GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



PROPOSITION DE STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE

La Péninsule Sud

PROJET D'APPUI À LA GESTION STRATÉGIQUE
DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

RAPPORT LIVRABLE 4 - **TOME II**

DÉCEMBRE 2010

GROUPE IBI | DAA

PROPOSITION DE STRATÉGIE
RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE

La Péninsule Sud

PROJET D'APPUI À LA GESTION STRATÉGIQUE
DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

RAPPORT LIVRABLE 4 - **TOME II**

DÉCEMBRE 2010

GROUPE IBI | DAA

HAÏTI
Édifice Le Belvédère, bureau 614
Angle des rues Clerveaux et Chavannes
Pétion-Ville, Haïti
www.groupeibidaa.com

CANADA
460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2 Canada
Téléphone 514 954-5300 **Télécopieur** 514 954-5345
www.groupeibidaa.com

Projet : 38625

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe

Table des matières

1 INTRODUCTION 1

2 MÉTHODOLOGIE 5

3 L'ÉTAT SOMMAIRE DES LIEUX 9

4 LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT 15

5 LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT 19
- **5.1 Les orientations à long terme de développement 21**
- **5.2 Les objectifs de développement 21**
 - Objectif nº 1 : Structurer l'organisation du territoire 21
 - Objectif nº 2 : Développer, diversifier et moderniser l'économie 22
 - Objectif nº 3 : Protéger, réhabiliter et mettre en valeur l'environnement 24
 - Objectif nº 4 : Mettre en place des réseaux de services sociaux et culturels 25
 - Objectif nº 5 : Mettre en place un cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire 26

6 LES GRANDS CHANTIERS DE LA PÉNINSULE SUD 29
- **6.1 Le Grand chantier nº 1 : La refondation territoriale de la Péninsule Sud 35**
 - Programme 1.1 : La mise en place du réseau de transport 37
 - Programme 1.2 : L'électrification de la région 44
 - Programme 1.3 : L'expansion des communications et le maillage numérique du territoire 51
 - Programme 1.4 : L'alimentation en eau potable et l'assainissement 54
 - Programme 1.5 : L'aménagement du territoire et le développement local 58
 - Programme 1.6 : La protection de l'environnement 63
 - Programme 1.7 : La protection et la correction des bassins versants 67
 - Programme 1.8 : La rénovation urbaine 72
- **6.2 Le Grand chantier nº 2 : La refondation économique de la Péninsule Sud 77**
 - Programme 2.1 : La relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage 79
 - Programme 2.2 : La relance et la modernisation de la pêche 85
 - Programme 2.3 : Le développement du secteur industriel/ manufacturier 91
 - Programme 2.4 : Le développement du secteur des services 94
 - Programme 2.5 : Le développement du tourisme 96
 - Programme 2.6 : La réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre 100
- **6.3 Le Grand chantier nº 3 : La refondation sociale de la Péninsule Sud 103**
 - Programme 3.1 : L'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique 105
 - Programme 3.2 : L'accès à l'éducation fondamentale et secondaire 109
 - Programme 3.3 : La mise en place d'un système de santé accessible à tous 113
 - Programme 3.4 : La protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle 117
 - Programme 3.5 : Le développement du sport et des loisirs 122
 - Programme 3.6 : L'organisation de la solidarité sociale 125
- **6.4 Le Grand chantier nº 4 : La refondation institutionnelle de la Péninsule Sud 129**
 - Programme 4.1 : La révision du cadre légal 131
 - Programme 4.2 : La modernisation de l'administration centrale 134
 - Programme 4.3 : La modernisation de l'administration déconcentrée 137
 - Programme 4.4 : La décentralisation 140
 - Programme 4.5 : Le renforcement de la société civile 144
 - Programme 4.6 : L'administration de la justice et de la sécurité 146

7 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD 157

ANNEXES 159
- **Annexe 1** Tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation territoriale de la Péninsule Sud d'Haïti 1
- **Annexe 2** Tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation économique de la Péninsule Sud d'Haïti 15
- **Annexe 3** Tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation sociale de la Péninsule Sud d'Haïti 25
- **Annexe 4** Tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation institutionnelle de la Péninsule Sud d'Haïti 37
- **Annexe 5** Ensemble des cartes conceptuelles et détaillées incluses dans la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud d'Haïti (ces cartes seront insérées dans la version finale du document) 47

Tableaux

LE GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD

Tableau 1 **Programme 1.1 : La mise en place du réseau de transport** 40
Tableau 2 **Programme 1.2 : L'électrification de la région** 46
Tableau 3 **Programme 1.3 : L'expansion des communications et le maillage numérique du territoire** 52
Tableau 4 **Programme 1.4 : L'alimentation en eau potable et l'assainissement** 56
Tableau 5 **Programme 1.5 : L'aménagement du territoire et le développement local** 60
Tableau 6 **Programme 1.6 : La protection de l'environnement.** 65
Tableau 7 **Programme 1.7 : La protection et la correction des bassins versants** 69
Tableau 8 **Programme 1.8 : La rénovation urbaine** 74

LE GRAND CHANTIER N° 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD

Tableau 9 **Programme 2.1 : Le développement et la dynamisation du secteur de l'agriculture et de l'élevage** 82
Tableau 10 **Programme 2.2 : Le développement et la dynamisation de la pêche** 88
Tableau 11 **Programme 2.3 : Le développement du secteur industriel/manufacturier** 92
Tableau 12 **Programme 2.4 : Le soutien au développement du secteur des services** 95
Tableau 13 **Programme 2.5 : Le développement du tourisme** 98
Tableau 14 **Programme 2.6 : La réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre** 102

LE GRAND CHANTIER N° 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD

Tableau 15 **Programme 3.1 : L'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique** 107
Tableau 16 **Programme 3.2 : L'accès à l'éducation fondamentale et secondaire** 110
Tableau 17 **Programme 3.3 : La mise en place d'un système de santé accessible à tous** 114
Tableau 18 **Programme 3.4 : La protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle** 119
Tableau 19 **Programme 3.5 : Le développement du sport et des loisirs** 123
Tableau 20 **Programme 3.6 : L'organisation de la solidarité sociale** 126

LE GRAND CHANTIER N° 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD

Tableau 21 **Programme 4.1 : La révision du cadre légal** 133
Tableau 22 **Programme 4.2 : La modernisation de l'administration centrale** 135
Tableau 23 **Programme 4.3 : La modernisation de l'administration déconcentrée** 138
Tableau 24 **Programme 4.4 : La décentralisation** 141
Tableau 25 **Programme 4.5 : Le renforcement de la société civile** 145
Tableau 26 **Programme 4.6 : L'administration de la justice et de la sécurité** 147

Schémas

Schéma 1 **La Vision à long termes et les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti** 18
Schéma 2 **Les Grands chantiers et les programmes pour le relèvement et le développement de la Péninsule Sud** 32
Schéma 3 **Les programmes et sous-programmes pour le relèvement et le développement de la Péninsule Sud** 33
Schéma 4 **Les sous-programmes et projets pour le relèvement et le développement de la Péninsule Sud** 33

Cartes

Cartes générales :

Carte 1 **Carte générale de localisation de la Péninsule Sud** 2
Carte 2 **Zone d'étude et limites des Arrondissements** 10
Carte 3 **Les bassins versants de la Péninsule Sud** 13

Grand chantier n° 1

Carte concept 1 **Mise en place du réseau de transport** 42
Carte 1 **Programme 1.1 : La mise en place du réseau de transport** 43
Carte concept 2 **L'électrification de la région** 48
Carte 2 **Programme 1.2 : L'électrification de la région** 49
Carte 3 **Programme 1.3 : L'expansion des communications** 53
Carte 4 **Programme 1.4 : L'alimentation en eau potable et l'assainissement** 57
Carte 5 **Programme 1.5 : L'aménagement du territoire et le développement local** 62
Carte 6 **Programme 1.6 : La protection de l'environnement** 66
Carte 7 **Programme 1.7 : La protection et la correction des bassins versants** 71
Carte 8 **Programme 1.8 : La rénovation urbaine** 75

Grand chantier n° 2

Carte concept 3 **Mise en valeur des potentiels comparatifs de la Péninsule Sud** 78
Carte 9 **Programme 2.1 : Le développement et la dynamisation du secteur de l'agriculture et de l'élevage** 84
Carte 10 **Programme 2.2 : Le développement et la dynamisation de la pêche** 90
Carte 11 **Programme 2.3 : Le développement du secteur industriel/manufacturier** 93
Carte 12 **Programme 2.5 : Le développement du tourisme** 99

Grand chantier n° 3

Carte 13 **Programme 3.1 : L'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique** 108
Carte 14 **Programme 3.2 : L'accès à l'éducation fondamentale et secondaire** 112
Carte 15 **Programme 3.3 : La mise en place d'un système de santé accessible à tous** 116
Carte 16 **Programme 3.4 : La protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle** 121
Carte 17 **Programme 3.5 : Le développement du sport et des loisirs** 124
Carte 18 **Programme 3.6 : L'organisation de la solidarité sociale** 128

Grand chantier n° 4

Carte 19 **Programme 4.2 : La modernisation de l'administration centrale** 136
Carte 20 **Programme 4.3 : La modernisation de l'administration déconcentrée** 139
Carte 21 **Programme 4.4 : La décentralisation** 143
Carte 22 **Programme 4.6: L'administration de la justice et de la sécurité** 153

INTRODUCTION



Carte 1 : **CARTE GÉNÉRALE DE LOCALISATION DE LA PÉNINSULE SUD**

1 INTRODUCTION

Ce document est une première version de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud d'Haïti*. Son élaboration est une initiative gouvernementale pilotée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Les propositions qu'il contient sont le résultat du diagnostic de l'état des lieux qui fut dressé sur la base d'une analyse multisectorielle des données disponibles, de visites de terrain et d'un processus de consultation auprès de différents intervenants de la zone d'étude. Ces propositions s'inscrivent également en continuité avec plusieurs objectifs déjà énoncés par le Gouvernement au cours des derniers mois et des dernières années, notamment ceux du *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH) et du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP 2007-2010).

Le contenu du présent document continuera d'évoluer au fur et à mesure des consultations qui seront menées sur ses objets et des prochaines décisions qui seront prises. Il contient :

- une description de la méthodologie employée pour l'élaboration de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*;
- une description sommaire de l'état des lieux de la Péninsule Sud;
- une présentation sommaire du cadre actuel de planification, de programmation et de gestion nationale du développement, incluant un rappel de la vision nationale de développement à long terme d'Haïti;
- une proposition d'orientations à long terme et d'objectifs opérationnels de développement;
- une proposition détaillée des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation territoriale de la Péninsule Sud;
- une proposition détaillée des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation économique de la Péninsule Sud;
- une proposition détaillée des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation sociale de la Péninsule Sud;
- une proposition détaillée des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation institutionnelle de la Péninsule Sud;
- une annexe comprenant un tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation territoriale de la Péninsule Sud;
- une annexe comprenant un tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation économique de la Péninsule Sud;
- une annexe comprenant un tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation sociale de la Péninsule Sud;
- une annexe comprenant un tableau des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation institutionnelle de la Péninsule Sud; et
- une annexe cartographique de toutes les cartes conceptuelles et techniques incluses dans le document.

Au cours des prochains mois, diverses activités de consultation auprès d'acteurs régionaux et de différents partenaires de la refondation d'Haïti seront réalisées sur cette proposition de *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*. Ces activités permettront de :

- valider et enrichir les orientations de développement proposées;
- valider et bonifier les programmes, sous-programmes et projets proposés;
- prioriser les interventions à venir afin d'établir un plan d'action concret à court terme; et
- identifier les instruments techniques, financiers et organisationnels qui seront nécessaires à la mise en œuvre de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*.

Dans sa version finale, la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud* deviendra un instrument de planification, de programmation et de gestion du développement. Elle orientera l'action des différents acteurs et partenaires du développement autour d'objectifs clairs et permettra de les mobiliser dans le but de mettre en œuvre des actions et des projets qui sont nécessaires au relèvement et au développement de la région. La mise en œuvre de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud* devra être basée sur un véritable partenariat entre l'État haïtien, la société civile, dont le secteur privé, et les partenaires internationaux de son développement.

Cette proposition de *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud d'Haïti* est le Tome II d'un ensemble de trois documents qui incluent également un état des lieux de la Péninsule Sud (Tome I) et un ensemble de cinq documents présentant autant de projets bancables pour le développement de la Péninsule Sud (TOME III).

Le contenu du Tome I décrit notamment la zone d'étude, l'occupation du territoire, l'état de l'environnement, les attraits qui y sont présents, les infrastructures, équipements et services recensés dans la zone d'étude et les activités et les potentiels de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie et du tourisme. Ses annexes présentent :

- une étude sur le potentiel hydro-électrique de la Péninsule Sud;
- les données thématiques de chacun des Arrondissements et Communes de la Péninsule Sud;
- les produits de l'artisanat haïtien émanant de la région;
- les sites balnéaires potentiels répertoriés dans la Péninsule Sud; et
- le système d'information géographique (SIG) qui a été créé afin de traiter l'ensemble des données recueillies sur la zone d'étude.

Pour sa part, le Tome III regroupe les cinq études suivantes :

- une étude de préfaisabilité pour l'agrandissement de l'aéroport des Cayes;
- une étude de préfaisabilité pour le réaménagement de la route Jérémie-Tiburon;
- une étude de préfaisabilité pour la construction d'un ouvrage de retenue des eaux sur la Grande ravine du Sud;
- une étude de développement et d'aménagement de la zone touristique prioritaire de Port Salut / Saint-Jean-du-Sud; et
- une étude de réaménagement de la plage de Gelée (Les Cayes).

Une étude de préfaisabilité pour l'implantation d'un port industriel dans le sud est également en cours de réalisation. Un premier volet de l'étude a été complété et a permis de dégager le potentiel de la Baie de du Mesle à cet effet. Un deuxième volet qui s'initie permettra d'évaluer celui de la Baie des Flamands. Les résultats seront présentés au moment du dépôt du rapport final.

2

MÉTHODOLOGIE

2 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie suivie pour accomplir l'ensemble du travail nécessaire à l'élaboration de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud* a reposé sur deux dimensions principales :

- une **dimension technique,** consistant : d'une part à réaliser un état des lieux de la Péninsule Sud à partir de la documentation existante, de différentes sources de données (IHSI, CNGIS, etc.) et d'observations de terrain, incluant l'identification des grands potentiels et contraintes au développement de la Péninsule Sud; et d'autre part à proposer des orientations à long terme et des objectifs opérationnels de développement ainsi qu'une liste des programmes, sous-programmes et projets à mettre en œuvre; et
- une **dimension participative,** basée sur des échanges fréquents avec des acteurs régionaux et locaux du développement, publics et privés, ou des réunions élargies de travail, pour valider et bonifier des informations préalablement recueillies, des analyses réalisées et des orientations, objectifs, programmes, sous-programmes et projets proposées.

L'état des lieux qui a été dressé pour l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud, se basait dans un premier temps sur une revue et une analyse de l'ensemble de la littérature existante : documents gouvernementaux et locaux, études spécifiques de certaines zones ou localités du territoire ou de certains secteurs d'activité (agriculture, pêche, etc.). À ce titre, mentionnons notamment les *Livres Blancs Départementaux* préparés par le MPCE avec l'appui du PNUD au courant des années 1990. Plusieurs missions sur le terrain ont aussi été nécessaires afin de mieux comprendre le vaste territoire couvert et de localiser de manière précise, par des relevés photographiques géo-référencés, les différents sites d'intérêt, les infrastructures existantes et les autres éléments jugés pertinents. Des experts ont par la suite analysé ces diverses sources de données pour dégager les potentiels et les contraintes au développement puis proposer des orientations, objectifs, programmes et projets adaptés.

Les réunions de travail ont été réalisées sur une période de plus d'une année. Plénières ou sectorielles selon le type d'informations à débattre, elles ont eu lieu :

- dans les **Chefs-lieux départementaux** de la zone d'étude : Les Cayes, Jérémie et Miragoâne. Ces rencontres se sont déroulées avec la participation de sénateurs, de députés, de délégués et vice-délégués départementaux, de maires, de directeurs et de professionnels des ministères déconcentrés, de hauts responsables de la Justice (doyens de tribunaux civils, juges de paix), de représentants du milieu des affaires, de représentants d'écoles, d'églises, d'organisations de base et autres; et
- dans certaines **Communes** de la zone d'étude : Anse-d'Hainault, Dame Marie, Moron, Aquin Camp Perrin, Port Salut, Baradères, Plaisance du Sud, Anse à Veau, Petite Rivière de Nippes. Ces rencontres se sont déroulées avec la participation de maires, de représentants de **Sections Communales**, de représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

Ces rencontres ont notamment permis de présenter et de discuter des différentes étapes du processus d'élaboration de la Stratégie régionale et de certains éléments critiques pour le développement de la Péninsule Sud.

L'organisation de rencontres de travail réalisées dans diverses localités de la Péninsule Sud a aussi permis la participation de la population locale. Des entrevues ont également été réalisées avec différentes associations présentes sur le territoire (associations de pêcheurs, associations de producteurs agricoles, etc.) afin de mieux comprendre leurs activités, l'état de leurs équipements et leurs besoins ainsi que d'intégrer leurs aspirations et préoccupations dans la construction d'une vision régionale du développement du Sud et dans le choix projets à mettre en œuvre.

Des réunions de travail ont également été tenues avec les techniciens responsables des différents ministères et organismes gouvernementaux déconcentrés (MPCE, MSPP, MDE, MARNDR, EDH, DGI, etc.) de chaque Département afin d'actualiser et de valider les données obtenues suite à l'état des lieux réalisé et de discuter des orientations, objectifs, programmes et projets potentiels à mettre en œuvre.

Une cartographie détaillée de la zone d'étude a été élaborée. De plus, un Système d'Informations Géographiques (SIG) a été mis en place dans le but de regrouper l'ensemble des informations recueillies, de structurer les produits cartographiques et géostatistiques et de produire des cartes de base et thématiques techniques et conceptuelles. Ce SIG a été mis en place à la fois pour :

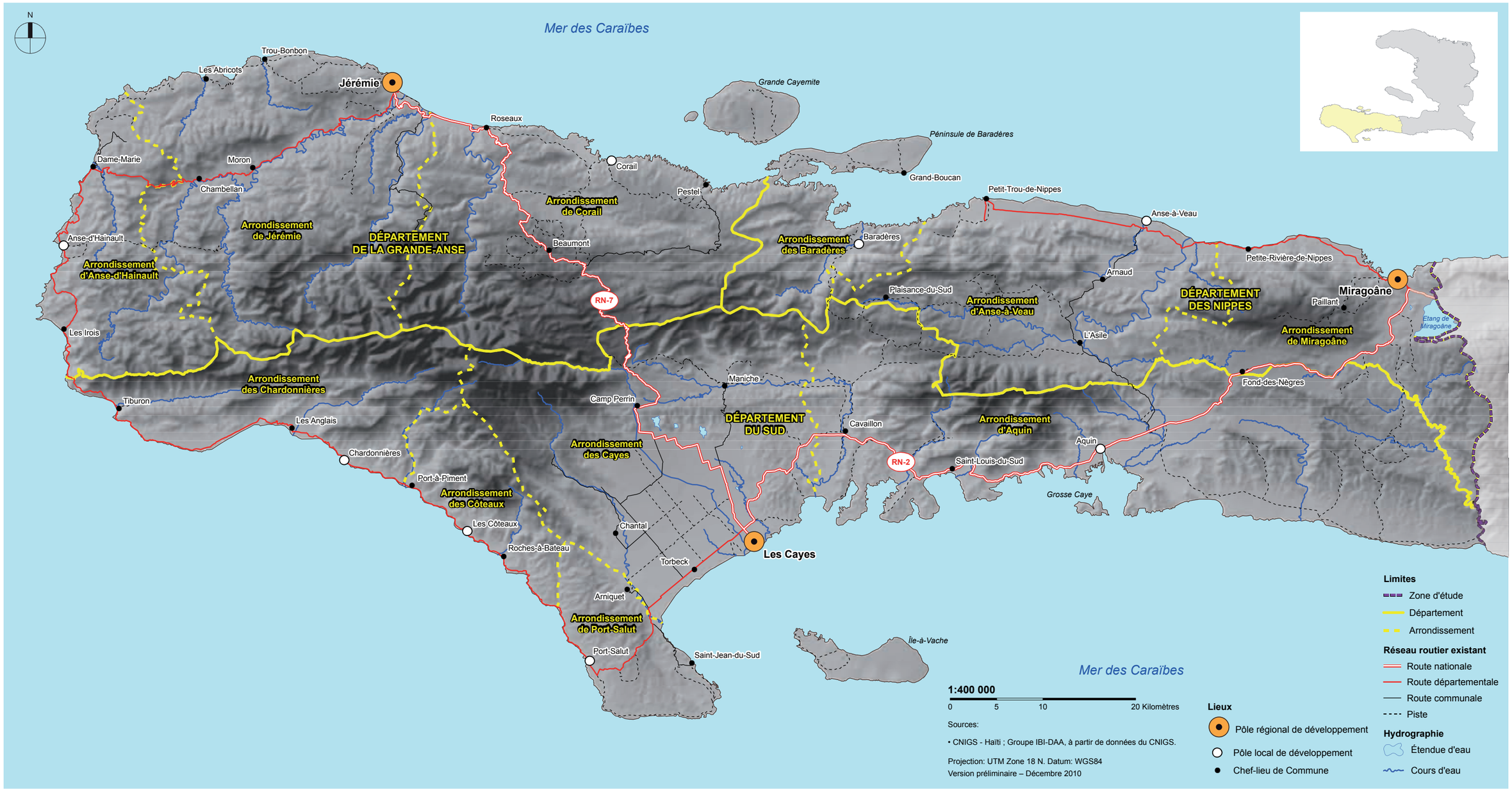
a) appuyer les processus de collecte et de structuration de données de terrain;

b) faciliter les consultations avec divers groupes et intervenants régionaux et locaux; et

c) appuyer le travail des experts ayant contribué aux analyses sectorielles.

Ultérieurement, il permettra d'appuyer le suivi de la mise en œuvre de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*.

L'ÉTAT SOMMAIRE DES LIEUX



Carte 2 : **ZONE D'ÉTUDE ET LIMITES DES ARRONDISSEMENTS**







3 L'ÉTAT SOMMAIRE DES LIEUX

La Péninsule Sud d'Haïti regroupe les Départements de la Grande-Anse, des Nippes et du Sud. Son territoire, qui couvre une superficie d'environ 5255 km^2, est généralement très accidenté. Son climat et ses paysages sont diversifiés et offrent des contrastes visuels spectaculaires. Sa ligne de côte a un tracé extrêmement varié et s'étend sur plus de 590 km. C'est un des grands ensembles naturels du pays dont l'élément central est le Pic Macaya, la cinquième plus haute montagne des Caraïbes qui domine le massif de la Hotte à plus de 2350 m au dessus du niveau de la mer. Le Pic et le massif correspondent à la partie amont des principaux bassins hydrographiques de la région. Ils constituent un obstacle géographique omniprésent qui agit à la fois comme barrière entre les sous-régions et comme élément rassembleur pour les habitants qui peuplent chacun de ses bassins versants.

La population de la région est rurale à 80 % et totalisait en 2009 quelque 1,5 millions d'habitants. La densité de population de la Péninsule Sud est de 253 habitants par km^2, soit une densité 31 % moins élevée que celle rencontrée à l'échelle nationale qui est d'environ 367 habitants par km^2. La densité de la population varie d'un Département à l'autre, la plus élevée étant celle du Département du Sud avec 271 habitants par km^2, suivie du Département des Nippes et de la Grande-Anse avec respectivement, 248 et 231 habitants par km^2. Les plus fortes concentrations de population se trouvent d'abord dans les principaux centres urbains que sont Les Cayes et Jérémie, puis à Miragoâne. Plusieurs autres zones urbaines comme Aquin, Anse-d'Hainault, Fond des Nègres et d'autres Chefs-lieux d'Arrondissement constituent également des noyaux importants de population.

L'agriculture, l'élevage et la pêche sont les secteurs d'activité économique les plus importants. Ils sont à la base de la subsistance de la majorité des foyers de la région. On considère d'ailleurs la Péninsule Sud comme un «grenier du pays». Le commerce, que l'on retrouve principalement dans les centres urbains, est presqu'exclusivement informel et constitue aussi une activité économique significative.

De façon générale, la population de la Péninsule Sud est peu instruite et ses revenus sont bas. La pauvreté de la population et son isolement géographique limitent son accès aux services sociaux et culturels et génèrent des pressions importantes sur l'environnement et les ressources naturelles qui se dégradent, ce qui accroît la précarité et la vulnérabilité.

Les réseaux de services sociaux sont peu étendus sur le territoire. Ils se concentrent principalement dans les centres urbains les plus importants et, de manière globale, la demande en services sociaux et de base n'est pas satisfaite. Dans les zones où des réseaux de services sont présents, ils se caractérisent généralement par une faible qualité des infrastructures et équipements et un niveau de services limité par le manque de ressources financières, humaines et matérielles. La pauvreté et l'isolement constituent des facteurs d'exclusion aux services sociaux et de base en général. L'équité est à construire.

Le réseau de transport de la Péninsule Sud est incomplet et de qualité souvent discutable. Son intégration aux réseaux national et international est à développer et plusieurs zones locales sont enclavées. De plus, la majorité des infrastructures routières et des infrastructures et équipements portuaires et aéroportuaires sont à reconstruire, à mettre à niveau ou à construire afin de satisfaire à la demande existante et de créer les conditions nécessaires à l'essor du développement économique, social et culturel de la région.

La situation des réseaux publics d'énergie et de communication présente des caractéristiques similaires à celle du réseau de transport. Leur accès est limité et le déficit de l'offre par rapport à la demande est aggravé par l'entretien inexistant ou inadéquat. Le financement n'est pas à la hauteur des défis et le cadre institutionnel est inadapté. Aujourd'hui, l'énergie et les communications sont deux domaines où le secteur privé est devenu un partenaire incontournable de l'État. Les investissements dans ces secteurs pourront s'accroître conséquemment et générer des avancées importantes au cours des prochaines années si de nouveaux partenariats public-privé sont établis et le cadre légal des affaires amélioré. Dès lors, les investissements qui pourraient suivre amélioreront l'accès des couches urbaines et rurales pauvres à ces réseaux. Il reste encore énormément de développement à faire mais les conditions sont là pour générer de véritables opportunités d'affaires au bénéfice de la collectivité. Il faudra graduellement et simultanément travailler à l'intégration de la région aux réseaux nationaux et accroître l'offre régionale.

Les caractéristiques et la combinaison des différentes composantes physiques et climatiques du territoire, en plus des différentes menaces naturelles auxquelles il est sujet (ouragans, tempêtes tropicales, sécheresse, tremblements de terre, etc.), font en sorte que l'environnement de la Péninsule Sud est d'une fragilité extrême qui oblige à positionner sa problématique au centre de toute réflexion sur son développement et celui de sa population. Notamment, des plans de prévention des risques doivent être élaborés et mis en œuvre. Actuellement, la population base sa subsistance sur le prélèvement systématique des rares ressources terrestres et maritimes de la région, sans grand égard à leur renouvellement. Ce type d'exploitation et d'occupation du territoire n'est pas soutenable et les niveaux de dégradation associés sont alarmants.

Les forêts naturelles ont presque disparu, les processus d'érosion sont très avancés dans la partie amont de la majorité des grands bassins versants et le long des berges des principales rivières; les sols cultivables sont dégradés dans de nombreux endroits, les inondations affectent la population et les infrastructures à répétition et les ressources et écosystèmes marins sont menacés. Dans les milieux urbains et autres zones de concentration humaine, la faiblesse des infrastructures et services de base et la piètre qualité de l'habitat amplifient les problèmes sanitaires et accélèrent la détérioration du milieu de vie des citoyens. Il est clair qu'à terme, la pression exercée sur les ressources conduira à leur épuisement définitif. Des mesures territoriales, économiques, sociales et institutionnelles draconiennes doivent être prises pour préserver les ressources et les mettre en valeur de façon durable.

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est venu fragiliser encore plus la situation de la population et du territoire de la Péninsule Sud, même si le séisme ne l'a pas directement touchée. Au cours des jours et des semaines qui ont suivi le séisme, plus de 200000 personnes ont migré vers les centres urbains, les villages et les zones rurales de la Péninsule Sud, générant un stress supplémentaire sur des ressources déjà fragiles et provoquant des irritants sociaux et économiques supplémentaires. Des actions et des mesures palliatives de gestion et de stabilisation de ces populations doivent être mises en œuvre. Il faut créer les conditions et les opportunités qui permettront leur intégration au milieu et développer des capacités d'accueil dans des zones qui auront été stratégiquement identifiées pour absorber les flux migratoires.

Dans la zone dite de la pointe sud (Tiburon, Les Irois, Dame Marie, Anse d'Hainault), des actions urgentes s'imposent aujourd'hui. Le cyclone Tomas y a en effet endommagé les rares infrastructures de transport et d'irrigation qui existaient et y a détruit la majeure partie des récoltes qui constituaient des soupapes de sûreté pour la population.

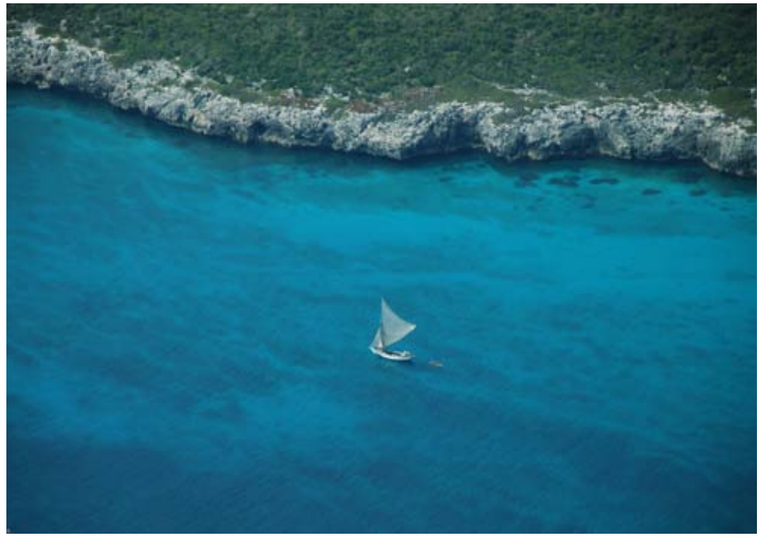
Malgré sa fragilité extrême, l'avancement de sa dégradation et les menaces naturelles qui s'accroissent et qui pèsent sur elle, la Péninsule Sud compte toujours sur des ressources et des potentiels dont la mise en valeur rationnelle permettrait de briser le cycle de détérioration

qui est en cours. Leur protection, réhabilitation et mise en valeur pourraient servir de levier au développement économique, social et culturel, tout en contribuant à la consolidation de l'identité régionale. Au nombre des principales ressources et des principaux potentiels de la Péninsule Sud notons :

- des terres et des productions agricoles qui s'étendent sur des superficies significatives et qui offrent la possibilité de propulser le développement de plusieurs filières stratégiques porteuses;
- un milieu marin qui offre un potentiel d'exploitation important, particulièrement au niveau de ses ressources pélagiques;
- un territoire qui compte une multitude d'attraits naturels, culturels et autres, susceptibles de permettre un développement touristique durable (ex. : un niveau d'ensoleillement favorable, des paysages exceptionnels, un contact terre-mer spectaculaire, des montagnes, des vallées fluviales, des plages, des îles et îlets, des criques, des grottes, des milieux humides, des récifs coralliens, des ruines coloniales, des villages de pêche authentiques, de vastes zones de navigation de plaisance, une langue, une culture et un artisanat local riches, authentiques et diversifiés, etc.);
- une situation géographique qui est stratégique par rapport aux grands marchés économiques régionaux et internationaux (particulièrement les États-Unis, le Canada, les îles voisines de la Caraïbe, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale); et
- l'existence de lois commerciales qui donnent au pays une opportunité et un avantage compétitif pour le développement de son industrie manufacturière (ex. : les Lois « Hope I et II » qui donnent un accès privilégié au marché du textile et de l'habillement des États-Unis d'Amérique).

Par ailleurs, le contexte post-séisme a ouvert une fenêtre d'opportunité unique pour le relèvement et le développement du pays et de ses régions. Les autorités nationales sont mobilisées sur l'atteinte d'une vision à long terme du développement d'Haïti qui cible entre autres la déconcentration des activités de Port-au-Prince vers les régions. De même, les partenaires internationaux se sont engagés à aider Haïti à atteindre ses objectifs à travers des actions immédiates et des interventions ciblant le long terme qui ouvrent des opportunités commerciales. Le secteur privé a été identifié comme un des partenaires incontournables du relèvement et du développement du pays. Aussi les possibilités de financement pour des projets stratégiques de développement devraient être plus disponibles que jamais.

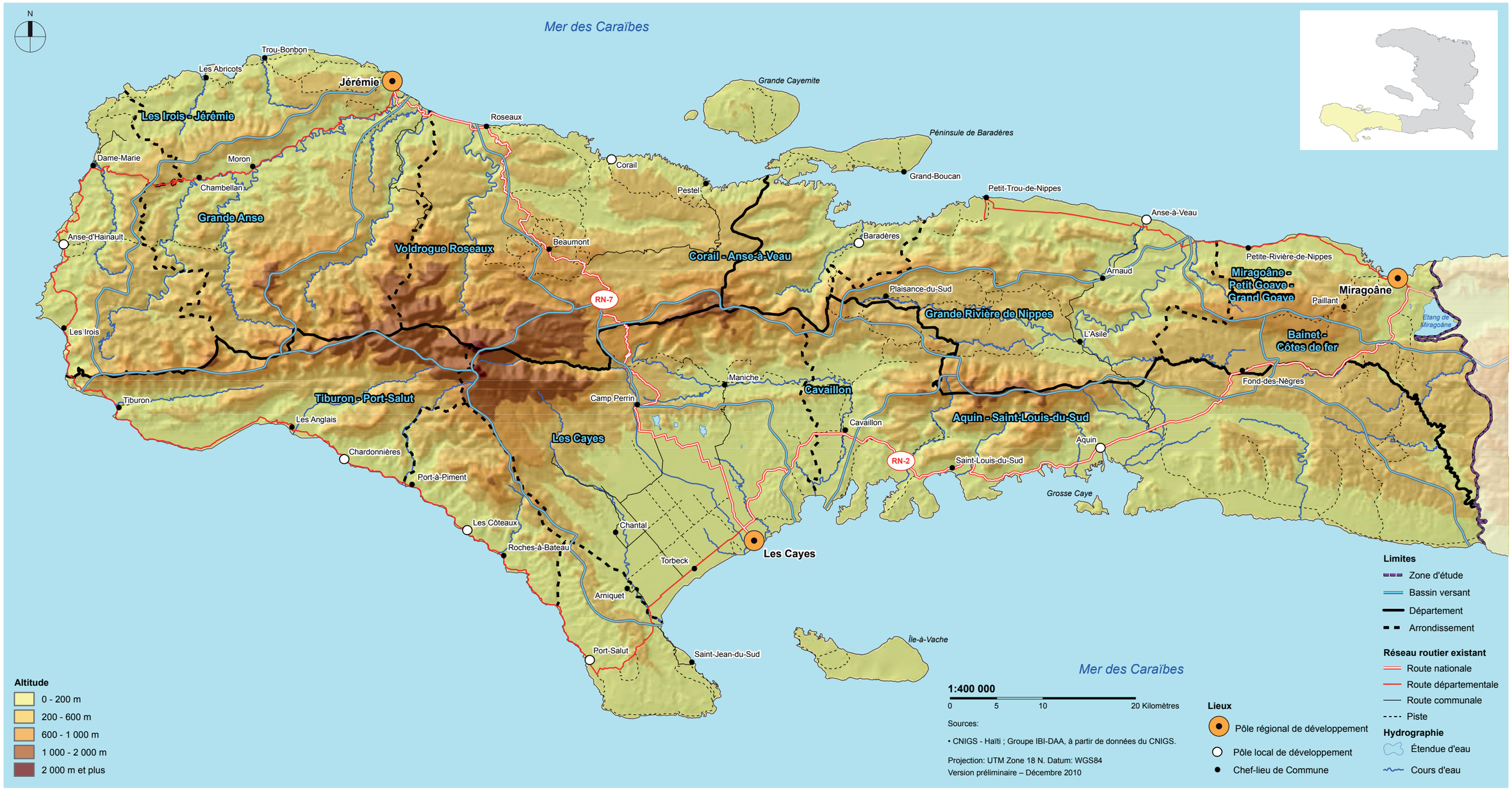








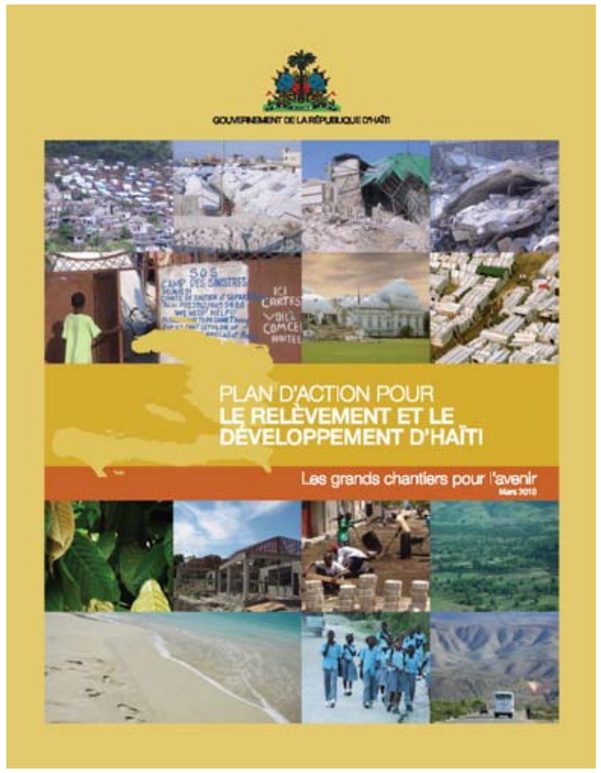
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 3 : **LES BASSINS VERSANTS DE LA PÉNINSULE SUD**

LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

4





4 LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

La catastrophe nationale de janvier 2010 est venue chambarder le cours du développement d'Haïti et a nécessité une rupture dans l'approche des autorités gouvernementales en ce qui a trait à la planification, à la programmation et à la gestion du développement. Le contexte post-séisme a nécessité une révision des priorités et des orientations de développement qui a pris la forme du *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* (PARDH). Ce Plan inclut une vision à long terme du développement, propose des mesures urgentes pour faire face aux défis à court terme d'Haïti, illustre des projets déclencheurs pour assurer le développement à long terme Haïti et prévoit de nouvelles modalités de coopération entre les partenaires nationaux et internationaux du développement qui se sont ajoutées à celles existantes. Le cyclone Tomas est venu rappeler la faible résilience du pays et la nécessité de protéger et réhabiliter un environnement fragile.

Ce nouveau contexte constitue une opportunité historique pour mettre en place les changements structurels qui doivent favoriser l'accélération du développement et créer un impact positif à long terme sur l'ensemble de la nation haïtienne et à tous ses échelons territoriaux. De fait, lors de la conférence de New-York du 31 mars 2010, les partenaires internationaux se sont engagés à appuyer la reconstruction d'Haïti sur le court terme et à accompagner le pays dans la poursuite de ses objectifs sur le long terme.

La vision à long terme a été définie par le Chef de l'État dans les termes suivants :

« Nous refonderons la nation haïtienne en transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030.

Cette refondation se matérialisera en :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis.
- Une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale.
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif.
- Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont notre pays a besoin pour sa refondation.
- Tout ceci, avec l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, fortement déconcentré et décentralisé. »

Pour assurer la convergence, la complémentarité et la cohérence opérationnelle des interventions, le PARDH a structuré les actions à prendre pour le relèvement et le développement d'Haïti en quatre grands chantiers ciblant respectivement la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle du pays. Chacun de ces chantiers cible à la fois des enjeux transversaux et spécifiques du développement. Tous doivent contribuer à la déconcentration d'activités hors de Port-au-Prince et à la mise en place de pôles de développement devant structurer l'occupation future du territoire, qui sont deux orientations fortes des autorités nationales pour la refondation d'Haïti.

Il est prévu que la mise en œuvre de chacun de ces grands chantiers se réalisera à travers des programmes eux-mêmes déclinés en sous-programmes puis en projets. Le graphique ci-contre illustre ce propos.

Le cadre actuel de planification et de programmation du développement s'appuie donc sur une vision à long terme du développement d'Haïti qui va au-delà de la simple réponse aux pertes et dommages causés par le tremblement de terre. Il est devenu le nouveau cadre de référence pour la planification et la programmation du développement qui doit être pris en compte par l'ensemble des stratégies et actions futures à mettre en œuvre à tous les échelons territoriaux du pays. Il doit donc ainsi orienter la structuration et le contenu de la présente proposition de *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*.

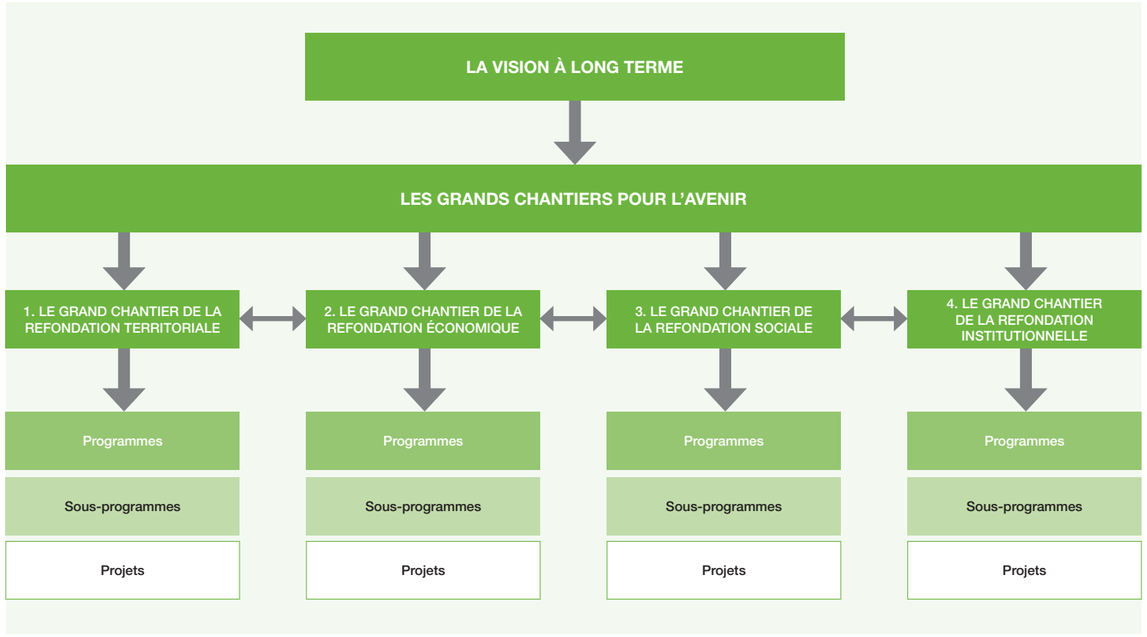
Des choix globaux de développement ont aussi été faits à travers le PARDH afin d'assurer le développement à long terme d'Haïti. Ces choix nationaux également à considérer dans l'élaboration de la *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud*, sont :

- le choix de la création de richesse et d'emplois, sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables;
- le choix du secteur privé national, régional et international comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois;
- le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois;
- le choix de pôles régionaux de développement et donc le choix des régions pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national;
- le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire;
- le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes, et notamment pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans;
- le choix d'une macroéconomie du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux; et
- le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau contrat social.

La *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud* propose une solution qui répond aux besoins de la Péninsule Sud. Elle prend en compte la vision à long terme de développement du pays, se veut cohérente avec les choix globaux du *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* et avec le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : Les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*, qui est en cours d'élaboration. Son contenu est le produit d'un large processus de collecte de données et d'informations, de rencontres, de consultations et d'entrevues auprès d'une multitude de partenaires et d'acteurs locaux, régionaux et nationaux. Sa structure est constituée des mêmes Grands Chantiers qu'au niveau national, ce qui la rend totalement opérationnelle par rapport au PARDH et au *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti.* Enfin, les programmes, sous-programmes et projets qui sont identifiés et formulés sont cohérents avec ceux qui sont en processus de formulation au niveau national.

Schéma 1 :

LA VISION À LONG TERMES ET LES GRANDS CHANTIERS POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI



LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

5

5 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La Péninsule Sud est un des grands ensembles territoriaux du pays. Son développement doit être planifié en fonction de ses caractéristiques et de ses potentialités et participer à l'atteinte de l'objectif principal du PARDH qui vise à faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Les programmes et projets à inclure dans la Stratégie régionale doivent ainsi à la fois participer à la reconfiguration et au rééquilibrage du pays sur les plans territorial, économique, social et démographique et améliorer le cadre et le niveau de vie de la population de la région.

Diverses mesures devront être mises en œuvre par les autorités nationales afin d'assurer la prospérité, la productivité et la compétitivité du pays. D'une part, elles devront viser la mise en place de conditions de base au développement d'Haïti, telles : un environnement institutionnel, légal et réglementaire stable, efficace et équitable, incluant la sécurité juridique et foncière; un environnement macroéconomique contrôlé; des réseaux d'infrastructures de transport, de télécommunication et d'énergie développés et entretenus; et des réseaux complets de soins de santé et d'éducation primaire en place.

D'autre part, ces mesures devront favoriser la mise en place de leviers du développement. Plus particulièrement, il faudra viser : un marché des biens et des services ouvert; un marché du travail flexible; des pratiques d'affaires de qualité et des filières de production fortes; et un accès à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle et technique plus aisé. Enfin, il faudra stimuler l'innovation.

À l'échelon régional, des orientations de développement doivent être énoncées afin de préciser les cibles à long terme à atteindre. Des objectifs de développement doivent également être énoncés afin de préciser les grands axes d'intervention à privilégier.

5.1 LES ORIENTATIONS À LONG TERME DE DÉVELOPPEMENT

Les défis au développement de la Péninsule Sud sont nombreux et variés, à l'instar des attentes dans la mesure où aucun besoin de base de la population n'est satisfait. Ils touchent à tous les domaines et secteurs de la société. À court terme, il faudra privilégier des interventions durables, ciblant le long terme, ayant un maximum d'impacts et qui ont des effets d'entraînement. Pour le long terme, il faudra :

- utiliser de façon rationnelle et durable le territoire, l'environnement et les ressources naturelles;
- mettre en valeur les grands avantages comparatifs de la Péninsule Sud de façon à accroître durablement les revenus des particuliers et de l'État;
- satisfaire les besoins élémentaires de la population au regard de l'alimentation, de l'habitat, de la sécurité publique et de la justice;
- mettre en place des réseaux complets d'éducation et de santé;
- assurer la solidarité sociale envers les plus démunis;
- accroître l'offre d'activités sportives et de loisir; et
- valoriser la créativité culturelle et le patrimoine historique.

La mise en place et le renforcement des institutions et des administrations déconcentrées sur l'ensemble du territoire s'avère être une des conditions de base requise à la prospérité recherchée.

5.2 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La Stratégie régionale de développement doit être opérationnelle. Des objectifs de développement doivent guider le choix des axes d'intervention les plus pertinents à court terme pour le développement de la Péninsule Sud. Ces objectifs sont :

- **de structurer l'organisation du territoire** afin de réduire la centralisation des activités et conséquemment leur vulnérabilité, afin d'équilibrer son occupation, afin de mieux répartir les opportunités et les services et afin de favoriser la mise valeur de l'ensemble de ses potentiels;
- **de développer, de diversifier et de moderniser l'économie** afin de créer de l'emploi, afin d'accroître le revenu des particuliers et de l'État, afin d'augmenter les possibilités d'accès aux services de base et afin de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles;
- **de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur l'environnement**, pour sa valeur intrinsèque, afin de freiner l'épuisement graduel des ressources naturelles, comme levier pour le développement économique, afin d'améliorer le cadre de vie de la population et afin de réduire la vulnérabilité de la population et du territoire;
- **de déployer des réseaux modernes de services sociaux et culturels** afin d'accroître les qualifications, afin de satisfaire la demande socio-sanitaire et de dernier recours, afin de protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et de soutenir la créativité culturelle, afin de favoriser la pratique du sport et les activités de loisirs et afin de soutenir le développement régional et local; et
- **de mettre en place un cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire** afin d'assurer une utilisation ordonnée et planifiée des sols, afin d'améliorer le cadre de vie de la population, afin d'orienter et de stimuler la création de richesse et d'emplois, afin d'améliorer la coordination des actions et afin de favoriser l'appropriation du développement.

5.2.1 OBJECTIF N^{O} 1 : Structurer l'organisation du territoire

Le *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH) souligne la trop forte centralité des activités à Port-au-Prince et la nécessité de les déconcentrer. À cet effet, il a identifié les pôles de développement à renforcer et les grandes infrastructures en réseaux à mettre en place pour donner forme aux territoires et conditionner la localisation des activités économiques. Cette nouvelle organisation du territoire national permettra une meilleure répartition spatiale des sources d'emplois, de la formation, des opportunités de développement socioculturel, de l'administration publique et, par le fait même, de la population. Les mesures à prendre afin de mieux répartir les activités sont aujourd'hui d'autant plus importantes que le pays fait face à d'importants défis tels la croissance de sa population, la migration continue de la population de la campagne vers des villes sans capacité d'accueil, l'épuisement des ressources naturelles et la vulnérabilité de la population aux chocs naturels et crises économiques.

Les villes des Cayes, de Jérémie et de Miragoâne ont été identifiées comme pôles régionaux de développement pour la Péninsule Sud du pays dans le PARDH. Ce Plan d'action a de plus identifié les Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement. D'autres pôles de nature essentiellement économique sont également identifiés dans le PARDH. Ils sont liés à leur potentiel agricole, industriel ou touristique. La *Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud* doit être cohérente avec ces choix.

Les réseaux d'infrastructures, d'équipements et de services devant être implantés sur le territoire de la Péninsule Sud doivent aujourd'hui être structurés de façon pyramidale, à partir d'un maillage des pôles régionaux de développement, des pôles locaux de développement, des Chefs-lieux de Commune et des Chefs-lieux de Section Communale. De façon générale, les infrastructures, équipements et services collectifs nationaux et de portée régionale devront être localisés dans les pôles régionaux de développement, ou les rejoindre, de façon à assurer l'intégration de la région au territoire national. Les infrastructures, équipements et services collectifs dont la portée est intercommunale, d'Arrondissement, devront être localisés dans tous les pôles locaux de développement, ou les rejoindre, de façon à assurer la couverture de toute la région. Enfin, l'accès aux infrastructures, équipements et services répondant aux besoins « plus quotidiens » de la majorité de la population sera assuré par leur localisation dans les Chefs-lieux de Commune et de Section Communale et là où le nombre de population le justifie.

Dans la mesure où un pôle régional de développement est aussi un pôle local de développement et qu'il inclut des Chefs-lieux de Commune et de Section Communale, il accueillera à la fois des infrastructures, équipements et services nationaux, régionaux et locaux. Les pôles locaux de développement qui incluent aussi des Chefs-lieux de Commune et de Section Communale, accueilleront à la fois des infrastructures, équipements et services intercommunaux et locaux. Les Chefs-lieux de Commune et de Section Communale accueilleront des infrastructures, équipements et services locaux.

Par ailleurs, le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement fait du territoire de chaque Arrondissement l'espace privilégié pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du développement et de l'aménagement local du territoire. Il faut structurer le développement local à cet échelon territorial de façon à assurer la cohérence des actions et le financer de façon à stabiliser la population en y redressant le cadre et les conditions de vie.

La Péninsule Sud inclut aussi des pôles potentiels de développement économique. Par exemple : la grande plaine des Cayes, la plaine de Baconnois, le secteur de Beaumont (café) et l'arrière pays de Dame-Marie/Anse d'Hainault (cacao) constituent des zones favorables pour l'implantation de pôles de développement agricole et la mise en place de systèmes productifs locaux; la grande baie des Cayes, le secteur de Port-salut, le corridor Dame-Marie/Les Irois, le secteur Corail/Pestel/Cayémites/Péninsule de Baradères et le corridor Aquin/Côte-de-Fer, constituent des zones favorables pour l'implantation de pôles de développement touristique; et les secteurs des Cayes, de Jérémie et de Miragoâne constituent des zones favorables pour l'implantation de pôles de développement industriel. Ces divers pôles de développement économique devront pouvoir compter pour leur mise en place d'importants financements privés et publics.

La mise en place des réseaux de transport, de télécommunication et d'énergie viendra appuyer la structuration de l'organisation du territoire. Leur mise en place est d'ailleurs une des exigences de base au développement du pays, à son émergence. Elles ouvrent les possibilités quant à la localisation des entreprises, rapprochent les marchés et facilitent l'accès aux services publics. Il faut intégrer la région aux réseaux nationaux et internationaux, assurer l'intégration régionale des pôles locaux de développement et assurer l'accès des diverses localités à ces réseaux.

La mise en place de pôles urbains et économiques de développement favorisera un redéploiement de la population et de l'activité économique sur le territoire national. Le succès de l'implantation des pôles régionaux et locaux dépendra largement de grands travaux de rénovation urbaine à mettre en œuvre, de l'implantation des grandes infrastructures et des grands équipements collectifs et des incitations au développement industriel, commercial et touristique pour le secteur privé. La construction et la gestion de grands équipements de production telles des zones industrielles et des zones franches, et de grandes infrastructures d'appui à la production telles des ports, des aéroports, des infrastructures énergétiques et de télécommunication, constituent une priorité.

D'autres villes et villages devront être l'objet de travaux de rénovation à court terme. D'une part, il faut créer un réseau de villes satellitaires aux pôles de développement qui permettra d'y accueillir des flux migratoires qui autrement engorgeraient encore davantage les pôles de développement. Il faut aussi aménager un réseau de villes « touristiques » pour permettre l'essor du secteur et créer des opportunités de développement économique.

Enfin, sur un plan plus sectoriel, diverses actions devront guider l'utilisation du sol. Par exemple, le territoire agricole devra être zoné, le patrimoine environnemental et patrimonial devra être protégé, les espaces à urbaniser ou pas devront être identifiés et les zones d'espaces verts ainsi que les zones d'aménagement communal concerté devront être définies.

Les **principaux axes d'intervention** à court terme liés à la structuration de l'organisation du territoire sont ainsi :

- la mise en place d'une architecture pyramidale des infrastructures, équipements et services allant des pôles régionaux de développement jusqu'aux Chefs-lieux de Section Communale;
- la répartition spatiale des sources des emplois, des opportunités de développement socioculturel et de la population à travers la mise en place de pôles urbains et économiques de développement et de l'appui au développement local;
- la mise en place des réseaux de transport, de télécommunication et d'énergie;
- la structuration du développement et de l'aménagement local du territoire sur la base des Arrondissements;
- la création de villes tampons permettant d'accueillir les flux migratoires; et
- l'aménagement de villes-villages à des fins touristiques.

5.2.2 OBJECTIF N^{O} 2 : Développer, diversifier et moderniser l'économie

Une forte majorité des habitants de la Péninsule Sud vit dans des conditions de pauvreté et base sa subsistance sur une activité de pêche, d'agriculture ou d'élevage pratiquée de manière artisanale, ou sur une activité commerciale de nature informelle. Les conditions pour le développement économique ne sont pas égales partout sur le territoire. Certaines zones sont enclavées et dépourvues de tout type d'infrastructures, d'équipements et de services, d'autres n'ont que peu de services dont la qualité et la continuité sont limitées. D'autres facteurs comme le faible niveau de formation et de capacité technique des travailleurs et des entrepreneurs, l'absence ou la faiblesse de la structuration et de l'organisation des différents secteurs d'activités, une sécurité foncière douteuse, un cadre légal des affaires inadapté et l'absence de programmes d'appui financier ciblés, constituent des limitations au développement, à la diversification et à la modernisation de l'économie régionale.













Sans croissance économique et sans développement durable, aucune amélioration des conditions sociales et environnementales ne sera possible. La dégradation de l'environnement se poursuivra et le niveau de vulnérabilité de la population et du territoire s'accentuera jusqu'à ce qu'il soit insoutenable. Le développement, la diversification et la modernisation de l'économie permettra de briser ce cycle, de créer des emplois, d'accroître le revenu des individus, des entreprises et de l'État, de créer de la richesse, de réduire les inégalités, de baisser les tensions sociales et de contribuer à la préservation de l'environnement.

Les potentiels de développement économique existent dans la Péninsule Sud et plusieurs d'entre eux présentent de fortes possibilités d'emploi et de création de richesse. Le contexte est aussi favorable pour mettre en œuvre un ensemble de mesures qui permettront la mise en valeur de ces potentiels. Il faut agir sur plusieurs fronts dans la perspective d'un développement économique durable et d'une intégration large de la population au marché de l'emploi. Les opportunités devront être créées sur une large base territoriale et de manière dirigée vers l'ensemble des groupes de population.

Pour réaliser la création massive d'emplois dans la région, les efforts devront être portés sur plusieurs fronts. À court et moyen termes, il faudra mettre en œuvre des programmes d'investissement majeur impliquant la réalisation de nombreux projets à haute intensité de main d'œuvre, ou projets HIMO, de façon à alléger les pressions sur l'environnement, à générer rapidement des revenus pour les particuliers, à construire des consensus sociaux et à orienter l'action de plusieurs sur la réhabilitation du territoire et des ressources. En parallèle, il faudra accroître la performance des principaux secteurs actuels de l'économie régionale, créer les conditions gagnantes pour la modernisation des secteurs traditionnels de l'économie et pour le développement de nouveaux secteurs porteurs et compter sur l'extension des services publics et privés sur le territoire. En particulier, l'éducation de base devra être améliorée et des programmes de formation technique et professionnelle devront être mis de l'avant afin de servir de levier au développement économique, de favoriser sa diversification et sa compétitivité et, par le fait même, la tertiarisation de l'économie régionale. La mise en place d'un réseau de santé s'avère également essentiel.

La pêche, l'agriculture et l'élevage supportent actuellement beaucoup d'emplois directs, indirects et induits (marchands, grossistes, détaillants, exportateurs, restaurateurs, fournisseurs de glace, de matériel de pêche, d'intrants agricoles, etc.) dans la Péninsule Sud. L'importance de ces secteurs dans l'économie régionale est déjà élevée bien que pratiqués de façon artisanale. Leur modernisation favorisera la création de richesse et d'emplois, contribuera à réduire la dépendance alimentaire du pays et appuiera le développement d'autres secteurs de l'économie comme le tourisme et l'industrie. Les actions à entreprendre devront prioriser les filières porteuses pour le marché des exportations, les produits essentiels à l'alimentation de base de la population et éventuellement les produits nécessaires à la satisfaction des besoins du secteur touristique à venir, tout en tenant compte de la fragilité de l'environnement qu'elles devront contribuer à préserver et à restaurer. Des investissements dans des infrastructures et des équipements nécessaires au développement de ces secteurs devront être fait, notamment au niveau des systèmes productifs locaux, de la chaîne de froid et de la chaîne de préparation et transformation des produits, de l'accès à l'électricité, de l'irrigation et de l'amélioration des réseaux de transport locaux et régionaux pour n'en nommer que quelques-uns.

Le tourisme offre de grandes possibilités de développement et peut être un des principaux moteurs du développement dans toute la Péninsule Sud, d'autant que ses potentiels sont bien répartis sur le territoire. Le territoire compte des attraits multiples et variés pour les touristes et les excursionnistes nationaux, en plus de conditions climatiques favorables et une localisation géographique stratégique par rapport à plusieurs marchés qui lui permettrait de développer des destinations touristiques de niveau international. Fort générateur d'emplois directs, indirects et induits, la mise en valeur des potentiels touristiques peut servir la croissance et la diversification d'autres secteurs d'activités qui lui sont connexes, notamment ceux de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de la culture, de l'artisanat et des services. Son développement devra d'abord cibler des créneaux spécifiques mettant en valeur ses plus forts potentiels et se réaliser sous le mode du développement durable. Son développement à long terme ne pourra être assuré que si des investissements majeurs et des mesures particulières sont mises en œuvre dans plusieurs autres secteurs (transport; santé; éducation; sécurité publique et foncière; culture; environnement; etc.). La mise en place d'un contexte d'investissement favorable pour le capital étranger est également fondamentale pour la croissance de l'industrie touristique tout comme pour celle de l'industrie manufacturière.

Un autre secteur de fort potentiel pour le développement économique de la Péninsule Sud est celui de l'industrie manufacturière. La position géographique du pays par rapport à certains grands marchés de consommateurs, la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché et l'existence des lois commerciales « Hope I et II »[1] donnant un accès privilégié au marché des États-Unis d'Amérique, particulièrement pour le textile et l'habillement, constituent des avantages comparatifs favorisant le développement de cette industrie. Toutefois, l'industrie manufacturière est une industrie où la compétitivité est extrême et ces seuls avantages ne seront pas suffisants pour attirer et retenir les investisseurs. À court terme, des investissements majeurs devront être faits pour l'aménagement de zones industrielles et pour la construction d'un port et d'un aéroport de niveau international. Plus avant, l'extension et l'amélioration des réseaux d'infrastructures, d'équipements et de services permettront une meilleure répartition des zones d'emploi.

Le commerce et les services dont les activités sont essentiellement informelles et peu efficaces constituent aussi un secteur significatif pour l'économie régionale. Leur modernisation est vitale à terme pour le bon fonctionnement et la compétitivité des autres activités économiques de la région. Un effort particulier devra être apporté pour une meilleure organisation et structuration des différents secteurs du commerce et des services, incluant la création et l'entretien d'espaces physiques à mettre à la disposition des entrepreneurs locaux et régionaux (ex. : places d'affaires, marchés publics, districts commerciaux en zones urbaines, etc.).

L'artisanat diversifié de la région constitue aussi un atout de l'économie régionale. Une structuration, une organisation et un encadrement adéquat des artisans sur le plan technique et entrepreneurial et une mutualisation des services de production artisanale pourraient faire une différence importante au niveau de la rentabilité de l'activité et de son impact économique dans le développement de la région.

1 « HOPE » : *Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement*.

Les **principaux axes d'intervention** à court terme liés au développement, à la diversification et à la modernisation de l'économie sont ainsi :

- la mise en œuvre de projets à haute intensité de main d'œuvre (projets HIMO) ciblant la réhabilitation de l'environnement et l'amélioration des conditions d'habitat;
- la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en privilégiant les filières porteuses et dans le respect de la capacité de support du milieu;
- le développement d'une industrie touristique en priorisant des créneaux spécifiques mettant en valeur ses plus forts potentiels à la fois pour le tourisme international et national;
- la création de pôles industriels/manufacturiers structurés et supportés par l'ensemble des équipements, infrastructures et services nécessaires à leur fonctionnement et au maintien de la compétitivité des activités qui y sont réalisées; et
- la structuration, l'organisation et le renforcement des secteurs du commerce, des services et de l'artisanat.

5.2.3 OBJECTIF Nº 3 : Protéger, réhabiliter et mettre en valeur l'environnement

Les éléments qui constituent le patrimoine naturel de la région ont une valeur qui est à la fois environnementale, économique, sociale et culturelle. Le maintien de la biodiversité et des écosystèmes dépend de la « santé » des composantes naturelles et de l'état de leurs interrelations. La réalisation d'activités économiques productives dépend souvent de la disponibilité et de la qualité des ressources. L'identité et l'équilibre socioculturel des habitants de la région est en lien étroit avec la relation qu'ils entretiennent avec leur environnement. De la préservation et du mode de mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles dépendent et dépendront les activités économiques de la région, leur potentiel de développement et de diversification ainsi que le maintien de l'équilibre social et de l'identité culturelle.

Aujourd'hui, dans la Péninsule Sud, l'exploitation des ressources naturelles considère peu ou pas leur renouvellement et l'occupation du sol est polluante. L'air, l'eau et le sol sont souvent contaminés; les terres sont déboisées, s'érodent et se dégradent; la désertification s'étend; les ressources fauniques et floristiques disparaissent; et l'impact des inondations sur la population, sur leurs activités et sur les infrastructures s'accentue. La fragilité et le haut niveau de dégradation environnementale du territoire sont aujourd'hui des facteurs qui nuisent aux secteurs productifs que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et toutes leurs filières connexes, qui compromettent les efforts et le potentiel de développement économique, particulièrement celui associé au tourisme, et qui affectent directement l'habitat et les conditions de vie.

La situation environnementale de la Péninsule Sud est critique et ses ressources naturelles s'épuisent graduellement. Aujourd'hui, plus qu'avant le séisme du 12 janvier et le cyclone Tomas, il faut agir vite. Il faut : réduire la vulnérabilité environnementale face aux catastrophes naturelles; maintenir et accroître la productivité du milieu; améliorer les conditions d'habitat de la population; améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité; sécuriser les investissements publics et privés, notamment ceux consentis pour les infrastructures; et préserver l'environnement et les ressources naturelles au bénéfice des générations futures.

Il faut réduire l'empreinte écologique des activités et favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles à assurer à l'intérieur de la capacité de support du milieu. Les sources, les rivières, les lacs et les étangs doivent être protégés à des fins de consommation, de production ou de loisir. Les derniers grands ensembles naturels (Macaya, Dame Marie, Abricots, Plaisance du Sud) et des écosystèmes spécifiques (Baradères, Pestel, Petit trou de Nippes, La Caouanne, baie du Mesle, îles avoisinantes) doivent rapidement être délimités et protégés. Les bassins versants de la Grande Anse, de la Voldrogue, de l'Acul, de la Ravine du Sud, de Cavaillon et de la Grande Rivière de Nippes doivent être mieux gérés. Et il faut assainir le milieu. Sans une intervention rapide et des changements radicaux dans les modes d'exploitation et d'occupation du territoire, tout espoir d'un développement économique et social durable deviendra futile.

De façon générale, il faut impérativement et rapidement arrêter le déboisement de la Péninsule Sud qui est source de nombreux problèmes. À terme, l'électrification du pays et de la Péninsule Sud devrait permettre d'alléger les pressions en ce sens. En parallèle, il faut rapidement accroître les autres sources de revenu de la population via la mise en œuvre de travaux à haute intensité de main-d'œuvre qui devraient cibler la réhabilitation environnementale de zones problématiques, faciliter l'accès à la propriété des paysans, offrir des alternatives au charbon de bois pour ses utilisations les plus énergivores et stimuler la production de charbon de bois dans des zones propices.

Il faut aussi rapidement revoir des pratiques d'agriculture, d'élevage et de pêche qui surexploitent certaines ressources et en dégradent d'autres, tout en accroissant la productivité de ces secteurs. Des plans de développement par zone et par filière devront être élaborés et mis en œuvre, des infrastructures productives réhabilitées ou construites et des équipements de conservation, de transformation et de commercialisation mis en place.

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Péninsule Sud devra s'appuyer sur la préservation des grands ensembles naturels de qualité qu'on y retrouve encore. Le Pic Macaya, le littoral et le haut fond de l'axe Les Irois / Anse d'Hainault / Dame-Marie, la zone de Corail / Pestel / Cayémites / Péninsule de Baradères, la zone de Cahouane et celle dite du Paradis des Indiens entre Dame-Marie et Les Abricots, comptent parmi ces grands ensembles non encore trop altérés par l'activité humaine et dont la mise en valeur durable favoriserait une exploitation contrôlée des ressources naturelles mais aussi le développement du loisir, du tourisme et de la recherche. Des sites et des attraits naturels d'intérêt de moindre envergure telles les chutes de Saut-Mathurine, les chutes Marie-Jeanne et le Saut du Baril, devront aussi être protégés pour leur valeur intrinsèque et mis en valeur de façon à accroître l'offre régionale et locale de produits récréatifs et touristiques.

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Péninsule Sud devra aussi s'appuyer sur la préservation et l'aménagement des grands ensembles agricoles homogènes de la région, tels la Grande Plaine des Cayes, la Plaine de Baconnois, la Vallée de la Grande-Anse, Le plateau de Rochelois, la zone caféière de Corail-Pestel-Beaumont-Baradères ou la zone cacaoyère Dame-Marie / Anse d'Hainault / Chambellan. Leur mise en valeur durable et rentable pour leurs exploitants permettra d'y maintenir une couverture végétale qui s'additionnera à celle des grands ensembles naturels terrestres de la région, accroîtra l'habitat disponible pour de nombreuses espèces fauniques et diminuera les risques d'inondation et d'érosion.













Enfin, la réduction de la vulnérabilité de la région devra s'appuyer fortement sur la gestion des bassins versants où l'utilisation des sols et la gestion des cours d'eau devront être planifiées dans une perspective d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il faudra contrôler l'urbanisation, identifier les aires à reboiser, construire des ouvrages de protection des berges des cours d'eau et des murs secs pour le contrôle du ruissellement et la recharge de la nappe phréatique, orienter l'agriculture, l'élevage et la pêche sur des pratiques adaptées et moins nocives à l'environnement et gérer l'écoulement naturel des eaux. La desserte en eau potable, les travaux de drainage et l'assainissement, incluant la collecte et la gestion des déchets solides, devraient aussi être prioritaires et établis dans ce cadre.

Les **principaux axes d'intervention** à court terme liés à la protection, à la réhabilitation et à la mise en valeur de l'environnement sont ainsi :

- le contrôle du déboisement et le développement d'une offre énergétique et d'une offre de revenus alternatives;
- l'encadrement des pratiques de pêche, d'agriculture et d'élevage;
- la création de zones d'intervention spéciale afin de protéger les derniers grands ensembles naturels de la région;
- la protection et la mise en valeur des sites et attraits naturels d'intérêt particulier;
- l'utilisation et l'exploitation rationnelle des grands ensembles agricoles homogènes;
- l'aménagement des bassins versants; et
- la planification et la gestion de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la collecte et gestion des déchets par bassin versant.

5.2.4 OBJECTIF Nº 4 : Mettre en place des réseaux de services sociaux et culturels

Les réseaux de services sociaux et culturels comprennent notamment l'ensemble des équipements et services associés à la santé, à l'éducation, à la formation universitaire, à la formation professionnelle et technique, à la culture, aux sports, aux loisirs et à la solidarité sociale. Ces réseaux constituent des composantes intégrales de toute société, contribuent à la qualité de vie et à la stabilité sociale de la population et sont créateurs de nombreux emplois stables et généralement bien rémunérés. Il faut favoriser l'inclusion sociale sous toutes ses formes, notamment pour assurer le respect des droits des jeunes, des paysans et des femmes et leur offrir plus d'opportunités.

Dans la Péninsule Sud, bien qu'on y dénombre plusieurs équipements, les réseaux de services sociaux et culturels sont à construire. Les équipements et services existants ne répondent pas à la demande actuelle. Leur desserte territoriale est incomplète et leur accessibilité est généralement limitée. Certains réseaux combinent une offre de type public et une offre de type privé qui contribuent à combler une partie des besoins de la population.

Dans de nombreux cas, la piètre qualité de la construction des équipements, leur inadéquation physique pour les types de services offerts, leur manque d'entretien et même leur localisation les rendent vulnérables face aux menaces naturelles et socio-naturelles (ouragans, tempêtes tropicales, séismes, inondations, glissements de terrains, etc.) et représentent un danger pour les usagers. Le manque de services de base comme l'eau potable, l'électricité, les services de communication et la collecte et la gestion des déchets, ainsi que le manque de ressources financières et de personnel qualifié, affectent aussi le niveau de services socioculturels disponibles.

Cet état de la situation devra être corrigé par des investissements massifs afin de répondre à la demande actuelle et à celle qui sera associée à l'accroissement démographique de la région au cours des prochaines années. Compte tenu de la hauteur des investissements requis, une participation du secteur privé sera indispensable pour la satisfaction des besoins. Selon les réseaux considérés, des ententes de gestion et/ou de financement avec le secteur communautaire et/ou l'entreprenariat privé permettraient d'améliorer rapidement la desserte et favoriseraient leur essor.

La mise en place de réseaux de services sociaux et culturels de qualité couvrant l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud aura bien entendu des effets bénéfiques associés à la présence de chacun des réseaux sur le territoire. De plus, elle contribuera à la déconcentration des activités hors de la Capitale, à la consolidation des pôles régionaux et locaux de développement, à la répartition des opportunités économiques de développement, à la création de richesse et d'emplois, au développement de la classe moyenne et à la stabilisation de la population dans sa zone d'origine.

L'impact de la mise en place des réseaux devra être maximisé sur l'ensemble du territoire de la région. Ceux-ci devront être hiérarchisés afin de bien répondre aux besoins et d'assurer une utilisation optimale des ressources. Les types de services offerts dans chacun des établissements devront être déterminés en fonction des caractéristiques du bassin de clientèle et de la nature des activités présentes et à développer dans le territoire associé à leur desserte. Des spécialisations devront être considérées pour certaines villes ou zones de la Péninsule Sud.

Dans un premier temps, les investissements devront cibler la mise en place d'un réseau complet de santé et la mise en place d'un réseau complet d'éducation primaire et secondaire qui sont généralement considérées comme étant des exigences de base pour le développement des pays, notamment de leur économie. Il s'agit de facteurs de production dont la présence sur l'ensemble du territoire est indispensable à l'émergence des pays et de chacune de leurs zones.

La main-d'œuvre doit être minimalement qualifiée pour favoriser le développement des entreprises et l'introduction de nouveaux équipements, et la santé de la population est essentielle à la compétitivité de l'économie. L'éducation primaire et secondaire est également un vecteur important de transmission de valeurs sociales et environnementales ainsi que pour l'inclusion des jeunes dans la société.

La mise en place d'un réseau de formation universitaire et la mise en place d'un réseau de formation professionnelle et technique dans les pôles régionaux et locaux de développement devront parallèlement et graduellement être appuyées. Leur présence régionale est importante pour limiter la migration des jeunes et y créer des capacités d'innovation et de gestion.

La mise en place de réseaux de sports et de loisirs s'avère aussi indispensable au développement de la jeunesse et à la qualité de vie des jeunes et des aînés. Le sport et les loisirs sont d'ailleurs des vecteurs importants pour l'intégration sociale des jeunes et pour la vie communautaire. Des équipements et services requis pourraient être couplés aux établissements d'enseignement et aux établissements municipaux.

La protection et mise en valeur du patrimoine culturel et le soutien à la créativité culturelle sont des objectifs indissociables du développement économique, du développement social et de l'aménagement du territoire. Ils constituent en soi des vecteurs de développement et d'inclusion et ajoutent à l'accroissement de l'offre récréative et touristique. Il faudra protéger et mettre en valeur les biens culturels matériels et immatériels, soutenir le développement des arts et de l'artisanat ainsi que l'organisation d'évènements culturels, mettre en place un réseau de centres culturels et créer un réseau de bibliothèques.

Des équipements et des services devront assurer la solidarité requise envers les plus démunis. Des crèches, des orphelinats et des hospices devront notamment être mis en place. Par ailleurs, il faudra prévoir des maisons d'accueil pour enfants et femmes en difficulté ou victimes de violence.

Enfin, plus globalement, il faudra considérer que l'emploi est le meilleur vecteur d'intégration sociale des personnes en âge et désireuses de travailler, si tant est qu'il offre un revenu décent. Notamment, il améliore la satisfaction des besoins de base et l'accès aux services sociaux.

Les **principaux axes d'intervention** à court terme liés à la mise en place des réseaux de services sociaux et culturels sont ainsi :

- la mise en place d'un réseau complet de santé;
- la mise en place d'un réseau complet d'éducation primaire et secondaire;
- la mise en place graduelle de campus universitaires et centres de formation technique et professionnelle dans les pôles régionaux et locaux de développement;
- la mise en place de réseaux de sports et de loisirs;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel;
- le soutien à la créativité culturelle; et
- la mise en place de réseaux de solidarité sociale.

5.2.5 OBJECTIF Nº 5 : Mettre en place un cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire

L'occupation du sol, l'exploitation des ressources et le développement urbain de la Péninsule Sud se font sans planification stratégique et sans égard à la préservation du patrimoine collectif. Le territoire est aujourd'hui fractionné, sans maillage routier régional et local ou de système de transport efficace. De nombreuses zones sont peu accessibles et la population a difficilement accès à des services de base de qualité lorsque existant. Les opportunités de développement existent. La région dispose en effet des avantages compétitifs et des ressources stratégiques pour son développement. Toutefois, leur mise en valeur est compromise par un ensemble de contraintes structurelles et environnementales.

Un cadre de planification, de programmation et de gestion du développement et de l'aménagement du territoire doit être mis en place. À l'échelon national du développement, dans le *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH), les autorités publiques ont déjà notamment statué sur la Vision à long terme du développement d'Haïti, sur les quatre grands chantiers à mettre en œuvre pour la refondation du pays, sur la déconcentration d'activités et de services, sur les pôles régionaux et locaux de développement à mettre en place pour structurer l'organisation future du territoire, sur de grandes infrastructures et équipements à implanter sur le territoire et sur la mise en valeur des grands avantages compétitifs d'Haïti. On compte également sur une participation importante du secteur privé pour assurer le relèvement et le développement du pays.

Dans le PARDH, les autorités nationales ont également ciblé l'élaboration de plans et de schémas aux principaux échelons territoriaux du développement et de l'aménagement du territoire afin de favoriser une utilisation rationnelle du territoire et des ressources et une coordination appliquée des actions de développement. La priorité consiste à élaborer et mettre en œuvre un schéma national d'aménagement du territoire, des stratégies régionales de développement, des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire et des plans d'urbanisme.

Les autorités nationales ont déjà entrepris l'élaboration d'une version détaillée des quatre grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti annoncés dans le PARDH. Véritable plan stratégique de développement à long terme d'Haïti, ce document qui sera disponible en 2011 inclura un ensemble d'orientations qui permettra d'initier alors l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire. La présente stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud du pays constitue la première stratégie régionale du pays. Elle inclut des orientations et des objectifs de développement et d'aménagement du territoire qui influenceront l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire et les prochaines stratégies pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté.

En accord avec le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire devront être réalisés à l'échelon de chaque Arrondissement. La planification et le suivi du développement et de l'aménagement du territoire étant à la fois un processus politique et un processus technique multisectoriel, ces schémas devront être réalisés en intercommunalité avec la participation des services de l'administration publique et en consultation avec la population. Toutefois, compte tenu de l'importance des bassins versants sur l'occupation des sols, pour la protection de l'environnement et dans la localisation de plusieurs infrastructures, équipements et services, il y aurait lieu de rapprocher les limites des Arrondissements de celles des bassins versants.

Des plans d'urbanisme et des plans d'aménagement rural devront être réalisés afin d'orienter plus finement l'occupation du sol. Une urgence devra être accordée aux pôles de développement, aux autres villes pouvant accueillir des flux migratoires ainsi qu'aux milieux à réhabiliter parce que participant davantage aux projets de développement économique projetés. Ici, il y aurait lieu d'ajuster les limites des Collectivités Territoriales de Communes et de Sections Communales en fonction des espaces urbanisés ou à urbaniser et des zones homogènes de développement rural. Par ailleurs, des outils de gestion et d'administration du foncier devront être créés, actualisés et modernisés, incluant notamment les cadastres et les registres de propriétés, les cadastres fiscaux, les cadastres agricoles et le référentiel géographique de base.

Au-delà des outils à élaborer, la mise en place d'un cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire nécessite la mise en place d'une administration forte, déconcentrée et décentralisée. Le choix de l'Arrondissement comme espace d'implantation et de gestion de l'administration déconcentrée et de l'intercommunalité est cohérent avec le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement. De plus, des passerelles entre administrations décentralisées d'une part et entre administration décentralisées et administrations déconcentrées d'autre part devront être mises en place afin d'assurer une meilleure desserte des services à la population et une planification concertée du développement et de l'aménagement local du territoire.

Un partenariat dans le développement et l'aménagement du territoire devra être mis en place afin d'assurer la rencontre des objectifs poursuivis et la mobilisation coordonnée





de tous les acteurs du secteur public et de la société civile organisée (secteur privé, ONG, Fondations, Coopératives, associations). Il devra favoriser la participation dans la planification du développement et de l'aménagement du territoire, la participation dans le financement du développement et de l'aménagement du territoire et la participation dans la mise en place, l'entretien et la gestion d'infrastructures, d'équipements et de services à la population.

Enfin, une autre priorité énoncée dans le PARDH consiste à protéger, réhabiliter et mettre en valeur les grandes richesses naturelles et culturelles d'Haïti que sont les châteaux d'eau des principales rivières et bassins de recharge du pays de façon à en assurer la pérennité. Cette orientation doit être étendue aux autres milieux naturels et sites patrimoniaux d'intérêt pour le développement à long terme de la Péninsule Sud. Il faut envisager ici la mise en place de structures administratives dédiées à cet effet.

Les **principaux axes d'intervention** à court terme liés à la mise en place un cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire sont ainsi :

- l'élaboration et la mise en œuvre de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire à l'échelon des bassins versants /d'Arrondissements;
- la révision des limites politico administratives et leur rapprochement des limites naturelles du territoire;
- l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'urbanisme pour les villes et zones urbaines ou en voie de le devenir;
- l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement rural pour les zones rurales homogènes;
- la mise à niveau du référentiel géographique de base;
- la révision et l'actualisation du foncier (cadastre et registre de propriétés, cadastre fiscaux, cadastre agricole);
- la déconcentration de l'administration publique à l'échelon des Arrondissements;
- le renforcement des Collectivités Territoriales;
- la nécessaire intercommunalité pour la planification du développement et l'organisation de la desserte de certains services publics à l'échelon des Arrondissements/méso bassins versants;
- la mise en place d'autorités dédiées pour la protection de zones naturelles et les zones de développement ayant un caractère particulier associé à leurs richesses naturelles, à leur valeur patrimoniale ou à leur importance stratégique par rapport au maintient de la biodiversité, du développement économique et social de la Péninsule Sud et du pays; et
- la structuration du partenariat État-société civile.

LES GRANDS CHANTIERS

6

6 LES GRANDS CHANTIERS

À l'instar des Grands chantiers nationaux pour le relèvement et le développement du pays, les Grands chantiers de la Péninsule Sud cibleront la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle de la région. Dans chacun des Grands chantiers, des programmes, sous-programmes et projets ont été identifiés. Ces derniers ont été libellés sous la forme de résultats. À terme, leur programmation inclura: leur localisation; leur envergure nationale, régionale ou locale; la période prévue pour leur réalisation; et les principaux paramètres de leur financement (coûts, source des fonds et modalités).

Les programmes, sous-programmes et projets de chacun des Grands chantiers pour le relèvement et le développement de la Péninsule Sud ont été établis en fonction des orientations et des besoins émergents de l'analyse de l'état des lieux et des consultations réalisées. Ils permettront de mettre en place les conditions de base au développement de la région. Ils ont été structurés en cohérence avec la vision à long terme du développement d'Haïti et des programmes et sous-programmes associés aux Grands chantiers pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

De plus, la mise en œuvre des programmes, sous-programmes et projets des Grands chantiers de la Péninsule Sud sera une contribution directe à l'atteinte de la vision nationale du développement, à la déconcentration d'activités hors de Port-au-Prince et à la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement devant structurer l'occupation du territoire. Évidemment, le succès de la mise en œuvre de ces Grands chantiers, des programmes, sous-programmes et projets d'investissement qu'ils contiennent, dépendront en partie du succès de la mise en œuvre de certaines mesures et actions qui devront être prises au niveau national et des conditions de l'environnement externe d'Haïti.

Le **Grand Chantier de la refondation territoriale de la Péninsule Sud** prévoit la finalisation de la mise en place du réseau de transport et son intégration au réseau national et international, l'électrification du territoire, l'amélioration des moyens de communication, l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, ainsi que des mesures associées à l'aménagement du territoire, à la gestion des bassins versants, au développement local et à la rénovation urbaine. L'ensemble de ces programmes vise à structurer le territoire et à mettre en place les infrastructures, les équipements et les réseaux nécessaires au développement régional et local. Ils visent également l'amélioration des conditions de vie, à favoriser un usage rationnel du patrimoine naturel et culturel de la région et la réduction de la vulnérabilité du territoire et de la population.

Le **Grand chantier de la refondation économique de la Péninsule Sud** prévoit la relance et la modernisation de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage, la valorisation des secteurs et potentiels compétitifs propres au territoire, le soutien au développement du secteur tertiaire et de l'artisanat, l'appui à l'investissement privé et la mise en œuvre de programmes d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre. Ces programmes stimuleront la création de richesse et d'emplois, augmenteront les revenus des particuliers, renforceront le secteur privé, favoriseront la stabilisation de la population, accroîtront la sécurité alimentaire et favoriseront la diminution des prélèvements sur les ressources naturelles et l'environnement. Afin que les programmes à mettre en œuvre puissent atteindre les objectifs désirés, il sera nécessaire que d'autres mesures soient mises en œuvre au niveau national, notamment celles associées à la macroéconomie du développement et à la mise en place d'un contexte favorable à l'investissement national et étranger.

Le **Grand chantier de la refondation sociale de la Péninsule Sud** prévoit l'implantation de réseaux de santé et d'éducation, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, qui soient accessibles sur tout le territoire de la région, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'offre sportive et de loisir et la mise en place d'un réseau de protection et de solidarité sociale. Ces programmes permettront à terme de couvrir tout le territoire régional en services de base, d'améliorer les conditions d'habitat et de favoriser l'inclusion sociale. Ils constituent en soi des axes de création de richesse et d'emplois et permettront l'accroissement de la classe moyenne.

Le **Grand chantier de la refondation institutionnelle de la Péninsule Sud** prévoit la révision de composantes spécifiques du cadre légal lié à l'aménagement du territoire au développement local et à la gestion du foncier, la modernisation et l'opérationnalisation de l'administration centrale déconcentrée au niveau régional et local, la décentralisation des pouvoirs, le renforcement de la société civile et l'amélioration de l'administration de la justice et de la sécurité. Ces programmes permettront à terme de mettre en place le cadre de gestion du développement et de l'aménagement du territoire, de renforcer la présence, le rôle et l'impact de l'État dans la gestion du développement et de l'aménagement du territoire de le Péninsule Sud, de structurer et d'augmenter le niveau d'implication des collectivités locales et de la société civile dans la gestion du développement et de l'aménagement du territoire, d'améliorer l'équité sociale, d'améliorer la sécurité civile et foncière, d'améliorer et de stabiliser l'environnement institutionnel nécessaire au développement individuel et collectif de la population. L'ensemble de ces programmes constituent aussi des axes de création de richesses et d'emplois et permettront l'accroissement de la classe moyenne.

Les programmes et sous-programmes de chacun des Grands chantiers sont détaillés dans les sections suivantes. Les sous-programmes et projets inclus dans les programmes sont listés dans un tableau et illustrés dans les cartes suivant la description de chaque programme.

Compte tenu de la nature des investissements envisagés, la mise en œuvre de certains projets nécessitera la participation du secteur privé. Pour d'autres, la mise en place de systèmes de gestion et d'entretien publics apparaît indispensable.

Schéma 2 :

LES GRANDS CHANTIERS ET LES PROGRAMMES POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

LES GRANDS CHANTIERS	LES PROGRAMMES
1. LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE	Programme 1.1 : La mise en place du réseau de transport
	Programme 1.2 : L'électrification de la région
	Programme 1.3 : L'expansion des communications et le maillage numérique du territoire
	Programme 1.4 : L'alimentation en eau potable et l'assainissement
	Programme 1.5 : L'aménagement du territoire et le développement local
	Programme 1.6 : La protection de l'environnement
	Programme 1.7 : La protection et la correction des bassins versants
	Programme 1.8 : La rénovation urbaine
2. LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE	Programme 2.1 : La relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage
	Programme 2.2 : La relance et la modernisation de la pêche
	Programme 2.3 : Le développement du secteur industriel/manufacturier
	Programme 2.4 : Le soutien au développement du secteur des services
	Programme 2.5 : Le développement du tourisme
	Programme 2.6 : La réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre
3. LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE	Programme 3.1 : L'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique
	Programme 3.2 : L'accès à l'éducation fondamentale et secondaire
	Programme 3.3 : La mise en place d'un système de santé accessible à tous
	Programme 3.4 : La protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle
	Programme 3.5 : Le développement du sport et des loisirs
	Programme 3.6 : L'organisation de la solidarité sociale
4. LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	Programme 4.1 : La révision du cadre légal
	Programme 4.2 : La modernisation de l'administration centrale
	Programme 4.3 : La modernisation de l'administration déconcentrée
	Programme 4.4 : La décentralisation
	Programme 4.5 : Le renforcement de la société civile
	Programme 4.6 : L'administration de la justice et de la sécurité

Schéma 3 :

LES PROGRAMMES ET SOUS-PROGRAMMES POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
PROGRAMME 1.1	Sous-programme 1.1.1
	Sous-programme 1.1.X
PROGRAMME 1.X	Sous-programme 1.X.X
	Sous-programme 1.X.X
PROGRAMME 2.1	Sous-programme 2.1.1
	Sous-programme 2.1.x
PROGRAMME 2.X	Sous-programme 2.X.X
	Sous-programme 2.X.X
PROGRAMME 3.1	Sous-programme 3.1.1
	Sous-programme 3.1.x
PROGRAMME 3.X	Sous-programme 3.X.X
	Sous-programme 3.X.X
PROGRAMME 4.1	Sous-programme 4.1.1
	Sous-programme 4.1.X
PROGRAMME 4.X	Sous-programme 4.X.X
	Sous-programme 4.X.X

Schéma 4 :

LES SOUS-PROGRAMMES ET PROJETS POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

SOUS-PROGRAMMES	PROJETS / RÉSULTATS	LOCALISATION	ÉCHELON DES INFRASTRUCTURES / ÉQUIPEMENTS / SERVICES			PÉRIODE DE RÉALISATION		FINANCEMENT		
			NATIONAL	RÉGIONAL	LOCAL	DÉBUT DES TRAVAUX	FIN DES TRAVAUX	COÛTS	SOURCES	MODALITÉS
SOUS-PROGAMME 1.1.1	Projet 1.1.1.1									
	Projet 1.1.1.x									
SOUS-PROGAMME 1.X.X	Projet 1.x.x.x									
	Projet 1.x.x.x									
SOUS-PROGAMME 2.1.1	Projet 2.1.1.1									
	Projet 2.1.1.x									
SOUS-PROGAMME 2.X.X	Projet 2.x.x.x									
	Projet 2.x.x.x									
SOUS-PROGAMME 3.1.1	Projet 3.1.1.1									
	Projet 3.1.1.x									
SOUS-PROGAMME 3.X.X	Projet 3.x.x.x									
	Projet 3.x.x.x									
SOUS-PROGAMME 4.1.1	Projet 4.1.1.1									
	Projet 4.1.1.x									
SOUS-PROGAMME 4.X.X	Projet 4.x.x.x									
	Projet 4.x.x.x									

6.1

LE GRAND CHANTIER Nº 1
LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD

Le Grand chantier de la refondation territoriale de la Péninsule Sud propose la mise en œuvre de huit programmes concernant respectivement :

- la mise en place du réseau de transport;
- l'électrification de la région;
- l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire;
- l'alimentation en eau potable et l'assainissement;
- l'aménagement du territoire et le développement local;
- la protection de l'environnement;
- la protection et la correction des bassins versants; et
- la rénovation urbaine.

6.1 LE GRAND CHANTIER N° 1
LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD

PROGRAMME 1.1 : La mise en place du réseau de transport

Le programme de mise en place du réseau de transport prévoit l'intégration routière nationale, régionale et locale de la Péninsule Sud, l'établissement de liaisons maritimes fiables avec la presqu'île de Baradères et les îles de Grande Cayemite, Grosse Caye et Île-à-Vache, qui sont les principales îles de la Péninsule Sud, et la reconstruction et la construction d'infrastructures aéroportuaires et portuaires de niveau local et international. L'ensemble de ces interventions permettra d'améliorer et de compléter la desserte du réseau de transport dans la Péninsule Sud, de désenclaver les zones difficiles d'accès, de consolider les pôles de développement, d'accroître les possibilités d'échanges intérieurs et extérieurs et d'appuyer le développement socio-économique de la région en générant de nouvelles possibilités de transport en réduisant le temps et les coûts de transport et en donnant un meilleur accès aux réseaux d'équipements et de services des secteurs de l'éducation, de la santé et autres services sociaux.

Ce programme portant sur la mise en place du réseau de transport prévoit la mise en œuvre de six sous-programmes concernant spécifiquement :

- l'intégration routière nationale;
- l'intégration routière régionale;
- l'intégration routière locale;
- l'établissement de liaisons maritimes fiables avec les principales îles de la Péninsule Sud : l'île-à-Vache, Grosse Caye, la Grande Cayemite et la presqu'île de Baradères;
- la réhabilitation/construction d'infrastructures aéroportuaires; et
- la réhabilitation/construction d'infrastructures portuaires.

SOUS-PROGRAMME 1.1.1 : L'INTÉGRATION ROUTIÈRE NATIONALE

L'intégration routière nationale de la Péninsule Sud constitue un sous-programme moteur qui permettra de boucler la Péninsule Sud, de relier l'ensemble des pôles régionaux et locaux, d'assurer l'intégration et les échanges intra régionaux, de faciliter les échanges avec le reste du pays et, indirectement, avec la République Dominicaine. Le réseau routier qui permettra l'intégration routière nationale constituera la colonne vertébrale de l'intégration routière régionale.

L'intégration routière nationale et le maillage routier qu'il sous-tend sont essentiels au développement socioéconomique de la région. Il constituera l'armature par laquelle la majeure partie des intrants à la production seront transportés, que les produits finis circuleront, que les touristes et excursionnistes auront accès aux attraits naturels et culturels, que les malades auront accès aux réseaux de services de santé et que les étudiants auront accès aux réseaux d'éducation. Ce maillage est une condition sine qua non pour une véritable décentralisation et déconcentration, incluant celle de l'État. L'inclusion de tous les citoyens passe aussi par un accès géographique à toutes les zones de la Péninsule Sud et à toutes les régions du pays.

Pour compléter l'intégration routière nationale de la Péninsule Sud, il faut construire ou réhabiliter divers segments de routes et leurs ouvrages d'art associés. Ces routes s'additionneront à celles déjà existantes et à celles pour lesquelles un financement est déjà entendu.

Les travaux qui permettront l'intégration routière nationale sont :

- la construction de la route Miragoâne – Petite-Rivière-de-Nippes;
- la construction de la route Petite-Rivière-de-Nippes – Anse-à-Veau;
- la construction de la route Anse-à-Veau – Petit-Trou-de-Nippes;
- la construction de la route Petit-Trou-de-Nippes – Baradères;
- la construction de la route Baradères - Carrefour Zaboca – Pestel;
- la construction de la route Corail – Pestel;
- la construction de la route Carrefour Charles – Corail;
- la construction de la route Carrefour 44 – Mouillage Fouquette – Côte-de-Fer;
- la réhabilitation de la route Jérémie – Moron – Dame-Marie – Les Irois;
- la construction de la route Les Irois – Tiburon – Les Anglais – Chardonnières – Port-à-Piment;
- la construction d'une voie de contournement de Les Cayes liant la RN2 à la route de Les Cayes – Jérémie facilitant l'accès au nouvel aéroport international; et
- la construction d'une voie de contournement de Les Cayes correspondant à un prolongement de la RN2 vers le secteur de Torbeck.

SOUS-PROGRAMME 1.1.2: L'INTÉGRATION ROUTIÈRE LOCALE

L'intégration routière locale vise essentiellement le désenclavement urbain, économique et social de la Péninsule Sud à partir du réseau national. Elle permettra d'améliorer l'accès à l'intérieur du territoire des Communes et Sections communales et à partir du réseau national.

L'intégration routière locale est indispensable au transport des personnes et des biens des principaux foyers de peuplement et des principales zones productives vers et depuis les pôles régionaux et locaux de développement. Elle vise à faciliter l'accès aux zones productives, à faciliter le transport des intrants, des produits finis et des individus vers et depuis ces zones.

Pour assurer l'intégration routière locale, il faudra réhabiliter ou construire un ensemble de routes secondaires et des pistes rurales.

Les travaux qui permettront l'intégration routière locale sont:

- la construction/réhabilitation de la route Miragoâne – Paillant – Salagnac – Fond-des-Nègres;
- la construction/réhabilitation de la route Vieux-Bourg-d'Aquin – l'Asile – Morne Bogard – Arnaud - Anse-à-Veau;
- la construction/réhabilitation de la route l'Asile – Suzanne – Changieux – Trois Mangots;
- la construction/réhabilitation de la route Cavaillon – Gros Marin – Bonne Fin – Ka Sud – Baradères;
- la construction/réhabilitation de la route Carrefour Moussignac – L'Homond – Fond-des-Blancs – Mouillage Fouquette;
- la construction/réhabilitation de la route Jérémie – Trou-Bonbon – Les Abricots;
- la construction/réhabilitation de la route Port-à-Piment – Randel;
- la construction/réhabilitation de la route Torbeck – Chantal – Ducis;
- la construction/réhabilitation de la route Carrefour Joute – Saint-Jean-du-Sud;
- la construction/réhabilitation de la route liant le futur port international des Cayes à la RN2;
- la construction/réhabilitation de la route Ka Sud – Plaisance Sud;
- la construction/réhabilitation de la route Moron - Massif de la Hotte;
- la construction/réhabilitation de la route Beaumont - Massif de la Hotte; et
- la construction/réhabilitation de la route Ducis - Les Platons.

La liste suivante présente des exemples additionnels de projets à réaliser pour favoriser l'intégration routière locale:

- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la grande Plaine des Cayes;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la Grande-Anse;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du plateau de Rochelois;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Baconnois;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant les secteurs caféiers;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Les Irois – Anse-d'Hainault – Dame-Marie-Moron, incluant la zone côtière et la zone cacaoyère;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine d'Aquin;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Saint-Louis-du-Sud;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Fond d'Icaque;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la rivière de Cavaillon jusqu'à Maniche;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de Plaisance du Sud;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales des bassins amont de la Grande-Rivière-de-Nippes;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Baradères – Fond Tortue;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Pestel – Eaux Basses – Grand-Boucan;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine côtière de Gomier – Roseaux;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone dite du Paradis des Indiens;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du bassin versant Tiburon – Port-Salut;
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone d'intervention spéciale du Parc Macaya; et
- la construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'Île-à-Vache.
-

SOUS-PROGRAMME 1.1.3: L'AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION URBAINE ET INTERURBAINE

Le développement du pays et de la Péninsule Sud accroîtra les échanges intra urbains et inter urbains. Des réseaux de transport public et/ou privé devront être améliorés ou mis en place afin de faciliter les déplacements et de désengorger les routes. La construction ou la réhabilitation d'un ensemble d'équipements sera requis, dont des gares routières et des espaces de dégagement de la chaussée pour les arrêts fréquents des transporteurs.

Par ailleurs, pour améliorer l'exploitation actuelle et future des infrastructures routières, des actions de régulation (installation de feux de signalisation, traitement des carrefours, signalisation horizontale et verticale, etc.) devront être menées. Elles permettront d'optimiser l'utilisation des routes et d'assurer un traitement approprié de points singuliers des réseaux limitant la fluidité de la circulation.

Les travaux qui amélioreront la circulation urbaine et interurbaine locale sont à définir.

SOUS-PROGRAMME 1.1.4: L'ÉTABLISSEMENT DE LIAISONS FIABLES AVEC LES PRINCIPALES ÎLES DE LA PÉNINSULE SUD

Les principales îles situées au large des côtes de la Péninsule Sud souffrent à différents niveaux d'un manque d'accessibilité et leurs habitants sont isolés des principaux centres urbains et des services. Ces îles sont la Grande Cayemite, l'Île-à-Vache et Grosse Caye. De plus, la région compte la presqu'île de Baradères qui est une presqu'île aux conditions d'isolement identiques. La création de liens maritimes fiables de ces îles et de cette presqu'île vers des points précis sur la côte assurera la continuité du réseau routier et permettra de les désenclaver. Ce désenclavement, et l'intégration au reste du réseau de transport, permettront d'améliorer les opportunités de développement économique et social pour les habitants de ces îles et de la presqu'île de Baradères, en plus de permettre leur intégration politique et sociale à la région et au pays.

La création de ces liens implique le financement d'interventions telles que la construction de ports d'embarquement ou débarcadères, la mise en place d'équipements et services d'accueil pour les usagers et la mise en place de navettes sécuritaires desservant les populations concernées.

Les liens et les installations associés à mettre en place sont:

- L'établissement d'une navette entre Les Cayes et l'Île-à-Vache:
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil dans le secteur de L'Islet (Ville des Cayes); et
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil dans le secteur de Madame Bernard sur l'Île-à-Vache.
- L'établissement d'une navette entre Aquin et Grosse Caye:
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Aquin; et
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grosse Caye.
- L'établissement d'une navette entre la Grande Cayemite et Pestel, la Grande Cayemite et Corail et la Grande Cayemite et Petit-Trou-de-Nippes:
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Anse-à-Mason (Grande Cayemite);
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Pestel; et
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Corail.
- L'établissement d'une navette entre la presqu'île de Baradères et Baradères et avec Petit-Trou-des-Nippes:
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grand Boucan (Péninsule Sud de Baradères);
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Baradères; et
 - construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Petit-Trou-des-Nippes.

SOUS-PROGRAMME 1.1.5: LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Dans la perspective du développement touristique, plus particulièrement du tourisme de masse, et du développement industriel de la région, l'accessibilité et les capacités aéroportuaires de la Péninsule Sud se doivent d'être améliorées afin d'en accroître les possibilités d'échange et de favoriser son intégration régionale et internationale.

Ainsi, il est nécessaire d'accroître la capacité de l'aéroport des Cayes afin qu'il puisse atteindre le statut d'aéroport international ouvert sur la Caraïbe et le monde. Il faut aussi réhabiliter l'aéroport local de Jérémie afin d'améliorer l'accessibilité de la partie ouest de la Péninsule Sud vis-à-vis les autres régions du pays et de la République Dominicaine.

Compte tenu de la nature des investissements envisagés, il est possible que la mise en œuvre de ces projets nécessite la participation du secteur privé, ou du moins une participation de celui-ci dans un partenariat avec l'État.

Les deux projets aéroportuaires envisagés pour la Péninsule Sud dans le cadre du programme de mise en place de son réseau de transport sont:

- la transformation de l'aéroport des Cayes en un aéroport international; et
- la réhabilitation de l'aéroport local de Jérémie.

SOUS-PROGRAMME 1.1.6: LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Les infrastructures portuaires devraient permettre de propulser le développement de la Péninsule Sud. Elles sont nécessaires afin de favoriser les échanges internationaux et interrégionaux, les importations et les exportations avec l'extérieur, et permettre l'implantation et l'émergence d'activités industrielles et commerciales fortes et dynamiques. La région compte déjà plusieurs ports, mais la majorité sont dans un mauvais état ou ne réunissent pas les conditions et les critères d'opération qui en feraient des ports efficaces contribuant à la compétitivité des secteurs productifs de la région et du pays. D'importants investissements sont donc nécessaires pour améliorer ces infrastructures de même que les équipements et services qui leurs sont associés.

Des projets sont à l'étude concernant la construction d'un port en eaux profondes dans le secteur de la Baie des Flamands ou dans celui de la Baie du Mesle. Les deux endroits réuniraient les conditions nécessaires à l'implantation de telles infrastructures. Les résultats de ces études sont attendus sous peu.

D'autres projets d'infrastructures portuaires ayant un lien direct avec le développement de pôles industriels et agro-industriels sont également prévus. Un de ces projets correspond à la réhabilitation et mise à niveau du port de Miragoâne et l'autre, à la réhabilitation et mise à niveau du port de Jérémie. Une fois complétés, ces deux projets permettront de consolider les pôles respectifs et d'équiper la région de deux ports secondaires ayant la capacité d'échange avec la Caraïbe et, jusqu'à un certain point, avec le marché nord-américain.

Les autres infrastructures portuaires pour lesquelles des investissements sont prévus sont essentiellement liées aux activités de pêche, de tourisme et de desserte locale. Leur amélioration permettra de développer ces secteurs, de moderniser les pratiques et de les rendre plus efficaces et compétitifs sur le marché national et externe.

Il est prévu que les infrastructures portuaires soient intégrées au réseau de transport de la région et qu'elles puissent bénéficier de sources d'énergie et de réseaux de communication efficaces. Ensemble, et à leur niveau respectif, elles permettront de mieux répartir les possibilités d'emplois et la création de richesse sur le territoire et de favoriser la consolidation des pôles régionaux et locaux.

Les projets portuaires envisagés correspondent aux suivants:

- la construction d'un port en eaux profondes dans la Baie Du Mesle ou dans la Baie des Flamands;
- la réhabilitation et mise à niveau du port de Miragoâne;
- la réhabilitation et mise à niveau du port de Jérémie;
- la réhabilitation et mise à niveau du port d'Anse-d'Hainault;
- la réhabilitation et mise à niveau du débarcadère de Port-à-Piment;
- la construction d'un débarcadère de Petite-Rivière-de-Nippes;
- la construction d'un débarcadère à Petit-Trou-de-Nippes; et
- la réhabilitation et mise à niveau du port de Corail.

Tableau nº 1 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.1 : LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.1.1 L'intégration routière nationale	1.1.1.1 La construction de la route Miragoâne – Petite-Rivière-de-Nippes 1.1.1.2 La construction de la route Petite-Rivière-de-Nippes – Anse-à-Veau 1.1.1.3 La construction de la route Anse-à-Veau – Petit-Trou-de-Nippes 1.1.1.4 La construction de la route Petit-Trou-de-Nippes – Baradères 1.1.1.5 La construction de la route Baradères – Carrefour Zaboca – Pestel 1.1.1.6 La construction de la route Corail – Pestel 1.1.1.7 La construction de la route Carrefour Charles – Corail 1.1.1.8 La construction de la route Carrefour 44 – Mouillage Fouquette – Côte-de-Fer 1.1.1.9 La réhabilitation de la route Jérémie – Moron – Dame-Marie – Les Irois 1.1.1.10 La construction de la route Les Irois – Tiburon – Les Anglais – Chardonnières – Port-à-Piment 1.1.1.11 La construction d'une voie de contournement de Les Cayes liant la RN2 à la route de Les Cayes – Jérémie 1.1.1.12 La construction d'une voie de contournement de Les Cayes correspondant à un prolongement de la RN2 vers le secteur de Torbeck
1.1.2 L'intégration routière locale	1.1.2.1 La construction/réhabilitation de la route Miragoâne – Paillant – Salagnac – Fond-des-Nègres 1.1.2.2 La construction/réhabilitation de la route Vieux-Bourg-d'Aquin – l'Asile – Morne Bogard – Arnaud – Anse-à-Veau 1.1.2.3 La construction/réhabilitation de la route l'Asile – Suzanne – Changieux – Trois Mangots 1.1.2.4 La construction/réhabilitation de la route Cavaillon – Gros Marin – Bonne Fin – Ka Sud – Baradères 1.1.2.5 La construction/réhabilitation de la route Carrefour Moussignac – L'Homond – Fond-des-Blancs – Mouillage Fouquette 1.1.2.6 La construction/réhabilitation de la route Jérémie – Trou-Bonbon – Les Abricots 1.1.2.7 La construction/réhabilitation de la route Port-à-Piment – Randel 1.1.2.8 La construction/réhabilitation de la route Torbeck – Chantal – Ducis 1.1.2.9 La construction/réhabilitation de la route Carrefour Joute – Saint-Jean-du-Sud 1.1.2.10 La construction/réhabilitation de la route liant la futur port international des Cayes à la RN2 1.1.2.11 La construction/réhabilitation de la route Ka Sud – Plaisance Sud 1.1.2.12 La construction/réhabilitation de la route Moron – Massif de la Hotte 1.1.2.13 La construction/réhabilitation de la route Beaumont – Massif de la Hotte 1.1.2.14 La construction/réhabilitation de la route Ducis – Les Platons *Exemples d'autres projets potentiels à étudier :* La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la grande Plaine des Cayes La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la Grande-Anse La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du plateau de Rochelois La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Baconnois La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant les secteurs caféiers La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Les Irois – Anse-d'Hainault – Dame-Marie – Moron, incluant la zone côtière et la zone cacaoyère La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine d'Aquin La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Saint-Louis-du-Sud La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Fond d'Icaque La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la rivière de Cavaillon La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de Plaisance du Sud La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales des bassins amont de la Grande-Rivière-de-Nippes La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Baradères – Fond Tortue La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Pestel – Eaux Basses – Grand-Boucan La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine côtière de Gomier – Roseaux La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone du Paradis des Indiens La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du bassin versant Tiburon – Port-Salut La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone d'intervention spéciale du Parc Macaya La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'Île-à-Vache
1.1.3 L'amélioration de la circulation urbaine et interurbaine	*Projets à déterminer*

GRAND CHANTIER N^{O} 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

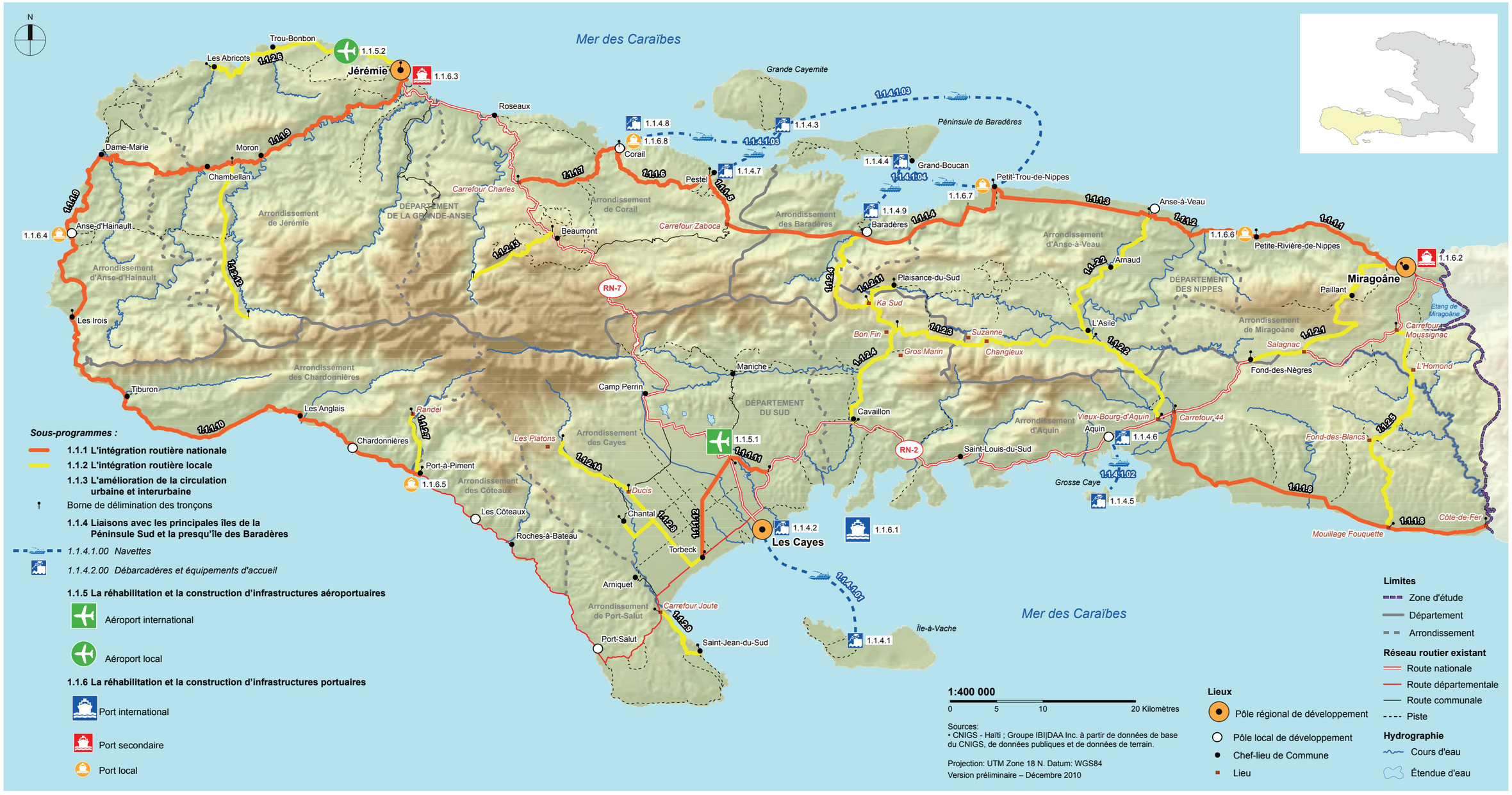
PROGRAMME 1.1 : LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.1.4 L'établissement de liaisons fiables avec les principales îles de la Péninsule Sud	**1.1.4.1.00**	**L'établissement de navettes liant les principales îles de la Péninsule Sud et la Péninsule de Baradères**
	1.1.4.1.01	L'établissement d'une navette entre Les Cayes et l'île-à-Vache
	1.1.4.1.02	L'établissement d'une navette entre Aquin et Grosse Cayes
	1.1.4.1.03	L'établissement d'une navette entre la Grande Cayemite et Pestel, la Grande Cayemite et Corail et la Grande Cayemite et Petit-Trou-de-Nippes
	1.1.4.1.04	L'établissement d'une navette entre la péninsule de Baradères et Baradères et la entre la péninsule de Baradères et Petit-Trou-des-Nippes
	1.1.4.2.00	**La construction/réhabilitation de débarcadères et d'équipements d'accueil**
	1.1.4.2.01	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Madame Samedi (Île-à-Vache)
	1.1.4.2.02	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à l'Islet (est de Les Cayes)
	1.1.4.2.03	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Anse-à-Mason (Grande Cayemite)
	1.1.4.2.04	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grand-Boucan (Péninsule de Baradères)
	1.1.4.2.05	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grosse Caye
	1.1.4.2.06	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Aquin
	1.1.4.2.07	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Pestel
	1.1.4.2.08	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Corail
	1.1.4.2.09	La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Baradères
1.1.5 La réhabilitation et la construction d'infrastructures aéroportuaires	1.1.5.1	La transformation de l'aéroport des Cayes en un aéroport international
	1.1.5.2	La réhabilitation de l'aéroport local de Jérémie
1.1.6 La réhabilitation et la construction d'infrastructures portuaires	1.1.6.1	La construction d'un port en eaux profondes dans la Baie Du Mesle ou à la Baie des Flamands (étude en cours)
	1.1.6.2	La réhabilitation et mise à niveau du port de Miragoâne
	1.1.6.3	La réhabilitation et mise à niveau du port de Jérémie
	1.1.6.4	La réhabilitation et mise à niveau du port d'Anse-d'Hainault
	1.1.6.5	La réhabilitation et mise à niveau du débarcadère de Port-à-Piment
	1.1.6.6	La construction du débarcadère de Petite-Rivière-de-Nippes
	1.1.6.7	La construction du débarcadère de Petit-Trou-de-Nippes
	1.1.6.8	La réhabilitation et mise à niveau du port de Corail



Carte concept 1 : **MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT**

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 1 : **PROGRAMME 1.1 : LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT**

PROGRAMME 1.2: L'électrification de la région

Le programme d'électrification de la Péninsule Sud prévoit l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique et l'accroissement de la capacité de transport et de distribution de l'énergie électrique produite. En mettant en œuvre les projets d'investissement qui permettront d'atteindre ces objectifs, l'accès à l'électricité sera accru sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud, la qualité des services de distribution d'énergie sera améliorée et les secteurs productifs de l'économie régionale ainsi que l'ensemble des réseaux de services sociaux et institutionnels pourront compter sur une source d'énergie fiable qui leur permettront de mettre en valeur leur potentiel de développement et d'améliorer leur niveau d'efficacité. Cette modernisation permettra de diversifier l'économie régionale, de créer de nouvelles opportunités de croissance économique et d'emplois, particulièrement dans les secteurs industriels et touristiques, de générer une meilleure répartition spatiale des possibilités de développement, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de réduire la pression sur le déboisement.

Ce programme portant sur l'électrification de la région prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

» l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique;
» l'accroissement de la capacité de transport d'énergie électrique; et
» l'accroissement de la capacité de distribution de l'énergie électrique.

SOUS-PROGRAMME 1.2.1: L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le développement de la capacité de production d'énergie électrique de la Péninsule Sud devra miser sur l'énergie hydroélectrique et l'énergie thermique comme sources d'énergie principale et sur des sources d'énergie alternatives comme l'énergie éolienne et le solaire comme source d'énergie secondaire. L'énergie éolienne et l'énergie solaire pourront également être développées et utilisées à plus petite échelle afin de satisfaire en tout ou en partie les besoins d'énergie de petites communautés rurales, de communautés insulaires, d'équipements balnéaires, d'installations gouvernementales ou de petites unités de transformation des produits agricoles. Le solaire devrait aussi être utilisé pour alimenter les équipements ou réseaux d'équipements spécifiques en milieux urbain ou rural (système d'éclairage dans les endroits publiques, système de contrôle de l'irrigation, balise maritime, etc.).

Malgré la présence de plusieurs cours d'eau d'importance, le potentiel de production d'énergie hydroélectrique de la région demeure limité. De fait, l'hydrogéologie de la région, le régime pluviométrique, l'étendue et la morphologie des méso et micro-bassins versants ayant un potentiel et leur localisation par rapport aux principaux pôles de concentration de la demande énergétique désavantagent leur faisabilité technique et économique. Une étude technique détaillée est actuellement en cours de réalisation et permettra de déterminer les potentiels réels de la région et de pouvoir statuer de manière définitive sur la faisabilité technique et la viabilité économique de nombreux sites et bassins versants pour lesquels un potentiel non validé est attribué.

Un important projet de réhabilitation et d'augmentation de la capacité de production d'énergie hydroélectrique est actuellement en cours de réalisation à la centrale de Sault-Mathurine. La capacité de la centrale des Cayes fait aussi déjà l'objet de travaux d'amélioration ou de modernisation de sa technologie. Ces projets permettront d'augmenter de manière significative la puissance hydroélectrique générée, de développer les réseaux de transport et distribution associés et de pourvoir à la demande d'énergie électrique d'une partie significative du Département du Sud.

D'autres projets devront être graduellement mis en œuvre afin de satisfaire les besoins existants et croissants en énergie. Notamment pour répondre aux besoins de l'industrie d'assemblage et de l'agro-industrie, la capacité de production d'énergie thermique devra être augmentée, soit à travers l'amélioration ou l'agrandissement d'unités de production existantes ou à travers la construction d'une ou de plusieurs nouvelles centrales. Certaines petites centrales ou mini-centrales pourront également être implantées afin de contribuer à l'alimentation du réseau et répondre à la demande de pointe.

Jérémie devra compter sur une centrale thermique importante afin d'alimenter son centre urbain, le développement de ses activités économiques et la zone agricole de la Vallée de la Grande-Anse jusqu'à l'axe Dame-Marie – Anse d'Hainault. Il faudra également augmenter la capacité de la centrale thermique de Petit-Goâve afin qu'elle puisse alimenter l'ensemble de l'axe de développement Anse-à-Veau – Miragoâne – Petit Goâve et même son territoire d'influence qui s'étend sur l'ensemble des Nippes. La construction d'une nouvelle centrale thermique dans le secteur du nouveau port en eaux profondes qui serait construit dans la région des Cayes doit aussi faire l'objet d'une évaluation, surtout si l'on considère le potentiel de développement touristique balnéaire de Port-Salut et de l'ensemble de l'axe situé entre Saint-Louis-du-Sud et Côte-de-Fer et le potentiel de développement industriel associé à la présence d'un tel port et l'existence de la loi américaine HOPE II.

Le potentiel éolien de plus forte capacité a été identifié dans les hauteurs situées entre Saint-Jean-du-Sud et Port-Salut. Une étude portant sur la faisabilité technique et économique de la création d'un parc éolien dans ce secteur devrait être entreprise afin de valider ce potentiel et d'établir les modes de mise en œuvre d'un tel projet. Celui-ci deviendrait un élément important du développement touristique de la région de Port-Salut et constituerait une source d'énergie intéressante pour appuyer l'ensemble du réseau de distribution de la région lors des périodes de pointe.

Les travaux associés à l'accroissement de la production d'énergie électrique sont :

» la réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale hydroélectrique de Saut-Mathurine (en cours);
» la réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Les Cayes (en cours);
» l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Petit-Goâve;
» la réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Jérémie ou son remplacement par une centrale de plus grande capacité; et
» la construction d'une centrale thermique en lien avec le futur port en eaux profondes de Cayes.

D'autres travaux stratégiques liés à l'accroissement de la production d'énergie électrique dans la Péninsule Sud devront également être mis en œuvre. Ces travaux sont :

» l'étude du potentiel hydroélectrique des principaux bassins versants de la Péninsule Sud (dont certains seraient déjà à l'étude), notamment :
 - la construction d'une centrale hydroélectrique à Saut-du-Baril;
 - la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Voldrogues;
 - la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Grande-Anse;
 - la construction d'une centrale hydroélectrique sur la ravine du Sud;
 - la construction d'une centrale hydroélectrique sur la Grande-Rivière-de-Nippes.
» l'étude du potentiel éolien et en priorité :
 - l'implantation d'un parc éolien dans le secteur de la Péninsule de Port-Salut.
» l'étude du potentiel solaire; et
» l'étude d'autres sources d'énergies.

SOUS-PROGRAMME 1.2.2: L'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

L'accroissement de la capacité de transport d'énergie électrique devra permettre d'assurer l'alimentation des principaux pôles de développement urbains, industriels et touristiques de la Péninsule Sud. Le réseau de transport d'énergie devra être intégré au réseau national, notamment en étant connecté du côté nord avec le réseau de Petit Goâve et du côté sud avec le réseau de Jacmel. Le réseau devra également être planifié de manière à ce que le bouclage de la Péninsule Sud soit complet.

L'intégration du réseau de transport d'énergie au réseau national ainsi que son bouclage régional réduira les risques d'isolement de la Péninsule Sud lors de bris importants ou de pannes majeures et assurera un niveau minimum d'alimentation en énergie en tout temps. Par ailleurs, ces réseaux devront être conçus de manière à éviter les branchements illégaux et à limiter les pertes techniques entre les sources et les réseaux locaux de distribution. Le déploiement des réseaux de transport devra se faire par étape en priorisant d'abord les marchés où la demande est la plus forte afin d'assurer des conditions favorables pour le redressement et le développement de secteurs clefs de l'économie et pour appuyer la mise en place des réseaux d'équipements et de services collectifs.

Pour le court et le moyen terme, les objectifs d'électrification devront viser la fourniture d'énergie électrique dans les pôles de développement urbains, industriels, agro-industriels et touristiques et vers les équipements portuaires et aéroportuaires qui sont stratégiques pour l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du développement.

Les revenus qui seront générés permettront un réinvestissement dans les réseaux existants et dans leur déploiement vers d'autres zones de moindre demande dans l'objectif de favoriser une desserte et un niveau d'accès à l'énergie électrique qui soient équitables pour l'ensemble de la population.

Les principaux travaux visant à accroître la capacité de transport d'énergie sont :

- la construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie électrique liant la centrale de Sault-Mathurine à la Ville des Cayes, Port-Salut et Cavaillon;
- la construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Jérémie jusqu'à l'axe Dame-Marie – Anse d'Hainault-Les Irois;
- la construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va d'Aquin vers le pôle touristique de la Côte-de-Fer;
- la construction/réhabilitation d'un réseau qui va de Miragoâne à Anse-à-Veau;
- la construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Miragoâne à Fond-des-Nègres; et
- la construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui relierait Miragoâne à Petit-Goâve.

SOUS-PROGRAMME 1.2.3: L'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Afin de contribuer au développement, à la modernisation et à la diversification de l'économie régionale et locale, à la création d'emplois et à une desserte des réseaux de services sociaux et culturels qui soit équitable sur tout le territoire, il est absolument nécessaire que les réseaux locaux de distribution d'énergie électrique soient développés. Ces réseaux devront alimenter en priorité les pôles urbains majeurs, les pôles économiques porteurs de développement économique et les secteurs où des niveaux de rentabilité de la clientèle sont les plus favorables. Cette priorisation favorisera la récupération des investissements réalisés, la gestion durable des réseaux et leur expansion vers les secteurs de moindre rentabilité.

Comme dans le cas des réseaux de transport d'énergie, la gestion des réseaux de distribution d'énergie électrique devra porter une attention particulière à la maintenance des infrastructures et équipements afin de réduire au minimum les pertes techniques, contenir les branchements illégaux et assurer un processus de facturation et de collecte qui soit efficace. Des investissements en ce sens permettront de garantir que les sources d'énergie soient utilisées avec le maximum de rendement et que l'empreinte écologique de leur utilisation soit réduite.

Voici des exemples de projets qui permettront d'accroître la capacité de distribution d'énergie électrique dans la Péninsule Sud :

- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine des Cayes et des localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Jérémie et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Miragoâne et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la Grande Plaine des Cayes, incluant l'ensemble des ses localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone touristique de Port-Salut et la presqu'île de Port-Salut, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone de pêche et touristique de l'axe Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Les Irois;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique desservant la zone industrialo-portuaire de la région de Les Cayes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Saint-Louis-du-Sud, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Côte-de-Fer, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Baconnois, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant le plateau de Rochelois, ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la rivière Cavaillon, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la Grande-Anse, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe caféier de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone cacaoyère de Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Chambellan, incluant ses principales localités et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Fond d'Icaque et les localités environnantes;
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de Plaisance-du-Sud et les bassins versants amont de la Grande-Rivière-de-Nippes, incluant les principales localités et les localités environnantes; et
- la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine côtière de Gomier-Roseaux, incluant les principales localités et les localités environnantes.

Tableau nº 2 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.2 : L'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.2.1 L'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique	**1.2.1.1.00 Construction/réhabilitation de centrales de production d'énergie électrique** 1.2.1.1.01 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale hydroélectrique de Saut-Mathurine 1.2.1.1.02 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Les Cayes 1.2.1.1.03 L'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Petit-Goâve 1.2.1.1.04 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Jérémie ou son remplacement par une centrale de plus grande capacité 1.2.1.1.05 La construction d'une centrale thermique en lien avec le futur port en eaux profondes de Les Cayes **1.2.1.2.00 L'étude du potentiel hydroélectrique** *Une étude du potentiel des principaux bassins versants serait en cours* *Exemples de projets :* La construction d'une centrale hydroélectrique à Saut-du-Baril La construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Voldrogues La construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Grande-Anse La construction d'une centrale hydroélectrique sur la ravine du Sud La construction d'une centrale hydroélectrique sur la Grande-Rivière-de-Nippes **1.2.1.3.00 L'étude du potentiel éolien** *Exemples de projets :* La construction d'un parc éolien dans le secteur de la Péninsule de Port-Salut **1.2.1.4.00 L'étude du potentiel solaire** *À déterminer* **1.2.1.5.00 L'étude d'autres sources d'énergies** *À déterminer*
1.2.2 L'accroissement de la capacité de transport d'énergie électrique	1.2.2.1 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie électrique liant la centrale de Sault-Mathurine à la Ville de Les Cayes, Port-Salut et Cavaillon 1.2.2.2 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Jérémie jusqu'à l'axe Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Les Irois 1.2.2.3 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va d'Aquin vers le pôle touristique de la Côte-de-Fer 1.2.2.4 La construction/réhabilitation d'un réseau qui va de Miragoâne à Anse-à-Veau 1.2.2.5 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Miragoâne à Fond-des-Nègres 1.2.2.6 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui relie Miragoâne à Petit-Goâve

GRAND CHANTIER N^{O} 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.2 : L'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.2.3 L'accroissement de la capacité de distribution de l'énergie électrique	*Exemples de projets :* La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Les Cayes et des localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Jérémie et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Miragoâne et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone touristique de Port-Salut et la presqu'île de Port-Salut, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone de pêche et touristique de l'axe Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Les Irois La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique desservant la zone industrialo-portuaire de la région de Les Cayes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Saint-Louis-du-Sud, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Côte-de-Fer, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant le plateau de Rochelois, ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Baconnois, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la Grande Plaine des Cayes, incluant l'ensemble des ses localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la Grande-Anse, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la rivière Cavaillon, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine côtière de Gomier-Roseaux, incluant les principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe caféier de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone cacaoyère de Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Chambellan, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Fond d'Icaque et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de Plaisance-du-Sud et les bassins versants amont de la Grande-Rivière-de-Nippes, incluant les principales localités et les localités environnantes



Carte concept 2 : **L'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION**

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 2 : **PROGRAMME 1.2 : L'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION**

PROGRAMME 1.3 : L'expansion des communications et le maillage numérique du territoire

Le programme d'expansion des communications prévoit l'intégration de la région au réseau national de télécommunications, la généralisation de l'utilisation d'Internet dans tous les services publics et communautaires et la création d'un réseau de centres multimédias. L'ensemble de ces interventions facilitera l'intégration sociale et économique interne de la Péninsule Sud, son intégration au reste du pays et son ouverture sur le monde. L'expansion des communications favorisera les échanges, améliorera la compétitivité et l'efficacité des entreprises et producteurs de la Péninsule Sud, ainsi que celle des institutions locales et déconcentrées, et permettra à l'ensemble des secteurs de la société de pouvoir communiquer de manière efficace et opportune et d'avoir accès à l'information.

Ce programme portant sur l'expansion des communications prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- l'intégration au réseau national de télécommunications;
- la généralisation de l'utilisation de l'Internet dans tous les services publics et communautaires; et
- la création d'un réseau de centres multimédia.

SOUS-PROGRAMME 1.3.1 : L'ACCROISSEMENT DE LA CONNECTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'accès aux télécommunications dans la région a déjà beaucoup été amélioré à travers le développement de la téléphonie cellulaire, mais beaucoup reste encore à faire afin d'améliorer la desserte des réseaux de communications, d'en augmenter la diversité et de les rendre plus accessibles pour la population. D'importants travaux sont actuellement en cours ou sur le point d'être initiés par la compagnie NATCOM S.A. Ces travaux permettront d'améliorer l'accès à l'Internet haute vitesse en plus d'une panoplie d'autres services de télécommunications dans la Péninsule Sud à partir d'un réseau de fibre optique d'une capacité de 10Gbps.

Les autres joueurs du secteur des télécommunications apporteront certainement d'autres investissements dans la zone afin de préserver leur part de marché. Actuellement, ce secteur est développé principalement par le secteur privé. L'État devra d'une part s'assurer que les différents acteurs du secteur travaillent toujours à l'amélioration de la desserte des services de communications de façon à les rendre accessibles à tous et de l'autre, que les obligations de service public et de service universel soient respectées.

À court et moyen termes, les travaux associés à l'intégration au réseau national de télécommunications sont :

- la construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Port-au-Prince, Miragoâne et Les Cayes;
- la construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Les Cayes et Jérémie; et
- la construction du lien primaire de télécommunications à haut débit de Vieux-Bourg d'Aquin à Côte-de-Fer et vers Jacmel.

Ces liens permettront subséquemment d'étoiler les services dans le territoire.

SOUS-PROGRAMME 1.3.2 : LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES

Les améliorations réalisées et à venir en termes de connectivité et de télécommunications à travers le développement de la téléphonie cellulaire et de la fibre optique ouvrent la possibilité de généraliser l'utilisation de l'Internet dans l'ensemble des services publics et communautaires.

Ceci permettra aux institutions bénéficiaires de mieux gérer le territoire, d'améliorer et d'augmenter la gamme des services qui sont offerts aux citoyens et aux entreprises, d'accélérer la prise de décision, d'augmenter l'efficacité de la gestion des institutions et des entreprises et d'améliorer la compétitivité générale de la Péninsule Sud.

Les travaux associés à la généralisation de l'utilisation de l'Internet correspondent donc à :

- la mise en place des équipements et réseaux de connectivité Internet dans tous les établissements des services publics et communautaires.

Une priorité devrait être accordée aux services centraux et déconcentrés de l'administration publique, notamment aux réseaux de santé et d'éducation, et à la communication sur les politiques, programmes et services publics. Il faut exploiter le rôle des TIC dans la modernisation des processus de gestion de l'État, dans l'offre de nouveaux services TIC à la population (en éducation, en santé, en culture…) et dans la modernisation de la relation avec les administrés (état civil, fiscalité, systèmes d'alerte en cas de catastrophes, accès aux revenus et aux marchés, dialogues élus-administrés, etc.).

Les établissements d'enseignement ont notamment un grand rôle à jouer dans le futur des TIC dans le pays. À cet effet, il faut cibler spécifiquement la mise en réseau et l'équipement des établissements scolaires, des écoles professionnelles et techniques et des universités, permettant ainsi de nouvelles modalités de formation : enseignement à distance, autoformation, services pédagogiques individualisés, visioconférence, etc, et la formation de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale pour faire évoluer le métier d'enseignant autour d'une démarche de validation et de certification des connaissances. La formation des formateurs est une cible prioritaire.

SOUS-PROGRAMME 1.3.3 : LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CENTRES MULTIMÉDIA

Une façon d'appuyer l'expansion des communications et d'accroître les opportunités qu'elles offrent est la création d'un réseau de centres multimédia. Ces centres serviraient de plateforme pour l'accès à l'information, à la formation en technologie de l'information ou à la formation en général pour l'obtention de services de télécommunications et, éventuellement, pour le développement de petites entreprises de services en lien avec le secteur des technologies de l'information et de la communication.

Les centres multimédia pourraient être opérés par le secteur privé ou en partenariat entre les collectivités locales et des organismes de la société civile. Idéalement, chacun des pôles de développement devrait compter un centre multimédia pour offrir une desserte minimale sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud.

Par ailleurs, les centres multimédia permettront de générer de nombreux emplois au niveau local et de créer une main d'œuvre qui soit formée dans des outils technologiques essentiels pour le développement des secteurs industriels, touristiques et du secteur des services.

Les travaux associés à la création d'un réseau de centre multimédia correspondent donc à la construction et la mise en place d'un centre multimédia dans chacun des Chefs-lieux d'Arrondissement. De là, des réseaux locaux pourront s'étoiler vers les Communes et Sections Communales par l'intégration de points d'accès dans des services publics et des centres socioculturels et de Commune.

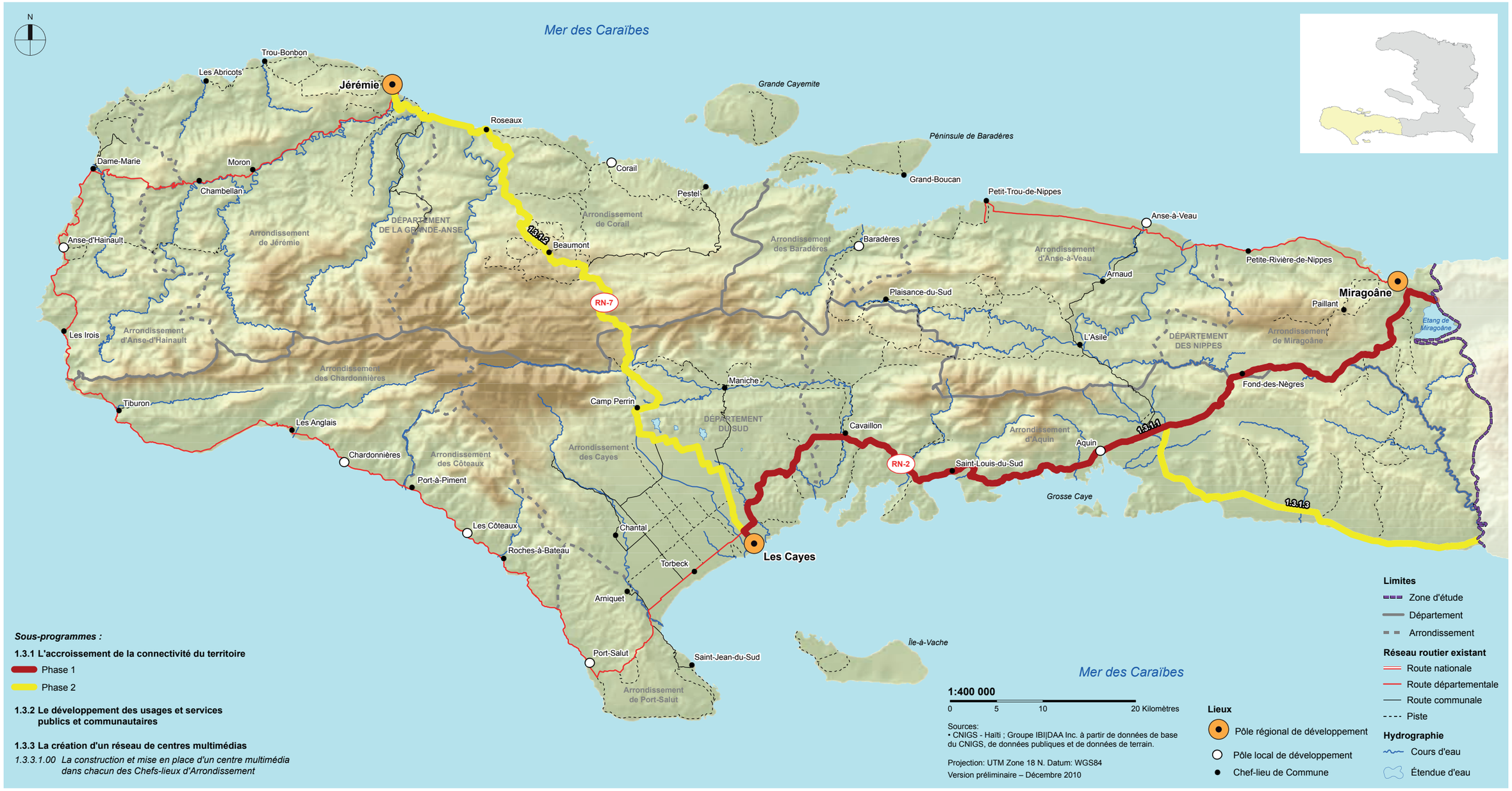
Tableau nº 3 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.3 : L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.3.1 L'accroissement de la connectivité du territoire	1.3.1.1 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Port-au-Prince, Miragoâne et Les Cayes 1.3.1.2 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Les Cayes et Jérémie 1.3.1.3 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit de Vieux-Bourg d'Aquin à Côte-de-Fer et vers Jacmel
1.3.2 Le développement des usages et services publics et communautaires	**1.3.2.1.00 La mise en place des équipements et réseaux de connectivité Internet dans tous les établissements d'enseignement du réseau public de la Péninsule Sud** *À déterminer* **1.3.2.2.00 La mise en place des équipements et réseaux de connectivité Internet dans tous les établissements publics** *À déterminer*
1.3.3 La création d'un réseau de centres multimédias	**1.3.3.1.00 La construction et mise en place d'un centre multimédia dans chacun des Chefs-lieux d'Arrondissement et de Commune** *À déterminer*

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 3 : **PROGRAMME 1.3 : L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE**

PROGRAMME 1.4 : L'alimentation en eau potable et l'assainissement

Le programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement prévoit la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable, la construction et la réhabilitation de réseaux d'assainissement (drainage et eaux usées) et le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides. Ces interventions permettront de combler le déficit de l'offre de ces services de base par rapport à la demande, d'améliorer la desserte territoriale, d'améliorer la qualité des services existants et l'équité dans l'accès à ces services pour la majorité des foyers qui vivent dans la pauvreté. Conséquemment, les milieux de vie et de travail se verront fortement améliorer ainsi que les conditions d'hygiène et de santé de la population.

L'alimentation en eau potable et l'assainissement constituent des enjeux d'autant plus stratégiques que la région vit un processus de croissance démographique significatif, que les taux d'urbanisation des Arrondissements et régions naturelles sont en augmentation et que le développement industriel, agro-industriel et touristique générera une très forte pression additionnelle sur une ressource rare et un réseau de services qui est déjà défaillant.

Dans la Péninsule Sud comme dans le reste du pays, le nombre d'intervenants impliqués dans ces services de base et le manque de clarté dans les cadres juridique et administratif qui les régissent rendent leur gestion quotidienne et leur développement peu efficace et excessivement complexe, quoique la situation se soit dernièrement améliorée avec la mise en place de la DINÉPA. Par ailleurs, la gestion de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement devra favoriser l'intercommunalité de façon à optimiser l'usage des ressources disponibles et à assurer une meilleure qualité des services et desserte de la clientèle.

Afin d'optimiser l'impact des interventions et de s'assurer que leur coordination opérationnelle soit optimale, il sera nécessaire que leur mise en œuvre s'inscrive à l'intérieur de stratégies qui seront établies dans des plans/schémas de gestion à l'échelon de chacun des Arrondissements/méso bassins versants. L'intégration de la petite et micro entreprise devra aussi être considérée dans les processus de mise en place de ces réseaux de services et dans leurs gestions.

Ce programme portant sur l'alimentation en eau potable et l'assainissement prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable;
- la construction et la réhabilitation de réseaux d'assainissement (drainage et eaux usées); et
- le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides.

SOUS-PROGRAMME 1.4.1 : LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La construction et la réhabilitation des réseaux d'eau potable incluent les composantes de production et de distribution. Afin d'améliorer la desserte territoriale de ce service, il est prévu de mettre en œuvre des projets à l'intérieur de chacun des Arrondissements/méso bassins versants de la région. Chacun des Arrondissements/méso bassins versants pourra être desservi par un ou plusieurs réseaux de distribution dont l'intégration et l'étendue dépendront des conditions locales du milieu. Ces réseaux pourront à leur tour être constitués d'un ou de plusieurs sous-réseaux et être complétés par des projets très localisés ayant ou non des ramifications sous forme de micro-réseaux de distribution.

L'approvisionnement de chacun des réseaux et sous-réseaux pourra se faire à partir d'un seul ou de plusieurs sites de captation. La mise en place des réseaux d'alimentation en eau potable devra être accompagnée d'actions concrètes de protection des sites de captation, de reforestation et de protection des bassins versants.

Afin de favoriser un usage et une gestion durable de la ressource, un plan de gestion de l'eau potable de niveau régional et des plans ou schémas de gestion au niveau de chacun des Arrondissements/méso bassin versants devront être réalisés. Un modèle de gestion, incluant le mode de tarification et des outils techniques de gestion sur la consommation et l'exploitation de l'eau, devront être conçus et mis en place. Ces derniers devront être adaptés aux conditions sociales et économiques de la population et de chacun des secteurs productifs de l'économie régionale. Une attention et un contrôle particulier devront être apportés à l'exploitation privée des ressources en eau. L'eau est une ressource naturelle faisant partie du patrimoine de l'ensemble des Haïtiens et l'Etat devra veiller à ce que son exploitation se fasse sur une base rationnelle et dans le souci de la préservation et du renouvellement de la ressource.

La construction et la réhabilitation des réseaux d'eau potable devront être conçues par étape en priorisant d'abord les secteurs stratégiques qui permettront de pouvoir récupérer rapidement les sommes investies et compter sur des revenus propres qui pourront être réinvestis dans la maintenance, dans le développement des réseaux et dans l'amélioration des niveaux de dessertes et d'accessibilité pour les secteurs les moins favorisés. Par ailleurs, les projets à venir devront être accompagnés de campagnes régionales et locales pour l'amélioration des pratiques d'hygiène et la promotion de l'assainissement, en plus de campagnes sur la protection de l'environnement avec une emphase particulière sur les ressources en eau.

Les travaux prévus pour la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable sont :

- la réalisation d'étude hydrogéologique de la Péninsule Sud, de la demande et du potentiel d'exploitation de l'eau potable;
- l'élaboration d'un plan de gestion de l'eau potable pour la région de la Péninsule Sud incluant la conception et la mise en place graduelle d'un modèle de gestion, des moyens de tarification et des outils techniques de gestion de la consommation et de l'exploitation de l'eau potable;
- l'élaboration d'un plan/schéma de gestion de l'eau potable à l'échelon de chacun des Arrondissements/méso bassins-versants; et
- la construction et la réhabilitation des réseaux d'eau potable à l'échelon de chacun des Arrondissements/méso bassin versants de la Péninsule Sud.

SOUS-PROGRAMME 1.4.2: LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (DRAINAGE ET EAUX USÉES)

La construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement incluent l'ensemble des infrastructures de drainage, de captation, de canalisation et de traitement des eaux usées. Afin d'améliorer la desserte territoriale de ces réseaux, il est prévu de mettre en œuvre des projets à l'intérieur de chacun des Arrondissements/méso bassin versants de la région. Chacun des Arrondissements/méso bassins versants pourra être desservi par un ou plusieurs réseaux d'assainissement dont l'intégration et l'étendue dépendront des conditions locales du milieu. Ces réseaux pourront à leur tour être constitués d'un ou de plusieurs sous-réseaux.

Le déficit de la desserte et la qualité des services d'assainissement sont aggravés par la croissance urbaine non contrôlée, l'occupation illégale de terrains, la construction d'habitats précaires en zones de risques et difficiles d'accès, l'absence généralisée de services de base, l'augmentation de la production de déchets, le manque de ressources économiques de la population et des institutions locales et le niveau d'hygiène au sein de la population. Il est donc important que la construction et la réhabilitation des réseaux soient accompagnées des mesures pertinentes d'encadrement du développement urbain et de l'occupation du sol ainsi que de l'intégration/renforcement dans le curriculum d'enseignement normal des pratiques d'hygiène, d'assainissement et de protection de l'environnement.

Les travaux prévus pour la construction et la réhabilitation de réseaux d'assainissement correspondent donc à :

» la construction de réseaux d'assainissement intégrés pour les méso bassins versants :
- d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
- de Cavaillon
- des Cayes
- de Tiburon - Port-Salut
- de Les Irois - Jérémie
- de Grande-Anse
- de Voldrogue-Roseaux
- de Corail - Anse-à-Veau
- de Grande-Rivière-de-Nippes
- de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve
- de Bainet - Côte-de-Fer.

SOUS-PROGRAMME 1.4.3: LE RENFORCEMENT OU LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides prévoit la mise en place de systèmes intégrés à l'intérieur de chacun des Arrondissements/méso bassins versants de la région. Ces systèmes favoriseront l'intercommunalité et le partage des ressources afin d'optimiser les niveaux de services et la desserte sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud.

Les méthodes, processus et technologies à employer devront être adaptés aux conditions sociales et culturelles de la population et s'adapter aux différents besoins et caractéristiques propres aux activités présentes dans chacun des Arrondissements/méso bassins versants. Par ailleurs, la mise en place de ces systèmes devra permettre la création de nombreux emplois et favoriser le développement de nombreuses micro et petites entreprises qui seront impliquées dans les étapes de gestion intégrale des déchets.

Par ailleurs, le développement et la gestion des équipements stratégiques faisant partie des systèmes de gestion des déchets solides pourront contenir un fort niveau d'implication du secteur privé et des modèles de gestion mixtes pourront être envisagés.

Les travaux prévus pour le renforcement et la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides correspondent donc à :

» la mise en place de systèmes intégrés de gestion des déchets solides pour les bassins versants :
- d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
- de Cavaillon
- des Cayes
- de Tiburon - Port-Salut
- de Les Irois - Jérémie
- de Grande-Anse
- de Voldrogue-Roseaux
- de Corail - Anse-à-Veau
- de Grande-Rivière-de-Nippes
- de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve
- de Bainet - Côte-de-Fer.

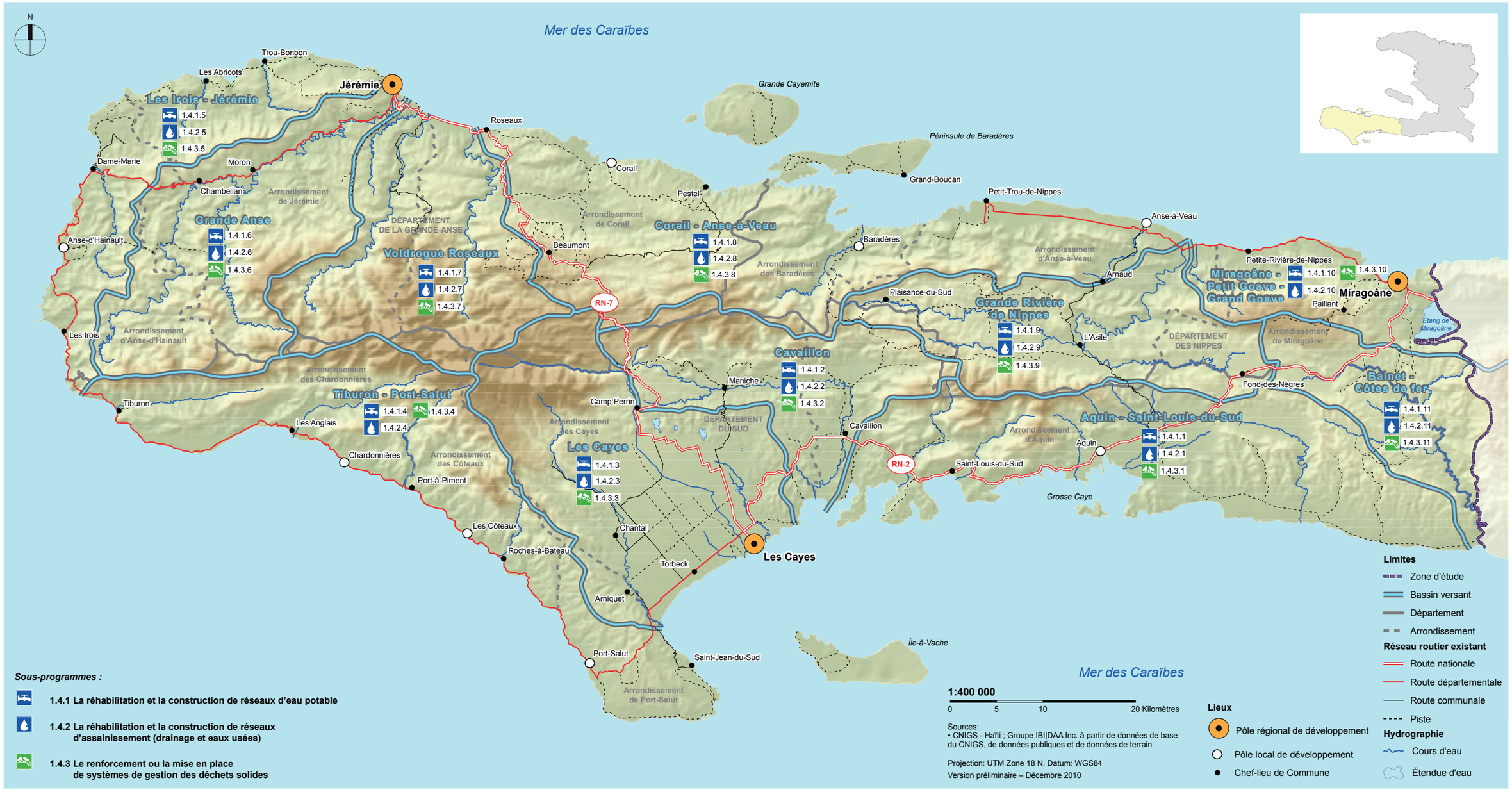
Tableau nº 4 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.4 : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.4.1 La construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable	1.4.1.1	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
	1.4.1.2	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Cavaillon
	1.4.1.3	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant des Cayes
	1.4.1.4	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut
	1.4.1.5	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie
	1.4.1.6	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Grande-Anse
	1.4.1.7	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux
	1.4.1.8	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau
	1.4.1.9	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes
	1.4.1.10	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve
	1.4.1.11	La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer
	1.4.1.12	La réalisation d'étude hydrogéologique de la Péninsule Sud, de la demande et du potentiel d'exploitation de l'eau potable
	1.4.1.13	L'élaboration d'un plan de gestion de l'eau potable pour la région de la Péninsule Sud, incluant la conception et la mise en place graduelle d'un modèle de gestion, des moyens de tarification et des outils techniques de gestion de la consommation et de l'exploitation de l'eau potable
	1.4.1.14	L'élaboration d'un plan/schéma de gestion de l'eau potable à l'échelon de chacun des Arrondissements/méso bassins-versants
1.4.2 La construction et la réhabilitation de réseaux d'assainissement (drainage et eaux usées)	1.4.2.1	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
	1.4.2.2	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Cavaillon
	1.4.2.3	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant des Cayes
	1.4.2.4	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut
	1.4.2.5	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie
	1.4.2.6	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Grande-Anse
	1.4.2.7	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux
	1.4.2.8	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau
	1.4.2.9	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes
	1.4.2.10	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve
	1.4.2.11	La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer
1.4.3 Le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides	1.4.3.1	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
	1.4.3.2	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Cavaillon
	1.4.3.3	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant des Cayes
	1.4.3.4	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut
	1.4.3.5	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie
	1.4.3.6	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Grande-Anse
	1.4.3.7	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux
	1.4.3.8	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau
	1.4.3.9	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes
	1.4.3.10	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve
	1.4.3.11	La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 4 : **PROGRAMME 1.4 : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT**

PROGRAMME 1.5 : L'aménagement du territoire et le développement local

Le programme sur l'aménagement du territoire et le développement local prévoit l'élaboration et la mise en œuvre graduelle d'outils de planification, de programmation et de gestion du développement qui sont adaptés aux différents échelons et contextes d'intervention, la réalisation d'actions visant à réduire les niveaux de risque sur le territoire et la mise en œuvre de mesures visant à responsabiliser les collectivités locales et le gouvernement dans la réalisation des actions de développement et d'aménagement du territoire contenues dans les outils de planification, de programmation et de gestion à développer.

Ensemble, les actions prévues permettront de réduire la vulnérabilité économique, sociale et environnementale de la population, d'organiser et de structurer le territoire; d'orienter l'aménagement rural et de contrôler l'urbanisation; de réduire les disparités régionales; d'orienter la localisation de l'activité économique; d'assurer une répartition équilibrée des infrastructures, des équipements et des services sur le territoire; de promouvoir l'équilibre entre les populations des villes et des campagnes; de protéger, de réhabiliter et de mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels; d'assurer la protection des paysages et du patrimoine historique et culturel; d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi et de services répondant à la diversité de leurs besoins et de leurs ressources; de gérer le sol de façon rationnelle; de protéger les terres agricoles; et d'appuyer et permettre la mise en valeur durable des ressources naturelles.

Ce programme portant sur l'aménagement du territoire et le développement local prévoit la mise en œuvre de sept sous-programmes concernant spécifiquement :

- la planification nationale et régionale;
- l'élaboration et la mise en œuvre de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire (SLDAT);
- l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'urbanisme;
- l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement rural;
- le déplacement des constructions des zones à risque dans ou le long des lits de rivières de la Péninsule Sud;
- le dragage annuel des exutoires de rivières de la Péninsule Sud; et
- l'élaboration et la mise en œuvre annuelle d'un contrat local de développement et d'aménagement du territoire (CLDAT) liant le Gouvernement et les Collectivités Territoriales de chaque Arrondissement dans la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural.

Par ailleurs, des outils de gestion et d'administration du foncier devront être créés, actualisés et modernisés, incluant notamment les cadastres et les registres de propriétés, les cadastres fiscaux, les cadastres agricoles et le référentiel géographique de base. Ces travaux sont prévus au Grand chantier le la refondation institutionnelle du pays.

SOUS-PROGRAMME 1.5.1 : LA PLANIFICATION NATIONALE ET RÉGIONALE

L'utilisation rationnelle du territoire et des ressources nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de schémas et de plans. Ces outils sont indispensables à la coordination des actions sur le terrain, à la détermination des priorités à mettre en œuvre et à la gestion des risques. L'aménagement du territoire étant à la fois un processus politique et un processus technique, ces schémas et plans doivent être réalisés aux principaux échelons territoriaux qui permettent une orientation et une coordination politique du développement et qui, préférablement, correspondent à des espaces de développement économique, social, culturel et environnemental.

À l'échelon national du territoire, le PARDH et le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti* (en cours d'élaboration) constituent une avancée significative pour l'élaboration d'un Schéma national d'aménagement du territoire et pour l'élaboration des Stratégies régionales de développement. À la finalisation de la version détaillée des Grands chantiers pour le Relèvement et le Développement d'Haïti s'entreprendra l'élaboration d'un premier Schéma national d'aménagement du territoire.

À l'échelon régional, la présente proposition de Stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud d'Haïti permettra d'orienter le développement de la région et l'aménagement de son territoire. Comme prévue, elle sera cohérente avec le PARDH et le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*.

Une fois que la version définitive de la présente proposition sera finalisée et adoptée, le travail à faire correspondra à :

- la mise en œuvre graduelle de la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud d'Haïti, incluant son actualisation périodique.

SOUS-PROGRAMME 1.5.2: L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE SCHÉMAS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SLDAT)

Au niveau local, la planification du développement et de l'aménagement du territoire nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre graduelle de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire (SLDAT). Suite au dépôt et à l'approbation finale de la présente proposition de Stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud, l'élaboration des SLDAT doit rapidement être entreprise pour chacun des Arrondissements de la région. Compte tenu de l'importance de la problématique environnementale, un effort spécifique visant le rapprochement des limites territoriales des Arrondissements de celles des bassins versants correspondants devrait être entrepris. Cette dernière mesure fait partie des projets à entreprendre dans le cadre du Grand chantier de la Refondation Institutionnelle au niveau national.

Les travaux associés à l'élaboration et la mise en œuvre graduelle de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire devront être élaborés à l'échelon des onze Arrondissements/méso bassins versants de la Péninsule Sud, soit les Arrondissements/méso bassins versants:

- d'Aquin
- de Les Cayes
- de Port-Salut
- des Côteaux
- de Chardonnières
- de Miragoâne
- d'Anse-à-Veau
- de Baradères
- de Corail
- de Jérémie
- d'Anse-d'Hainault

SOUS-PROGRAMME 1.5.3: L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'URBANISME

Des plans d'urbanisme devront être élaborés et mis en œuvre afin de cadrer le développement des zones urbaines et périurbaines des principales villes et zones urbaines stratégiques de la Péninsule Sud. Ces dernières incluent l'ensemble des Chefs-lieux d'Arrondissement et de Communes, les villes ayant une importance stratégique du point de vue touristique et celles qui devront servir de villes-tampons pour les principaux pôles de développement de la région. L'élaboration d'esquisses de plans d'urbanisme sera bientôt entreprise pour les villes des Cayes, de Port-Salut, d'Aquin et de Vieux-Bourg d'Aquin. D'autres devront être graduellement élaborées et mises en œuvre.

De façon plus détaillée, voici la liste des principales villes et zones urbaines de la Péninsule Sud d'Haïti pour lesquelles on prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'urbanisme:

- Aquin
- Saint-Louis-du-Sud
- Cavaillon
- Les Cayes
- Torbeck
- Chantal
- Camp Perrin
- Port-Salut
- Roches-à-Bateau
- Les Côteaux
- Port-à-Piment
- Chardonnières
- Les Anglais
- Tiburon
- Les Irois
- Anse-d'Hainault
- Dame-Marie
- Moron
- Les Abricots
- Trou-Bonbon
- Jérémie
- Léon
- Roseaux
- Corail
- Beaumont
- Miragoâne
- Paillant
- Fond-des-Nègres
- l'Asile
- Anse-à-Veau
- Petit-Trou-de-Nippes
- Plaisance-du-Sud
- Baradères
- Ducis
- Chambellan

SOUS-PROGRAMME 1.5.4: L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Des plans d'aménagement rural devront être élaborés et mis en œuvre afin de cadrer le développement des zones rurales. Ces zones seront déterminées et délimitées à l'intérieur des SLDAT.

SOUS-PROGRAMME 1.5.5: LE DÉPLACEMENT DES CONSTRUCTIONS DES ZONES INONDABLES

Dans la mesure où la réalisation de schémas et de plans requièrent du temps, des mesures exceptionnelles doivent pouvoir être mises en œuvre à court et moyen termes pour résoudre des problèmes actuels ou récurrents d'utilisation du sol. Le déplacement des constructions de certaines zones inondables constitue une de ces mesures d'exception.

Les travaux de déplacement des constructions des zones inondables ayant été identifiés correspondent aux suivants:

- le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Madame Samedi;
- le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière de Torbeck;
- le déplacement des constructions situées dans le lit de la Grande-Rivière-de-Nippes à L'Asile;
- le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Grand-Anse;
- le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la ravine du Sud;
- le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la rivière Port-à-Piment;
- le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Baradères; et
- le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Froide à Petite-Rivière-de-Nippes.

SOUS-PROGRAMME 1.5.6: LE DRAGAGE ANNUEL DES EXUTOIRES DE RIVIÈRES

À l'image du sous-programme précédent, le dragage annuel des exutoires de rivières de la Péninsule Sud constitue une mesure exceptionnelle devant être mise en œuvre à court et moyen termes afin de résoudre des problèmes actuels ou récurrents d'utilisation du sol, sans avoir à attendre la finalisation de la réalisation de schémas et de plans qui requièrent du temps.

Les travaux de dragage annuel des exutoires ayant été identifiés comme prioritaires correspondent aux suivants:

- le dragage annuel des exutoires de la ravine du Sud;
- le dragage annuel des exutoires de la rivière de la Grande-Anse;
- le dragage annuel des exutoires de la rivière Baradères; et
- le dragage annuel des exutoires de la rivière Brossard (Anse-à-Veau).

SOUS-PROGRAMME 1.5.7:L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE ANNUELLE DE CLDAT

Des programmes nationaux permettront le financement d'actions d'aménagement du territoire aux échelons national et régional du développement. La mise en place d'un programme national spécifique pour le financement d'actions locales de développement économique, social, culturel et territorial apparaît tout aussi indispensable à la croissance économique, à l'amélioration de l'offre de services de base à la population et à l'amélioration du cadre et du niveau de vie de la population. Ces actions locales de développement seront établies à l'intérieur des SLDAT de chacun des Arrondissements, des Plans d'Urbanisme de chacune des villes importantes et des Plans d'aménagement rural établis pour les zones qui auront été identifiées et délimitées à travers les SLDAT. Pour leur mise en œuvre, il faudra concrétiser un contrat local de développement et d'aménagement du territoire (CLDAT) liant chaque année le Gouvernement et les Collectivités Territoriales de chacun des Arrondissements de la Péninsule Sud.

Tableau nº 5 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.5 : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

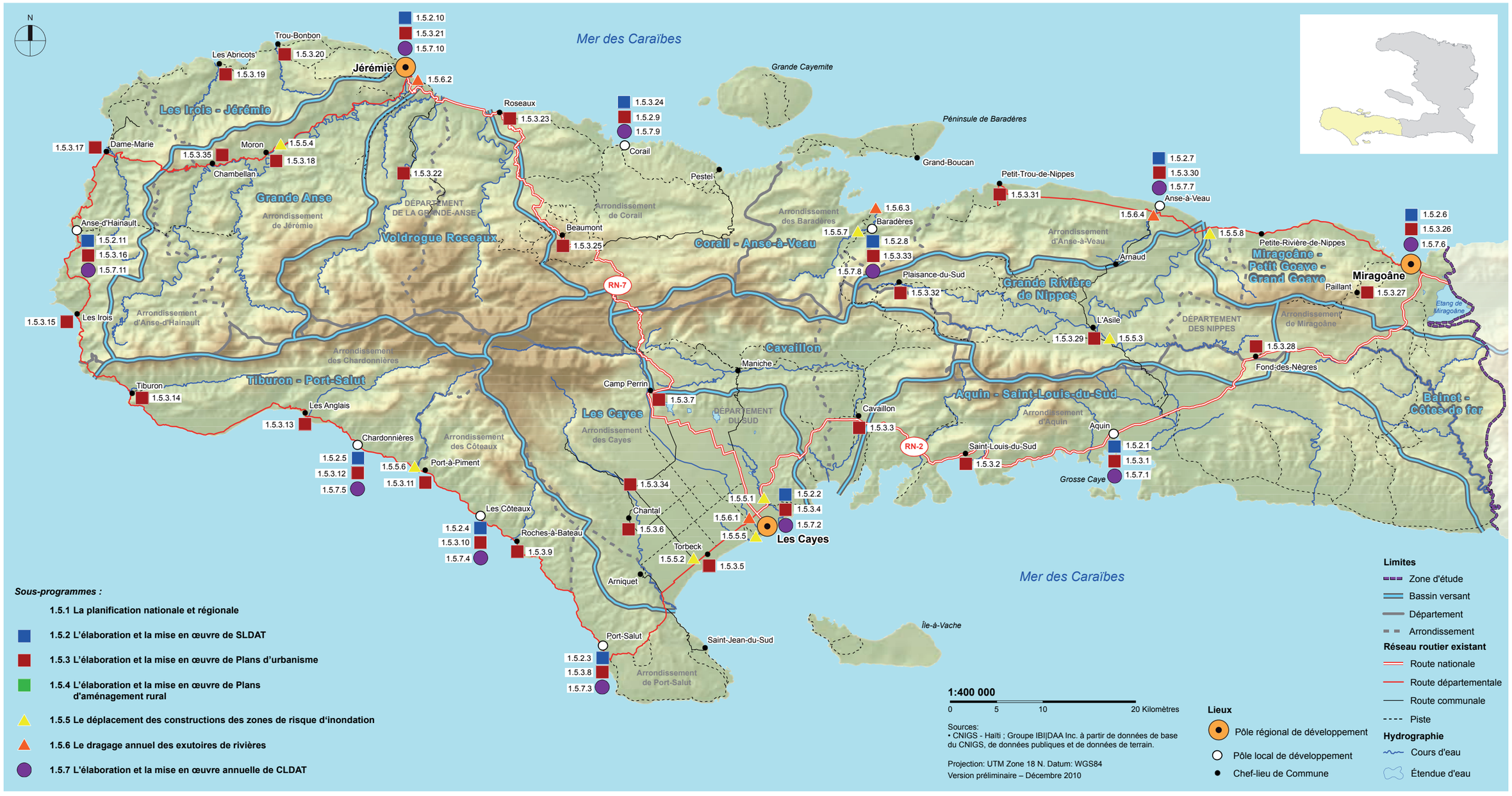
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.5.1 La planification nationale et régionale	1.5.1.1	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle d'une Stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud
1.5.2 L'élaboration et la mise en œuvre de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire (SLDAT)	1.5.2.1	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant d'Aquin
	1.5.2.2	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Les Cayes
	1.5.2.3	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Port-Salut
	1.5.2.4	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant des Côteaux
	1.5.2.5	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Chardonnières
	1.5.2.6	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Miragoâne
	1.5.2.7	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondisseme nt/Bassin versant d'Anse-à-Veau
	1.5.2.8	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Baradères
	1.5.2.9	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Corail
	1.5.2.10	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SSLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Jérémie
	1.5.2.11	L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant d'Anse-d'Hainault
1.5.3 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'urbanisme	1.5.3.1	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Aquin
	1.5.3.2	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Saint-Louis-du-Sud
	1.5.3.3	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Cavaillon
	1.5.3.4	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Cayes
	1.5.3.5	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Torbeck
	1.5.3.6	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chantal
	1.5.3.7	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Camp Perrin
	1.5.3.8	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Port-Salut
	1.5.3.9	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Roches-à-Bateau
	1.5.3.10	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Côteaux
	1.5.3.11	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Port-à-Piment
	1.5.3.12	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chardonnières
	1.5.3.13	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Anglais
	1.5.3.14	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Tiburon
	1.5.3.15	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Irois
	1.5.3.16	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Anse-d'Hainault
	1.5.3.17	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Dame-Marie
	1.5.3.18	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Moron
	1.5.3.19	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Abricots
	1.5.3.20	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Trou-Bonbon
	1.5.3.21	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Jérémie
	1.5.3.22	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Léon
	1.5.3.23	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Roseaux
	1.5.3.24	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Corail
	1.5.3.25	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Beaumont
	1.5.3.26	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Miragoâne
	1.5.3.27	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Paillant
	1.5.3.28	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Fond-des-Nègres
	1.5.3.29	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de l'Asile
	1.5.3.30	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Anse-à-Veau
	1.5.3.31	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Petit-Trou-de-Nippes
	1.5.3.32	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Plaisance-du-Sud
	1.5.3.33	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Baradères
	1.5.3.34	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Ducis
	1.5.3.35	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chambellan

Tableau nº 5 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.5 : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.5.4 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement rural	1.5.4.1	À déterminer à partir des SLDAT
1.5.5 Le déplacement des constructions des zones de risque d'innondation	1.5.5.1 1.5.5.2 1.5.5.3 1.5.5.4 1.5.5.5 1.5.5.6 1.5.5.7 1.5.5.8	Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Madame Samedi Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière de Torbeck Le déplacement des constructions situées dans le lit de la Grande-Rivière-de-Nippes à L'Asile Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Grand-Anse Le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la ravine du Sud Le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la rivière Port-à-Piment Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Baradères Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Froide à Petite-Rivière-de-Nippes
1.5.6 Le dragage annuel des exutoires de rivières	1.5.6.1 1.5.6.2 1.5.6.3 1.5.6.4	Le dragage annuel de l'exutoire de la ravine du Sud Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière de la Grande-Anse Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière Baradères Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière Brossard (Anse-à-Veau)
1.5.7 L'élaboration et la mise en œuvre annuelle de CLDAT	1.5.7.1 1.5.7.2 1.5.7.3 1.5.7.4 1.5.7.5 1.5.7.6 1.5.7.7 1.5.7.8 1.5.7.9 1.5.7.10 1.5.7.11	L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Aquin pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Les Cayes pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Port-Salut pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Les Côteaux pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Chardonnières pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Miragoâne pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Anse-à-Veau pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Baradères pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Corail pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Jérémie pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Anse-d'Hainault pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural=



Carte 5 **PROGRAMME 1.5 : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

PROGRAMME 1.6 : La protection de l'environnement

Le programme sur la protection de l'environnement constitue un enjeu majeur du développement et de l'aménagement du territoire. Il prévoit la mise en œuvre d'actions de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, de gestion du charbon de bois et l'orientation de la production agricole vers des pratiques adaptées aux conditions environnementales propres de la Péninsule Sud. Ensemble, les interventions prévues dans ce programme visent à assurer un environnement sain et sécuritaire à tous, la protection, la réhabilitation et la mise en valeur de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de base que sont l'air, l'eau et le sol, la protection des écosystèmes terrestres, riverains, aquatiques, côtiers et marins et de la biodiversité nationale ainsi que la protection des paysages d'intérêt.

Ce programme portant sur la protection de l'environnement prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité;
- la gestion du marché du charbon de bois; et
- l'orientation de la production sur des pratiques adaptées aux conditions environnementales.

SOUS-PROGRAMME 1.6.1 : LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les interventions pour la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité ciblent la consolidation et le développement de l'unique parc naturel de la Péninsule Sud, le Parc National Macaya, et l'identification et la délimitation précise sur plan et sur le terrain de zones et de territoires qui seront sujets à une gestion et à une mise en valeur particulières et adaptées aux conditions et aux caractéristiques de son milieu. Ces zones et territoires seront identifiés comme des Zones d'intervention spéciale (ZIS) et elles seront chapeautées par une autorité dédiée à la protection de leurs ressources naturelles et patrimoniales et à leur mise en valeur durable. La création de cette autorité fait partie des efforts de modernisation de l'administration centrale (voir Grand chantier no 4 programme 4.2).

Les interventions pour la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité identifiées correspondent aux suivants :

- la création de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault;
- la consolidation et le développement du Parc National Macaya;
- la création de la ZIS de la zone du Parc National Macaya;
- la création de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau;
- la création de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud;
- la création de la ZIS du Plateau de Rochelois;
- la création de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes;
- la création de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault;
- la création de la ZIS de la Cahouane; et
- la création de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots).

SOUS-PROGRAMME 1.6.2: LA GESTION DU MARCHÉ DU CHARBON DE BOIS

Le niveau de déforestation de la Péninsule Sud est alarmant. Les forêts naturelles couvrent moins de 2 pour cent de son territoire et les milieux forestiers agricoles sont également menacés. Cette perte du couvert végétal génère de multiples menaces naturelles qui affectent les ressources naturelles disponibles (sol, eau, etc.), qui causent des désastres (inondations, érosions, glissement de terrain, etc.), qui réduisent la productivité du territoire et menacent la mise en valeur des potentiels existants.

Le problème de la déforestation a plusieurs sources, certaines sont historiques et sont associées à une exploitation sauvage des ressources qui existaient antérieurement, d'autres sont contemporaines et doivent être éliminées ou du moins contrôlées. À titre d'exemple, la pauvreté et le manque d'accès à d'autres formes d'énergie que le charbon est une des principales raisons à la base des processus actuels de déforestation. L'utilisation de techniques agricoles inadéquates pour les milieux en est une autre, et l'absence d'une gestion et d'outils de gestion territoriales efficaces y contribuent également.

Plusieurs programmes contenus dans cette proposition de développement régional de la Péninsule Sud ciblent la résolution des problèmes de pauvreté, la modification de certaines pratiques agricoles dommageables pour l'environnement et une meilleure gestion du territoire. Leur mise en œuvre contribuera directement ou indirectement à la préservation du couvert végétal actuel et à la récupération de beaucoup d'espaces ayant été sujets à la déforestation. Dans le cas de l'utilisation du charbon de bois, des expériences locales et internationales ont permis d'identifier des mesures qui, sans éliminer l'usage du charbon de bois, aident à en contrôler la production et à en réduire l'impact sur les forêts et zones boisées.

Ces interventions prennent principalement la forme d'une aide gouvernementale ciblée, comme par exemple une subvention à l'utilisation de sources d'énergie alternative au charbon, et dirigée vers des groupes de population ou des secteurs commerciaux spécifiques (boulangeries, blanchisseries, etc.). Un autre type d'intervention possible est d'appuyer la mise en place de programmes incitatifs pour la production commerciale «contrôlée» du charbon de bois. Ces incitations favorisent une exploitation rationnelle des sols et du couvert végétal, donnent une valeur ajoutée aux secteurs boisés et favorisent même la préservation et l'augmentation du couvert forestier. Des expériences intéressantes en ce sens existent même dans la Péninsule Sud, soit dans le secteur de Fond-des-Blancs.

Les interventions pour la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité ayant été identifiées correspondent donc aux suivantes:

- la mise en place d'un programme de subventions ciblées visant à favoriser l'utilisation du propane, du gaz, de briquettes, etc., en remplacement du charbon de bois;
- la mise en place d'un programme de subvention favorisant la production commerciale du charbon de bois ou celle de substituts; et
- la mise en place d'un programme permettant de contrôler la coupe de bois.

SOUS-PROGRAMME 1.6.3: L'ORIENTATION DE LA PRODUCTION SUR DES PRATIQUES ADAPTÉES AUX CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Plusieurs activités économiques, dont plusieurs pratiques agricoles, surexploitent certaines ressources naturelles et en dégradent d'autres. Il faut rapidement revoir ces activités et pratiques tout en accroissant la productivité de ces secteurs. Il faut notamment encadrer l'extraction des ressources minières et l'exploitation des gravières et carrières ainsi que les pratiques de pêche, d'agriculture et d'élevage (voir programmes 2.2 et 2.3 portant sur la relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage et sur la relance et la modernisation de la pêche).

Diverses autres actions devront être réalisées afin d'orienter les activités économiques sur des pratiques adaptées aux conditions environnementales. Il faudra d'abord établir quelles sont ces conditions environnementales. Des normes s'imposent. Il faudra ensuite identifier des pratiques adaptées qui soient rentables pour les producteurs. Il faut enfin s'assurer de la restauration du milieu. Ici, le principe du pollueur-payeur devra s'appliquer.

Les mesures à mettre en œuvre en ce sens seront entre autres déterminées à partir des Plans d'aménagement rural.

Tableau nº 6 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.6 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.6.1 La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité	1.6.1.1 La création de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault 1.6.1.2 La consolidation et le développement du Parc National Macaya 1.6.1.3 La création de la ZIS de la zone du Parc National Macaya 1.6.1.4 La création de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau 1.6.1.5 La création de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud 1.6.1.6 La création de la ZIS du Plateau de Rochelois 1.6.1.7 La création de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes 1.6.1.8 La création de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault 1.6.1.9 La création de la ZIS de la Cahouane 1.6.1.10 La création de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots)
1.6.2 La gestion du marché du charbon de bois	**1.6.2.1.00 La mise en place d'un programme de subventions ciblées visant à favoriser l'utilisation du propane, du gaz, de briquettes, etc. en remplacement du charbon de bois** **1.6.2.2.00 La production commerciale du charbon de bois** *À déterminer* **1.6.2.3.00 La mise en place d'un programme permettant de contrôler la coupe de bois**
1.6.3 L'orientation de la production sur des pratiques adaptées aux conditions environnementales	*À déterminer à partir des Plans d'aménagement rural*



Carte 6: **PROGRAMME 1.6: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

PROGRAMME 1.7 : La protection et la correction des bassins versants

Le programme sur la protection et la correction des bassins versants prévoit la mise en œuvre d'interventions visant le reboisement des bassins versants, le contrôle du ruissellement, le contrôle des crues, la recharge des nappes phréatiques, la correction du lit des rivières et la protection des berges menacées par l'érosion. Ces interventions permettront de réduire la vulnérabilité des populations, des terres agricoles, des équipements et des infrastructures urbaines et productives face aux inondations et autres menaces naturelles comme l'érosion et les glissements de terrain et favoriseront la récupération et la préservation des zones de plaine situées dans la partie basse des bassins versants, les pieds-monts et les zones de pentes situées dans les parties amont des bassins versants, favorisant ainsi un développement plus durable du territoire.

Afin de favoriser la viabilité des interventions, il sera nécessaire d'inclure la participation des communautés locales dans leur conception et mise en œuvre afin que celles-ci soient respectueuses des besoins des populations et producteurs agricoles.

Ce programme portant sur la protection et la correction des bassins versants prévoit la mise en œuvre de cinq sous-programmes concernant spécifiquement :

- le reboisement des bassins versants;
- la construction de murs secs de contour pour le contrôle du ruissellement et la recharge des nappes phréatiques;
- la construction de barrages écréteurs de crues sur les rivières caractérisées par leur haut niveau de risque de débordement;
- la modification ou la correction du lit de certaines rivières;
- la protection des berges dans les points ou secteurs les plus menacés par l'érosion le long des rivières; et
- la préparation aux saisons pluvieuses et cycloniques.

SOUS-PROGRAMME 1.7.1 : LE REBOISEMENT DES BASSINS VERSANTS

Un plan général de reboisement du pays doit être élaboré et mis en œuvre sur la base des bassins versants. Un zonage agro-écologique par méso bassin versant devra guider les interventions. À court terme, les travaux de reboisement devront être dirigés dans les parties amont des bassins versants des principaux cours d'eau de la Péninsule Sud, et particulièrement ceux auxquels sont associés des épisodes d'inondations récurrentes. Ces cours d'eau correspondent aux suivants :

- la ravine du Sud;
- la rivière de la Grande – Anse;
- la rivière Voldrogue;
- la rivière Roseaux;
- la Grande-Rivière-de-Nippes;
- la rivière Cavaillon;
- la rivière Anse-à-Veau;
- la rivière Baradères;
- la rivière Saint-Louis-du-Sud;
- la rivière d'Aquin;
- la rivière l'Acul;
- la rivière Port-à-Piment;
- la rivière des Anglais;
- la rivière de Tiburon;
- la rivière Mulet;
- la rivière Froide;
- la rivière Bonbon; et
- la rivière Les Abricots.

SOUS-PROGRAMME 1.7.2: LA CONSTRUCTION DE MURS SECS DE CONTOUR POUR LE CONTRÔLE DU RUISSELLEMENT ET LA RECHARGE DES NAPPES PHRÉATIQUES

La construction de murs secs de contour permet le contrôle du ruissellement, la recharge des nappes phréatiques et le maintien des sols arables et est générateur d'importants revenus dans les communautés. Un important programme annuel devra être mis en place afin de généraliser ce type d'intervention dans les zones rurales. Les travaux de construction de murs secs de contour devront d'abord être réalisés dans les bassins versants associés à des épisodes d'inondations récurrentes, soit :

- le bassin versant de la ravine du Sud;
- le bassin versant de la rivière de la Grand-Anse;
- le bassin versant de la rivière Voldrogue;
- le bassin versant de la rivière Roseaux;
- le bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes;
- le bassin versant de la rivière Cavaillon;
- le bassin versant de la rivière Anse-à-Veau;
- le bassin versant de la rivière Baradères;
- le bassin versant de la rivière Saint-Louis-du-Sud;
- le bassin versant de la rivière d'Aquin;
- le bassin versant de la rivière l'Acul;
- le bassin versant de la rivière Port-à-Piment;
- le bassin versant de la rivière Les Anglais;
- le bassin versant de la rivière Tiburon;
- le bassin versant de la rivière Roches-à-Bateau;
- le bassin versant de la rivière Froide;
- le bassin versant de la rivière Bonbon; et
- le bassin versant de la rivière Les Abricots.

SOUS-PROGRAMME 1.7.3: LA CONSTRUCTION DE BARRAGES ÉCRÉTEURS DE CRUES

La localisation des travaux de construction de barrages écréteurs de crues devra prioriser les rivières de la Péninsule Sud qui sont caractérisées par leur haut niveau de risque de débordement et par la récurrence des inondations. Ces rivières sont :

- la Grande-Rivière-de-Nippes;
- la rivière de Cavaillon;
- la rivière l'Acul;
- la rivière L'Islet;
- la rivière de Port-à-Piment;
- la ravine du Sud;
- la rivière Voldrogue;
- la rivière Roseaux;
- la rivière Grande-Anse;
- la rivière de Plaisance-du-Sud;
- la rivière Dose; et
- la rivière Serpente.

SOUS-PROGRAMME 1.7.4: LA MODIFICATION OU LA CORRECTION DU LIT DES RIVIÈRES

Plusieurs rivières de la Péninsule Sud présentent un haut niveau de risque de débordement et d'inondations. L'écoulement des eaux en période pluvieuse y est fortement problématique. La modification ou la correction du lit des rivières constitue un élément de solution à considérer. Ce sous-programme portant sur la modification ou la correction du lit des rivières prévoit des travaux sur quatre rivières. Les travaux prévus sont :

- la déviation d'une partie de l'écoulement des eaux de la ravine du Sud vers l'étang Laborde lors des périodes critiques;
- la correction du lit de la rivière Froide;
- la correction du lit de la ravine du Sud; et
- la correction du lit de la Grande-Rivière-de-Nippes (autour de l'Asile).

SOUS-PROGRAMME 1.7.5: LA PROTECTION DES BERGES

La stabilisation des berges peut permettre de réduire l'impact des inondations. Les travaux de construction d'épis - gabions de protection des berges dans les points ou secteurs les plus menacés par l'érosion devront d'abord être réalisés pour les rivières dont les berges ont été identifiées comme les plus vulnérables. Ces rivières sont :

- la ravine du Sud;
- la rivière l'Acul;
- la rivière de Torbeck;
- la Grande-Rivière-de-Nippes;
- la rivière de Port-à-Piment;
- la rivière Dame-Marie;
- la rivière de la Grande-Anse;
- la rivière de Baradères; et
- la rivière Froide.

SOUS-PROGRAMME 1.7.6: LA PRÉPARATION AUX SAISONS PLUVIEUSES ET CYCLONIQUES

Chaque année la saison pluvieuse et cyclonique représente un défi de taille pour la région étant donné que la totalité du territoire est exposée à des risques climatiques sévères et à des contraintes infrastructurelles aigües. Chaque année, il faut urgemment et en divers endroits intervenir pour réduire la vulnérabilité des populations et des territoires dans certaines zones à risques; curer et reprofiler certaines rivières et certains canaux de drainage; protéger et corriger les berges de certaines rivières et ravines; et construire des ouvrages d'art nécessaires pour les traversées dans les zones à risques.

Ces travaux doivent être planifiés annuellement et séparément des travaux envisagés précédemment. Il s'agit de travaux d'urgence.

»

Tableau nº 7 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.7 : LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.7.1 Le reboisement des bassins versants	1.7.1.1	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la ravine du Sud
	1.7.1.2	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière de la Grande - Anse
	1.7.1.3	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Voldrogue
	1.7.1.4	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Roseaux
	1.7.1.5	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes
	1.7.1.6	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Cavaillon
	1.7.1.7	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Anse-à-Veau
	1.7.1.8	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Baradères
	1.7.1.9	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Saint-Louis-du-Sud
	1.7.1.10	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière d'Aquin
	1.7.1.11	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière l'Acul
	1.7.1.12	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Port-à-Piment
	1.7.1.13	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière des Anglais
	1.7.1.14	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière de Tiburon
	1.7.1.15	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Mulet
	1.7.1.16	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Froide
	1.7.1.17	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Bonbon
	1.7.1.18	Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Les Abricots
1.7.2 La construction de murs secs de contour pour le contrôle du ruissellement et la recharge des nappes phréatiques	1.7.2.1	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la ravine du Sud
	1.7.2.2	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière de la Grand-Anse
	1.7.2.3	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Voldrogue
	1.7.2.4	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Roseaux
	1.7.2.5	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes
	1.7.2.6	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Cavaillon
	1.7.2.7	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Anse-à-Veau
	1.7.2.8	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Baradères
	1.7.2.9	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Saint-Louis-du-Sud
	1.7.2.10	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière d'Aquin
	1.7.2.11	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière l'Acul
	1.7.2.12	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Port-à-Piment
	1.7.2.13	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Les Anglais
	1.7.2.14	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Tiburon
	1.7.2.15	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Roches-à-Bateau
	1.7.2.16	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Froide
	1.7.2.17	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Bonbon
	1.7.2.18	La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Les Abricots

Tableau nº 7 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.7 : LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
1.7.3 La construction de barrages écréteurs de crues	1.7.3.1	La construction de barrages écréteurs de crues sur la Grande-Rivière-de-Nippes
	1.7.3.2	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Cavaillon
	1.7.3.3	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière l'Acul
	1.7.3.4	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière L'Islet
	1.7.3.5	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Port-à-Piment
	1.7.3.6	La construction de barrages écréteurs de crues sur la ravine du Sud
	1.7.3.7	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Voldrogue
	1.7.3.8	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Roseaux
	1.7.3.9	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Grande-Anse
	1.7.3.10	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Plaisance-du-Sud
	1.7.3.11	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Dose
	1.7.3.12	La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Serpente
1.7.4 La modification ou la correction du lit des rivières	1.7.4.1	La déviation d'une partie de l'écoulement des eaux de la ravine du Sud vers l'étang Laborde lors de périodes critiques
	1.7.4.2	La correction du lit de la rivière Froide
	1.7.4.3	La correction du lit de la ravine du Sud
	1.7.4.4	La correction du lit de la Grande-Rivière-de-Nippes (autour de l'Asile)
1.7.5 La protection des berges	1.7.5.1	La construction d'épis - gabions de protection des berges - ravine du Sud
	1.7.5.2	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière l'Acul
	1.7.5.3	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Torbeck
	1.7.5.4	La construction d'épis - gabions de protection des berges - Grande-Rivière-de-Nippes
	1.7.5.5	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Port-à-Piment
	1.7.5.6	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière Dame-Marie
	1.7.5.7	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de la Grande-Anse
	1.7.5.8	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Baradères
	1.7.5.9	La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière Froide
1.7.6 La préparation aux saisons pluvieuses et cycloniques		*Projets à déterminer annuellement*

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 7 : **PROGRAMME 1.7 : LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS**

PROGRAMME 1.8 : La rénovation urbaine

La plupart des villes de la Péninsule Sud souffrent des conséquences d'un développement désordonné et de l'absence chronique d'infrastructures, d'équipements et de services de base. La situation de certaines d'entre elles se serait détériorée à la suite de l'afflux de population provenant des zones affectées par le séisme de janvier 2010. Les principales villes de la Péninsule Sud d'Haïti n'ont aucune capacité d'accueil. La mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud favorisera certainement une augmentation de la migration vers cette région et vers les pôles de développement qui n'ont aujourd'hui aucune capacité et préparation nécessaire à l'absorption d'afflux migratoires. Un programme de rénovation urbaine s'impose.

Conséquemment, le programme de rénovation urbaine prévoit la mise en œuvre d'opérations de rénovation des pôles régionaux et locaux de développement, de villes-tampon à prévoir pour accueillir les flux migratoires et des villes susceptibles de développer leur potentiel touristique ou d'accueillir de manière continue ou périodique des flux importants de touristes et d'excursionnistes. Les actions de rénovation urbaine permettront d'améliorer l'habitat, de protéger et de réhabiliter l'environnement urbain et périurbain, d'assurer sa qualité, d'accroître la desserte en eau potable, d'assainir le milieu, de faciliter la circulation des véhicules et des piétons, de rendre accessible des activités sportives et de loisirs et de favoriser le développement des affaires. Ces actions devront être articulées avec celles d'autres programmes pour en assurer la coordination.

Ce programme portant sur la rénovation urbaine prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la rénovation des pôles régionaux et locaux de développement;
- la rénovation des villes-tampon accueillant les flux migratoires; et
- la rénovation urbaine à des fins touristiques.

SOUS-PROGRAMME 1.8.1 : LA RÉNOVATION URBAINE DES PÔLES RÉGIONAUX ET LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

Le tissu urbain des pôles régionaux et locaux de développement doit être rénové de façon à les structurer en fonction des développements à venir et à améliorer la qualité de l'habitat. Ces pôles regroupent l'ensemble des Chefs-lieux d'Arrondissement et donc tous les Chefs-lieux de Département, ce qui implique que les fonctions des services collectifs de base et des services publics propres à leur échelle respective devront pouvoir y être structurés ainsi que les activités économiques associées à leur potentiel de développement. Les interventions de rénovation urbaine sont au cœur de la mise en valeur des possibilités de croissance de l'emploi dans les secteurs des services industriels/manufacturiers et du tourisme, et elles généreront elles-mêmes des milliers d'emplois à haute intensité de main d'œuvre qui sont essentiels au relèvement et au développement de la région.

Les pôles régionaux et locaux de développement où des travaux de rénovation urbaine sont prévus correspondent donc aux villes suivantes :

- Les Cayes;
- Jérémie;
- Miragoâne;
- Anse-à-Veau;
- Aquin;
- Port-Salut;
- Les Côteaux;
- Chardonnières;
- Baradères;
- Corail; et
- Anse-d'Hainault.

Déjà, durant la période présente d'implantation du PARDH, le gouvernement va entreprendre prochainement l'élaboration d'esquisses de plans d'urbanisme pour les villes de Port-Salut, d'Aquin et de Vieux-Bourg d'Aquin.

SOUS-PROGRAMME 1.8.2: LA RÉNOVATION URBAINE DES VILLES-TAMPON ACCUEILLANT LES FLUX MIGRATOIRES

Les travaux et les projets de développement économique envisagés dans ou à proximité des pôles de développement ne manqueront pas d'y attirer la population rurale à la recherche de meilleurs revenus et d'une meilleure offre de services publics de base. La rénovation progressive de villes- et villages-tampon situés de part et d'autre des pôles de développement doit être une stratégie retenue afin qu'elles puissent accueillir un flux migratoire qui autrement aurait tôt fait d'étouffer toutes possibilités de modernisation des dits pôles de développement. Plus spécifiquement, il s'agira d'y développer graduellement une capacité d'accueil qui permettra d'intégrer les populations migrantes à l'intérieur d'un tissu urbain renouvelé.

Les villes-tampon de la Péninsule Sud où des travaux de rénovation urbaine sont prévus correspondent aux villes suivantes :

- Torbeck;
- Chantal;
- Ducis;
- Cavaillon;
- Camp Perrin;
- Roseaux;
- Léon;
- Trou-Bonbon;
- Moron;
- Chambellan;
- Plaisance-du-sud;
- Fond-des-Nègres; et
- L'Asile.

SOUS-PROGRAMME 1.8.3: LA RÉNOVATION URBAINE À DES FINS TOURISTIQUES

Le développement d'activités touristiques est un des éléments phares du renouveau d'Haïti et particulièrement de la Péninsule Sud. Le secteur du tourisme est un secteur créateur de beaucoup d'emplois et un générateur de croissance incontestable lorsque ce développement est bien structuré et se fait dans un esprit de développement durable. La Péninsule Sud d'Haïti compte un des plus gros potentiels de développement touristique du pays. La mise en valeur de ce potentiel ne pourra se faire sans une offre diversifiée de services auxquels appartient l'aménagement de villes et villages à des fins touristiques, lesquels aménagements permettraient simultanément d'accroître le niveau de vie et la qualité du cadre de vie de la population.

La rénovation de pôles urbains de développement stratégique pour le tourisme comme celui de Port-Salut, mentionné précédemment, participera au développement de l'offre touristique. Les villes où la rénovation urbaine à des fins touristiques doit être entreprise afin de compléter « l'offre urbaine touristique » de la Péninsule Sud correspondent, en priorité, aux villes suivantes :

- Port-Salut (qui est aussi un pôle local);
- Dame-Marie;
- Anse-d'Hainault (qui est aussi un pôle local);
- Les Irois;
- Les Abricots;
- Saint-Louis-du-Sud; et
- Aquin (qui est aussi un pôle local).

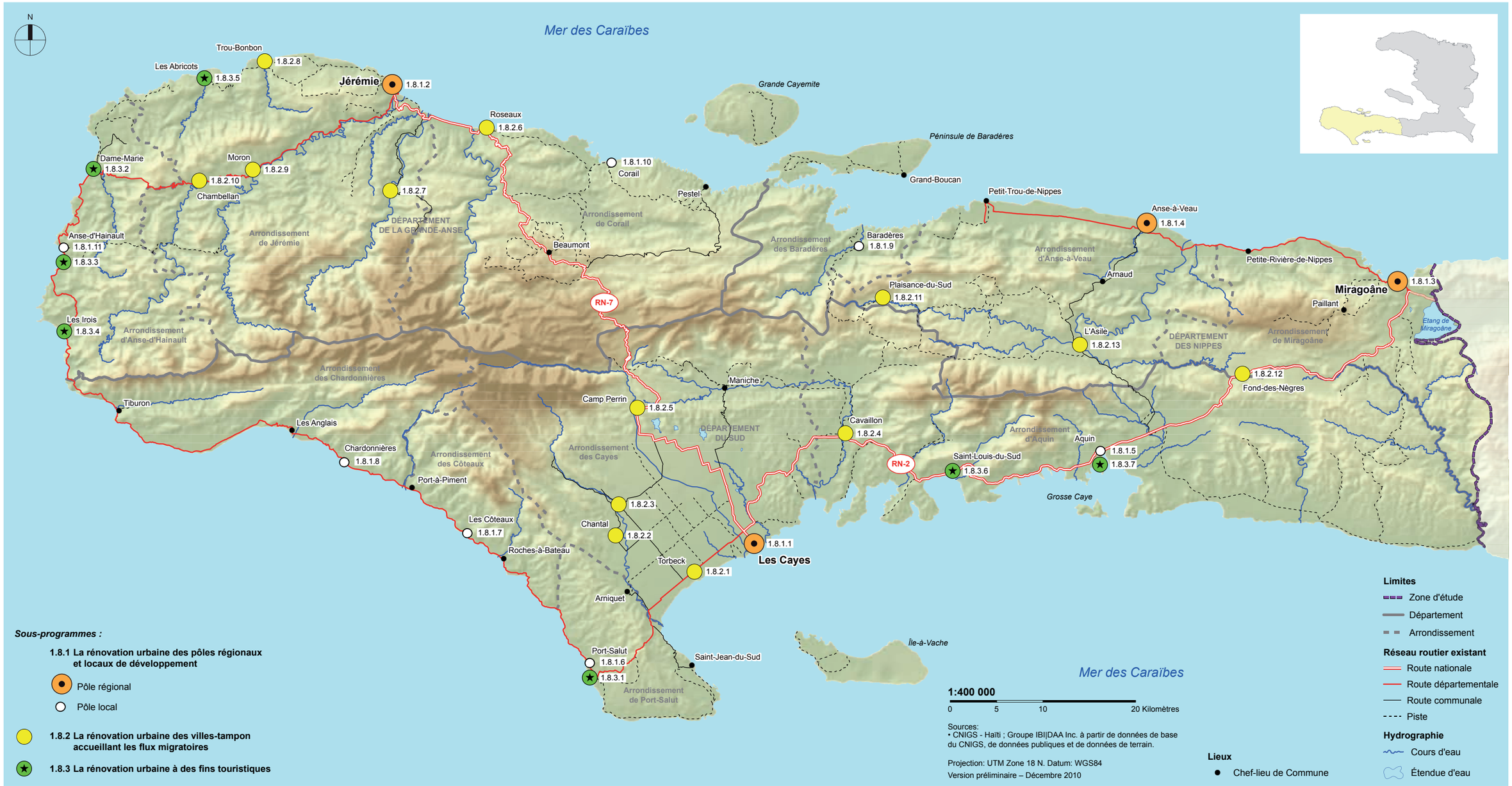
Tableau nº 8 :

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 1.8 : LA RÉNOVATION URBAINE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
1.8.1 La rénovation urbaine des pôles régionaux et locaux de développement	1.8.1.1 La rénovation urbaine de Les Cayes 1.8.1.2 La rénovation urbaine de Jérémie 1.8.1.3 La rénovation urbaine de Miragoâne 1.8.1.4 La rénovation urbaine d'Anse-à-Veau 1.8.1.5 La rénovation urbaine d'Aquin 1.8.1.6 La rénovation urbaine de Port-Salut 1.8.1.7 La rénovation urbaine de Les Côteaux 1.8.1.8 La rénovation urbaine de Chardonnières 1.8.1.9 La rénovation urbaine de Baradères 1.8.1.10 La rénovation urbaine de Corail 1.8.1.11 La rénovation urbaine d'Anse-d'Hainault
1.8.2 La rénovation urbaine des villes-tampon accueillant les flux migratoires	1.8.2.1 La rénovation de Torbeck 1.8.2.2 La rénovation de Chantal 1.8.2.3 La rénovation de Ducis 1.8.2.4 La rénovation de Cavaillon 1.8.2.5 La rénovation de Camp Perrin 1.8.2.6 La rénovation de Roseaux 1.8.2.7 La rénovation de Léon 1.8.2.8 La rénovation de Trou-Bonbon 1.8.2.9 La rénovation de Moron 1.8.2.10 La rénovation de Chambellan 1.8.2.11 La rénovation de Plaisance-du-sud 1.8.2.12 La rénovation de Fond-des-Nègres 1.8.2.13 La rénovation de L'Asile
1.8.3 La rénovation urbaine à des fins touristiques	1.8.3.1 La rénovation urbaine de Port-Salut (aussi un pôle local) 1.8.3.2 La rénovation urbaine de Dame-Marie 1.8.3.3 La rénovation urbaine d'Anse-d'Hainault (aussi un pôle local) 1.8.3.4 La rénovation urbaine de Les Irois 1.8.3.5 La rénovation urbaine de Les Abricots 1.8.3.6 La rénovation urbaine de Saint-Louis-du-Sud 1.8.3.7 La rénovation urbaine d'Aquin (aussi un pôle local)

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 8 : **PROGRAMME 1.8 : LA RÉNOVATION URBAINE**

LE GRAND CHANTIER Nº 2
LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

6.2

Le Grand chantier de la refondation économique de la Péninsule Sud propose la mise en œuvre de six programmes concernant respectivement :

- la relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage;
- la relance et la modernisation de la pêche;
- le développement du secteur industriel/manufacturier;
- le développement du secteur des services;
- le développement du tourisme; et
- la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre.



Carte concept 3 : **MISE EN VALEUR DES POTENTIELS COMPARATIFS DE LA PÉNINSULE SUD**

6.2 LE GRAND CHANTIER N° 2 LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMME 2.1 : La relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage

Le programme pour la relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage prévoit des actions ciblant l'encadrement des activités, l'appui matériel et financier pour les producteurs agricoles et les éleveurs, le développement et l'amélioration des systèmes d'irrigation et le développement et l'amélioration des réseaux permettant l'entreposage, la préparation, la conservation et la préservation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

L'ensemble des actions prévues visent à améliorer la productivité du secteur, à mettre en valeur le potentiel de développement des différentes filières et à générer de nouvelles opportunités de développement, tout en respectant la fragilité du territoire à travers des pratiques d'exploitation rationnelle et durable non hostiles à l'environnement. Elles visent plus particulièrement le développement des filières essentielles à l'alimentation de base de la population actuelle et future, le renforcement et le développement des filières porteuses et compétitives pour le marché de l'exportation (principalement le cacao criollo, le café haut-de-gamme haïtian blue, le vétiver/huiles essentielles, les agrumes, les épices et les fleurs), le développement des filières nécessaires à la satisfaction des besoins prévisibles associés au développement des secteurs touristiques et agroalimentaires de la Péninsule Sud et le contrôle des dommages environnementaux créés par certaines cultures ou pratiques agricoles.

Soutenus par une logistique efficiente et par un marketing ciblé, la relance et la modernisation des activités agricoles de la Péninsule Sud contribueront au rétablissement de l'équilibre alimentaire régional et national et à la balance des exportations ainsi qu'à la création de milliers d'emplois directs et indirects. De plus, ils appuieront le développement d'autres secteurs comme l'industrie agro-alimentaire et le tourisme et favoriseront la préservation de l'environnement.

Les actions du programme pour la relance et la modernisation du secteur de l'agriculture et de l'élevage sont structurées en cinq sous-programmes, qui sont :

- l'encadrement de la pratique de l'agriculture et de l'élevage;
- la distribution de matériel et d'intrants agricoles et/ou l'aide au financement pour leur l'acquisition;
- la construction/réhabilitation de systèmes d'irrigation;
- la mise en place d'une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles; et
- la mise en place d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage.

SOUS-PROGRAMME 2.1.1 : L'ENCADREMENT DES PRATIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

L'encadrement des pratiques de l'agriculture et de l'élevage vise à améliorer la gestion des ressources dans une perspective de développement durable. Grâce à la diversité du territoire en termes de topographie, de climats et de types de sols, les produits agricoles sont très variés et un important potentiel d'expansion et de diversification de l'agriculture et de l'élevage reste à développer. Ces éléments sont des avantages stratégiques extrêmement intéressants pour le relèvement et la dynamisation de ces secteurs. Toutefois, comme pour le secteur de la pêche, il est absolument nécessaire que les acteurs et producteurs des secteurs de l'agriculture et de l'élevage prennent en considération les limitations et la fragilité actuelle des ressources disponibles dans la planification de leur développement et que des mesures soient prises pour les protéger et les préserver.

Il faut assurer une utilisation rationnelle des sols, des sources d'eau douce et du couvert végétal et adapter les pratiques agricoles aux caractéristiques du milieu afin que l'impact de l'agriculture et de l'élevage sur l'environnement local et régional soit contrôlé et que le potentiel des ressources soit préservé pour les générations futures. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une connaissance approfondie sur l'état des ressources de base (sols, eau, végétation, etc.) de chacun des méso-bassins versants de la région, sur les producteurs et productions actuelles, ainsi que sur les potentiels de développement de l'ensemble des zones et filières de l'agriculture et de l'élevage.

Les connaissances acquises permettront d'identifier les opportunités et contraintes spécifiques à chacune des zones et filières étudiées, de dresser des plans de développement sectoriel et par zone agricole homogène, de définir le cadre règlementaire et de mettre en place les balises et les outils qui permettront de gérer et de faire le suivi des activités de ces secteurs.

Les travaux associés à l'encadrement des pratiques de l'agriculture et de l'élevage correspondent donc à :

- l'acquisition de connaissances sur l'état et les potentiels de la ressource;
- la réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage des méso-bassins versants suivants et leur suivi périodique :
 - le méso-bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud;
 - le méso-bassin versant de Cavaillon;
 - le méso-bassin versant de Les Cayes;
 - le méso-bassin versant de Tiburon - Port-Salut;
 - le méso-bassin versant de Les Irois – Jérémie;
 - le méso-bassin versant de Grande-Anse;
 - le méso-bassin versant de Voldrogue-Roseaux;
 - le méso-bassin versant de Corail - Anse-à-Veau;
 - le méso-bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes;
 - le méso-bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve; et
 - le méso-bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer.

- la définition et la mise en place d'un zonage agricole (incluant pour l'élevage) par méso-bassin versant (mêmes bassins versants que le point précédent);
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement du secteur de l'agriculture par filière de production/zone agricole homogène, dans lesquels sera pris en compte la mise en place de systèmes productifs locaux, soit pour :
 - la filière du cacao de la zone de Dame-Marie, Anse-d'Hainault et une partie de Chambellan;
 - les filières du café et des cultures vivrières de la Vallée de la Grande-Anse;
 - les filières du café et du cacao de la zone de Corail-Pestel-Beaumont-Baradères;
 - la Grande-Plaine des Cayes;
 - les filières agrumes, canne à sucre et élevage de la Plaine de Baconnois;
 - les filières vivres alimentaires et céréales de l'axe Anse-à-Veau - Petite Rivière de Nippes - l'Azile;
 - les filières culture maraîchères et vivres alimentaires du Plateau de Rochelois;
 - la filière vétiver de la Presqu'île de Port-salut;
 - la plaine d'Aquin;
 - la plaine de Saint-Louis-du-Sud;
 - la vallée de la rivière de Cavaillon;
 - la plaine de Fond d'Icaque;
 - la vallée de Plaisance-du-Sud;
 - la partie amont du bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes;
 - la plaine côtière de Gomier – Roseaux;
 - la plaine de Les Abricots;
 - la plaine de Trou-Bonbon;
 - la plaine de Les Anglais;
 - la plaine de Chardonnières;
 - la plaine de Roche-à-Bateau; et
 - la plaine de Port-salut.
- l'élaboration et la mise en place d'outils de contrôle et de suivi de l'agriculture et de l'élevage, soit :
 - la création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les producteurs agricoles et sur les infrastructures et équipements agricoles, incluant un système de licences;
 - la création d'une banque de données et d'outils de gestion des productions agricoles par filière/espèce (incluant des données sur la santé et un système de veille phytosanitaire);
 - la création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières; et
 - l'établissement d'une règlementation sur l'agriculture et l'élevage (normes de travail, normes d'installations/équipements, normes environnementales, etc.).

SOUS-PROGRAMME 2.1.2: LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL ET D'INTRANTS AGRICOLES ET/OU L'AIDE AU FINANCEMENT POUR LEUR ACQUISITION

Bien que l'agriculture et l'élevage soient, avec la pêche, parmi les trois secteurs les plus importants de l'économie régionale de la Péninsule Sud, ils constituent des activités essentiellement de subsistance qui se pratiquent toujours de manière très artisanale. Ces secteurs présentent de nombreuses lacunes au niveau de leur structuration et au niveau de leur organisation. La majorité des producteurs et éleveurs sont pratiquement laissés à eux-mêmes ou ne comptent que sur des appuis limités de la part d'organismes publics ou associatifs privés. Des mesures d'appui direct, sous forme de distribution de matériel et d'intrants agricoles et/ou d'aide au financement pour leur acquisition doivent être envisagées et mises en œuvre pour développer et dynamiser ces secteurs stratégiques de l'économie régionale.

Les actions spécifiques à mettre en œuvre devront être identifiées par filière de production et zone agricole homogène à travers les études prévues dans les travaux d'acquisition de connaissances et détaillées dans les plans de développement prévus au sous-programme 2.2.1.

SOUS-PROGRAMME 2.1.3: LA CONSTRUCTION/RÉHABILITATION DE SYSTÈMES D'IRRIGATION

Les niveaux de précipitation énormes enregistrés dans la Péninsule Sud (plus de 4000 mm dans certaine zones), la périodicité des averses, leur distribution géographique et leur intensité, combinées avec les caractéristiques topographiques, hydrogéologiques et d'ensoleillement du territoire, font en sorte que l'eau soit rapidement évacuée vers la mer, absorbée par le sol ou évaporée et que les différents systèmes existants associés à la maîtrise de l'eau ne suffisent pas pour combler les besoins du secteur agricole et du secteur de l'élevage.

Par ailleurs, la gestion des systèmes d'irrigation existants présente des lacunes significatives. Leur desserte ne couvre pas l'ensemble des zones agricoles nécessitant un apport en eau douce et ils manquent généralement d'entretien de base. Ils sont désuets, détériorés, ensablés ou ont été endommagés par l'érosion et les inondations périodiques qui sont associées aux fortes pluies, aux tempêtes tropicales et aux ouragans. Les systèmes d'irrigation situés dans le Département des Nippes ont aussi subi beaucoup de dommages lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010. L'état général des systèmes d'irrigation de la Péninsule Sud met en relief la vulnérabilité du secteur agricole face aux phénomènes naturels et le niveau de dégradation qui caractérisent les bassins versants de la région.

Les systèmes d'irrigation doivent être renforcés et étendus en même temps que des mesures de gestion intégrée des bassins versants doivent être appliquées si l'on veut appuyer efficacement le développement et la dynamisation souhaitée pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. La construction et la réhabilitation de systèmes d'irrigation de la Péninsule Sud devront se faire en prenant compte des besoins spécifiques des différentes filières agricoles et de l'élevage, selon une approche intégrée du développement du territoire par bassin versant et en tenant compte des potentiels et limites d'exploitation des sources d'eau superficielles et sous-terraines.

Les projets spécifiques de construction et de réhabilitation des systèmes d'irrigation seront déterminés en fonction des études sur le milieu (sols, hydrogéologie, etc.) prévus dans le sous-programme 2.2.1, des plans de développement agricole par filière/zone homogène et du zonage agricole.

Voici à titre d'exemples des zones agricoles où les besoins de construction/réhabilitation des systèmes d'irrigation pourraient être étudiés :

- la grande plaine des Cayes (incluant système de l'Acul - Barrage de Dubreuil et Barrage d'Avezac - Camp-Perrin);
- la Plaine d'Abraham;
- la zone de l'Asile (Des Pins, Mahot, Serpent);
- la zone d'Arnaud;
- la zone de Miragoâne (Dufour, Duparc, Abraham);
- la zone de Dame-Marie;
- la Plaine de Baconnois;
- la Plaine d'Aquin;
- la zone de Fond-des-Nègres;
- le secteur de Tenturier;
- la zone de Petit-Trou-des-Nippes (Rivière Cadet);
- la zone de Baradères (Rivière Salée, La Plaine et La Découverte);
- la zone de La Jouvence - Bassin Bleu;
- la zone de la basse Voldrogue (Ancienne plantation coloniale à Canon - 1iere section);
- la Plaine de Gomier (4e section) secteur de Roseaux;
- la Plaine de Balisier (2e section) - secteur de Les Abricots;
- la zone de Pelmel;
- la Plaine des Anglais;
- la Plaine de Saint-Louis-du-Sud.

SOUS-PROGRAMME 2.1.4: LA MISE EN PLACE D'UNE CHAÎNE D'ENTREPOSAGE POUR LES INTRANTS ET LES PRODUITS AGRICOLES

La relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage nécessitent une disponibilité et un niveau d'accès adéquat aux intrants et aux infrastructures et équipements nécessaires à l'entreposage et à la commercialisation des produits agricoles.

Aujourd'hui, les producteurs ne peuvent pas compter sur un approvisionnement régulier et opportun des intrants (semences, fertilisants, produits phytosanitaires, etc.) et ils sont souvent confrontés à l'achat d'intrants à des prix très élevés ou prohibitifs. Cette situation réduit la productivité et le revenu des producteurs et contribue à leur vulnérabilité vis-à-vis les prix du marché et la variation des cycles climatiques et les épidémies qui nécessitent souvent une réaction rapide afin de mitiger les pertes de production.

La mise en place d'une chaîne d'entreposage contrôlée dont les équipements et installations seront situés stratégiquement et équitablement dans les différentes zones agricoles permettra aux producteurs et éleveurs d'avoir accès: à des intrants de qualité, diversifiés et adaptés aux conditions du milieu et aux types de cultures; à un support technique pour les orienter dans le choix des intrants, leur utilisation et leur manipulation; à des intrants dont les coûts auront été stabilisés; et à des stocks d'intrants nécessaires pour faire face à des situations d'urgence. Les niveaux de productivité et de rentabilité des récoltes augmenteront, ce qui permettra aux producteurs et éleveurs d'améliorer leur situation économique, leur condition de vie et leur accès aux services de base.

Afin de couvrir l'ensemble du cycle de production agricole, il faut également mettre en place une chaîne d'entreposage des produits agricoles. Celle-ci permettra aux agriculteurs de mieux gérer leur production, de réduire leurs pertes, de renforcer leur position de négociation vis-à-vis les différents intermédiaires du marché et, par conséquent, d'accroître leurs revenus. Les consommateurs bénéficieront également d'un accès à des produits frais locaux de meilleure qualité et l'équilibre alimentaire de la population à l'échelle de la région et du pays sera mieux géré.

Enfin, la chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles permettra de générer de nouveaux emplois associés directement à la gestion des installations. Dans certains cas, d'autres activités se grefferont aux installations prévues, telles des espaces pour le support technique et la formation ou des ateliers de réparation d'outils et de machinerie agricole, générant à leur tour une dynamique de création d'emploi et de renforcement des capacités qui bénéficiera à l'ensemble des communautés rurales de la région.

L'implantation territoriale de la chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles, les caractéristiques propres à chacune des installations ainsi que leur mode de gestion seront définis de manière spécifique dans les plans de développement des différentes filières du secteur de l'agriculture et de l'élevage et des zones agricoles. Elles devront d'abord être localisées de manière à appuyer les filières les plus stratégiques pour le développement et la dynamisation du secteur et les plus porteurs en matière de création d'emploi et de génération d'une valeur ajoutée pour les produits de l'agriculture et de l'élevage.

SOUS-PROGRAMME 2.1.5: LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ABATTOIRS ET D'UNE CHAÎNE DE FROID POUR LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

La mise en place d'un réseau moderne et contrôlé d'abattoirs et d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage vise à créer des conditions d'hygiène et de conservation appropriées pour l'abatage, la préparation et la transformation des produits de l'élevage. Elle vise également à renforcer et à dynamiser le secteur en permettant aux éleveurs de planifier leurs productions et leur gestion des stocks, de diversifier leurs produits et sous-produits, de stabiliser et de mieux contrôler les prix du marché et d'améliorer leurs revenus.

Globalement, les améliorations apportées bénéficieront à la population et à l'économie du pays en permettant d'accroître l'offre de produits locaux et leur qualité et de réduire la dépendance d'Haïti vis-à-vis les produits d'importation.

Par ailleurs, la mise en place d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage permettra de créer plusieurs emplois directement associés à l'opération et à la gestion des équipements qui s'y rattachent. Ce sous-programme contribuera donc à l'amélioration des conditions économiques des personnes et des ménages associés au secteur de l'élevage et à l'amélioration de leur condition de vie.

Les sites d'implantation, leurs caractéristiques propres ainsi que leur modèle de gestion seront définis de manière spécifique dans les plans de développement des différentes filières du secteur de l'élevage. Ils devront être localisés de manière à appuyer les zones et filières les plus stratégiques pour le développement et la dynamisation du secteur et les plus porteuses en matière de création d'emplois. Évidemment, il faudra considérer la synergie entre la chaîne de froid du secteur de l'élevage et celui propre au secteur de la pêche. L'ensemble des équipements faisant partie de réseau d'abattoirs et de la chaîne de froid devront compter sur une alimentation en énergie qui soit constante et ayant un mode de tarification adapté à la capacité du secteur.

Tableau nº 9 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

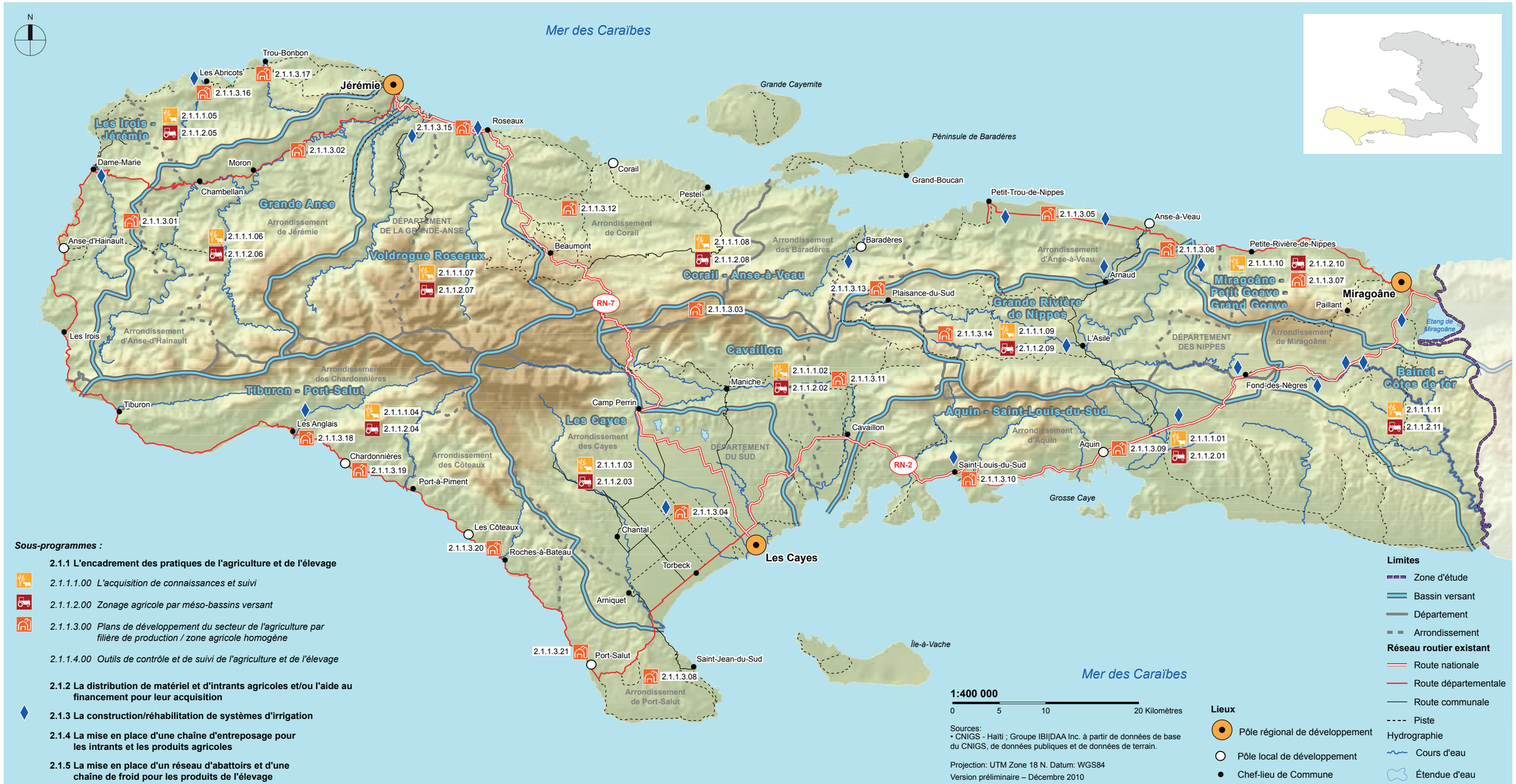
PROGRAMME 2.1 : LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
2.1.1 L'encadrement des pratiques de l'agriculture et de l'élevage	**2.1.1.1.00 L'acquisition de connaissances sur l'état et les potentiels de la ressource sol par méso-bassin versant et leur suivi périodique** 2.1.1.1.01 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud et leur suivi périodique 2.1.1.1.02 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Cavaillon et leur suivi périodique 2.1.1.1.03 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Les Cayes et leur suivi périodique 2.1.1.1.04 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Tiburon - Port-salut et leur suivi périodique 2.1.1.1.05 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie et leur suivi périodique 2.1.1.1.06 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Grande-Anse et leur suivi périodique 2.1.1.1.07 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux et leur suivi périodique 2.1.1.1.08 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau et leur suivi périodique 2.1.1.1.09 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes et leur suivi périodique 2.1.1.1.10 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve et leur suivi périodique 2.1.1.1.11 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer et leur suivi périodique **2.1.1.2.00 La définition et la mise en place d'un zonage agricole (incluant l'élevage) par méso-bassins versants** 2.1.1.2.01 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud 2.1.1.2.02 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Cavaillon 2.1.1.2.03 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Les Cayes 2.1.1.2.04 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Tiburon - Port-salut 2.1.1.2.05 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie 2.1.1.2.06 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Grande-Anse 2.1.1.2.07 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux 2.1.1.2.08 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau 2.1.1.2.09 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes 2.1.1.2.10 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve 2.1.1.2.11 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer **2.1.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de développement du secteur de l'agriculture par filière/zone agricole homogène** 2.1.1.3.01 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement de la filière du cacao de la zone de Dame-Marie, Anse-d'Hainault et une partie de Chambellan 2.1.1.3.02 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières du café et des cultures vivrières de la Vallée de la Grande-Anse 2.1.1.3.03 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières du café et du cacao de la zone de Corail-Pestel-Beaumont-Baradères 2.1.1.3.04 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement agricole de la Grande-Plaine des Cayes 2.1.1.3.05 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières agrumes, canne à sucre et élevage de la Plaine de Baconnois 2.1.1.3.06 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières vivres alimentaires et céréales de l'axe Anse-à-Veau - Petite Rivière de Nippes - l'Azile 2.1.1.3.07 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières culture maraîchère et vivres alimentaires du Plateau de Rochelois 2.1.1.3.08 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la filière vétiver dans la Presqu'île de Port-Salut 2.1.1.3.09 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine d'Aquin 2.1.1.3.10 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Saint-Louis-du-Sud 2.1.1.3.11 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la vallée de la rivière de Cavaillon 2.1.1.3.12 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Fond d'Icaque 2.1.1.3.13 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la vallée de Plaisance-du-Sud 2.1.1.3.14 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole des bassins amont de la Grande-Rivière-de-Nippes 2.1.1.3.15 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine côtière de Gomier – Roseaux 2.1.1.3.16 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Les Abricots 2.1.1.3.17 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Trou-Bonbon 2.1.1.3.18 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Les Anglais 2.1.1.3.19 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Chardonnières 2.1.1.3.20 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Roche-à-Bateau 2.1.1.3.21 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Port-salut **2.1.1.4.00 L'élaboration et la mise en place d'outils de contrôle et de suivi de l'agriculture et de l'élevage** 2.1.1.4.01 La création d'une banque de données et d'outils de gestions sur les producteurs agricoles, infrastructures et équipements agricoles incluant un système de licences 2.1.1.4.02 La création d'une banque de données et d'outils de gestion des productions agricoles par filières (incluant des données sur la santé et un système de veille phytosanitaire) 2.1.1.4.03 La création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières 2.1.1.4.04 L'établissement d'une règlementation sur l'agriculture et l'élevage (normes de travail, normes d'installations/équipements, normes environnementales, etc.)

Tableau nº 9 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.1 : LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE	
Sous-programmes	**Projets - résultats - localisation**
2.1.2 La distribution de matériel et d'intrants agricoles et/ou l'aide au financement pour leur acquisition	*À détailler en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes*
2.1.3 La construction/réhabilitation de systèmes d'irrigation	*Projet à déterminer en fonction des Études sur l'état des sols et le potentiel d'exploitation agricole et d'élevage, des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.* *Voici des exemples de zones agricoles où les besoins de construction/réhabilitation des systèmes d'irrigation pourraient être étudiés :* *Grande plaine des Cayes (incluant système de l'Acul - Barrage de Dubreuil et Barrage d'Avezac - Camp-Perrin)* *Plaine d'Abraham* *Zone de l'Asile (Des Pins, Mahot, Serpent)* *Zone d'Arnaud* *Zone de Miragoâne (Dufour, Duparc, Abraham)* *Zone de Dame-Marie* *Plaine de Baconnois* *Plaine d'Aquin* *Zone de Fond-des-Nègres* *Secteur de Tenturier* *Zone de Petit-Trou-des-Nippes (Rivière Cadet)* *Zone de Baradères (Rivière Salée, La Plaine et La Découverte)* *Zone de La Jouvence - Bassin Bleu* *Zone de la basse Voldrogue (Ancienne plantation coloniale à Canon - 1iere section)* *Plaine de Gomier (4ième section) secteur de Roseaux* *Plaine de Balisier (2ième Section) - secteur de Les Abricots* *Zone de Pelmel* *Plaine des Anglais* *Plaine Saint-Louis-du-Sud*
2.1.4 La mise en place d'une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles	*Équipements et sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.*
2.1.5 La mise en place d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	*Équipements et sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.*



Carte 9 : **PROGRAMME 2.1 : LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE**

PROGRAMME 2.2 : La relance et la modernisation de la pêche

Le programme pour la relance et la modernisation de la pêche prévoit des mesures et des actions qui ciblent l'encadrement des pratiques de la pêche, l'appui matériel et financier aux pêcheurs, le développement de dispositifs de concentration de poissons (DCP), le développement de la pisciculture et de l'aquaculture et la mise en place de la chaîne du froid nécessaire au développement de la commercialisation et à la mise en valeur optimale de l'ensemble des produits de la pêche. Globalement, ces interventions visent à diversifier et à améliorer les pratiques de pêche, à augmenter la productivité et à accroître la rentabilité de cette activité économique qui est un des principaux secteurs porteurs de l'économie de la Péninsule Sud avec l'agriculture et l'élevage.

Par ailleurs, les interventions à venir permettront de renforcer la gestion et le contrôle des activités de pêche et de favoriser la préservation des ressources en plus de contribuer à créer de nouvelles opportunités d'emploi et de création de richesse pour l'ensemble de la Péninsule Sud. Elles permettront également d'appuyer l'essor de différents secteurs d'activité qui sont connexes au secteur de la pêche. De plus, l'amélioration de l'ensemble du secteur pêche aura un impact positif sur le niveau d'autonomie alimentaire de la région et du pays et sur la réduction de la dépendance nationale vis-à-vis les importations pour suffire à la demande interne.

Ce programme portant sur la relance et la modernisation de la pêche propose la mise en œuvre de sept sous-programmes concernant spécifiquement :

Ce programme portant sur le développement et la dynamisation de la pêche propose la mise en œuvre de sept sous-programmes concernant spécifiquement :

- l'encadrement des pratiques de pêche;
- la distribution de matériel et d'intrants de pêche et/ou l'aide au financement pour leur acquisition;
- l'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP);
- l'implantation de lacs collinaires;
- l'implantation de fermes piscicoles;
- l'implantation de fermes aquacoles; et
- la mise en place d'une chaîne du froid pour les produits de la pêche (réseau de chambres froides et d'usines à glace).

SOUS-PROGRAMME 2.2.1 : L'ENCADREMENT DES PRATIQUES DE PÊCHE

L'encadrement des pratiques de pêche vise à améliorer la gestion des activités et des ressources dans une perspective de développement durable. Pour assurer la durabilité et le maintien du potentiel de développement du secteur de la pêche, il est absolument nécessaire que l'ensemble du secteur prenne en considération les limitations et la fragilité actuelle des ressources disponibles et en fasse une utilisation rationnelle. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance sur l'état des ressources, sur les pêcheurs et sur les potentiels de développement de l'ensemble des filières de la pêche, incluant les secteurs non traditionnels de la pêche en haute mer, de la pisciculture et de l'aquaculture. Les connaissances acquises permettront d'identifier les principaux enjeux et opportunités relatifs à la ressource et à l'activité, de dresser des plans de développement sectoriel, de définir le cadre règlementaire pour les différentes zones maritimes et côtières et de mettre en place les balises et les outils qui permettront de bien gérer et de faire le suivi des activités du secteur dans leur ensemble.

Les travaux associés à l'encadrement des pratiques de pêche correspondent donc à :

- L'acquisition de connaissances sur les ressources et le suivi de leur situation
 - la réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks de poissons et le potentiel d'exploitation des espèces pélagiques et côtières;
 - la réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks et du potentiel d'exploitation des fruits de mer;
 - la réalisation d'études du potentiel de l'aquaculture; et
 - la réalisation d'études du potentiel de la pisciculture.
- Le zonage des ressources maritimes et côtières
 - le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur nord de la Péninsule Sud (incluant la zone côtière et maritime située entre Miragoâne et Jérémie);
 - le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur sud de la Péninsule Sud (incluant la zone côtière et maritime située entre la presqu'île de Port-Salut et Côte-de-Fer); et
 - le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur ouest de la Péninsule Sud (incluant la zone côtière et maritime située entre Jérémie et la presqu'île de Port-Salut).
- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement du secteur pêche
 - l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des espèces pélagiques et côtières;
 - l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des fruits de mer;
 - l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de l'aquaculture; et
 - l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pisciculture.
- L'élaboration et la mise en place d'outils de contrôles et de suivis de la pêche (incluant l'aquaculture et la pisciculture)
 - la création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les pêcheurs/producteurs, infrastructures et équipements de pêche, incluant un système de licences;
 - la création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les prises/production par filière/espèce (incluant des données sur la santé des espèces);
 - la création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières;
 - l'établissement d'une règlementation sur la pêche en fonction des zones de pêche et des espèces (période de pêche, engins de pêches, tailles minimales et quotas); et
- l'établissement d'une règlementation sur l'aquaculture et la pisciculture (installations et équipements, normes environnementales et sanitaires, etc.).

SOUS-PROGRAMME 2.2.2 : LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL ET D'INTRANTS DE PÊCHE ET/OU L'AIDE AU FINANCEMENT POUR LEUR ACQUISITION

Le secteur de la pêche est un secteur de l'économie régionale dont les activités se pratiquent de manière presque exclusivement artisanale. C'est un secteur qui est peu structuré et organisé où la majorité des pêcheurs sont laissés à eux mêmes. Des mesures d'appui directes, sous forme de distribution de matériel et d'intrants de pêche, ou d'appui financier pour leur acquisition, devront être envisagées comme mesures à mettre en œuvre pour développer et dynamiser ce secteur de l'économie régionale.

Les actions ou mesures d'aide spécifique seront identifiées par filière à travers les études prévues dans les travaux d'acquisition de connaissance et déterminées dans les plans de développement qui sont prévus dans le sous-programme précédent.

SOUS-PROGRAMME 2.2.3 : L'IMPLANTATION DE DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS (DCP)

L'expérience de l'utilisation de DCP a permis de démontrer que cette façon de faire offre de très hauts potentiels de développement. Elle accroît les niveaux de productivité et de revenus comparativement à la pêche côtière. De plus, les DPC assurent aux pêcheurs qui en bénéficient une constance dans leur productivité et une stabilité dans leurs entrées de revenus tout en allégeant les pressions sur les ressources côtières. L'implantation de DCP est une composante qui doit être priorisée dans le processus de développement et de dynamisation de la pêche dans la Péninsule Sud.

Les travaux devront considérer l'implantation de dispositifs de concentration de poisson (DCP) :

- dans le secteur de la presqu'île de Baradères;
- dans le secteur de Petit Trou de Nippes;
- dans le secteur de Petite Rivière de Nippes;
- dans le secteur de l'axe Dame-Marie - Les Irois-Port-Salut; et
- dans le secteur de l'axe Aquin - Saint-Louis-du-Sud-Saint Jean du Sud.

SOUS-PROGRAMME 2.2.4 : L'AMÉNAGEMENT DE LACS COLLINAIRES

Dans le contexte actuel où la population et les besoins alimentaires sont croissants, où les ressources marines sont fragiles et où le besoin de créer de la richesse et de l'emploi est pressant, le développement de la pisciculture constitue un levier de développement stratégique au potentiel intéressant, plus particulièrement à l'échelle des communautés situées à l'intérieur du territoire de la Péninsule Sud. L'aménagement de lacs collinaires constitue un apport direct au développement de ce secteur d'activité.

Les lacs collinaires peuvent être facilement adaptés à la pisciculture et contribuer à la création de petites entreprises piscicoles en plus de contribuer à de nombreuses autres fonctions agricoles et environnementales. Parmi ces fonctions on retrouve : l'alimentation des réseaux locaux d'irrigation, l'alimentation en eau douce pour les besoins de l'élevage, la recharge des réserves d'eau souterraine et le maintien ou l'accroissement de la biodiversité locale. Les lacs collinaires constituent donc des leviers de développement dont les effets multiplicateurs sont positifs pour de nombreux secteurs productifs locaux et pour la viabilité économique et sociale de l'ensemble des communautés bénéficiaires.

Par ailleurs, en augmentant la production de poisson et la productivité des autres secteurs de l'agriculture (vivres, fruits, légumes, élevage, etc.) qui bénéficient de la présence de lacs collinaires, on augmente non seulement la richesse locale et régionale, mais on améliore aussi l'alimentation de la population et on réduit le déficit alimentaire national en réduisant la dépendance de la région et d'Haïti envers les importations alimentaires externes.

À titre indicatif, la construction et l'aménagement de lacs collinaires devraient considérer le potentiel d'implantation dans les secteurs suivants :

- Plaisance-du-Sud (Nippes);
- Lièvre (Nippes);
- Changieux (Nippe;
- Paillant (Étang Rey) (Nippes);
- Grande Rivère de Nippes (Étang Ladimette) (Nippes);
- Plaine de Baconnois (Nippes);
- Fond-des-Nègres (Nippes);
- Fond Palmise (Nippes);
- Fond Tortue (L'étang) (Nippes);
- Étangs de Laborde (Sud);
- Sucrerie Henry (Sud);
- Axe Duchity, Beaumont, Cadiche (Grande Anse);
- Annete et Fond Cochon (Grande Anse);
- Plateau de Fond d'Icaque (Grande Anse);
- Amont de la Rivière Vieux-Bourg d'Aquin (Sud).

SOUS-PROGRAMME 2.2.5: L'IMPLANTATION DE FERMES PISCICOLES

L'implantation de fermes piscicoles est un sous-programme où l'on compte beaucoup sur des investissements du secteur privé, particulièrement pour des fermes piscicoles de production plus intensive à but essentiellement commercial.

Le développement de ce secteur est souhaité afin d'augmenter rapidement la disponibilité de poissons sur le marché interne et d'améliorer l'équilibre alimentaire national, mais aussi comme moyen de développement économique, de création d'emplois et de richesse pour la population de la Péninsule Sud. À ce propos, les technologies de « poisson séché » mises en œuvre mériteraient d'être améliorées.

Les mesures spécifiques pour l'implantation des fermes piscicoles proviendront des études sur les potentiels de cette filière et du plan de développement qui est prévu dans le sous-programme 2.2.1 portant sur l'encadrement des pratiques de la pêche.

SOUS-PROGRAMME 2.2.6: L'IMPLANTATION DE FERMES AQUACOLES

À l'instar de l'implantation des fermes piscicoles, l'implantation de fermes aquacoles est un sous-programme où l'on compte beaucoup sur des investissements du secteur privé. Les fermes aquacoles constituent un secteur de production dont le développement est souhaité afin d'augmenter rapidement la disponibilité de poissons et de fruits de mer pour les marchés externes et internes et d'améliorer l'équilibre alimentaire national, mais aussi comme moyen de développement économique, de création d'emplois et de richesse pour la population de la Péninsule Sud.

Les mesures spécifiques ciblant l'implantation de fermes piscicoles proviendront des études sur les potentiels de cette filière et du plan de développement qui est prévu dans le sous-programme 2.2.1 portant sur l'encadrement des pratiques de la pêche.

SOUS-PROGRAMME 2.2.7: LA MISE EN PLACE D'UNE CHAÎNE DU FROID POUR LES PRODUITS DE LA PÊCHE (RÉSEAU DE CHAMBRES FROIDES ET D'USINES À GLACE)

L'absence d'une chaîne de froid opérationnelle ayant une desserte territoriale stratégique et adaptée aux différentes étapes du processus de commercialisation fait en sorte que les pêcheurs et autres acteurs de la filière manquent de moyens de préservation et de conservation pour leurs produits. Cette contrainte nuit à la productivité et à la rentabilité de la filière pêche en générant des pertes dans l'ensemble du cycle de commercialisation et en contraignant les pêcheurs et commerçants à vendre rapidement leurs produits à l'état frais ou séchés, ce qui réduit leur pouvoir de négociation, la valeur de leurs produits et, par le fait même, leur marge de bénéfices.

L'établissement d'une chaîne de froid permettrait d'équilibrer le marché et d'accroître le revenu des pêcheurs et autres acteurs de cette filière en leur permettant de gérer des stocks, de réduire le niveau des pertes et de se donner un certain pouvoir de négociation vis-à-vis les intermédiaires associés aux marchés interne et externe.

Par ailleurs, la mise en place d'une chaîne de froid efficace permettra de créer plusieurs emplois directement associés à l'opération et à la gestion des équipements qui s'y rattachent et, possiblement, de développer une activité de première transformation des produits de la pêche qui sera aussi génératrice de nouveaux emplois. Ce sous-programme contribuera donc à l'amélioration des conditions économiques des personnes et des ménages associés au secteur de la pêche et à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'accès aux services de base.

L'implantation de la chaîne de froid devra comprendre la construction d'usines à glace et la construction de chambres froides. Les sites d'implantation, leurs caractéristiques propres ainsi que leur modèle de gestion seront définis de manière spécifique dans les plans de développement de différentes filières du secteur de la pêche. Ils devront essentiellement être localisés de manière à appuyer les filières de pêche les plus stratégiques pour le développement et la dynamisation du secteur et les plus porteuses en matière de création d'emplois et de génération d'une valeur ajoutée pour les produits de la pêche. De plus, l'ensemble de la chaîne de froid devra pouvoir compter sur une alimentation en énergie principalement alternative qui soit constante et ayant un mode de tarification adapté à la capacité du secteur.

Tableau nº 10 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.2 : LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE LA PÊCHE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
2.2.1 L'encadrement des pratiques de pêche	**2.2.1.1.00 L'acquisition de connaissances sur les ressources et le suivi de leur situation** 2.2.1.1.01 La réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks de poissons et le potentiel d'exploitation des espèces pélagiques et côtières 2.2.1.1.02 La réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks et du potentiel d'exploitation des fruits de mer 2.2.1.1.03 La réalisation d'études du potentiel de l'aquaculture 2.2.1.1.04 La réalisation d'études du potentiel de la pisciculture **2.2.1.2.00 Le zonage des ressources maritimes et côtières** 2.2.1.2.01 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur nord de la Péninsule Sud 2.2.1.2.02 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur sud de la Péninsule Sud 2.2.1.2.03 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur ouest de la Péninsule Sud **2.2.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de développement du secteur pêche** 2.2.1.3.01 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des espèces pélagiques et côtières 2.2.1.3.02 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des fruits de mer 2.2.1.3.03 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de l'aquaculture 2.2.1.3.04 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pisciculture **2.2.1.4.00 L'élaboration et la mise en place d'outils de contrôle et de suivi de la pêche (incluant l'aquaculture et la pisciculture)** 2.2.1.4.01 La création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les pêcheurs/producteurs, infrastructures et équipements de pêche incluant un système de licences 2.2.1.4.02 La création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les prises/production par filières/espèces (incluant des données sur la santé des espèces) 2.2.1.4.03 La création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières 2.2.1.4.04 L'établissement d'une règlementation sur la pêche en fonction de zones de pêche et des espèces (période de pêche, engins de pêches, tailles minimales et quotas) 2.2.1.4.05 L'établissement d'une règlementation sur l'aquaculture et la pisciculture (installations et équipements, normes environnementales et sanitaires, etc.)
2.2.2 La distribution de matériel et d'intrants de pêche et/ou l'aide au financement pour leur acquisition	*Projets à déterminer en fonction des besoins par filière*
2.2.3 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP)	2.2.3.1 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de la Presqu'île de Baradères 2.2.3.2 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de Petit Trou de Nippes 2.2.3.3 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de Petite Rivière de Nippes 2.2.3.4 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de l'axe Dame-Marie - Les Irois – Port-Salut 2.2.3.5 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de l'axe Aquin - Saint-Louis-du-Sud – Saint-Jean-du-Sud

GRAND CHANTIER N^{O} 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.2: LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE LA PÊCHE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
2.2.4 L'aménagement de lacs collinaires	**2.2.4.10 La construction et l'aménagement de lacs collinaires** *Voici des secteurs où le potentiel d'implantation de lacs collinaires devrait être étudié:* Plaisance-du-Sud (Nippes) Lièvre (Nippes) Changieux (Nippes) Paillant (Étang Rey) (Nippes) Grande Rivère de Nippes (Étang Ladimette) (Nippes) Plaine de Baconnois (Nippes) Fond-des-Nègres (Nippes) Fond Palmise (Nippes) Fond Tortue (L'étang) (Nippes) Étangs de Laborde (Sud) Sucrerie Henry (Sud) Axe Duchity, Beaumont, Cadiche (Grande Anse) Annete et Fond Cochon (Grande Anse) Plateau de Fond d'Icaque (Grande Anse) Amont de la Rivière Vieux-Bourg d'Aquin (Sud)
2.2.5 L'implantation de fermes piscicoles	*À déterminer en fonction du résultat des études de potentiel et du Plan de développement de la pisciculture*
2.2.6 L'implantation de fermes aquacoles	*À déterminer en fonction du résultat des études de potentiel et du Plan de développement de l'aquaculture*
2.2.7 La mise en place d'une chaîne du froid pour les produits de la pêche (réseau de chambres froides et d'usines à glace)	**2.2.7.10 La construction d'usines à glace** *sites à déterminer en fonction des Plans de développement du secteur de la pêche* **2.2.7.20 La construction de chambres froides** *sites à déterminer en fonction des Plans de développement du secteur de la pêche*



Carte 10 : **PROGRAMME 2.2 : LE DÉVELOPPEMENT ET LA DYNAMISATION DE LA PÊCHE**

PROGRAMME 2.3 : Le développement du secteur industriel/manufacturier

Le programme pour le développement du secteur industriel/manufacturier de la Péninsule Sud prévoit essentiellement le développement de l'industrie agroalimentaire et l'aménagement de zones industrielles/manufacturières. Ce secteur d'activité a été identifié comme un des secteurs porteurs stratégiques pour le futur de l'économie haïtienne qui vient répondre à la nécessité criante de générer des emplois et mettre en valeur les avantages compétitifs du pays et de la région.

Le développement du secteur industriel/manufacturier mettra en valeur les avantages comparatifs du pays et de la région que sont : la situation géographique avantageuse du territoire par sa proximité aux grands marchés nord-américains, aux marchés du bassin des Caraïbes et au Canal de Panama qui est actuellement en cours d'agrandissement et dont les activités sont en expansion; la compétitivité globale de sa main d'œuvre qui est bon marché; l'existence des lois Hope I et II qui donnent un accès privilégié au marché des États-Unis d'Amérique pour les produits manufacturiers produits en Haïti (principalement pour les textiles et l'habillement); l'existence de la réglementation européenne « Everything but arms » qui donne à certains pays ACP un accès privilégié au marché de l'UE pour les produits agricoles et manufacturiers en provenance d'Haïti et l'intérêt d'investisseurs privés pour appuyer le développement d'infrastructures et d'équipements stratégiques qui permettraient de soutenir le développement du secteur. Notamment, il faudra construire un port international en eaux profondes dans le Département du Sud, mettre à niveau les ports de Miragoâne et de Jérémie, construire un aéroport international aux Cayes, développer la capacité énergétique de la région, construire un réseau routier national et local desservant l'ensemble de la Péninsule Sud et mettre en place des réseaux de services de bases.

Les opportunités de développer et de positionner le secteur industriel/manufacturier haïtien doivent être saisies rapidement car c'est un secteur très dynamique et compétitif à l'échelon mondial dont le contexte de développement peut changer rapidement.

Le développement du secteur industriel/manufacturier requiert la mise en œuvre des deux sous-programmes, que sont :

- le développement de l'industrie agroalimentaire; et
- l'aménagement de zones industrielles/manufacturières.

SOUS-PROGRAMME 2.3.1 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Le développement de l'industrie agroalimentaire correspond essentiellement à la construction d'unités de transformation de produits de base des filières de l'agriculture et de l'élevage qui sont les plus porteuses pour le développement de l'économie régionale et pour la création d'emplois. C'est un sous-programme de développement moteur qui permettra de donner une valeur ajoutée aux produits agricoles de la région et de dynamiser les secteurs de l'agriculture et de l'élevage en générant une demande importante en fonction de standards établis et de nouveaux débouchés de commercialisation pour les producteurs locaux. Son développement est fortement lié au développement des pôles agricoles régionaux.

L'amélioration des transports et de l'accessibilité locale, nationale et internationale, l'accès à l'énergie et aux services de base, la formation technique et professionnelle des travailleurs et l'appui institutionnel au secteur sont autant de conditions essentielles au développement de l'agroalimentaire. En plus de la disponibilité des matières de base, ils guideront le choix des sites d'implantation des d'unités de transformation et la vitesse de leur développement. Les stratégies et choix spécifiques pour l'implantation d'unités de transformation seront établies de manière détaillée dans les plans de développement des filières/zones agricoles homogènes qui sont prévus au programme 2.1.1.

Des zones potentielles d'implantation par filière ont été pré-identifiées et devront être évaluées dans les plans de développement par filière/zone agricole. Par filière, elles correspondent aux suivantes :

- Implantation d'unités de transformation du cacao
 Zones potentielles d'implantation :
 - Zone de Dame-Marie - Anse d'Hainault - Chambellan
 - Zone de Corail - Pestel - Beaumont - Baradères
- Implantation d'unités de transformation du café
 Zones potentielles d'implantation :
 - Zone de Duchity - Beaumont
 - Vallée de la Grande-Anse-Annette-Fond Cochon
 - Ka sud –Plaisance - Baradères
- Implantation d'unités de transformation des fruits, légumes et vivres alimentaires
 Zones potentielles d'implantation :
 - Plaine de Baconnois
 - Vallée de la Grande-Anse
 - Grande Plaine des Cayes
- Implantation d'unités de transformation de la canne-à-sucre
 Zones potentielles d'implantation :
 - Plaine de Baconnois
 - Plaine de Saint Louis du Sud (Sucrerie Henry)
 - Vallée de la Grande-Anse
- Implantation d'une unité de transformation du lait
 Zone potentielle d'implantation :
 - Grande Plaine des Cayes
- Implantation d'une unité de transformation du vétiver/huiles essentielles
 Zone potentielle d'implantation :
- Grande Plaine des Cayes
 - Plaine d'Aquin
 - Vallée de la Grande-Anse
- Implantation d'une unité de transformation des produits de l'élevage
 Zone potentielle d'implantation :
 - Plaine de Baconnois
 - Grande Plaine des Cayes

SOUS-PROGRAMME 2.3.2 : L'AMÉNAGEMENT DE ZONES INDUSTRIELLES/ MANUFACTURIÈRES

L'aménagement de zones industrielles/manufacturières est un des sous-programmes les plus stratégiques pour le développement de l'économie et la création d'emplois dans la Péninsule Sud. En plus de générer des revenus significatifs pour la population et l'État haïtien, c'est un secteur qui aura une répercussion positive sur l'ensemble de l'économie régionale et nationale en créant des retombées économiques dans plusieurs secteurs connexes desquels dépend le fonctionnement des industries/manufactures comme ceux de l'énergie et des services, en plus de générer un dynamisme économique important dans et à proximité des sites d'aménagement.

Les caractéristiques propres à chacune des zones ainsi que leur mode de gestion devront être définis de manière spécifique à travers des études de faisabilité détaillées, mais il est évident que la viabilité d'un développement industriel repose essentiellement sur la disponibilité d'un port international en eaux profondes, de voies d'accès et de services de transport efficaces pour le déplacement des intrants, de la production et de la main d'œuvre, d'un aéroport international et de services d'alimentation en énergie et de communication. La sécurité foncière et des investissements, la disponibilité de bassins de main-d'œuvre et la disponibilité de l'ensemble des services de base nécessaires au fonctionnement des industries/manufactures et à la qualité de vie et au bien être des travailleurs sont aussi des prérequis.

La plupart des conditions précédentes devront être le plus rapidement réunies à proximité des principaux pôles régionaux de développement de la Péninsule Sud que sont Les Cayes, Miragoâne et Jérémie. Un autre secteur où il existera un potentiel de développement industriel important qui devra être validé correspond au futur site d'implantation d'un port international en eaux profondes dans le Département du Sud.

Les quatre zones industrielles prévues correspondent aux suivants :

- la construction d'une zone industrielle à Les Cayes;
- la construction d'une zone industrielle à Jérémie;
- la construction d'une zone industrielle à Miragoâne; et
- la construction d'une zone industrielle à proximité du futur port international en eau profonde du Sud.

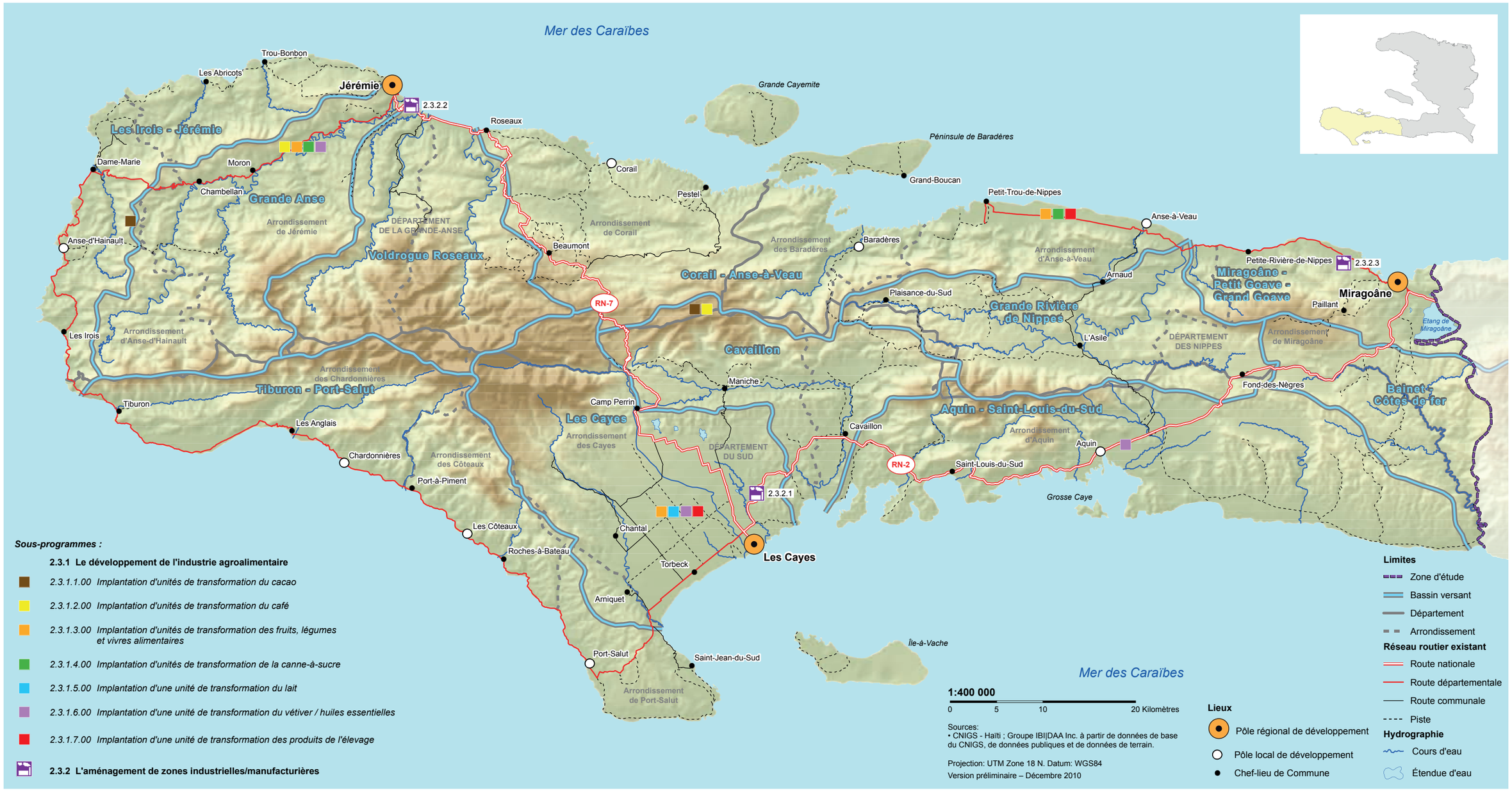
Tableau nº 11 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.3 : LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL/MANUFACTURIER

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
2.3.1 Le développement de l'industrie agroalimentaire	**2.3.1.1.00 Implantation d'unités de transformation du cacao** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Zone de Dame-Marie - Anse d'Hainault - Chambellan Zone de Corail - Pestel - Beaumont - Baradères **2.3.1.2.00 Implantation d'unités de transformation du café** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Zone de Duchity - Beaumont - Baradères - Ka Sud - Plaisance Vallée de la Grande-Anse - Annette - Fond-Cochon **2.3.1.3.00 Implantation d'unités de transformation des fruits, légumes et vivres alimentaires** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Vallée de la Grande-Anse Grande Plaine des Cayes **2.3.1.4.00 Implantation d'unités de transformation de la canne à sucre** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Plaine de Saint-Louis-du-Sud Plaine des Cayes Vallée de la Grande-Anse **2.3.1.5.00 Implantation d'une unité de transformation du lait** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zone potentielle d'implantation :* Grande Plaine des Cayes **2.3.1.6.00 Implantation d'une unité de transformation du vétiver/huiles essentielles** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Grande Plaine des Cayes Plaine d'Aquin Vallée de la Grande-Anse **2.3.1.7.00 Implantation d'une unité de transformation des produits de l'élevage** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Grande Plaine des Cayes
2.3.2 L'aménagement de zones industrielles/ manufacturières	2.3.2.1 La construction d'une zone industrielle à Les Cayes 2.3.2.2 La construction d'une zone industrielle à Jérémie 2.3.2.3 La construction d'une zone industrielle à Miragoâne 2.3.2.4 La construction d'une zone industrielle à proximité du futur port international en eaux profondes du Sud

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 11 : **PROGRAMME 2.3 : LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL/MANUFACTURIER**

PROGRAMME 2.4 : Le développement du secteur des services

Le programme de soutien au développement du secteur des services prévoit la réalisation d'investissements visant à améliorer l'organisation et la structuration des commerces et des services. Ce secteur, bien qu'il contribue à une partie significative de l'emploi et de l'économie de la région, est un secteur qui est actuellement peu efficace et qui évolue essentiellement dans un environnement informel. Les interventions prévues, incluant la création et l'entretien d'espaces physiques à mettre à la disposition des entrepreneurs locaux et régionaux (ex. : centre de congrès et d'exposition, places d'affaires, marchés publics, districts commerciaux en zones urbaines, etc.), permettront de moderniser les pratiques commerciales et les services disponibles et ainsi d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité.

Le soutien au développement du secteur des services est absolument essentiel et stratégique si l'on veut dynamiser l'ensemble des autres secteurs de l'économie régionale, car tous en dépendent et en tirent une grande partie de leur niveau de compétitivité.

Les actions prévues dans ce programme sont regroupées en quatre sous-programmes que sont :

- la construction d'un centre de congrès et d'exposition;
- la construction/réhabilitation de marchés publics;
- l'aménagement ou la construction de zones ou d'axes commerciaux; et
- le développement d'un programme de financement pour la construction d'espaces à bureau.

SOUS-PROGRAMME 2.4.1 : LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONGRÈS ET D'EXPOSITION

À valider : dans le grand pôle régional de développement de Les Cayes.

SOUS-PROGRAMME 2.4.2 : LA CONSTRUCTION/RÉHABILITATION DE MARCHÉS PUBLICS

À déterminer : selon la structuration et l'ampleur des échanges internes.

SOUS-PROGRAMME 2.4.3 : L'AMÉNAGEMENT OU LA CONSTRUCTION DE ZONES OU D'AXES COMMERCIAUX

À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.

SOUS-PROGRAMME 2.4.4 : LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'ESPACES À BUREAU

À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.

Tableau nº 12 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.4 : LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES SERVICES	
Sous-programmes	**Projets - résultats - localisation**
2.4.1 La construction d'un centre de congrès et d'exposition	*À valider : dans le grand pôle régional de développement de Les Cayes.*
2.4.2 La construction/réhabilitation de marchés publics	*À déterminer : selon la structuration et l'ampleur des échanges internes.*
2.4.3 L'aménagement ou la construction de zones ou d'axes commerciaux	*À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.*
2.4.4 Le développement d'un programme de financement pour la construction d'espaces à bureau	*À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.*

PROGRAMME 2.5 : Le développement du tourisme

Le programme pour le développement du tourisme prévoit des actions qui ciblent la mise en valeur des attraits naturels et culturels de la région afin d'accroître le tourisme et l'excursionnisme interne ainsi que le tourisme international. Plus spécifiquement, les actions projetées ont pour objectif le développement du tourisme balnéaire, de l'écotourisme, du tourisme d'aventure, de la navigation de plaisance, du secteur des croisières ainsi que la mise en valeur de sites, d'attraits ou d'évènements spécifiques ayant une forte valeur individuelle associée au patrimoine naturel et à la biodiversité ou au patrimoine culturel.

L'évaluation des potentiels touristiques a démontré que la région présente de nombreux avantages comparatifs qui, s'ils sont mis en valeur adéquatement, offrent la possibilité à la région, et au pays, de se positionner avantageusement sur l'échiquier touristique des Caraïbes. La région possède en effet un climat et un niveau d'ensoleillement avantageux. Elle est idéalement située dans le bassin de la Caraïbe, à proximité de plusieurs destinations soleil de renom international dont les plus populaires sont la République Dominicaine, Cuba et le Mexique (Cancún/Riviera Maya). Elle est bien positionnée par rapport à d'importants marchés de clientèle touristique dont les États-Unis, le Canada et l'Europe, qui sont d'ailleurs les marchés qui devront être ciblés pour le développement touristique de la région. Elle compte une riche diversité d'attraits parmi lesquels plusieurs sont suffisamment intéressants pour attirer une clientèle internationale. De plus, elle possède de nombreux attraits suffisamment attractifs pour que leur mise en valeur permette de compléter l'offre des principaux pôles touristiques à développer.

La Péninsule Sud a ainsi la capacité d'être développée pour le tourisme international indépendamment du développement touristique du reste du pays. Cette situation offre l'opportunité à court terme de contourner l'image souvent très négative du pays liée notamment à la perception de l'insécurité, à son haut niveau de vulnérabilité face aux phénomènes naturels et à son instabilité sociale et politique

Évidemment, d'importants défis devront être relevés aux plans de la préservation des milieux naturels, de l'accessibilité, de la qualité des aménagements, de l'accueil, des services et du contact ainsi que de la stabilité politique et sociale. Tous sont des facteurs de succès pour que le développement touristique de la Péninsule Sud puisse être impulsé avec les résultats espérés.

L'offre d'hébergement et de restauration est actuellement déficiente en regard de la demande touristique existante. Elle l'est encore plus en regard des besoins d'un développement touristique futur. La réglementation visant à établir et à faire respecter des standards est inexistante. Le parc hôtelier est insuffisant et inadapté. La chaîne d'approvisionnement en matières premières est fragile. La qualité du service laisse grandement à désirer.

Les défaillances du réseau d'infrastructures de transport et de leur entretien devront être surmontées car le développement du tourisme en dépend. Un accès aérien direct dans la Péninsule à travers la construction d'un aéroport international dans la région des Cayes est nécessaire car le passage par Port-au-Prince augmente le temps d'accès et ne permet pas de faire la promotion d'une destination sécuritaire. Il faudra développer en priorité les secteurs faciles d'accès par voie terrestre et, globalement, assurer une cohérence entre les choix de développement au niveau du réseau routier et du développement touristique.

Des mesures devront également être prises au niveau du cadre légal et de la sécurisation du foncier afin de rendre plus propices les investissements privés et, plus particulièrement, les investissements étrangers. Le développement touristique de la Péninsule Sud devra s'accompagner de mesures ad hoc de soutien à l'investissement et aux besoins ciblés sur certains secteurs ou certains projets, afin de faciliter l'aménagement des sites à la hauteur de leur potentiel.

Par ailleurs, la situation environnementale et sociale de la Péninsule Sud impose que des critères de développement du tourisme soient respectés dans la planification et la mise en œuvre des actions à venir. Ces critères s'inspirent des principes du développement touristique durable qui privilégient : la préservation de l'intégrité culturelle, la préservation des écosystèmes et de la diversité biologique et le développement économique et social des communautés.

Prenant compte le potentiel touristique de la région et les tendances de fond sur le développement du tourisme dans la région de la Caraïbe et dans le monde, le programme portant sur le développement touristique prévoit la mise en œuvre de sept sous-programmes concernant spécifiquement :

- le développement du tourisme balnéaire;
- le développement d'un réseau d'écotourisme et de tourisme d'aventure;
- le développement de la navigation de plaisance;
- le développement du secteur des croisières;
- la mise en valeur des attraits naturels et du paysage;
- la mise en valeur des attraits culturels; et
- la mise en valeur du secteur événementiel et du tourisme d'affaires.

SOUS-PROGRAMME 2.5.1 : LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME BALNÉAIRE

Le développement du tourisme balnéaire présente le plus fort potentiel de développement touristique de la Péninsule Sud car la région dispose de plages dont la qualité et les caractéristiques rassemblent des critères d'attractivité qui permettent d'attirer une clientèle internationale et susceptibles d'accueillir un hébergement et des activités balnéaires à un niveau compétitif par rapport à l'offre concurrente du reste des Caraïbes. Le tourisme balnéaire peut être développé de façon concurrentielle dans diverses zones de la région : à Port-Salut, à l'Île-à-Vache, sur la côte située entre Dame-Marie et les Irois, dans la baie du Mesle et sur la côte situé dans le corridor Aquin – Côte-de-Fer et incluant l'île de Grosse-Caye.

La région de Port-Salut devrait être priorisée pour une première étape de développement, car elle est plus accessible, tant par la route que par voie aérienne et aussi parce que l'intégration de l'offre touristique sera sans doute plus facile au plan social du fait de l'occupation actuelle du bord de mer. Une proposition d'aménagement est actuellement à l'étape d'analyse pour ce site. L'offre balnéaire devra répondre à la demande d'aujourd'hui en matière d'hébergement touristique : volumes réduits, intégration dans les sites, normes environnementales sévères, qualité des aménagements, diversité d'activités, ouverture sur l'extérieur. Elle gagnera à être développée par des investisseurs œuvrant déjà dans les Caraïbes. Le succès de la République Dominicaine, première destination caribéenne pour le tourisme d'agrément, sa proximité et la connaissance d'Haïti qu'ont ses intervenants touristiques constituent autant d'atouts qu'il faudra exploiter, tant au plan de l'investissement que dans la commercialisation du produit.

L'offre touristique des différentes destinations caraïbes s'est développée historiquement sur la plage et la détente. Cette composante demeure toujours un élément central et même indispensable pour chaque destination. S'y ajoutent maintenant de nouvelles activités aquatiques et aussi des activités de découverte de la nature et de la culture. Les Caraïbes tentent de se différencier sous ces aspects, répondant en cela aux nouvelles attentes des clientèles.

Si la Péninsule Sud veut attirer des touristes internationaux d'agrément, elle devra prendre en compte cette évolution et offrir à la fois la plage et attraits naturels et culturels de qualité, car le prix n'est pas le premier critère de choix d'une destination de vacances pour le touriste qui envisage les Caraïbes. Il faudra donc concevoir cet éventail d'attraits et d'activités en rapport avec les forces et les faiblesses des territoires.

Par ailleurs, certains sites balnéaires déjà fréquentés méritent des interventions d'aménagement immédiates afin d'y améliorer les conditions de « l'expérience touristique ». Il s'agit de créer les bases d'une nouvelle notoriété et image touristique de la région à construire, tant pour les clientèles nationales qu'internationales. Dans un premier temps et comme intervention pouvant être réalisée à court terme, une proposition d'aménagement intégré du site de la Plage de Gelée, aux Cayes, a été préparée et est actuellement à l'étape d'évaluation.

Les travaux prévus pour le développement du tourisme balnéaire sont :

- l'aménagement de la station balnéaire de Port-Salut;
- l'aménagement d'une station balnéaire à l'Île-à-Vache;
- l'aménagement d'une station balnéaire sur la Grosse Cayes;
- l'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Aquin - Côte-de-Fer;
- l'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Dame-Marie - Anse-d'Hainault; et
- l'aménagement d'une station balnéaire dans le secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud.

SOUS-PROGRAMME 2.5.2 : LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'ÉCOTOURISME ET DE TOURISME D'AVENTURE

Le développement d'un réseau d'écotourisme et de tourisme d'aventure présente également un très fort potentiel de développement touristique pour la Péninsule Sud. Le territoire de la région dispose de l'ensemble des attraits nécessaires pour attirer une clientèle internationale et la mise en valeur de plusieurs sites et ensembles naturels d'intérêt particulier permettrait de mettre en place un réseau d'hébergement approprié pour les clientèles ciblées et de créer une offre compétitive par rapport à l'offre concurrente du reste des Caraïbes. Bien que l'on retrouve une foule de sites et d'attraits susceptibles d'intéresser la clientèle cible, le réseau d'écotourisme et d'aventure pourra être développé en priorité et de façon plus concurrentielle dans les zones suivantes : dans le Parc Macaya, dans la vallée de la rivière Grande-Anse et dans l'arrière-pays des Abricots. L'ensemble des ces zones devra préserver sa biodiversité si elles veulent se développer et se maintenir comme destination d'écotourisme et d'aventure.

D'autres zones présentent aussi des potentiels intéressants pour le réseau d'écotourisme et d'aventure, mais elles se positionnent mieux sous d'autres créneaux touristiques. Par exemple la zone de Corail – Pestel – les Cayemites – Baradères a un potentiel de développement écotouristique et d'aventure certain, mais elle se distingue au niveau régional et même dans la Caraïbe, pour son positionnement avantageux pour le développement de la navigation de plaisance et d'un réseau d'hébergement et d'activités qui pourraient y être associés.

Évidemment, l'ensemble du territoire de la Péninsule compte d'autres sites et attraits dont la mise en valeur permettrait de constituer un réseau de sites touristiques et récréatifs complémentaires à l'offre de base à développer. Ces sites et attraits constituent des actifs touristiques importants qu'il faut préserver et mettre en valeur.

L'hébergement associé au développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure devra être organisé autour d'un réseau de lieux d'hébergement de petite dimension et bien intégrés au milieu. On y proposera des activités de découverte des milieux naturels et des activités sportives, à divers niveaux de difficulté et de risque. Ce produit pourra être exploité au niveau local avec l'implication des communautés, selon des balises prédéterminées.

Les projets proposés attireront une clientèle de découvreurs, friands de destinations nouvelles pas toujours facilement accessibles ou bien équipées, souvent exigeantes au plan physique, mais authentiques et sûres. À l'ensemble du réseau, l'on pourra ajouter une variante d'ethno-tourisme qui ne fera qu'augmenter l'attractivité de la région, son unicité et son niveau de compétitivité par rapport aux autres destinations des Caraïbes.

Les travaux prévus pour le développement d'un réseau d'écotourisme et de tourisme d'aventure sont :

» l'aménagement du Parc Macaya (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.);
» l'aménagement de la Vallée de la Rivière Grande-Anse (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.);
» l'aménagement de l'arrière pays des Abricots (Paradis des Indiens) (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.); et
» le développement d'un réseau d'auberges ou de gîtes ceinturant la Péninsule Sud.

SOUS-PROGRAMME 2.5.3 : LE DÉVELOPPEMENT DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

La Péninsule Sud présente un potentiel intéressant pour le développement de la navigation de plaisance, un potentiel qui se démarque même à l'échelle des Caraïbes. Plus particulièrement, les opportunités de développement de l'offre à la navigation de plaisance se trouvent dans le secteur Pestel – Cayémites – Baradères, dans la baie d'Aquin et dans le secteur de la Grande Baie des Cayes. Il s'agira d'aménager dans ces secteurs des équipements d'accueil pour les voiliers, des villas accessibles par mer avec capacité de mouillage, des resorts de très basse densité et de proposer des activités sur mer et sur terre ferme (plongée sous-marines, activités nautiques, plages, visite d'attraits culturels et naturels, etc.).

Les travaux prévus pour le développement de la navigation de plaisance sont :

» le développement et l'aménagement du secteur de Pestel - Cayemites - Baradères (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité); et
» le développement et l'aménagement du secteur de la Grande Baie des Cayes (Île-à-Vache, secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud, Grosse-Caye, etc.) (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité).

SOUS-PROGRAMME 2.5.4 : LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES CROISIÈRES

Le développement des croisières est directement lié à la présence d'un attrait ayant un niveau d'attractivité susceptible d'intéresser et d'attirer les touristes internationaux et à la disponibilité d'infrastructures d'accueil adéquates. En la matière, Haïti ne compte actuellement que le site de Labadie. Dans la Péninsule, on considère que deux sites offriraient à la fois le niveau d'attractivité requis et les conditions techniques préalables pour la construction et l'aménagement des installations d'accueil nécessaires pour accueillir les bateaux de croisières. Ces sites correspondent à la Grosse Caye et à la Baie DuMesle. Ce secteur fait d'ailleurs l'objet d'une étude d'implantation pour un projet de resort touristique balnéaire ayant une composante croisière intégrée.

Deux projets sont donc prévus pour le développement du secteur des croisières :

» l'aménagement de Grosse Caye; et
» l'aménagement de la Baie Du Mesle.

SOUS-PROGRAMME 2.5.5 : LA MISE EN VALEUR DES ATTRAITS NATURELS ET DU PAYSAGE

La mise en valeur des attraits naturels et du paysage est essentielle pour attirer des touristes internationaux et promouvoir le tourisme et l'excursionnisme interne. La préservation et la mise en valeur des attraits naturels de la région sont des objectifs qui devront être poursuivis pour leur valeur intrinsèque certes, mais également parce que le développement touristique de la région de la Péninsule Sud devra nécessairement s'inscrire dans les tendances de la demande, c'est-à-dire offrir des destinations phares constituées en pôles touristiques dont l'offre principale est complémentée par des attraits naturels et culturels de qualité. Le prix n'est pas le premier critère de choix d'une destination de vacances pour le touriste qui envisage les Caraïbes. La qualité et la composition de l'offre de la destination constituent les critères clés de sa décision.

Voici, à titre d'exemple, quelques projets et types de projets de mise en valeur des attraits naturels et du paysage qui doivent être considérés :

» la promotion des parcs et réserves naturelles existantes et à créer;
» l'aménagement du site de la Chute de Saut-Mathurine;
» l'aménagement du site de la Chute Marie-Jeanne;
» l'aménagement du site de Saut du Baril;
» l'aménagement du réseau des grottes de la Péninsule Sud;
» l'aménagement de sites de plongée sous-marine remarquables;
» etc.

SOUS-PROGRAMME 2.5.6 : LA MISE EN VALEUR DES ATTRAITS CULTURELS

Tout comme pour les attraits naturels et le paysage, la mise en valeur des attraits culturels de la région est essentielle au soutien du développement touristique. En plus de contribuer à la consolidation et à l'affirmation de l'identité haïtienne, la mise en valeur des attraits culturels permet de différencier la destination de ses concurrentes caribéennes. Les attraits culturels qui sont mis en valeur contribuent à la construction et au renforcement de l'offre touristique régionale et permet d'améliorer la compétitivité de la Péninsule Sud et de ses pôles touristiques comme destination voyage.

La mise en valeur des attraits culturels régionaux contribuera également à augmenter le tourisme interne et le nombre de visites d'excursionnistes nationaux et internationaux résidant ou non dans le pays.

Par ailleurs, la mise en valeur des attraits culturels et de la culture locale aura des retombées sociales et économiques intéressantes. En leur donnant une nouvelle valeur, la création artistique et la création culturelle seront dynamisées et permettront de générer des retombées directes, les transformant en axes de développement.

Les exemples de projets de mise en valeur des attraits culturels correspondent à ceux qui sont détaillés au programme 3.4 portant sur la protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle du Grand chantier de la refondation sociale.

SOUS-PROGRAMME 2.5.7 : LA MISE EN VALEUR DU SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL ET DU TOURISME D'AFFAIRES

Le secteur événementiel et le tourisme d'affaires constituent d'autres moyens stratégiques de dynamiser le tourisme et d'augmenter le nombre de visiteurs dans la Péninsule Sud.

La mise en valeur du secteur événementiel contribuera au même titre que la mise en valeur des attraits culturels à consolider, à affirmer et à promouvoir l'identité et la culture haïtienne. De plus, il générera un achalandage touristique et d'excursionnistes de manière régulière en fonction des festivals, fêtes champêtres et autres évènements dans la région. C'est une avenue qui permettra d'attirer particulièrement la clientèle de la diaspora haïtienne et les étrangers en résidence permanente ou temporaire dans le pays.

La mise en valeur du tourisme d'affaires permettra de renouveler l'image de la Péninsule Sud et de générer des retours des visiteurs désireux d'en explorer les attraits.

Des exemples de projets de mise en valeur du secteur événementiel sont détaillés au programme 3.4 portant sur la protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle.

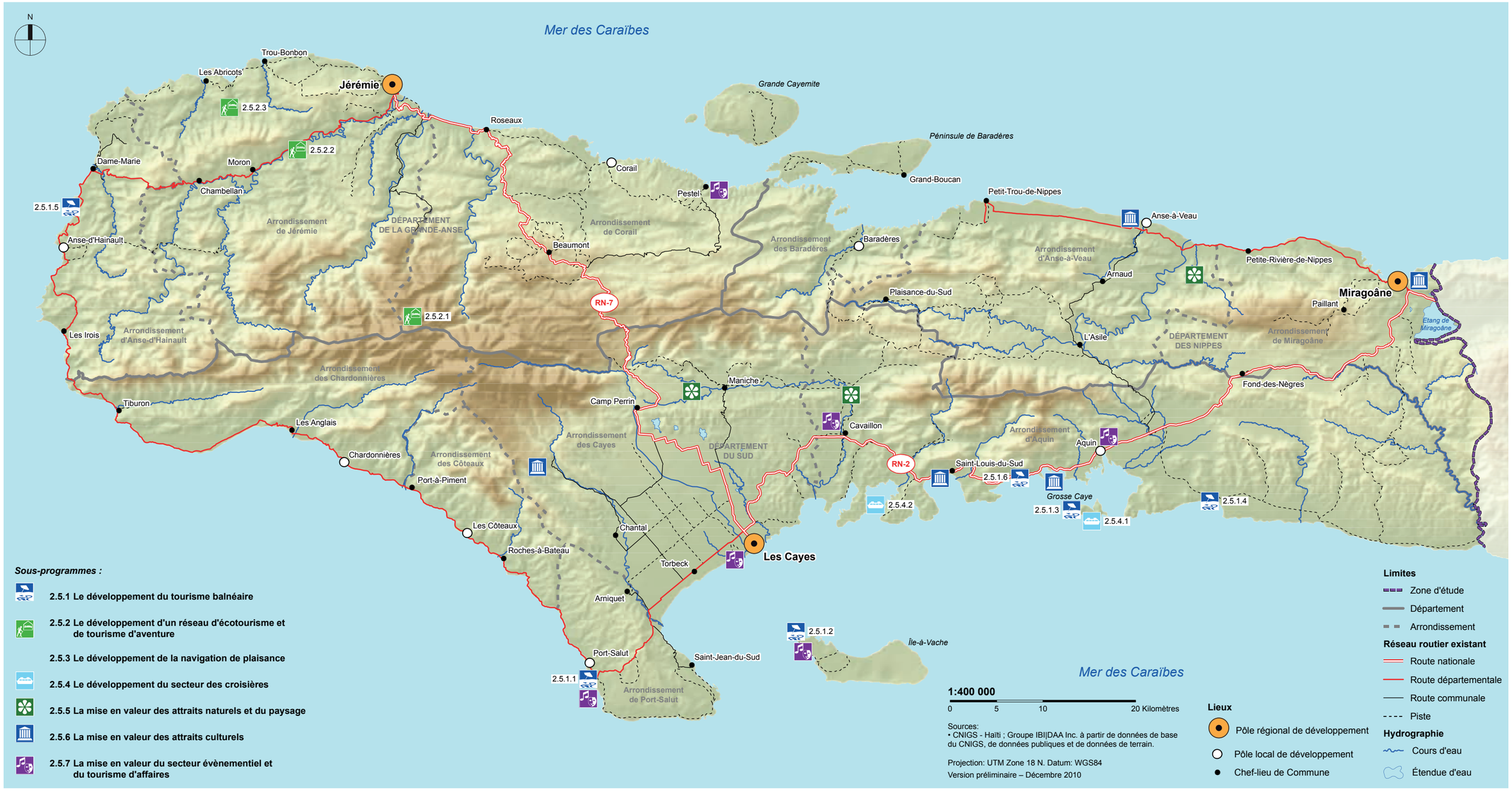
Tableau nº 13 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.5 : LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
2.5.1 Le développement du tourisme balnéaire	2.5.1.1 L'aménagement de la station balnéaire de Port-Salut 2.5.1.2 L'aménagement d'une station balnéaire à l'île à Vaches 2.5.1.3 L'aménagement d'une station balnéaire sur la Grosse Cayes 2.5.1.4 L'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Aquin - Côte-de-Fer 2.5.1.5 L'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Dame-Marie - Anse-d'Hainault 2.5.1.6 L'aménagement d'une station balnéaire dans le secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
2.5.2 Le développement d'un réseau d'écotourisme et de tourisme d'aventure	2.5.2.1 L'aménagement du Parc Macaya (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.2 L'aménagement de la Vallée de la Rivière Grande-Anse (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.3 L'aménagement de l'arrière pays des Abricots (Paradis des Indiens) (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.4 Le développement d'un réseau d'auberge ou de gîtes ceinturant la Péninsule Sud
2.5.3 Le développement de la navigation de plaisance	2.5.3.1 Le développement et l'aménagement du secteur de Pestel - Cayemites - Baradères (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité) 2.5.3.2 Le développement et l'aménagement du secteur de la Grande Baie des Cayes (Île-à-Vache, secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud, Grosse-Cayes, etc.) (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité)
2.5.4 Le développement du secteur des croisières	2.5.4.1 L'aménagement de Grosse Cayes 2.5.4.2 L'aménagement de la Baie Du Mesle
2.5.5 La mise en valeur des attraits naturels et du paysage	*Exemples de projets :* La promotion des parcs et réserves naturelles existantes et à créer L'aménagement du site de la Chute de Saut-Mathurine L'aménagement du site de la Chute Marie-Jeanne L'aménagement du site de Saut du Baril L'aménagement du réseau des grottes de la Péninsule Sud L'aménagement de sites de plongée sous-marine remarquable
2.5.6 La mise en valeur des attraits culturels	*Exemples de projets :* Voir Programme 3.4 portant sur la Protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle
2.5.7 La mise en valeur du secteur évènementiel et du tourisme d'affaires	*Exemples de projets :* Voir Programme 3.4 portant sur la Protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 12 : **PROGRAMME 2.5 : LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME**

PROGRAMME 2.6 : La réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre

Le programme sur la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) prévoit la mise en œuvre rapide de projets visant à mettre au travail le plus grand nombre d'individus, à mettre la région sur le chemin du développement et à donner à la population régionale une dignité en leur permettant d'avoir accès à un travail formel pour subvenir à leurs besoins.

Les travaux à mettre en œuvre doivent répondre aux besoins pressants de la population et des secteurs productifs et ainsi agir comme catalyseur du développement régional. Ainsi, les principaux travaux HIMO à mettre en œuvre devraient être liés à des travaux d'utilité publique et à des travaux de protection, de réhabilitation et de mise en valeur de l'environnement. Les projets pourront concerner le développement et la réhabilitation de VRD, le développement et la réhabilitation d'infrastructures productives comme les systèmes d'irrigation ou des travaux de réhabilitation et d'aménagement de bassins versants. La protection et la mise en valeur de sites et d'attraits qui participeront à l'offre touristique et récréative devraient aussi être considérées.

En plus de l'importance du choix stratégique des projets par rapport au développement social et économique de la région, la répartition des projets sur le territoire, et ainsi des opportunités d'emploi devra se faire de manière équilibrée afin de ne pas générer de mouvements de population vers des zones ou des pôles spécifiques et causer des stress non désirés sur des ressources et des populations qui n'y sont pas préparées. Les projets devront également être étroitement supervisés afin de s'assurer de la qualité des travaux réalisés et de ne pas créer une image où les projets HIMO sont associés à de l'assistance sociale déguisée où la responsabilisation des travailleurs n'est pas un critère. Dans certains cas, les projets pourraient permettre de favoriser des groupes de population ciblés (jeunes, paysans, personnes âgées, femmes, personnes affectées par un désastre naturel, etc.).

Ce programme portant sur la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre prévoit la mise en œuvre de quatre sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de VRD;
- la mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la maîtrise de l'eau et des risques naturels;
- la mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la protection et l'aménagement des bassins versants; et
- la mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique.

SOUS-PROGRAMME 2.6.1 : LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE NON-QUALIFIÉE POUR LES TRAVAUX DE VRD

La réalisation de travaux de VRD sous l'optique du recrutement et de l'embauche d'une main d'œuvre non-qualifiée est une stratégie qui permettrait de distribuer équitablement de très nombreuses opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud et d'impliquer différents segments de la population dans les tâches et travaux associés à ces types de projets.

En plus de donner accès à un travail rémunéré à la population de la région, la mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche de main d'œuvre pour de tels travaux constituera un appui stratégique à l'atteinte des cibles d'amélioration et de développement des réseaux routiers nationaux et locaux, de rénovation urbaine des principales villes de la région et de mise en place des services de base reliés au drainage et à l'assainissement.

Les travaux de VRD à considérer pour la création et la mise en œuvre de programmes de recrutement et d'embauche d'une main d'œuvre non-qualifié sont ceux associés à :

- la construction et la maintenance du réseau routier national;
- la construction et la maintenance du réseau routier local;
- la construction et la maintenance des réseaux d'eau potable;
- la construction et maintenance des réseaux d'assainissement; et
- la gestion des déchets solides.

SOUS-PROGRAMME 2.6.2 : LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE NON QUALIFIÉE POUR LES TRAVAUX ASSOCIÉS À LA MAÎTRISE DE L'EAU

La réalisation de travaux associés à la maîtrise de l'eau sous l'optique du recrutement et de l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée est une stratégie qui, comme celle du point précédent, permettrait de distribuer équitablement de très nombreuses opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud et d'impliquer différents segments de la population dans les tâches et travaux associés à ces types de projets.

L'accès à un travail rémunéré pour une partie de la population serait bonifié par l'amélioration et l'extension d'équipements et d'infrastructures bénéfiques pour le développement social, économique et environnemental des zones rurales, et principalement des zones agricoles. Il faut rechercher un effet multiplicateur positif sur les possibilités de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture, qui dynamisera l'économie locale et régionale, permettra de créer de la richesse et améliorera les conditions de vie de la population.

Les travaux de maîtrise de l'eau à considérer pour la création et la mise en œuvre de programmes de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifié sont ceux associés à :

- la construction de lacs collinaires; et
- la construction et réhabilitation de systèmes d'irrigation.

SOUS-PROGRAMME 2.6.3 : LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE NON QUALIFIÉE POUR LES TRAVAUX ASSOCIÉS À LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS

La réalisation de travaux associés à la protection et la correction des bassins versants sous l'optique du recrutement et de l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée est une stratégie qui permettra aussi de distribuer équitablement de très nombreuses opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud et d'impliquer différents segments de la population dans les tâches et travaux associés à ces types de projets.

En plus du fait de créer beaucoup d'emplois formels rémunérés, les travaux de protection et de correction des bassins versants auront un impact social, économique et environnemental extraordinaire pour la population et les secteurs productifs de la région. L'état de chacun des bassins versants est à la base des conditions d'échec ou de succès des efforts de développement qui sont à venir. Un bassin versant détérioré est synonyme de risques et désastres, d'accroissement de la vulnérabilité de la population, de dégradation de l'environnement, de baisse de productivité agricole, de destruction d'infrastructures et d'équipements structurants et de pertes de ressources productives. Un bassin versant en santé est synonyme d'une plus grande stabilité environnementale, de réduction des niveaux de vulnérabilité face aux phénomènes naturels, de disponibilité et de préservation de ressources productives de haute valeur (eau, végétation, sol, etc.) et de croissance économique et sociale.

Les travaux de correction et de protection des bassins versants à considérer pour la création et la mise en œuvre de programmes de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée regroupent, à titre d'exemple, les types de travaux suivants :

- le reboisement des bassins versants;
- la construction de murs secs de contour pour les bassins versants ciblés; et
- la construction de barrages écréteurs de crues, d'épis et de gabions associés aux contrôles de processus d'érosion des berges et à la mitigation des risques d'inondation associés à des cours d'eau ciblés.

SOUS-PROGRAMME 2.6.4 : LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE NON QUALIFIÉE POUR LES TRAVAUX ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉCRÉATIVE ET TOURISTIQUE

La réalisation de travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique sous l'optique du recrutement et de l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée est une stratégie qui permettra de distribuer de nombreuses opportunités d'emploi sur l'ensemble du territoire de la Péninsule Sud, et d'impliquer différents segments de la population dans les tâches et travaux associés à ces types de projets.

En plus du fait de créer beaucoup d'emplois formels rémunérés, les travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique auront un impact social, économique et environnemental significatif pour la population et les secteurs productifs de la région. Les travailleurs auront la possibilité de réaliser un travail rémunéré en contribuant à la mise en valeur de sites et de zones de fort potentiel de développement touristique. Cette mise en valeur contribuera à renforcer le positionnement compétitif de la région sur le plan touristique en lui donnant une plus grande diversité et qualité d'attraits, mais aussi, elle permettra de redonner à la population haïtienne un accès à son patrimoine, de renforcer son identité culturelle et de s'affirmer comme peuple en leur donnant une fierté « redorée ».

Les travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique à considérer pour la création et la mise en œuvre de programmes de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée regroupent, à titre d'exemples, les types de travaux suivants :

- l'aménagement et le nettoyage des accès aux sites et attraits naturels et culturels;
- l'aménagement et le nettoyage de sentiers dans des zones naturelles et rurales identifiées et associées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure;
- la fabrication des éléments de signalisation touristique et récréative.

Tableau nº 14 :

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 2.6 : LA RÉALISATION DE TRAVAUX À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
2.6.1 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de VRD	2.6.1.1	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance du réseau routier national
	2.6.1.2	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance du réseau routier local
	2.6.1.3	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance des réseaux d'eau potable
	2.6.1.4	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance des réseaux d'assainissement
	2.6.1.5	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour certaines tâches associées à la gestion des déchets solide
2.6.2 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés à la maîtrise de l'eau	2.6.2.1	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction et à la maintenance de lacs collinaires
	2.6.2.2	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction et à la réhabilitation de systèmes d'irrigation
2.6.3 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés à la protection et la correction des bassins versants	2.6.3.1	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés aux travaux de reboisement des bassins versants
	2.6.3.2	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction de murs secs de contour pour les bassins versants ciblés
	2.6.3.3	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction de barrages écréteurs de crues, d'épis et de gabions associés aux contrôles de processus d'érosion des berges et à la mitigation des risques d'inondation associés à des cours d'eau ciblés
2.6.4 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique	2.6.4.1	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à l'aménagement et le nettoyage des accès aux sites et attraits naturels et culturels
	2.6.4.2	La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à l'aménagement et le nettoyage de sentiers dans des zones naturelles et rurales identifiées et associées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure
	2.6.4.3	La fabrication des éléments de signalisation touristique et récréative

LE GRAND CHANTIER Nº 3
LA REFONDATION SOCIALE

6.3

Le Grand chantier de la refondation sociale de la Péninsule Sud propose la mise en œuvre de six programmes concernant respectivement :

- l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique;
- l'accès à l'éducation fondamentale et secondaire;
- la mise en place d'un système de santé accessible à tous;
- la protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle;
- le développement du sport et des loisirs; et
- l'organisation de la solidarité sociale.

6.3 LE GRAND CHANTIER N° 3 LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMME 3.1 : L'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique

L'état général de l'enseignement supérieur, la complexité de ses problèmes et l'ampleur des destructions provoquées par le séisme du 12 janvier sur l'ensemble des activités du pays rendent urgent le redressement en profondeur du secteur. À l'échelon national, il faut une totale restructuration qui conduira à un nouveau mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur qui doit fournir à la société haïtienne les capacités et les compétences techniques et intellectuelles nécessaires à la prise en charge de son développement économique et à son insertion pleine et entière dans le monde contemporain, tant au niveau régional que global.

Le « Plan stratégique de développement d'Haïti : Les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti », qui est en cours d'élaboration, prévoit le soutien d'une réforme de l'Université d'État d'Haïti et l'établissement d'un système d'incitations pour la recherche et l'innovation (bourses de recherches, primes à l'innovation, concours d'innovation, etc.). Ces mêmes grands chantiers prévoient aussi développer et consolider le réseau public d'universités en région. Il faudra également promouvoir l'ouverture de l'université sur la région et la monde.

Au niveau de la région de la Péninsule Sud, ce réseau public de formation universitaire se traduit par l'implantation d'un campus universitaire principal dans le pôle régional de développement des Cayes et par l'implantation de campus universitaires secondaires dans les pôles locaux de Miragoâne et de Jérémie.

Afin de maximiser la répartition sur le territoire des opportunités de formation professionnelle et technique, il faut aussi mettre en place un réseau de centres de formation professionnelle et technique. La formation professionnelle et technique devra être adaptée à la demande, aux besoins de l'économie régionale et aux spécificités locales du marché du travail. Dans la Péninsule Sud, la mise en place de ce réseau signifie l'implantation d'un centre de formation professionnelle et technique dans chacun des pôles locaux de développement, soit dans les Chefs-lieux d'Arrondissement.

Les mesures prévues dans ce programme permettront d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et technique en rapprochant les équipements de la population de manière structurée. En plus d'augmenter le niveau d'éducation de la population, ces actions bénéficieront les communautés locales et l'ensemble de la société civile sous différents aspects. Les jeunes auront plus d'incitatifs pour poursuivre leurs études et les coûts d'accès à la formation supérieure et la formation professionnelle seront réduits. Une population plus instruite et mieux formée dynamisera le secteur privé, le rendra plus efficace, productif, compétitif et rentable. Le secteur public pourra recruter du personnel local plus facilement, il en deviendra plus efficace et plus productif.

Par ailleurs, la présence de ces équipements dans les pôles régionaux et locaux génèrera de nombreux emplois directs et indirects et un enrichissement de la population, contribuera à la stabilisation de la population dans les régions, consolidera la position des pôles de développement dans la structure du territoire au niveau régional et national et aura même une incidence sur la réduction des taux de natalité.

Ce programme portant sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique prévoit la mise en œuvre de deux sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'un réseau de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement; et
- la mise en place d'un réseau de centres de formation professionnelle et technique dans les pôles locaux de développement.

SOUS-PROGRAMME 3.1.1 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CENTRES UNIVERSITAIRES DANS LES PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

La mise en place d'un réseau de centres universitaires dans les pôles régionaux cible la construction des établissements universitaires. Comme il a été spécifié dans le point précédent, les projets de construction de campus universitaire sont aux nombres de trois et correspondent aux suivants :

- la construction du campus universitaire principal à Les Cayes;
- la construction du campus universitaire secondaire à Jérémie; et
- la construction du campus universitaire secondaire à Miragoâne.

Il est prévu que chacun des centres universitaires du réseau comprenne un Centre Hospitalier Universitaire et intègre, entre autres dimensions, la formation initiale des divers enseignants et cadres (Sciences de l'éducation, École normale, ENI, etc.).

SOUS-PROGRAMME 3.1.2 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DANS LES PÔLES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

La mise en place d'un réseau de centres de formation professionnelle et technique dans les pôles locaux cible la construction des établissements. Au moins un établissement sera établi dans chacun des pôles locaux de développement. Selon les besoins qui seront identifiés, certains pôles pourront compter plus d'un établissement de formation professionnelle et technique. Il est important que ces établissements et leur curriculum puissent servir de levier pour le développement des individus, mais aussi pour le développement collectif de la région en les transformant en véritable levier de développement régional et local.

Ce sous-programme prévoit donc la construction d'un centre de formation professionnelle et technique dans les villes de :

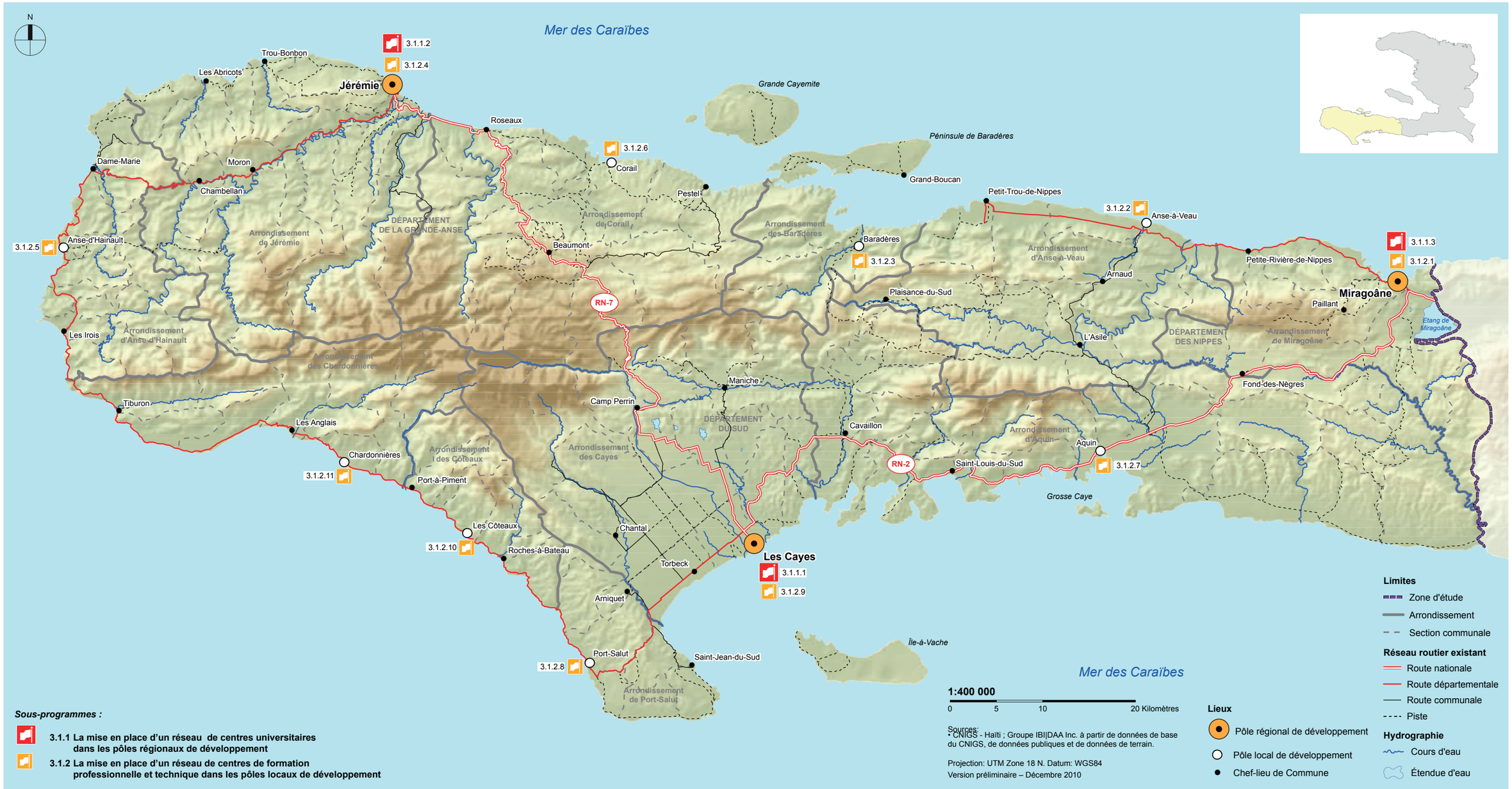
- Miragoâne
- Anse-à-Veau
- Baradères
- Jérémie
- Anse-d'Hainault
- Corail
- Aquin
- Port-Salut
- Les Cayes
- Les Côteaux, et
- Chardonnières.

Tableau nº 15 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.1 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
3.1.1 La mise en place d'un réseau de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement	3.1.1.1	La construction du campus universitaire principal à Les Cayes
	3.1.1.2	La construction du campus universitaire secondaire à Jérémie
	3.1.1.3	La construction du campus universitaire secondaire à Miragoâne
3.1.2 La mise en place d'un réseau de centres de formation professionnelle et technique dans les pôles locaux de développement	3.1.2.1	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Miragoâne
	3.1.2.2	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à l'Anse-à-Veau
	3.1.2.3	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Baradères
	3.1.2.4	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Jérémie
	3.1.2.5	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Anse-d'Hainault
	3.1.2.6	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Corail
	3.1.2.7	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Aquin
	3.1.2.8	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Port-Salut
	3.1.2.9	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Les Cayes
	3.1.2.10	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Les Côteaux
	3.1.2.11	La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Chardonnières



Carte 13 : **PROGRAMME 3.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

PROGRAMME 3.2: L'accès à l'éducation fondamentale et secondaire

La situation de l'accès à l'éducation de base dans la Péninsule Sud ne diffère pas de celle des autres régions du pays. Malgré les efforts et les initiatives du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) mis en œuvre il y a dix ans, le système éducatif se caractérise toujours par : une offre scolaire insuffisante par rapport à la demande, une offre dont la desserte territoriale est déficiente, une offre qui est dominée par le secteur privé sans qu'elle soit adéquatement contrôlée par l'État; une éducation de qualité en moyenne plutôt médiocre, ce qui se traduit par des taux de réussite scolaire très faibles et des taux de déperdition scolaire (redoublement et abandon) très élevés en raison de multiples facteurs liés à l'école dont les caractéristiques physiques sont inadaptées, à l'élève (santé précaire et malnutrition), à l'enseignant peu motivé par des salaires très bas, à la direction de l'école (en nombre insuffisant et souvent sous-qualifiée) et à la faible durée effective de l'année scolaire découlant de l'instabilité sociale et politique; une efficacité externe plutôt faible de la formation dispensée, que ce soit au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire et qui prépare mal les élèves au marché du travail; une inadaptation des programmes et curricula des niveaux fondamental ou secondaire; et une faiblesse de la gouvernance, notamment en matière de planification et de pilotage, de suivi et de contrôle du système. Par ailleurs, les établissements scolaires sont souvent en mauvais état, localisés dans des zones à risque et inadaptés à leur fonction.

De nouvelles stratégies sont actuellement en cours d'élaboration et visent à adapter l'environnement d'apprentissage aux demandes sociales et aux fortes différences d'âges et de capacités cognitives entre les enfants qui sont déjà dans le système et ceux qui n'y sont pas. Parmi les stratégies, on prévoit la mise en place d'un réseau d'écoles fondamentales, de lycées et d'une École d'Application et de Certification d'Aptitudes Professionnelles (EACAP) à l'enseignement par Arrondissement, renforçant ainsi le rôle des pôles locaux de développement et le dynamise local; la mise en place de classes de formation accélérée pour les sur âgés; l'intégration des enfants actuellement hors du système; la réhabilitation et le renforcement de l'éducation spéciale; la poursuite de l'alphabétisation et la révision/diversification de la post-alphabétisation; et sur l'amélioration des conditions nutritionnelles par la généralisation des services de cantines scolaires. Une attention particulière sera donnée à l'éducation physique et sportive des élèves (niveaux fondamental, secondaire, professionnel et technique) afin d'améliorer leurs possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à leur environnement physique et humain. Les notions essentielles des programmes de l'enseignement de l'EPS, décidés avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, seront un élément du socle commun de compétences pour les ordres d'enseignement concernés.

Par ailleurs, le système scolaire doit rendre possible l'organisation du déploiement des activités de santé scolaire (déparasitage, vermifuge, vaccination, dépistage précoce de dysfonctionnement, sensibilisation par rapport à la santé reproductive et au VIH/Sida, etc.) et, en partie, la prise en charge de la petite enfance. Une coordination étroite sera ici requise avec le MSPP et les diverses autorités en charge de la solidarité sociale.

Ces stratégies devront s'appuyer : sur l'accroissement de l'offre publique par la construction de nouvelles salles de classe équipées et par l'utilisation optimale des infrastructures scolaires à travers la double vacation, sur la qualification et l'encadrement du corps enseignant, sur la dotation des élèves en manuels et fournitures scolaires, sur la régulation des flux par l'introduction de la promotion automatique à l'intérieur des cycles (1re-2e, 3e-4e; 5e-6e année fondamentale) et la réduction du doublement dans les autres classes (au plus 5 pour cent); sur l'extension des programmes scolaires accélérés; et sur l'appui au secteur non public respectant les normes gouvernementales, entre autres mesures.

La plupart des mesures stratégiques citées précédemment seront pilotées à partir du niveau national et sont décrites en détail dans le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*, qui est en cours d'élaboration. Dans le cadre de la présente stratégie régionale, le programme portant sur l'accès à l'éducation de base prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'écoles fondamentales dans les Sections Communales de chaque Arrondissement (du premier au troisième cycle);
- la mise en place de lycées dans les Communes de chaque Arrondissement; et
- La mise en place d'une École d'Application et de Certification d'Aptitudes Professionnelles (EACAP) à l'enseignement dans les Chefs-lieux d'Arrondissement/Pôles locaux de développement.

SOUS-PROGRAMME 3.2.1: LA MISE EN PLACE D'ÉCOLES FONDAMENTALES DANS LES SECTIONS COMMUNALES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT (DU PREMIER AU TROISIÈME CYCLE)

Afin d'améliorer la desserte et la qualité de l'éducation de base, il est prévu de mettre en place un réseau d'écoles fondamentales dans les Sections Communales de chaque Arrondissement de la Péninsule Sud. Ainsi, chaque section communale disposera d'au moins une école fondamentale complète offrant les trois cycles du fondamental et les programmes accélérés pour les surâgés et l'intégration des enfants hors système. Les projets spécifiques de construction ou de réhabilitation des locaux devront être déterminés en fonction des besoins et de l'état des équipements existants. Le nombre d'écoles fondamentales ou la taille d'une école seront établis en fonction de la population totale, des distances à parcourir, des facilités de déplacement pour les étudiants et des caractéristiques de la demande locale. Une école fondamentale pourrait être implantée en dehors d'un Chef-lieu de Section Communale.

SOUS-PROGRAMME 3.2.2: LA MISE EN PLACE DE LYCÉES DANS LES COMMUNES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

Le secondaire est une étape essentielle de la formation des jeunes afin de leur donner les compétences, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'intégrer dans le monde d'aujourd'hui et s'engager dans des études supérieures. Afin d'améliorer la qualité et l'accès à l'éducation secondaire pour les jeunes, il faut moderniser les programmes d'enseignement et offrir un accès équitable aux équipements scolaires correspondants.

Afin d'améliorer la desserte et l'accessibilité à l'enseignement secondaire, il est prévu de construire/réhabiliter au moins un lycée dans chacun des Chefs-lieux de Communes de la Péninsule Sud.

SOUS-PROGRAMME 3.2.3: LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCOLE D'APPLICATION ET DE CERTIFICATION D'APTITUDES PROFESSIONNELLES (EACAP) À L'ENSEIGNEMENT DANS CHAQUE CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT/PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

La nécessité de certification pédagogique initiale et de formation continue des ressources humaines du réseau d'arrondissement d'écoles fondamentales et de lycées doit être assurée par la construction de nouvelles EACAP ou l'agrandissement des écoles préexistantes (actuelle ÉFACAP). Une EACAP sera donc implantée dans chaque Chef-lieu d'Arrondissement/Pôle local de développement. Les projets spécifiques de construction ou de réhabilitation des locaux devront être déterminés en fonction des besoins et de l'état des équipements existants.

Tant les enseignants des trois cycles de l'école fondamentale que ceux du secondaire relèveront des EACAP qui assurent l'entraînement appliqué des élèves maîtres et des élèves-professeurs et leur formation continue. Ceci devrait permettre des échanges de pratiques et de savoir-faire et une meilleure cohérence et continuité du système.

Tableau nº 16 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.2 : L'ACCÈS À L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET SECONDAIRE

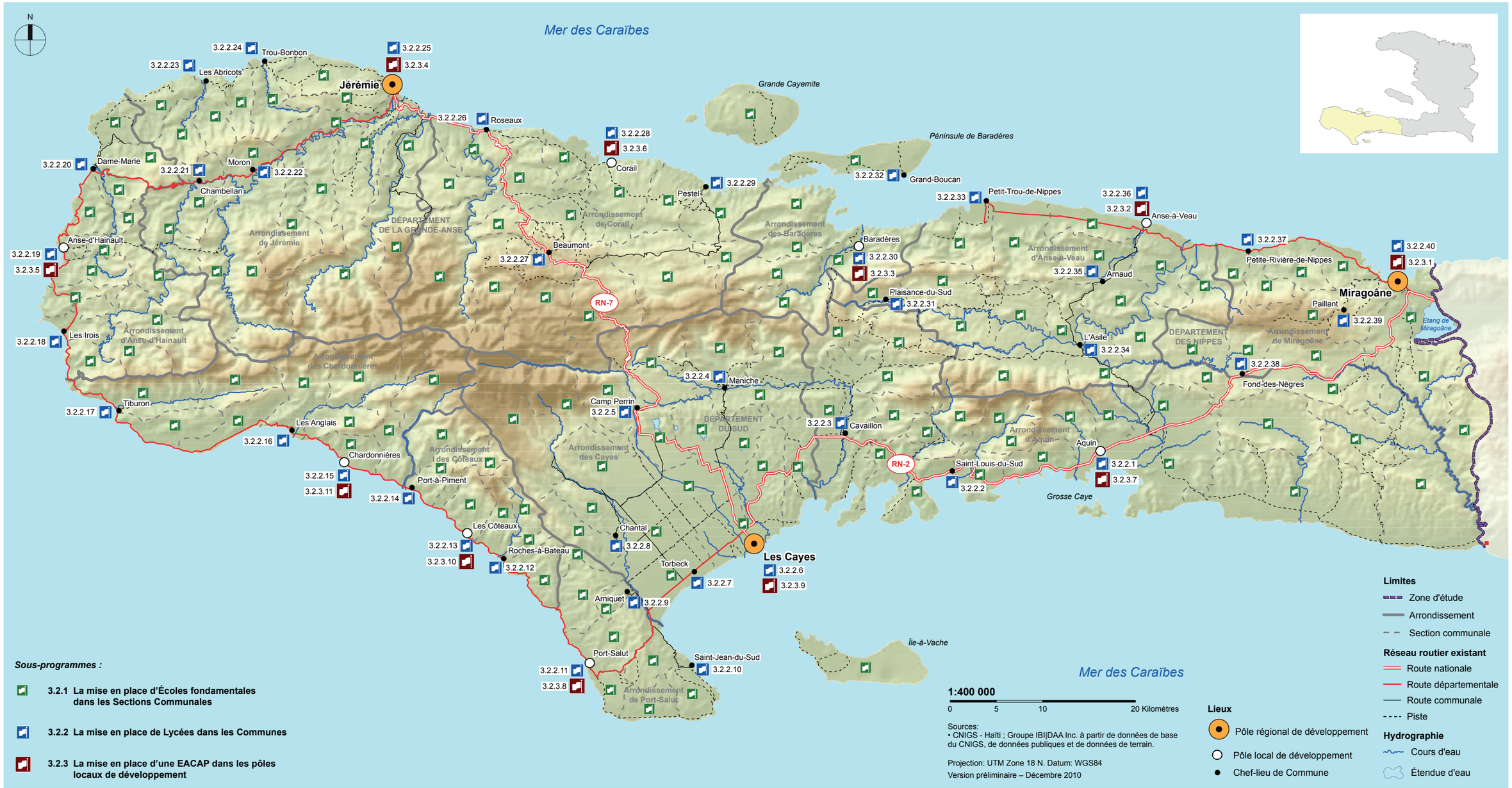
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.2.1 La mise en place d'écoles fondamentales dans les Sections Communales de chaque Arrondissement (du premier au troisième cycle)	*Projets à déterminer en fonction des besoins et de l'état des équipements existants. Prévoir au moins une École fondamentale par Chef-lieu de Section Communale (à établir en fonction de la population totale, des distances à parcourir et des facilités de déplacement pour les étudiants). Une École fondamentale pourrait être implantée en dehors d'un Chef-lieu de Section Communale.*
3.2.2 La mise en place de lycées dans les Communes de chaque Arrondissement	3.2.2.1.01 La construction/réhabilitation de Lycées à Aquin 3.2.2.1.02 La construction/réhabilitation de Lycées à Saint-Louis-du-Sud 3.2.2.1.03 La construction/réhabilitation de Lycées à Cavaillon 3.2.2.1.04 La construction/réhabilitation de Lycées à Maniche 3.2.2.1.05 La construction/réhabilitation de Lycées à Camp-Perrin 3.2.2.1.06 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Cayes 3.2.2.1.07 La construction/réhabilitation de Lycées à Torbeck 3.2.2.1.08 La construction/réhabilitation de Lycées à Chantal 3.2.2.1.09 La construction/réhabilitation de Lycées à Arniquet 3.2.2.1.10 La construction/réhabilitation de Lycées à Saint-Jean-du-Sud 3.2.2.1.11 La construction/réhabilitation de Lycées à Port-Salut 3.2.2.1.12 La construction/réhabilitation de Lycées à Roche-à-Bateau 3.2.2.1.13 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Côteaux 3.2.2.1.14 La construction/réhabilitation de Lycées à Port-à-Piment 3.2.2.1.15 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Chardonnières 3.2.2.1.16 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Anglais 3.2.2.1.17 La construction/réhabilitation de Lycées à Tiburon 3.2.2.1.18 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Irois 3.2.2.1.19 La construction/réhabilitation de Lycées à Anse-d'Hainault 3.2.2.1.20 La construction/réhabilitation de Lycées à Dame-Marie 3.2.2.1.21 La construction/réhabilitation de Lycées à Chambellan 3.2.2.1.22 La construction/réhabilitation de Lycées à Moron 3.2.2.1.23 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Abricots 3.2.2.1.24 La construction/réhabilitation de Lycées à Trou-Bonbon 3.2.2.1.25 La construction/réhabilitation de Lycées à Jérémie 3.2.2.1.26 La construction/réhabilitation de Lycées à Roseaux 3.2.2.1.27 La construction/réhabilitation de Lycées à Beaumont 3.2.2.1.28 La construction/réhabilitation de Lycées à Corail 3.2.2.1.29 La construction/réhabilitation de Lycées à Pestel 3.2.2.1.30 La construction/réhabilitation de Lycées à Baradères 3.2.2.1.31 La construction/réhabilitation de Lycées à Plaisance-du-Sud 3.2.2.1.32 La construction/réhabilitation de Lycées à Grand-Boucan 3.2.2.1.33 La construction/réhabilitation de Lycées à Petit-Trou-de-Nippes 3.2.2.1.34 La construction/réhabilitation de Lycées à L'Asile 3.2.2.1.35 La construction/réhabilitation de Lycées à Arnaud 3.2.2.1.36 La construction/réhabilitation de Lycées à Anse-à-Veau 3.2.2.1.37 La construction/réhabilitation de Lycées à Petite-Rivière-de-Nippes 3.2.2.1.38 La construction/réhabilitation de Lycées à Fonds-des-Nègres 3.2.2.1.39 La construction/réhabilitation de Lycées à Paillant 3.2.2.1.40 La construction/réhabilitation de Lycées à Miragoâne

Tableau nº 16 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.2 : L'ACCÈS À L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET SECONDAIRE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.2.3 La mise en place d'une École d'Application et de Certification d'Aptitudes Professionnelles (EACAP) à l'enseignement dans chaque Chef-lieu d'Arrondissement/ Pôle local de développement	3.2.3.1 La construction d'une EACAP à Miragoâne 3.2.3.2 La construction d'une EACAP à l'Anse-à-Veau 3.2.3.3 La construction d'une EACAP à Baradères 3.2.3.4 La construction d'une EACAP à Jérémie 3.2.3.5 La construction d'une EACAP à Anse-d'Hainault 3.2.3.6 La construction d'une EACAP à Corail 3.2.3.7 La construction d'une EACAP à Aquin 3.2.3.8 La construction d'une EACAP à Port-Salut 3.2.3.9 La construction d'une EACAP à Les Cayes 3.2.3.10 La construction d'une EACAP à Les Côteaux 3.2.3.11 La construction d'une EACAP à Chardonnières



Carte 14 : **PROGRAMME 3.2 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET SECONDAIRE**

PROGRAMME 3.3 : La mise en place d'un système de santé accessible à tous

Le système de santé haïtien se caractérise par l'insuffisance de la couverture territoriale, l'insuffisance des types de soins offerts, la faible capacité de prise en charge des patients, le manque d'intrants médicaux nécessaires pour offrir des soins de base et les soins spécialisés, le manque de personnel qualifié et la faiblesse du système d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique.

La plupart des carences du système de santé haïtien devront être solutionnées à partir de décisions qui devront être prises au niveau national. Dans la Péninsule Sud, le programme sur l'accès à la santé vise à améliorer l'offre et la couverture territoriale des équipements sanitaires. La desserte des équipements associés à la santé doit se rapprocher de la population et de ses besoins. Pour ce faire, on prévoit mettre en place un réseau de santé hiérarchisé du niveau régional jusqu'au niveau local.

En plus d'améliorer la desserte et la qualité des services de santé sur le territoire, la structuration des équipements de santé sur le territoire contribuera à consolider les pôles régionaux et locaux de développement, et donc à structurer le territoire, stimulera le développement local, créera de nombreux emplois et favorisera, autant que possible, la prise en charge par des acteurs locaux.

Ce programme portant sur l'accès à la santé prévoit la mise en œuvre de quatre sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'un Centre Hospitalier Universitaire;
- la mise en place d'un réseau d'Hôpitaux de Référence dans les pôles régionaux de développement;
- la mise en place d'Hôpitaux Communautaires de Référence dans les pôles locaux de développement;
- la mise en place d'un réseau de Centres de Santé avec lits (CAL) dans les Communes de chaque Arrondissement; et
- la mise en place d'un réseau de Centres de Santé sans lit (CSL) dans les Sections Communales de chaque Arrondissement.

D'autres sous-programmes essentiels au développement intégral des individus et au maintien de la santé publique seront mis en œuvre au niveau national en s'appuyant sur les structures locales et régionales appartenant à la fois aux secteurs de la santé et de l'éducation. Parmi ces sous-programmes on compte, notamment : la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies; la mise en place d'un programme de santé scolaire; la contribution du secteur de la santé publique à l'identification des personnes en difficulté et celui de la santé et la population qui vise à alimenter, animer et soutenir les réseaux locaux d'intervenants et de partenaires dans les dimensions de santé et de contrôle de la population, qu'il s'agisse de sensibilisation, de prévention de la transmission des MTS, de planning familial ou d'accès gratuit à des moyens de contraception librement choisis.

SOUS-PROGRAMME 3.3.1 : LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Le programme 3.1 portant sur l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, a prévu une présence universitaire dans le pôle régional des Cayes pour renforcer son dynamisme socioéconomique et pour faciliter l'accès aux études universitaires sans accroître les migrations vers Port-au-Prince. La mise en place de ce campus prévoit un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) afin d'offrir des soins tertiaires de santé à la population du Sud. La population de la région pourra donc avoir accès à des soins plus sophistiqués tels la microchirurgie, le traitement des grands brulés et l'oncologie.

Le Centre Hospitalier Universitaire des Cayes aura également une vocation de recherche et de formation des intervenants médicaux et accueillera les patients dont le diagnostic et le traitement requièrent des équipements de pointe tels les lasers, la résonance magnétique et la chirurgie assistée par ordinateur, qui ne peuvent être disponibles qu'en quelques lieux.

SOUS-PROGRAMME 3.3.2 : LA MISE EN PLACE D'HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE DANS LES PÔLES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

La mise en place d'Hôpitaux de Référence dans chacun des pôles régionaux de la Péninsule Sud permettra d'offrir les soins secondaires de santé aux populations de leur zone d'influence respective. Mis en réseau avec le CHU de leur région respective auxquels ils référeront leurs patients nécessitant des soins plus spécialisés, ils offriront des services aussi dits spécialisés tels l'urologie, la cardiologie, la traumatologie, l'ophtalmologie, l'otorhinolaryngologie, le traitement des brûlures et d'accidents cérébraux vasculaires, ainsi que la chirurgie associée. Ils prodigueront également des soins pour les maladies transmissibles et non transmissibles.

Enfin, les pôles régionaux de développement étant aussi des pôles locaux de développement, ces Hôpitaux de Référence (HR) offriront toute la gamme des services disponibles dans les Hôpitaux Communautaires de Référence (HCR) de façon à ne pas démultiplier inutilement les grands équipements de santé.

Les HR pourront être implantés en partie à partir de la transformation des hôpitaux départementaux existants. Ce programme portant sur la mise en place d'Hôpitaux de Référence dans les pôles régionaux de développement prévoit spécifiquement :

- l'implantation de l'Hôpital de Référence aux Cayes;
- l'implantation de l'Hôpital de Référence à Jérémie; et
- l'implantation de l'Hôpital de Référence à Miragoâne.

SOUS-PROGRAMME 3.3.3 : LA MISE EN PLACE D'HÔPITAUX COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE DANS LES PÔLES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

La mise en place d'Hôpitaux de Référence (HR) dans les trois pôles régionaux de développement de la Péninsule Sud, qui sont également des pôles locaux de développement, permettra également d'y offrir les soins primaires de santé à la population de leur Arrondissement respectif. Ces soins primaires de santé seront offerts dans les huit autres Arrondissements par la mise en place d'un Hôpital Communautaire de Référence (HCR) dans chacun des autres pôles locaux de développement/Chefs-lieux d'Arrondissement.

Les Hôpitaux Communautaires de Références offriront des services de chirurgie générale et des services généraux comme la logistique, la buanderie et la morgue. Le HCR sera en lien continu avec l'Hôpital de référence le plus proche et le CHU de sa région selon les besoins de sa clientèle.

Ce programme portant sur la mise en place d'Hôpitaux Communautaires de Référence dans les pôles locaux de développement prévoit spécifiquement :

- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-à-Veau;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Baradères;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Corail;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-d'Hainault;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Chardonnières;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Les Côteaux;
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Port-Salut; et
- la construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Aquin.

SOUS-PROGRAMME 3.3.4 : LA MISE EN PLACE DE CENTRES DE SANTÉ AVEC LITS (CAL) DANS LES COMMUNES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

Au moins un Centre de Santé avec lits (CAL) doit être implanté dans chaque Commune de la Péninsule Sud. Chacun de ces CAL offrira des services de médecine, de maternité et de pédiatrie.

Afin de mettre en place ce réseau, il s'agira soit de réhabiliter des établissements existants, soit de transformer des Centres de santé sans lit en CSL ou soit de construire un nouveau CAL.

SOUS-PROGRAMME 3.3.5 : LA MISE EN PLACE DE CENTRES DE SANTÉ SANS LIT (CSL) DANS LES SECTIONS COMMUNALES DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

La mise en place de Centres de Santé sans lit (CSL) dans les Sections Communales prévoit au moins un CSL par Section Communale (à établir en fonction de la population totale). La portée de l'intervention est à déterminer en fonction des besoins et de l'état des équipements existants (nouvelle construction, mise à niveau, transformation des dispensaires en CSL).

Les CSL offriront des services à la population dans son milieu de vie et pour lesquels aucun hébergement n'est requis.

Tableau nº 17 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.3 : LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS

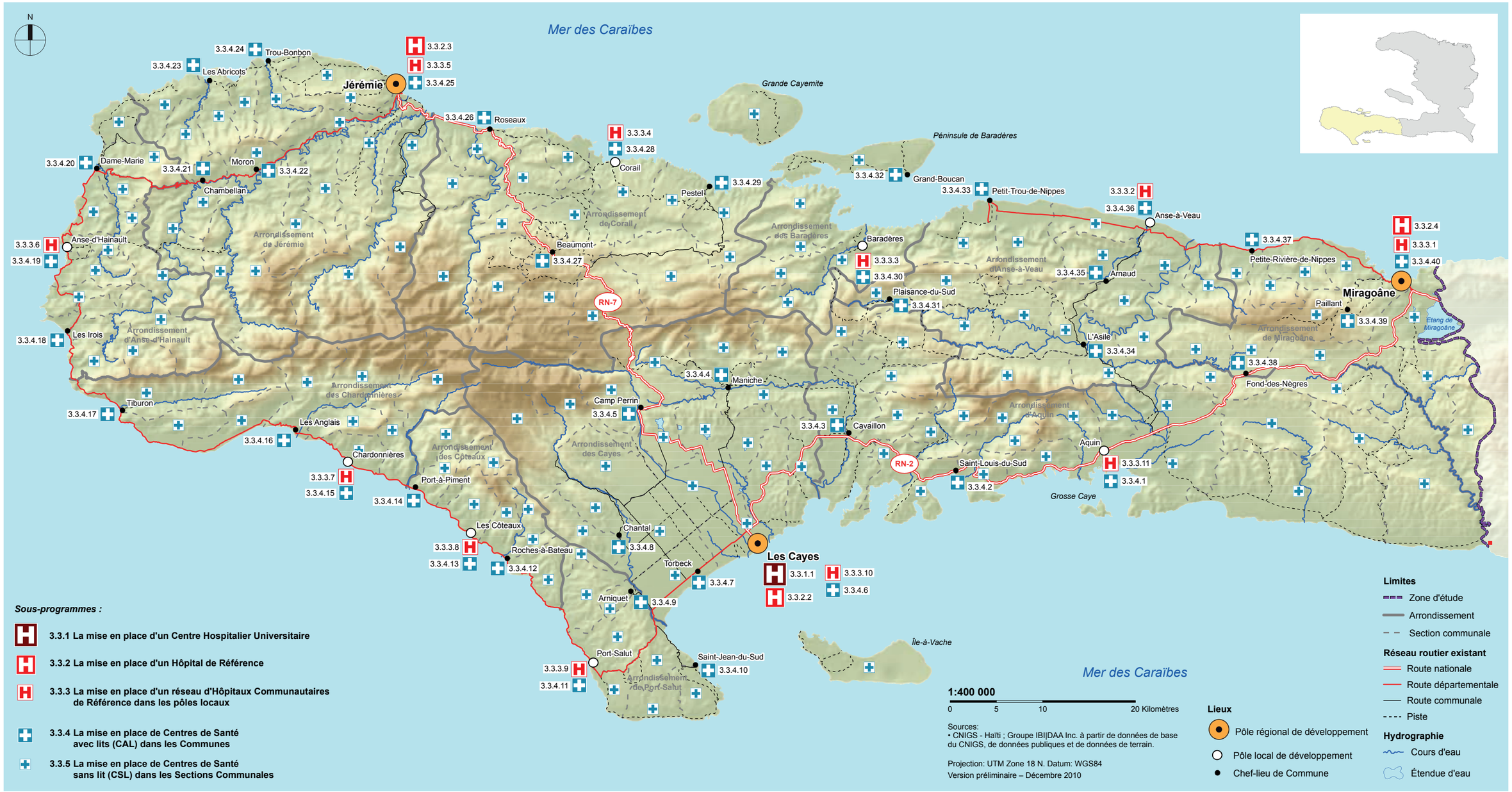
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
3.3.1 La mise en place d'un Centre Hospitalier Universitaire	3.3.1.1	La construction d'un Centre Hospitalier Universitaire à Les Cayes
3.3.2 La mise en place d'Hôpitaux de Référence dans les pôles régionaux de développement	3.3.2.2 3.3.2.3 3.3.2.4	La construction de l'Hôpital de Référence à Les Cayes La construction de l'Hôpital de Référence à Jérémie La construction de l'Hôpital de Référence à Miragoâne
3.3.3 La mise en place d'Hôpitaux Communautaires de Référence dans les pôles locaux de développement	3.3.3.1 3.3.3.2 3.3.3.3 3.3.3.4 3.3.3.5 3.3.3.6 3.3.3.7 3.3.3.8 3.3.3.9 3.3.3.10 3.3.3.11	La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Miragoâne La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-à-Veau La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Baradères La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Corail La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Jérémie La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-d'Hainault La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Chardonnières La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Les Côteaux La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Port-Salut La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Les Cayes La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Aquin

Tableau nº 17 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.3 : LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.3.4 La mise en place de Centres de Santé avec lits (CAL) dans les Communes de chaque Arrondissement	3.3.4.1 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Aquin 3.3.4.2 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Saint-Louis-du-Sud 3.3.4.3 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Cavaillon 3.3.4.4 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Maniche 3.3.4.5 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Camp-Perrin 3.3.4.6 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Cayes 3.3.4.7 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Torbeck 3.3.4.8 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chantal 3.3.4.9 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Arniquet 3.3.4.10 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Saint-Jean-du-Sud 3.3.4.11 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Port-Salut 3.3.4.12 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Roche-à-Bateau 3.3.4.13 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Côteaux 3.3.4.14 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Port-à-Piment 3.3.4.15 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chardonnières 3.3.4.16 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Anglais 3.3.4.17 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Tiburon 3.3.4.18 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Irois 3.3.4.19 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Anse-d'Hainault 3.3.4.20 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Dame-Marie 3.3.4.21 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chambellan 3.3.4.22 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Moron 3.3.4.23 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Abricots 3.3.4.24 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Trou-Bonbon 3.3.4.25 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Jérémie 3.3.4.26 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Roseaux 3.3.4.27 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Beaumont 3.3.4.28 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Corail 3.3.4.29 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Pestel 3.3.4.30 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Baradères 3.3.4.31 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Plaisance-du-Sud 3.3.4.32 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Grand-Boucan 3.3.4.33 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Petit-Trou-de-Nippes 3.3.4.34 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à L'Asile 3.3.4.35 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Arnaud 3.3.4.36 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Anse-à-Veau 3.3.4.37 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Petite-Rivière-de-Nippes 3.3.4.38 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Fonds-des-Nègres 3.3.4.39 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Paillant 3.3.4.40 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Miragoâne
3.3.5 La mise en place de Centres de Santé sans lit (CSL) dans les Sections Communales de chaque Arrondissement	*Prévoir au moins un CSL par Section Communale (à établir en fonction de la population totale). La porté de l'intervention est à déterminer en fonction des besoins et de l'état des équipements existants (nouvelle construction, mise à niveau, transformation de dispensaires en CSL).*



Carte 15 : **PROGRAMME 3.3: LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS**

PROGRAMME 3.4 : La protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle

Le programme portant sur la protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle prévoit la mise en valeur de la culture à travers la récupération/réhabilitation des éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel, le soutien à l'organisation de fêtes et évènements culturels de portée internationale, nationale, régionale et locale, le soutien au développement de l'artisanat, le soutien au développement du secteur des arts, et la mise en place d'un réseau de Centre culturels et de bibliothèques aux différents échelons du territoire de la Péninsule Sud.

Haïti et la région de la Péninsule Sud possèdent une richesse et des talents culturels extraordinaires. Il est indispensable que la culture soit partie intégrante du développement de la région car elle possède une valeur inestimable tant sur le plan social qu'économique dont il faut tirer avantage. Entre autres, et à titre d'exemple, la mise en valeur de la culture viendra appuyer directement le développement touristique de la région en bonifiant son offre et en renforçant son unicité et son positionnement par rapport aux autres destinations de la Caraïbe.

La création des réseaux prévus dans ce programme viendra appuyer l'éducation générale de la population, renforcer son identité et son affirmation culturelle, appuyer la créativité et le savoir-faire traditionnel, appuyer le développement de productions intellectuelles et créer les conditions de base pour le développement de l'entreprenariat culturel local.

Par ailleurs, les actions à entreprendre à travers ce programme et la structuration des équipements culturels dans la région contribueront à consolider les pôles régionaux et locaux et donc à structurer le territoire, à créer des emplois directs associés à la gestion des équipements ainsi que des emplois reliés à la construction/réhabilitation des sites culturels et à la tenue d'évènements culturels. De nombreux emplois indirects seront également générés en dynamisant l'ensemble de l'entreprenariat associé aux biens et aux services des secteurs de la culture et des arts.

Ce programme portant sur la protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle prévoit la mise en œuvre de cinq sous-programmes concernant spécifiquement :

- la création et la mise en place de programmes de protection des biens culturels;
- la création et la mise en place de programmes de soutien de la création culturelle;
- la mise en place d'un réseau de Centres culturels;
- la construction de bibliothèques régionales dans les pôles régionaux de développement; et
- la mise en place d'un réseau de bibliothèques dans chaque zone locale de développement et d'aménagement du territoire.

SOUS-PROGRAMME 3.4.1 : LA CRÉATION ET LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Ce sous-programme portant sur la création et la mise en place de programmes de protection des biens culturels prévoit les travaux suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel;
- la récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel, dont à titre d'exemple :
 - la Forteresse des Platons;
 - Fort Réfléchi;
 - la Caserne Dessalines;
 - Fort des Oliviers;
 - Fort des Anglais;
 - …
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation du patrimoine culturel immatériel;
- la récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, dont à titre d'exemple :
 - le vaudou;
 - les chants;
 - la musique;
 - la danse;
 - les contes et légendes;
 - les textiles et l'habillement;
 - l'art culinaire;
 - le savoir faire artisanal;
 - …

SOUS-PROGRAMME 3.4.2: LA CRÉATION ET LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE

Ce sous-programme portant sur la création et la mise en place de programmes de soutien de la création culturelle prévoit les travaux suivants :

- » le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée internationale et nationale dont, à titre d'exemple :
 - le Festival de Gelée;
 - la Fête de la mer à Pestel;
 - la Regate de l'Île-à-Vache;
 - Destination Aquin;
 - …
- » le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée régionale et locale dont, à titre d'exemple :
 - la fête de Port-Salut;
 - le Festival de la rivière à Cavaillon;
 - la fête de Saint-Louis
 - la fête de Camp Perrin
 - …
- » le soutien au développement du secteur de l'artisanat :

Interventions à déterminer

- » le soutien au développement du secteur des arts dont, à titre d'exemple :
 - le soutien à la formation en Arts;
 - la création et construction d'une École des Arts et Musique (site à déterminer);
 - …

SOUS-PROGRAMME 3.4.3 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CENTRES CULTURELS DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT/PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

- » La mise en place d'un réseau de Centres culturels prévoit construction de Centres culturels dans les Arrondissements/Pôles locaux de développement, soit dans les villes de :
 - Les Cayes
 - Jérémie
 - Miragoâne
 - Anse-à-Veau
 - Baradères
 - Corail;
 - Anse-d'Hainault
 - Chardonnières
 - Les Côteaux
 - Port-Salut, et
 - Aquin.

SOUS-PROGRAMME 3.4.4 : LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DANS CHAQUE PÔLE RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

- » La construction de bibliothèques régionales dans les pôles régionaux de développement
 - la construction du Centre culturel régional à Les Cayes;
 - la construction du Centre culturel régional de Jérémie; et
 - la construction du Centre culturel régional de l'axe Miragoâne - Anse-à-Veau.

SOUS-PROGRAMME 3.4.5 : LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT/PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

- » La construction de bibliothèques publiques dans les pôles locaux de développement de :
 - Anse-à-Veau
 - Baradères
 - Corail
 - Anse-d'Hainault
 - Chardonnières
 - Les Côteaux
 - Port-Salut, et
 - Aquin.

Tableau nº 18 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.4 : LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS ET LE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE

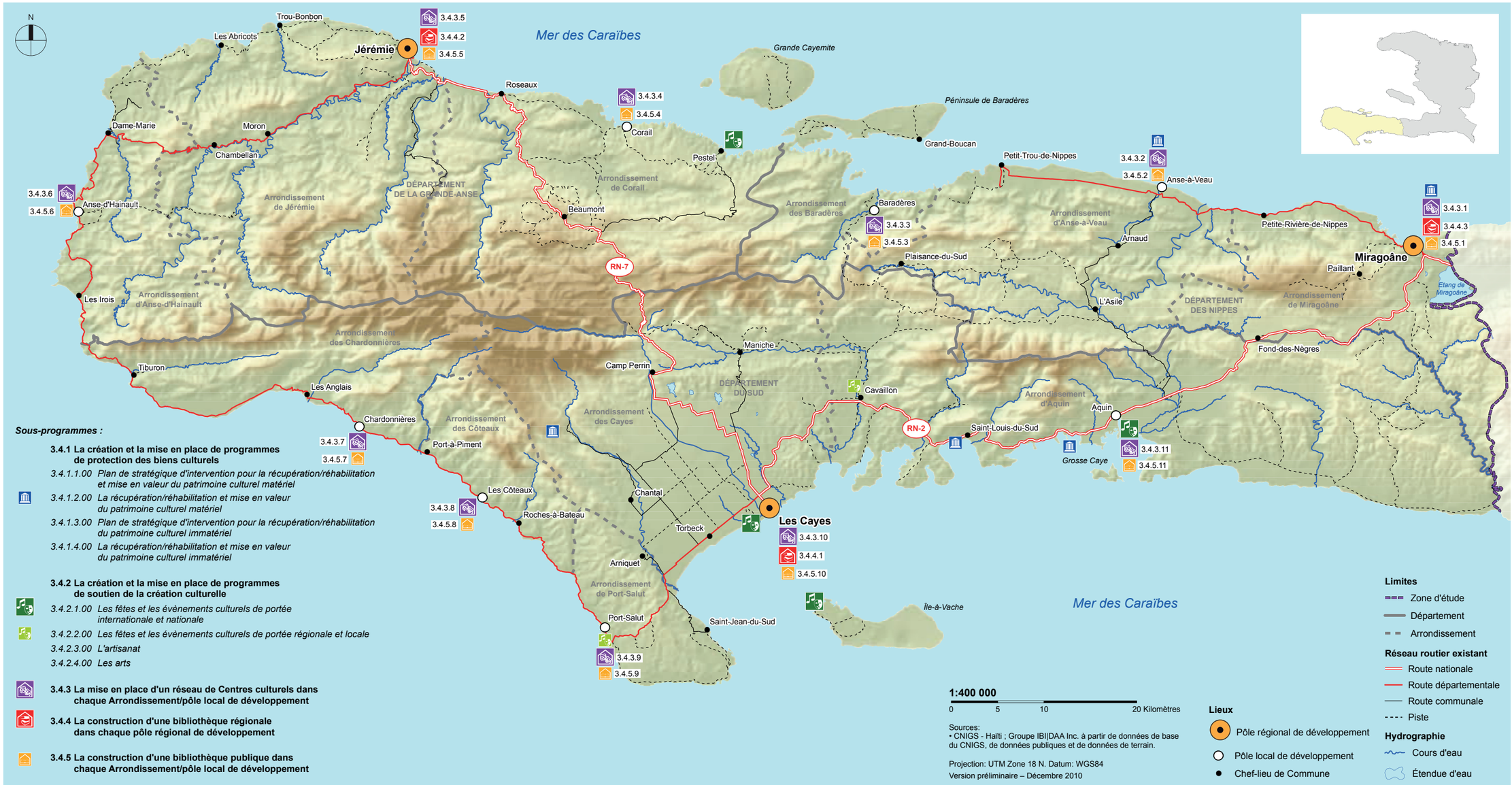
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.4.1 La création et la mise en place de programmes de protection des biens culturels	**3.4.1.1.00 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel** **3.4.1.2.00 La récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel** *Exemples de sites du patrimoine culturel pouvant faire l'objet d'intervention :* La Forteresse des Platons Fort Réfléchi La Caserne Dessalines Fort des Oliviers Fort des Anglais … **3.4.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation du patrimoine culturel immatériel** **3.4.1.4.00 La récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel** *Exemples d'éléments du patrimoine culturel immatériel pouvant faire l'objet d'intervention :* Le vaudou Les chants La musique La danse Les contes et légendes Les textiles L'art culinaire Le savoir faire artisanal …
3.4.2 La création et la mise en place de programmes de soutien de la création culturelle	**3.4.2.1.00 Le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée internationale et nationale** *Exemples de fêtes et évènements culturels de portée internationale et nationale :* Le Festival de Gelée La Fête de la mer à Pestel La Regate de l'Île-à-Vache Destination Aquin **3.4.2.2.00 Le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée régionale et locale** *Exemples de fêtes et évènements culturels de portée régionale et locale :* La fête de Port-Salut Le Festival de la rivière à Cavaillon **3.4.2.3.00 Le soutien au développement du secteur de l'artisanat** *À déterminer* **3.4.2.4.00 Le soutien au développement du secteur des arts** *Exemples de projets :* Le soutien à la formation en Arts La création et construction d'une École des Arts et Musique (site à déterminer)

Tableau nº 18 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.4 : LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS ET LE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.4.3 La mise en place d'un réseau de Centres culturels dans chaque Arrondissement/Pôle local de développement	3.4.3.1 La construction du Centre culturel de Les Cayes 3.4.3.2 La construction du Centre culturel de Jérémie 3.4.3.3 La construction du Centre culturel de Miragoâne 3.4.3.4 La construction du Centre culturel d'Anse-à-Veau 3.4.3.5 La construction du Centre culturel de Baradères 3.4.3.6 La construction du Centre culturel de Corail 3.4.3.7 La construction du Centre culturel d'Anse-d'Hainault 3.4.3.8 La construction du Centre culturel de Chardonnières 3.4.3.9 La construction du Centre culturel de Les Côteaux 3.4.3.10 La construction du Centre culturel de Port-Salut 3.4.3.11 La construction du Centre culturel d'Aquin *Les Centres culturels d'Arrondissement peuvent être jumelés aux installations des Collectivités Territoriales et/ou aux établissements du réseau scolaire (Lycées).* *quoi au niveau des Communes?* *quoi au niveau des Section-Communales?*
3.4.4 La construction d'une bibliothèque régionale dans chaque pôle régional de développement	3.4.4.1 La construction d'une bibliothèque régionale à Les Cayes 3.4.4.2 La construction d'une bibliothèque régionale de Jérémie 3.4.4.3 La construction d'une bibliothèque régionale de Miragoâne
3.4.5 La construction d'une bibliothèque publique dans chaque Arrondissement/Pôle local de développement	3.4.5.1 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Anse-à-Veau 3.4.5.2 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Baradères 3.4.5.3 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Corail 3.4.5.4 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Anse-d'Hainault 3.4.5.5 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Chardonnières 3.4.5.6 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Les Côteaux 3.4.5.7 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Port-Salut 3.4.5.8 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Aquin *Quoi au niveau des Communes? Dans les lycées et écoles fondamentales?* *Quoi au niveau des Section-Communales? Dans les lycées et écoles fondamentales?*



Carte 16 : **PROGRAMME 3.4 : LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS ET LE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE**

PROGRAMME 3.5 : Le développement du sport et des loisirs

Le sport et les loisirs sont des moyens d'intégration sociale et d'amélioration de la qualité de vie. Ils créent des espaces et les conditions nécessaires pour contribuer au développement du sens de l'effort, de la maîtrise de soi et de l'esprit d'équipe. Certaines installations sportives publiques existent, mais de manière générale, la disponibilité et la répartition spatiale des équipements de loisirs et sportifs sont pratiquement absentes du paysage de la Péninsule Sud.

Le sport et le loisir pour tous vise essentiellement l'accès de tous à la pratique d'activités sportives et de loisirs et la bonne condition physique, c'est-à-dire la préservation de la santé. Pour une accessibilité universelle, il faut mettre en place un réseau de centres socioculturels et sportifs sur tout le territoire et les rendre accessibles à tous dès le plus jeune âge.

Le sport de haut niveau constitue aussi un élément fort de l'identification nationale et nécessite une attention spéciale pour la détection et l'entraînement des talents sportifs et pour le renforcement du mouvement sportif national. Il faudra donc pour cela mettre en place des équipements plus spécialisés et des programmes de formation et de sport-études, et favoriser la massification des compétitions.

L'ensemble des équipements à mettre en place devront permettre :

- la réalisation des activités sociales et culturelles de la communauté, de compléter et de servir de relais à l'offre culturelle;
- la réalisation de rencontres sportives scolaires et universitaires;
- le développement des jeux d'été, des jeux handisports;
- l'émergence d'Académies Nationales de Sport dans les disciplines porteuses à identifier; et
- la diversification de l'offre de loisir en support à l'offre touristique.

Par ailleurs, les actions à entreprendre à travers ce programme et la structuration des équipements sportifs et de loisirs à mettre en place contribueront à consolider les pôles régionaux et locaux, et donc à structurer le territoire et à créer des emplois directs associés à la gestion des équipements ainsi que des emplois reliés à la construction/réhabilitation des équipements.

Ce programme portant sur le développement du sport et des loisirs prévoit la mise en œuvre de deux sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'équipements sportifs spécialisés dans chaque pôle régional de développement;
- la mise en place d'un centre multisports et de loisirs dans chaque pôle local de développement/Chef-lieu d'Arrondissement; et
- la mise en place d'un réseau local d'équipements socioculturels et sportifs par Arrondissement.

SOUS-PROGRAMME 3.5.1 : LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SPÉCIALISÉS DANS CHAQUE PÔLE RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

Pour améliorer les résultats sportifs du pays, l'État, au niveau de l'administration publique nationale et locale, doit renforcer son soutien au mouvement sportif national. Dans la Péninsule Sud, comme dans l'ensemble des régions du pays, il s'agit en premier lieu de mettre en place les équipements spécialisés nécessaires et des programmes de formation des cadres associés. Ces équipements permettront de supporter les programmes de sport-études destinés aux jeunes talents et l'organisation de compétitions de haut niveau.

Les équipements sportifs spécialisés pour l'entraînement des sportifs de haut niveau seront donc implantés sur le campus universitaire principal des Cayes, et dans les campus universitaires secondaires de Jérémie et de Miragoâne. Ces équipements pourront servir pour la formation des cadres supérieurs du sport à partir de programmes nationaux de formation. La nature des équipements et services qui feront partie de chacun des équipements à construire reste à déterminer.

SOUS-PROGRAMME 3.5.2 : LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE MULTISPORTS ET DE LOISIRS DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT/CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

Ce sous-programme prévoit la mise en place de centres multisports et de loisirs dans chaque pôle local de développement/Chef-lieu d'Arrondissement. Ils intégreront des espaces socioculturels répondant en priorité, mais non exclusivement, aux divers besoins en loisirs de la jeunesse.

Chacun de ces équipements constituera la tête du réseau local d'équipements sportifs et de loisirs. Leur mise en place doit être envisagée sur la base d'une gestion partagée ou mixte entre l'administration déconcentrée, les élus locaux concernés et le mouvement associatif (de jeunesse notamment) pour garantir leur pérennité et leur efficacité. Dans l'utilisation de ces équipements, un temps sera réservé aux fins de sport et de compétition scolaire, notamment pour les élèves du secondaire et de la formation professionnelle.

SOUS-PROGRAMME 3.5.3 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU LOCAL D'ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS ET SPORTIFS PAR ARRONDISSEMENT

Ce sous-programme vise à promouvoir le développement de programmes de sport de masse et d'animations socioculturelles et socioéducatives susceptibles d'occuper sainement le temps libre des jeunes et de l'ensemble des membres de la communauté desservie. Il faudra répartir les équipements socioculturels et sportifs sur le territoire de l'Arrondissement en fonction, notamment, des concentrations de population et les mettre en réseau.

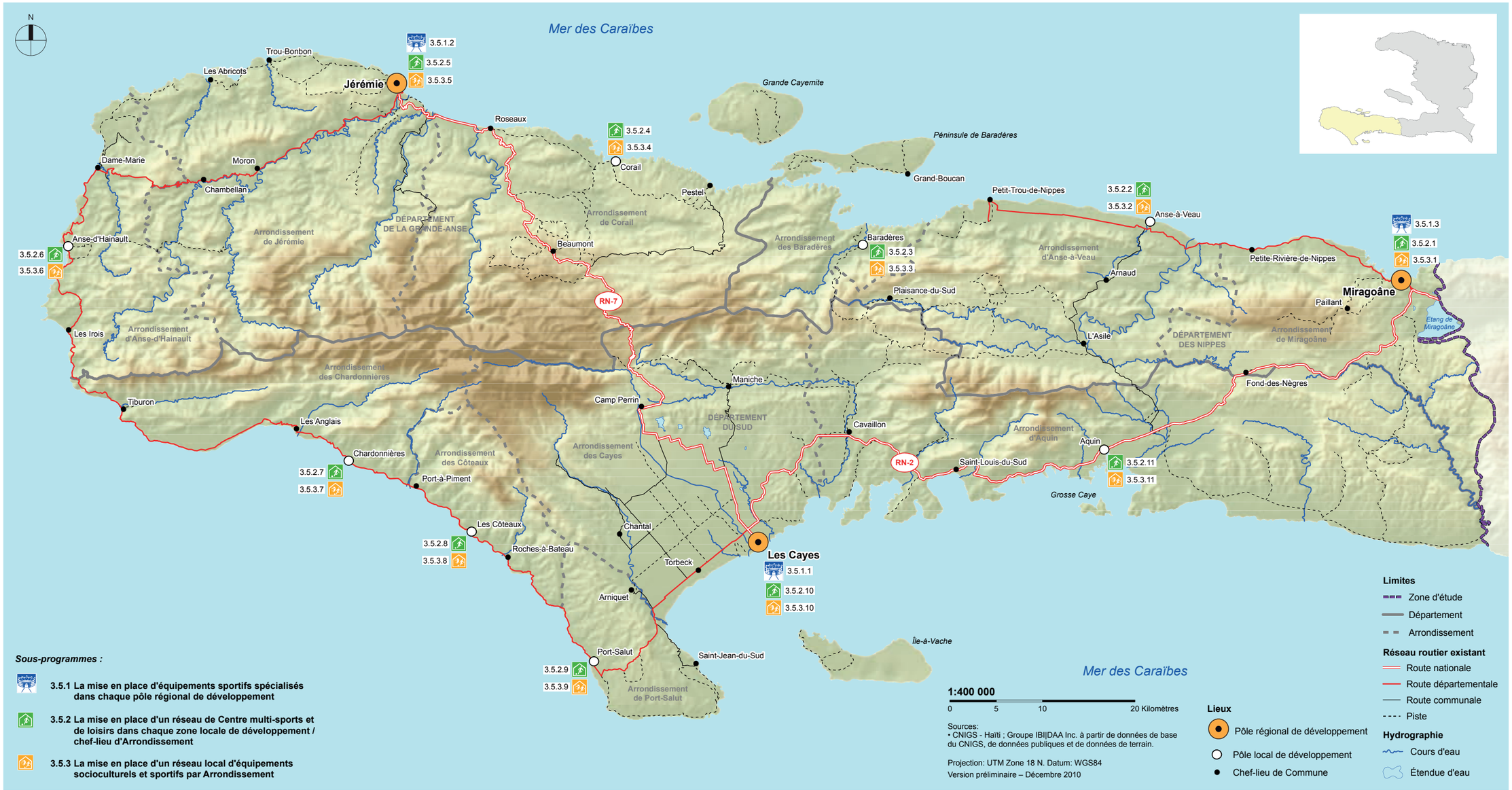
Les équipements sportifs devront être mis en place en lien avec les établissements scolaires et les administrations locales selon le type d'équipement. Il s'agit de développer des équipements de sports collectifs de proximité dans les disciplines les plus populaires.

Tableau nº 19 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.5 : LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
3.5.1 La mise en place d'équipements sportifs spécialisés dans chaque pôle régional de développement	3.5.1.1	La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Les Cayes
	3.5.1.2	La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Jérémie
	3.5.1.3	La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Miragoâne
3.5.2 La mise en place d'un centre multisports et de loisirs dans chaque pôle local de développement/Chef-lieu d'Arrondissement	3.5.2.1	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Miragoâne
	3.5.2.2	La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Anse-à-Veau
	3.5.2.3	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Baradères
	3.5.2.4	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Corail
	3.5.2.5	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Jérémie
	3.5.2.6	La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Anse-d'Hainault
	3.5.2.7	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Chardonnières
	3.5.2.8	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Les Côteaux
	3.5.2.9	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Port-Salut
	3.5.2.10	La mise en place du Centre multisports et loisirs de Les Cayes
	3.5.2.11	La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Aquin
3.5.3 La mise en place d'un réseau local d'équipements socioculturels et sportifs par Arrondissement	*Équipements socioculturels et sportifs à mettre en place en lien avec les établissements scolaires et les administrations locales (selon le type d'équipement)*	



Carte 17 : **PROGRAMME 3.5 : LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS**

PROGRAMME 3.6 : L'organisation de la solidarité sociale

L'organisation de la solidarité sociale envers les plus démunis vise à répondre aux besoins des personnes confrontant de manière temporaire ou permanente des difficultés particulières. L'État a la responsabilité de la protection des personnes les plus vulnérables de la société et doit orienter des ressources pour organiser la solidarité sociale envers ces personnes.

Pour ce faire, il faut prévoir la mise en place : d'orphelinats pour les enfants orphelins et les enfants des rues; de centres d'éducation spécialisée pour les enfants en situation de handicap ne pouvant intégrer le système régulier d'éducation; d'ateliers de travail protégé pour les travailleurs en situation de handicap; d'établissements médico-sociaux pour les personnes vivant avec des handicaps plus lourds; d'établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes; et de structures d'accueil de protection et de réinsertion de personnes victimes de violence.

L'organisation de la solidarité sociale suppose la construction à plusieurs niveaux du territoire de divers types d'équipements. Les sous-programmes proposés ci-dessous correspondent aux équipements minima requis. Dans l'éventualité où ces équipements s'avèreraient insuffisants, compte tenu des populations ciblées, des réseaux seront développés à l'intérieur des Arrondissements.

Par ailleurs, les équipements devront être implantés en fonction de la disponibilité et de la proximité des services connexes nécessairement associés. Par exemple, les orphelinats doivent, selon l'âge des enfants accueillis, avoir accès à des écoles fondamentales, secondaires ou professionnelles ou bien les personnes dépendantes vieillissantes doivent se rapprocher, selon leurs besoins, aux services de santé de plus en plus spécialisés.

Ce programme portant sur l'organisation de la solidarité sociale prévoit donc la mise en œuvre de quatre sous-programmes concernant spécifiquement :

- la construction d'un orphelinat dans chaque pôle local de développement;
- la construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement;
- la construction d'un établissement médicosocial pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement;
- la construction d'un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement;
- la construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement;
- la construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence dans chaque pôle local de développement.

SOUS-PROGRAMME 3.6.1 : LA CONSTRUCTION D'UN ORPHELINAT DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Un hébergement doit être prévu pour les enfants orphelins qui ne seraient pas pris en charge par un membre de la famille élargie, et également pour les enfants des rues dont la tutelle, à défaut d'une famille d'accueil, doit être sous la responsabilité de l'État. Il faut placer ces enfants dans des conditions favorables à leur épanouissement et leur fournir l'encadrement nécessaire. Ce sous-programme prévoit la construction d'au moins un orphelinat dans chaque pôle local de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

Des dispositions spécifiques à la famille d'accueil et aux enfants orphelins et aux enfants de la rue, quant à leurs accès aux systèmes publics, sont proposées et précisées dans le programme 3.8 du Grand chantier no 3 sur la refondation sociale des Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti, qui est en cours d'élaboration.

SOUS-PROGRAMME 3.6.2 : LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR L'ENFANCE INADAPTÉE DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Les enfants en situation de handicap physique ou mental dont l'évaluation médicale ne permet pas d'envisager leur intégration au système régulier doivent pouvoir acquérir et maintenir un certain niveau d'autonomie. En l'absence ou l'insuffisance de centres spécialisés dans la Péninsule Sud, cette responsabilité repose presque exclusivement sur les familles, ce qui compromet les activités de travail et l'autonomie d'un membre dédié (une femme le plus souvent) à la garde et aux soins de cet enfant.

Il faut donc envisager, tant dans l'intérêt de l'enfant (éducation et socialisation) que de celui du parent concerné, la construction de nouveaux équipements pour la mise en place d'une éducation spécialisée. Ce sous-programme prévoit la construction d'un centre d'éducation spécialisé dans chaque pôle local de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

SOUS-PROGRAMME 3.6.3 :LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT MÉDICOSOCIAL POUR L'ENFANCE INADAPTÉE DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Pour les enfants dont le handicap nécessite des soins plus importants, incluant des soins médicaux réguliers, des établissements médico-sociaux avec hébergement doivent être développés. Ce type de centre devra être piloté par une ressource professionnelle cadre du secteur social qui assurera la coordination des divers intervenants et des divers financements requis (santé et éducation notamment).

Les coûts de fonctionnement sont généralement partagés entre la santé (pour les soins médicaux), l'éducation (pour les interventions adaptées en éducation spécialisée) et les services sociaux (hébergement, lien social, loisir, etc.).

Ce sous-programme prévoit la construction d'un centre médicosocial pour enfants inadaptés dans chaque pôle local de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

SOUS-PROGRAMME 3.6.4 : LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE TRAVAIL PROTÉGÉ DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Certains adultes handicapés sont déclarés aptes au travail sans toutefois être en mesure d'intégrer le marché du travail, de répondre au rythme de production ou d'utiliser les outils techniques réguliers. Des structures de travail adaptées devront être mises en place, desservant notamment les clientèles de l'éducation spécialisée qui, devenues adultes, démontrent une capacité de travail. Elles doivent donc être en continuité logique de l'éducation spécialisée Elles devront aussi accueillir les adultes devenus handicapés à la suite d'une maladie ou d'un accident ayant altéré partiellement leurs capacités.

Ce sous-programme prévoit la construction d'un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

SOUS-PROGRAMME 3.6.5 : LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR PERSONNES ADULTES DÉPENDANTES DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Ce sous-programme vise à répondre aux besoins des adultes dont la perte d'autonomie les met en danger et qui ne peuvent pas compter sur un soutien familial adéquat. Ce sous-programme prévoit la construction d'un centre d'accueil pour adultes dépendants dans chaque pôle local de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

SOUS-PROGRAMME 3.6.6 : LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE DANS CHAQUE PÔLE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Ce sous-programme vise à répondre aux besoins associées à la violence envers les femmes et les enfants par des interventions concertées et complémentaires de la police, de la justice et des services sociaux. Les services sociaux doivent pouvoir offrir à ces victimes et à leurs enfants les conditions d'accompagnement légal et d'hébergement nécessaires à leur sécurité. Il s'agit également de favoriser leur retour à l'autonomie par une formation professionnelle adéquate et un appui dans leur recherche d'emploi.

Ainsi, ce sous-programme prévoit construire un centre d'accueil dans chacun des pôles locaux de développement (Chef-lieu d'Arrondissement).

Tableau nº 20 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.6 : L'ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

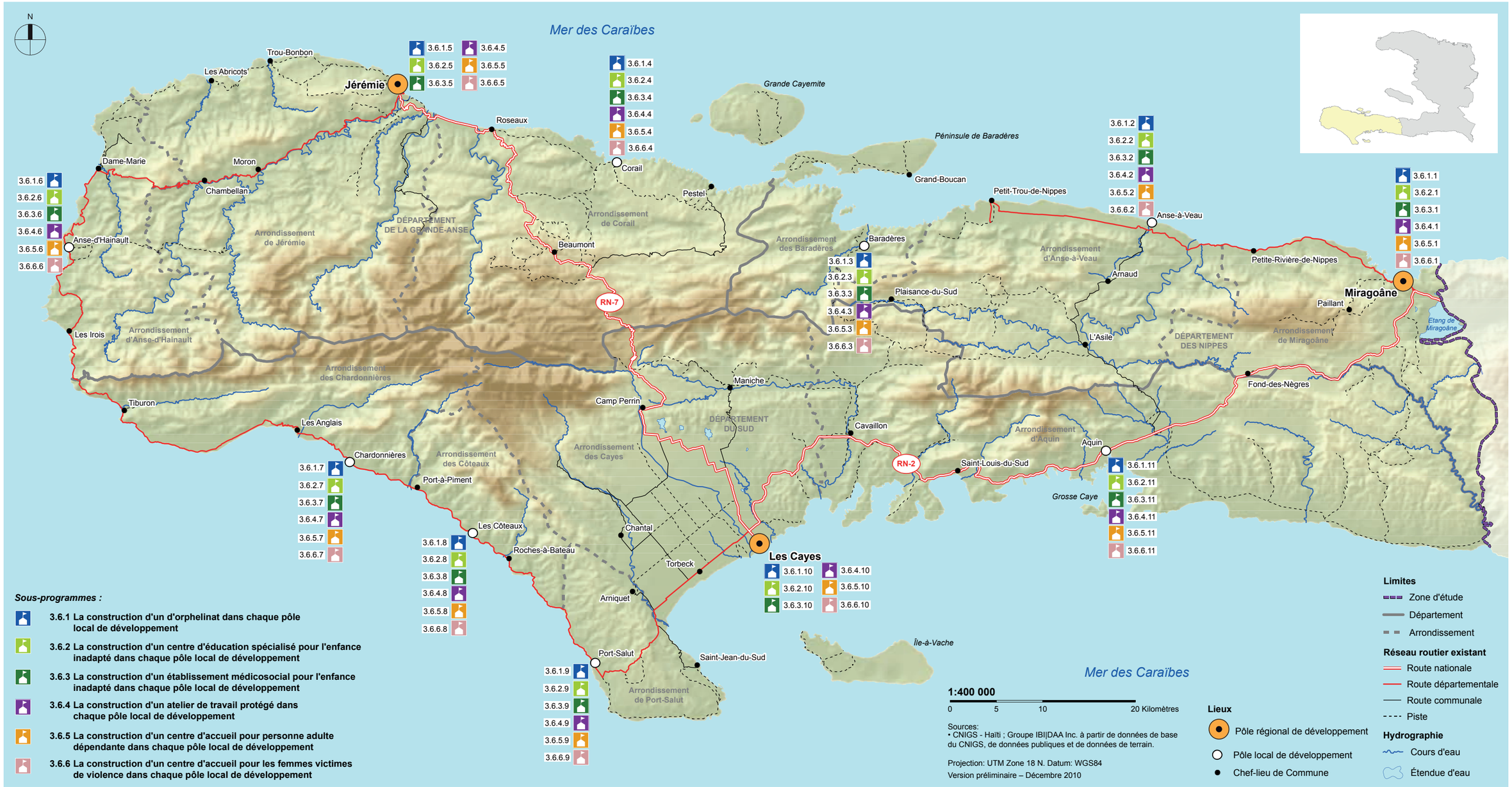
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.6.1 La construction d'un orphelinat dans chaque pôle local de développement	3.6.1.1 La construction de l'orphelinat de Miragoâne 3.6.1.2 La construction de l'orphelinat d'Anse-à-Veau 3.6.1.3 La construction de l'orphelinat de Baradères 3.6.1.4 La construction de l'orphelinat de Corail 3.6.1.5 La construction de l'orphelinat de Jérémie 3.6.1.6 La construction de l'orphelinat d'Anse-d'Hainault 3.6.1.7 La construction de l'orphelinat de Chardonnières 3.6.1.8 La construction de l'orphelinat de Les Côteaux 3.6.1.9 La construction de l'orphelinat de Port-Salut 3.6.1.10 La construction de l'orphelinat de Les Cayes 3.6.1.11 La construction de l'orphelinat d'Aquin
3.6.2 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement	3.6.2.1 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Miragoâne 3.6.2.2 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Anse-à-Veau 3.6.2.3 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Baradères 3.6.2.4 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptéee de Corail 3.6.2.5 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Jérémie 3.6.2.6 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Anse-d'Hainault 3.6.2.7 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Chardonnières 3.6.2.8 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Les Côteaux 3.6.2.9 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Port-Salut 3.6.2.10 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Les Cayes 3.6.2.11 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Aquin
3.6.3 La construction d'un établissement médicosocial pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement	3.6.3.1 La construction de la crèche de Miragoâne 3.6.3.2 La construction de la crèche d'Anse-à-Veau 3.6.3.3 La construction de la crèche de Baradères 3.6.3.4 La construction de la crèche de Corail 3.6.3.5 La construction de la crèche de Jérémie 3.6.3.6 La construction de la crèche d'Anse-d'Hainault 3.6.3.7 La construction de la crèche de Chardonnières 3.6.3.8 La construction de la crèche de Les Côteaux 3.6.3.9 La construction de la crèche de Port-Salut 3.6.3.10 La construction de la crèche de Les Cayes 3.6.3.11 La construction de la crèche d'Aquin

Tableau nº 20 :

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 3.6 : L'ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
3.6.4 La construction d'un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement	3.6.4.1 La construction d'un atelier de travail protégé de Miragoâne 3.6.4.2 La construction d'un atelier de travail protégé d'Anse-à-Veau 3.6.4.3 La construction d'un atelier de travail protégé de Baradères 3.6.4.4 La construction d'un atelier de travail protégé de Corail 3.6.4.5 La construction d'un atelier de travail protégé de Jérémie 3.6.4.6 La construction d'un atelier de travail protégé d'Anse-d'Hainault 3.6.4.7 La construction d'un atelier de travail protégé de Chardonnières 3.6.4.8 La construction d'un atelier de travail protégé de Les Côteaux 3.6.4.9 La construction d'un atelier de travail protégé de Port-Salut 3.6.4.10 La construction d'un atelier de travail protégé de Les Cayes 3.6.4.11 La construction d'un atelier de travail protégé d'Aquin
3.6.5 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement	3.6.5.1 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Miragoâne 3.6.5.2 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Anse-à-Veau 3.6.5.3 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Baradères 3.6.5.4 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Corail 3.6.5.5 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Jérémie 3.6.5.6 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Anse-d'Hainault 3.6.5.7 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Chardonnières 3.6.5.8 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Les Côteaux 3.6.5.9 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Port-Salut 3.6.5.10 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Les Cayes 3.6.5.11 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Aquin
3.6.6 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence dans chaque pôle local de développement	3.6.6.1 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Miragoâne 3.6.6.2 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Anse-à-Veau 3.6.6.3 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Baradères 3.6.6.4 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Corail 3.6.6.5 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Jérémie 3.6.6.6 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Anse-d'Hainault 3.6.6.7 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Chardonnières 3.6.6.8 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Les Côteaux 3.6.6.9 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Port-Salut 3.6.6.10 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Les Cayes 3.6.6.11 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Aquin



Carte 18 : **PROGRAMME 3.6: L'ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

LE GRAND CHANTIER Nº 4
LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

6.4

Le Grand chantier de la refondation institutionnelle de la Péninsule Sud propose la mise en œuvre de six programmes concernant respectivement :

- la révision du cadre légal;
- la modernisation de l'administration centrale;
- la modernisation de l'administration déconcentrée;
- la décentralisation;
- le renforcement de la société civile; et
- l'administration de la justice et de la sécurité.

6.4 LE GRAND CHANTIER N° 4 LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMME 4.1 : La révision du cadre légal

La révision du cadre légal est un des éléments centraux actuellement discutés à travers le processus d'élaboration du *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*. Les impacts du désastre causés par le séisme de janvier 2010 ont mis une nouvelle fois en relief la vulnérabilité des institutions démocratiques et des administrations publiques et ont fait ressurgir l'importance d'un débat déjà en cours dans la période pré-séisme et visant à transformer le cadre de gestion du territoire.

Au niveau régional, bien que la plupart des transformations rayonneront à partir de décisions qui seront prises au niveau national, le programme de la révision du cadre légal vise des transformations au niveau de l'aménagement du territoire et du développement local, ainsi qu'au niveau de la gestion du foncier et de la construction. Les actions qui sont prévues en ce sens permettront de renforcer la présence et l'efficacité des pouvoirs publiques dans la région, de rapprocher la gestion du territoire et du développement des populations de leurs besoins, d'impliquer les Collectivités Territoriales dans les décisions les concernant et d'intégrer les communautés locales et la société civile dans le processus de gestion du développement du territoire et dans la mise en valeur des potentiels locaux. Les actions visent également à sécuriser la propriété foncière.

Le programme de révision du cadre légal prévoit la mise en œuvre de deux sous-programmes concernant spécifiquement :

- la révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local; et
- la gestion du foncier et de la construction.

SOUS-PROGRAMME 4.1.1 : LA RÉVISION DU CADRE LÉGAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La version détaillée des Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti fait une priorité de la révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local. Cette révision sera faite dans une perspective de régionalisation, de déconcentration et de décentralisation. Pour l'ensemble des échelons territoriaux, cette perspective oblige à une réflexion et à des actions spécifiques ciblant le rapprochement des limites politico-administratives du territoire des limites des bassins versants pour les adapter aux besoins du développement et de sa gestion et à la protection de l'environnement.

Les travaux associés à la révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local, à l'échelon de la Péninsule Sud, prévoient donc la révision des limites politico-administratives des Arrondissements, des Communes et des Sections Communales afin de les rapprocher des limites des bassins versants correspondant à chacun de ces échelons.

Aussi, des règlements d'application de cadastres fonciers et fiscaux seront requis afin de sécuriser la propriété du sol et de permettre la capitalisation sur les droits de propriété, la collecte de recettes fiscales correspondantes à la valeur desdites propriétés et à l'usage des sols ainsi que la simplification et la transparence des transactions. Des opérations cadastrales seront donc requises.

Ces opérations sont d'autant plus nécessaires qu'elles constituent une étape préalable à la relance de l'investissement dans la Péninsule Sud. L'ensemble des travaux de rénovation urbaine dans les pôles de développement, les villes tampons et les villes à vocation touristique devraient être précédés d'opérations cadastrales afin de faciliter et de sécuriser l'ensemble des processus qui seront associés aux travaux de rénovation et de construction. Elles sont aussi nécessaires pour faciliter l'application des Plans d'urbanisme qui seront associés à ces villes et pour gérer de manière efficace leur croissance urbaine et l'occupation des sols. De plus, ces opérations cadastrales en milieux urbains et périurbains permettront éventuellement de créer des bases fiscales qui permettront de diversifier et de renforcer le mode de financement des Collectivités Territoriales et de les rendre plus autonomes.

En milieu rural, le manque de sécurité foncière constitue un véritable obstacle au développement. Il engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents entre propriétaires ou occupants de terrains. Des actions concrètes de cadastre en milieu rural pourraient aider à résoudre beaucoup de conflits et formaliser la propriété et l'occupation du sol.

Les opérations cadastrales en milieux ruraux pourraient être priorisées en fonction des zones qui feront l'objet d'un plan de développement rural, ce qui permettrait ensuite une application et une opérationnalisation plus efficaces des Plans et des interventions qui seront prévus.

Dans les secteurs ruraux non-agricoles, la réalisation d'opérations cadastrales est également nécessaire car plusieurs actions, dont la réalisation d'opérations de reboisement, de construction de murs secs, etc., visant à stabiliser l'environnement et protéger les bassins versant ne pourront se faire sans une régularisation des statuts fonciers.

D'autres opérations cadastrales ad hoc sur des territoires spécifiques seront aussi nécessaires afin de permettre de mettre en œuvre de grands projets structurants et porteurs pour le développement économique et social de la Péninsule Sud. Par exemple, des opérations cadastrales concrètes associées à la délimitation des terres de l'État, à la construction de grandes infrastructures de transport (ports et aéroports), à la construction de zones industrielles ou de projets touristiques majeurs devront être précédées d'opérations cadastrales importantes qui sécuriseront les investissements à apporter et faciliteront l'apport de capitaux nationaux et internationaux.

Le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti* prévoit pour la gestion du foncier et de la construction la mise en place d'autorités à des fins déterminées. Ce peut être notamment le cas pour l'achat et la vente de terrains dans des zones ciblées ou pour la réalisation d'opérations immobilières. La mise en place d'agences à ces fins doit donc être envisagée, mais celles-ci devraient être mises en place au niveau national. Éventuellement, les services des cette autorité pourront être mis en réseau aux différents échelons du territoire.

Par ailleurs, la révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local devra prendre en compte la nécessité de réduire la vulnérabilité du territoire et de la population et le niveau des risques naturels et anthropiques.

Pour les risques naturels, il faudra réaliser/compléter des cartographies du territoire à l'échelon de la Péninsule Sud et à l'échelon local de développement qui permettront d'identifier les zones inondables, les risques d'érosion, les risques de glissement de terrain et d'éboulements et le niveau des nappes phréatiques. Un zonage sismique du territoire devra également être établi.

Pour les risques anthropiques, il faudra réaliser/compléter pour l'ensemble du territoire un inventaire et une cartographie des sites et ouvrages où des activités réalisées, ou la présence de certaines conditions, matières ou produits, sont susceptibles de mettre en péril la santé, le bien-être et la sécurité de la population et de causer des dommages dans leur environnement (exemple : industries, manufactures, hôpitaux, cliniques, routes ou corridors de transport de matières dangereuses, sites de stockage ou de transit de carburant, sites de stockage de produits chimiques, barrages, dépotoirs, bâtiments ou ouvrages détériorés, etc.).

Ces relevés cartographiques et inventaires devront être coordonnés et cohérents avec les travaux réalisés ou à être réalisés à l'échelon national. Les éléments d'information associés aux cartes et inventaires sur les différents types de risque devront être incorporés aux outils de gestion du territoire et servir à l'élaboration de plans ou stratégies sectorielles de gestion des risques naturels et anthropiques (ex. : plan de gestion des matières dangereuses, schémas de couverture de risque, etc.). Ils devront être intégrés aux Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire et aux plans et règlements d'urbanisme des villes de la Péninsule Sud.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence et la coordination spatiale des interventions de développement et d'aménagement du territoire et de celles associées à des politiques et plans sectoriels, il est nécessaire de construire un référentiel géographique de base détaillé et actualisé au niveau de la Péninsule Sud et à l'échelon local de développement. Ce référentiel devra être réalisé en coordination et de façon cohérente avec l'ensemble du référentiel géographique de base à construire pour l'ensemble du territoire national. La mise en place de ce référentiel contribuera, entre autres, à la qualité et à la précision des opérations cadastrales à réaliser, à la modernisation et à la formalisation d'un registre de la propriété et du droit foncier et aux ajustements des limites politico-administratives. De plus, il permettra aux différentes institutions et acteurs impliqués dans la gestion du développement et de l'aménagement du territoire, ainsi qu'à l'ensemble de la population participant à son développement, d'avoir accès à des données cartographiques, à des données à référence spatiale et à des données géostatistiques ayant une base spatiale commune et actualisée.

Tableau nº 21 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.1 : LA RÉVISION DU CADRE LÉGAL		
Sous-programmes	**Projets - résultats - localisation**	
4.1.1 La révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local	4.1.1.1	La révision des limites politico-administratives des Arrondissements, des Communes et des Sections Communales
	4.1.1.2	La réalisation d'opération cadastrale
	4.1.1.3	La cartographie des zones de risque (innodation, érosion, etc.)
	4.1.1.4	La création d'une zonification sismique
	4.1.1.5	La réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des risques anthropiques
	4.1.1.6	La création d'un référentiel géographique de base pour la Péninsule Sud

PROGRAMME 4.2: La modernisation de l'administration centrale

À l'échelon de la Péninsule Sud, la modernisation de l'administration centrale se limite à un seul sous-programme, soit celui de la mise en place d'autorités dédiées pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles (incluant les zones d'intervention spéciales). La création et la mise en place de ces autorités sont indispensables pour la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité. Elles permettront de préserver et de mettre en valeur de manière rationnelle et adaptée aux conditions et caractéristiques du milieu, des sites ou des territoires qui auront été définis de manière officielle, notamment des Zones d'intervention spéciale (ZIS).

Le travail prévu pour la modernisation de l'administration centrale dans la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud est donc limité à un seul sous-programme, soit :

» La mise en place d'autorités dédiées pour la protection des ressources naturelles (incluant les Zones d'intervention spéciale).

SOUS-PROGRAMME 4.2.1 : LA MISE EN PLACE D'AUTORITÉS DÉDIÉES POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES (INCLUANT LES ZONES D'INTERVENTION SPÉCIALE)

Ce sous-programme cible la création spécifique d'autorités dédiées pour la protection et la gestion des ressources naturelles et patrimoniales pour les territoires suivants :

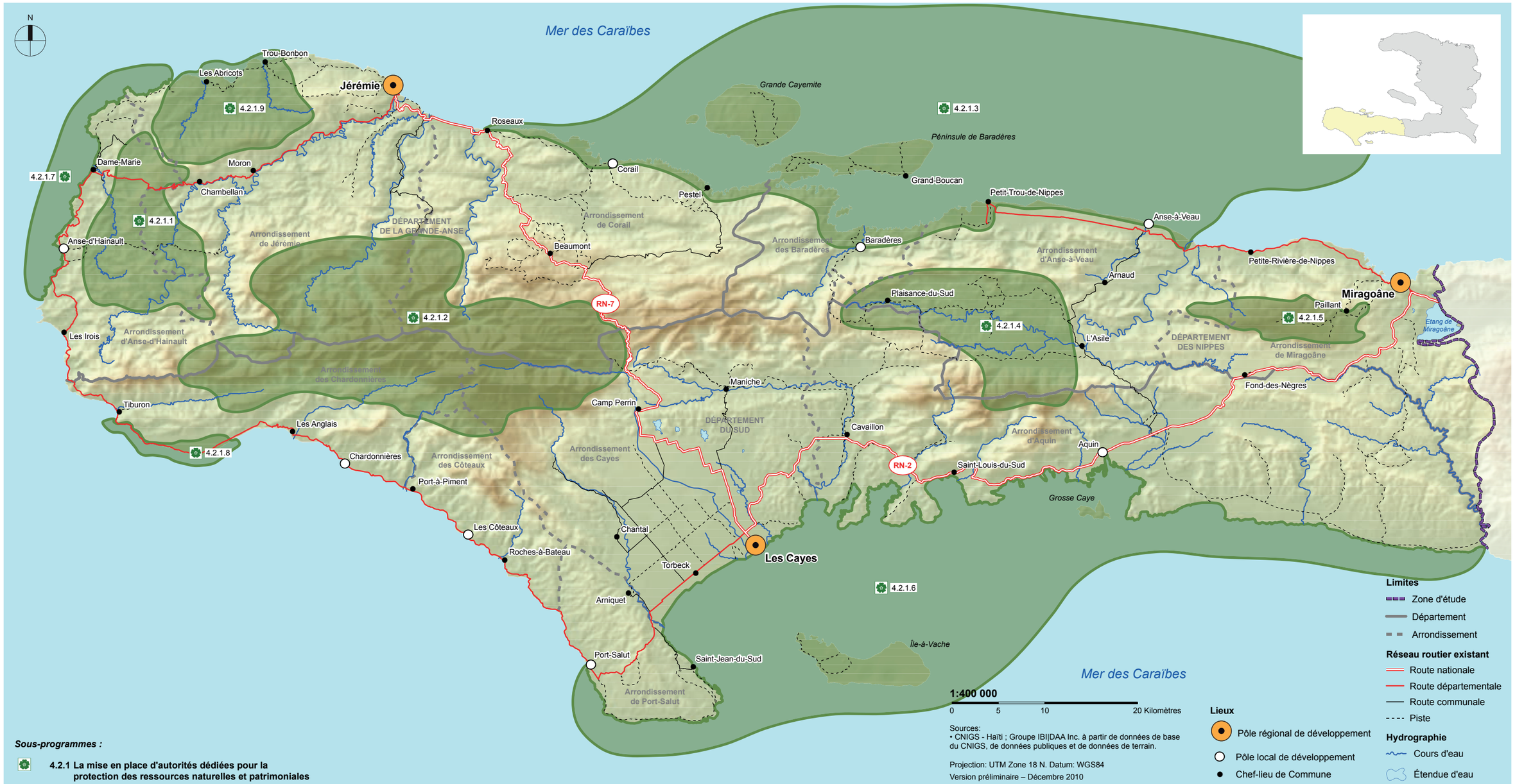
» la création de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault;
» la création de la ZIS de la zone du Parc National Macaya;
» la création de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau;
» la création de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud;
» la création de la ZIS du Plateau de Rochelois;
» la création de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes;
» la création de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault;
» la création de la ZIS de la Cahouane; et
» la création de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots).

Tableau nº 22 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.2 : LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
4.2.1 La mise en place d'autorités dédiées pour la protection des ressources naturelles (incluant les Zones d'intervention spéciales)	4.2.1.1	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault
	4.2.1.2	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS et du Parc National Macaya
	4.2.1.3	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau
	4.2.1.4	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud
	4.2.1.5	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Plateau de Rochelois
	4.2.1.6	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes
	4.2.1.7	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault
	4.2.1.8	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la Cahouane
	4.2.1.9	La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots)



Carte 19 : **PROGRAMME 4.2 : LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE**

PROGRAMME 4.3 : La modernisation de l'administration déconcentrée

Plusieurs éléments de la refondation d'Haïti qui sont prévus dans le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*, et qui étaient déjà l'objet de nombreux débats et discussions dans la période pré-séisme, dont : la déconcentration des activités en région, la création de pôles régionaux, la stimulation du développement local, l'accroissement de l'offre de services de base à la population, l'aménagement du territoire, le contrôle de l'urbanisation, la gestion des bassins versants, la gestion des risques et l'appui à donner aux collectivités de base nécessitent une augmentation significative des effectifs publics sur tout le territoire pour que leur mise en œuvre soit possible.

La déconcentration des services publics sur le territoire permettra de rapprocher l'État du citoyen et d'améliorer les services publics à la population. Cette mesure devra être complémentaire et coordonnée avec celle de la décentralisation de compétences vers les Collectivités Territoriales de base afin de générer une synergie qui favorisera la complémentarité des services et des actions sur le territoire et la dynamisation de son développement.

Ce programme portant sur la modernisation de l'administration déconcentrée prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la construction et l'équipement de centres administratifs dans les pôles locaux de développement et d'aménagement du territoire;
- l'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés de l'administration publique aux limites des Arrondissements; et
- la création ou le renforcement des services d'Arrondissement des Ministères à déconcentrer.

SOUS-PROGRAMME 4.3.1 : LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE CENTRES ADMINISTRATIFS DANS LES PÔLES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des travaux de construction et d'équipement de centres administratifs sont prévus pour chacun des pôles locaux de développement et d'aménagement du territoire, soit pour chacun des Chefs-lieux d'Arrondissement suivants :

- Aquin
- Les Cayes
- Port-Salut
- Les Côteaux
- Chardonnières
- Miragoâne
- Anse-à-Veau
- Baradères
- Corail
- Jérémie, et
- Anse-d'Hainault.

La construction et l'équipement de ces centres administratifs comprennent également la réalisation de travaux de modernisation électronique de l'administration déconcentrée et de mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés. La portée de ces travaux est à déterminer.

SOUS-PROGRAMME 4.3.2 : L'HARMONISATION DES LIMITES TERRITORIALES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE AUX LIMITES DES ARRONDISSEMENTS

Afin que les décisions et les actions soient coordonnées et bien intégrées au niveau territorial, il est nécessaire que les limites territoriales des services déconcentrés de l'administration publique soient harmonisées aux limites des Arrondissements, lesquelles seront rapprochées des limites des bassins versants (voir sous-programme 4.1.1).

Ce sous-programme prévoit donc la mise en œuvre des travaux d'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés des différentes institutions de l'administration publique et l'application des mesures d'intégration des nouvelles limites au processus de gestion des services déconcentrés.

SOUS-PROGRAMME 4.3.3 : LA CRÉATION OU RENFORCEMENT DES SERVICES D'ARRONDISSEMENT DES MINISTÈRES À DÉCONCENTRER

Les travaux associés à ce sous-programme sont à déterminer.

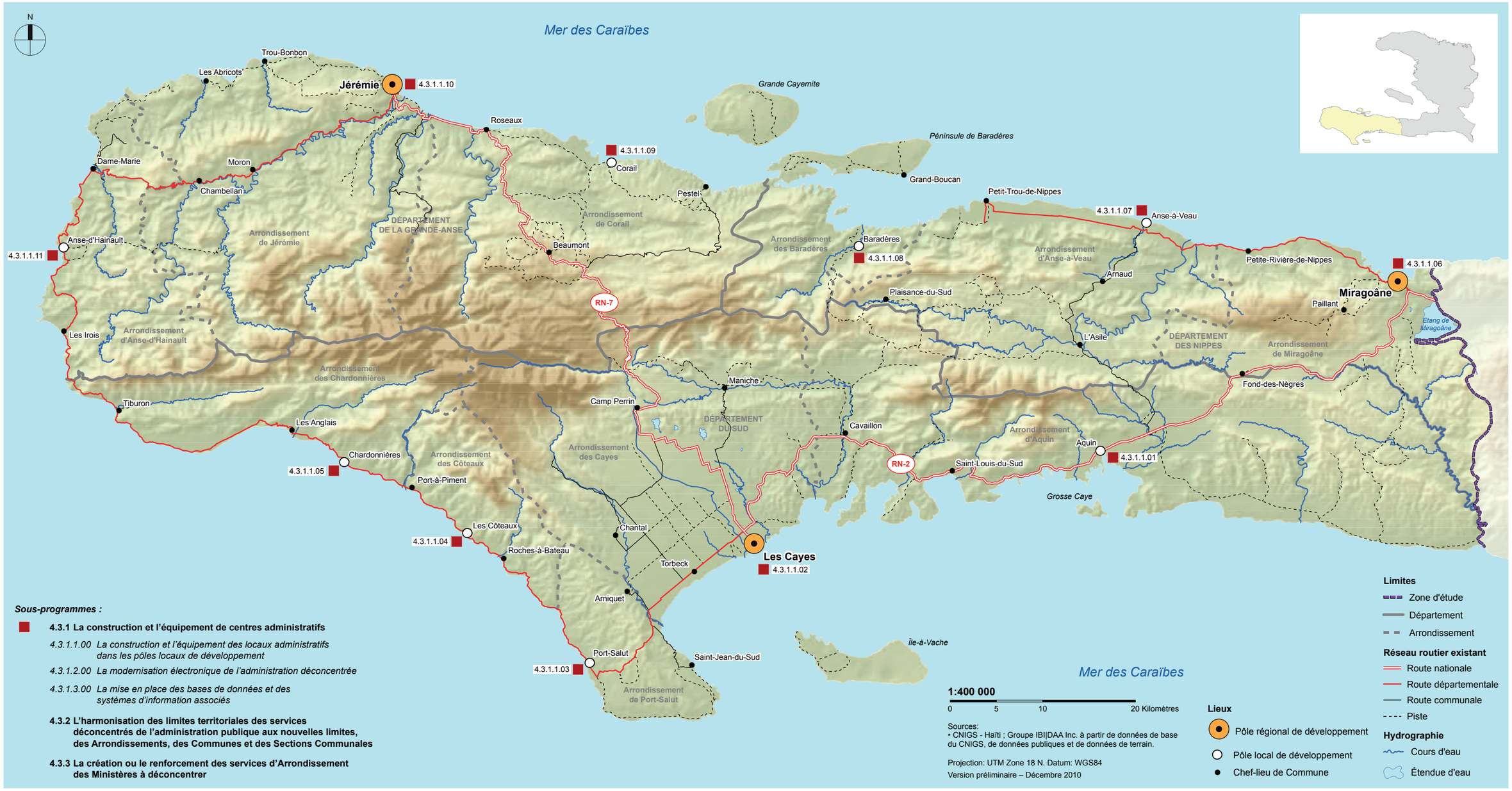
Tableau nº 23 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.3 : LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.3.1 La construction et l'équipement de centres administratifs dans les pôles locaux de développement et d'aménagement du territoire	4.3.1.1 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Aquin 4.3.1.2 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Les Cayes 4.3.1.3 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Port-Salut 4.3.1.4 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Les Côteaux 4.3.1.5 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Chardonnières 4.3.1.6 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Miragoâne 4.3.1.7 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Anse-à-Veau 4.3.1.8 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Baradères 4.3.1.9 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Corail 4.3.1.10 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Jérémie 4.3.1.11 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Anse-d'Hainault **4.3.1.2.00 La modernisation électronique de l'administration déconcentrée** à déterminer **4.3.1.3.00 La mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés** à déterminer
4.3.2 L'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés de l'administration publique aux limites des Arrondissements	4.3.2.1 L'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés des différentes institutions de l'administration publique et application des mesures d'intégration des nouvelles limites au processus de gestion des services déconcentrés
4.3.3 La création ou le renforcement des services d'Arrondissement des Ministères à déconcentrer	à déterminer

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 20 : **PROGRAMME 4.3 : LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE**

PROGRAMME 4.4 : La décentralisation

Dans le futur, les Collectivités Territoriales partageront un certain nombre de compétences avec l'administration gouvernementale. C'est notamment le cas au chapitre de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques. En parallèle, elles doivent déjà assurer plusieurs services de base à la population qui sont complémentaires à ceux à offrir par l'administration gouvernementale. Plusieurs de ces services ont intérêt à être gérés en intercommunalité de façon à accroître leur pertinence et à diminuer les coûts, mais aujourd'hui, la faible capacité technique et financière des Collectivités Territoriales est un obstacle qui rend difficile la mise en œuvre de la décentralisation. Il faut toutefois initier une série d'actions qui permettra d'accroître les compétences des collectivités et nous amènera graduellement vers cette décentralisation en mettant l'accent sur les services collectifs à la population (gestion des déchets, eau, voirie, etc.).

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de la révision du cadre légal permettront de déterminer des modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales et leurs compétences spécifiques ou partagées avec l'administration gouvernementale.

Ce programme portant sur la décentralisation prévoit la mise en œuvre de trois sous-programmes concernant spécifiquement :

- la construction et l'équipement de centres administratifs;
- la mise en place de Comités Locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire dans chaque zone locale de développement et d'aménagement du territoire;
- l'accroissement du nombre de personnel; et
- l'accroissement des ressources financières locales.

SOUS-PROGRAMME 4.4.1 : LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE CENTRES ADMINISTRATIFS

Les travaux de construction et d'équipement de centres administratifs sont d'abord prévus pour chacun des Chefs-lieux de Communes. Il faudra aussi évaluer la construction de centres dans les Chefs-lieux de Sections Communales.

La construction et l'équipement de ces centres administratifs à cet échelon comprennent également la réalisation de travaux de modernisation électronique de l'administration décentralisée et la mise en place de bases de données et de systèmes d'information associés dans les collectivités.

SOUS-PROGRAMME 4.4.2 : LA MISE EN PLACE DE COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS CHAQUE ZONE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La mise en place de Comités Locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire à l'échelon des Arrondissements sera réalisée de façon à assurer dès maintenant la gestion conjointe du territoire par les services déconcentrés de l'administration gouvernementale et par les Collectivités Territoriales de base, ainsi que de favoriser la gestion intercommunale et interinstitutionnelle de services locaux. Ces Comités Locaux permettront en outre de structurer l'appui des services déconcentrés aux Collectivités Territoriales.

La mise en place de Comités Locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire est donc prévue pour chacune des zones locales de développement et d'aménagement du territoire, soit chacun des onze Arrondissements de la Péninsule Sud.

SOUS-PROGRAMME 4.4.3 : L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PERSONNEL

Afin que les Collectivités Territoriales puissent prendre en charge les compétences et responsabilités qui seront décentralisées, il est nécessaire que celles-ci augmentent progressivement leurs capacités.

L'accroissement des ressources locales prévoit, entre autres, la création et la mise en œuvre d'un programme de formation et la création et la mise en œuvre d'un programme d'appui ou de subvention au retour en région pour les personnes formées à l'extérieur (Port-au-Prince ou ailleurs). D'autres mesures devront être identifiées et mises en œuvre. Les premières phases de la décentralisation impliqueront un travail extrêmement étroit avec les autorités centrales afin d'assurer la cohérence des actions prises aux différents niveaux et d'assurer qu'elles soient intégrées.

SOUS-PROGRAMME 4.4.4 : L'ACCROISSEMENT DES RESSOURCES FINANCIÈRES LOCALES

Une augmentation progressive des ressources locales est requise : si les Collectivités Territoriales restent dépendantes à court terme des dotations de l'État, elles devront développer leurs ressources propres par une fiscalité locale adaptée. Le *Plan stratégique de développement à long terme d'Haïti : les Grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti*, établit l'objectif qu'à l'horizon de 2020, les dotations de l'État ne représenteraient que 50 pour cent au maximum des recettes de fonctionnement des communes pôles de développement, et à l'horizon de 2025 pour les autres communes.

Tableau nº 24 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE CENTRES ADMINISTRATIFS

PROGRAMME 4.4 : LA DÉCENTRALISATION

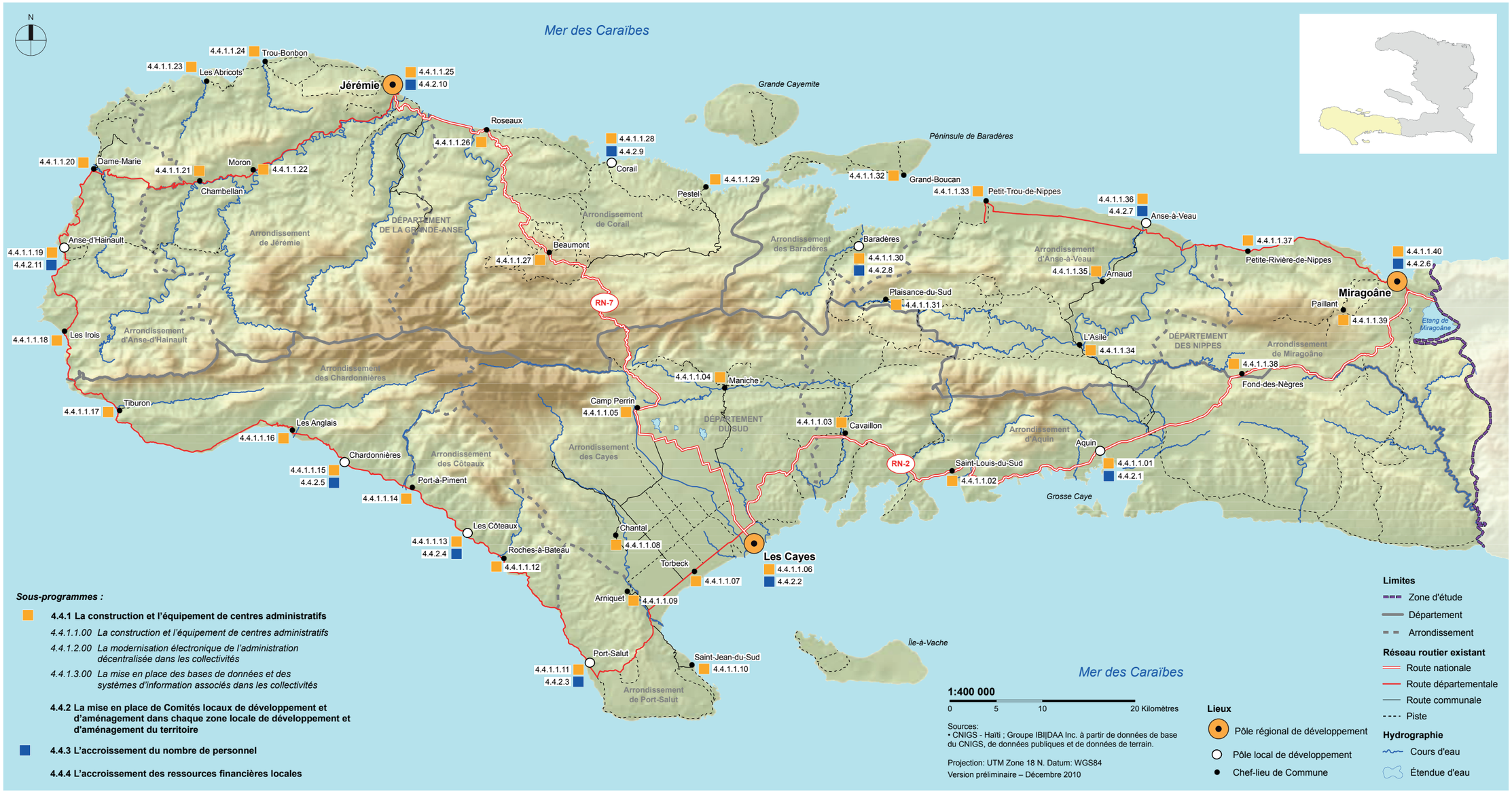
Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.4.1 La construction et l'équipement de centres administratifs	*Prévoir au moins en centre administratif par Commune* 4.4.1.1 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Aquin 4.4.1.2 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Saint-Louis-du-Sud 4.4.1.3 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Cavaillon 4.4.1.4 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Maniche 4.4.1.5 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Camp-Perrin 4.4.1.6 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Cayes 4.4.1.7 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Torbeck 4.4.1.8 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Chantal 4.4.1.9 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Arniquet 4.4.1.10 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Saint-Jean-du-Sud 4.4.1.11 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Port-Salut 4.4.1.12 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Roche-à-Bateau 4.4.1.13 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Côteaux 4.4.1.14 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Port-à-Piment 4.4.1.15 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Chardonnières 4.4.1.16 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Anglais 4.4.1.17 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Tiburon 4.4.1.18 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Irois 4.4.1.19 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Anse-d'Hainault 4.4.1.20 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Dame-Marie 4.4.1.21 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Chambellan 4.4.1.22 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Moron 4.4.1.23 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Abricots 4.4.1.24 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Trou-Bonbon 4.4.1.25 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Jérémie 4.4.1.26 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Roseaux 4.4.1.27 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Beaumont 4.4.1.28 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Corail 4.4.1.29 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Pestel 4.4.1.30 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Baradères 4.4.1.31 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Plaisance-du-Sud 4.4.1.32 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Grand-Boucan 4.4.1.33 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Petit-Trou-de-Nippes 4.4.1.34 La construction et l'équipement des locaux administratifs à L'Asile 4.4.1.35 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Arnaud 4.4.1.36 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Anse-à-Veau 4.4.1.37 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Petite-Rivière-de-Nippes 4.4.1.38 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Fonds-des-Nègres 4.4.1.39 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Paillant 4.4.1.40 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Miragoâne

Tableau nº 24 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.4 : LA DÉCENTRALISATION

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation	
4.4.1 La construction et l'équipement de centres administratifs	**4.4.1.2.00**	**La modernisation électronique de l'administration décentralisée dans les collectivités** *Prévoir la modernisation électronique pour chacun des centres administratifs*
	4.4.1.3.00	**La mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés dans les collectivités** *Prévoir la mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés dans chacun des centres administratifs*
4.4.2 La mise en place de Comités locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire dans chaque zone locale de développement et d'aménagement du territoire	4.4.2.1	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Aquin
	4.4.2.2	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Les Cayes
	4.4.2.3	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Port-Salut
	4.4.2.4	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Les Côteaux
	4.4.2.5	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Chardonnières
	4.4.2.6	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Miragoâne
	4.4.2.7	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Anse-à-Veau
	4.4.2.8	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Baradères
	4.4.2.9	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Corail
	4.4.2.10	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Jérémie
	4.4.2.11	La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Anse-d'Hainault
4.4.3 L'accroissement du nombre de personnel	4.4.3.1	La création et mise en œuvre d'un programme de formation
	4.4.3.2	La création et mise en œuvre d'un programme d'appui ou de subvention au retour en région pour les personnes formées à l'extérieur (Port-au-Prince ou ailleurs)
4.4.4 L'accroissement des ressources financières locales	4.4.4.1	*À déterminer*
	4.4.4.2	*À déterminer*



Carte 21 : **PROGRAMME 4.4 : LA DÉCENTRALISATION**

PROGRAMME 4.5 : Le renforcement de la société civile

La mise en œuvre de la Vision à long terme du développement d'Haïti et l'atteinte des objectifs de développement établis pour la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud nécessitent la mise en place d'un partenariat dans le développement et l'aménagement du territoire qui permette la mobilisation coordonnée de tous les acteurs du secteur public et de la société civile organisée (secteur privé, ONG, fondations, coopératives, associations) pour la croissance économique, pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, pour l'amélioration de la desserte en services publics, ainsi que pour l'utilisation rationnelle et la gestion durable du territoire et des ressources naturelles. Il doit aussi favoriser l'appropriation du développement par ses acteurs et bénéficiaires et leur propre développement.

Pour la Péninsule Sud, ce programme portant sur le renforcement de la société civile prévoit la mise en œuvre de deux sous-programmes concernant spécifiquement :

- l'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations régionales; et
- l'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations d'Arrondissement.

L'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion pour des associations de niveau régional et de niveau d'Arrondissement contribuera à organiser et renforcer les organisations de la société civile et facilitera la mise en place de partenariats entre ces associations et le secteur public, notamment dans les domaines de la planification du développement et de l'aménagement du territoire, du financement, du développement et de l'aménagement du territoire, et de la mise en place, l'entretien et la gestion d'infrastructures, d'équipements et de services à la population.

SOUS-PROGRAMME 4.5.1 : L'APPUI À LA STRUCTURATION ET À L'ÉLABORATION DE PLANS D'AFFAIRES ET DE PLANS DE GESTION D'ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Les travaux d'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations régionales associés à ce sous-programme devront être déterminés par secteur.

SOUS-PROGRAMME 4.5.2 : L'APPUI À LA STRUCTURATION ET À L'ÉLABORATION DE PLANS D'AFFAIRES ET DE PLANS DE GESTION D'ASSOCIATIONS D'ARRONDISSEMENT

Les travaux d'appui à la structuration à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations d'Arrondissement associés à ce sous-programme devront être déterminés par secteur ou pour la zone.

Tableau nº 25 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.5 : LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	
Sous-programmes	**Projets - résultats - localisation**
4.5.1 L'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations régionales	*À déterminer par secteur*
4.5.2 L'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations d'Arrondissement	*À déterminer par secteur*

PROGRAMME 4.6 : L'administration de la justice et de la sécurité

Une des grandes priorités du Gouvernement est de renforcer le système de justice et de sécurité publique sur tout le territoire. Pour ce faire, il convient de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique, de travailler à l'amélioration de la desserte des équipements sur le territoire pour en arriver à garantir l'accès équitable à la justice et à la sécurité pour tous, et de créer les conditions propices pour pérenniser une bonne administration de la justice et de la sécurité publique pour assurer un développement durable et équitable pour tous.

Dans le cadre de la Stratégie régionale de développement de la Péninsule Sud, ce programme portant sur l'administration de la justice et de la sécurité prévoit la mise en œuvre de quatre sous-programmes concernant spécifiquement :

- la mise en place d'un réseau de tribunaux;
- la mise en place d'un réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre;
- la mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt; et
- la mise en place d'un réseau d'urgences et d'incendies.

SOUS-PROGRAMME 4.6.1 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE TRIBUNAUX

Les travaux prévus dans le sous-programme sur la mise en place d'un réseau de tribunaux prévoient :

- la construction/réhabilitation de tribunaux de première instance dans les pôles locaux de développement;
- La construction/réhabilitation de la cour d'appel dans les Chefs-lieux de Communes; et
- la construction/réhabilitation de tribunaux de paix dans les Chefs-lieux de Communes.

SOUS-PROGRAMME 4.6.2 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Les travaux prévus dans le sous-programme sur la mise en place d'un réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre prévoient :

- la construction/réhabilitation de bureaux régionaux de la police dans les pôles régionaux de développement;
- la construction/réhabilitation des commissariats de police dans les pôles locaux de développement; et
- la construction/réhabilitation des postes de police dans les Chefs-lieux de Communes.

SOUS-PROGRAMME 4.6.3 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE PRISONS ET DE MAISONS D'ARRÊT

Les travaux prévus dans le sous-programme sur la mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt prévoient :

- la construction/réhabilitation de prisons dans les pôles locaux de développement; et
- la construction/réhabilitation/aménagement de maisons d'arrêt dans les Chefs-lieux de Communes.

SOUS-PROGRAMME 4.6.4 : LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'URGENCES ET D'INCENDIES

Les travaux prévus dans le sous-programme sur la mise en place d'un réseau d'urgences et d'incendies prévoient la construction de bases opérationnelles pour les situations d'urgence/incendie dans chacun des pôles locaux de développement.

Les besoins au niveau des Communes et des Sections Communales devront être évalués pour la mise en place d'un réseau intra-arrondissement.

Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.1 La mise en place d'un réseau de tribunaux	**4.6.1.1.00 La construction/réhabilitation de tribunaux de première instance dans les pôles locaux de développement** 4.6.1.1.01 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance d'Aquin 4.6.1.1.02 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Les Cayes 4.6.1.1.03 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Port-Salut 4.6.1.1.04 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Les Côteaux 4.6.1.1.05 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Chardonnières 4.6.1.1.06 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Anse-d'Hainault 4.6.1.1.07 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Jérémie 4.6.1.1.08 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Corail 4.6.1.1.09 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Miragoâne 4.6.1.1.10 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance d'Anse-à-Veau 4.6.1.1.11 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Baradères

Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.1 La mise en place d'un réseau de tribunaux	**4.6.1.2.00 La construction/réhabilitation de la cour d'appel dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.1.2.01 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Aquin 4.6.1.2.02 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Saint-Louis-du-Sud 4.6.1.2.03 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Cavaillon 4.6.1.2.04 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Maniche 4.6.1.2.05 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Camp-Perrin 4.6.1.2.06 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Cayes 4.6.1.2.07 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Torbeck 4.6.1.2.08 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chantal 4.6.1.2.09 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Arniquet 4.6.1.2.10 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Saint-Jean-du-Sud 4.6.1.2.11 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Port-Salut 4.6.1.2.12 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Roche-à-Bateau 4.6.1.2.13 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Côteaux 4.6.1.2.14 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Port-à-Piment 4.6.1.2.15 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chardonnières 4.6.1.2.16 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Anglais 4.6.1.2.17 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Tiburon 4.6.1.2.18 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Irois 4.6.1.2.19 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Anse-d'Hainault 4.6.1.2.20 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Dame-Marie 4.6.1.2.21 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chambellan 4.6.1.2.22 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Moron 4.6.1.2.23 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Abricots 4.6.1.2.24 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Trou-Bonbon 4.6.1.2.25 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Jérémie 4.6.1.2.26 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Roseaux 4.6.1.2.27 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Beaumont 4.6.1.2.28 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Corail 4.6.1.2.29 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Pestel 4.6.1.2.30 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Baradères 4.6.1.2.31 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Plaisance-du-Sud 4.6.1.2.32 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Grand-Boucan 4.6.1.2.33 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.1.2.34 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à L'Asile 4.6.1.2.35 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Arnaud 4.6.1.2.36 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Anse-à-Veau 4.6.1.2.37 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.1.2.38 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Fonds-des-Nègres 4.6.1.2.39 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Paillant 4.6.1.2.40 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Miragoâne

Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.1 La mise en place d'un réseau de tribunaux	**4.6.1.3.00 La construction/réhabilitation de tribunaux de paix dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.1.3.01 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Aquin 4.6.1.3.02 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Louis-du-Sud 4.6.1.3.03 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Cavaillon 4.6.1.3.04 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Maniche 4.6.1.3.05 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Camp-Perrin 4.6.1.3.06 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Cayes 4.6.1.3.07 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Torbeck 4.6.1.3.08 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chantal 4.6.1.3.09 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Arniquet 4.6.1.3.10 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Jean-du-Sud 4.6.1.3.11 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Port-Salut 4.6.1.3.12 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Roche-à-Bateau 4.6.1.3.13 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Côteaux 4.6.1.3.14 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Port-à-Piment 4.6.1.3.15 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chardonnières 4.6.1.3.16 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Anglais 4.6.1.3.17 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Tiburon 4.6.1.3.18 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Irois 4.6.1.3.19 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Anse-d'Hainault 4.6.1.3.20 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Dame-Marie 4.6.1.3.21 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chambellan 4.6.1.3.22 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Moron 4.6.1.3.23 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Abricots 4.6.1.3.24 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Trou-Bonbon 4.6.1.3.25 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Jérémie 4.6.1.3.26 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Roseaux 4.6.1.3.27 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Beaumont 4.6.1.3.28 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Corail 4.6.1.3.29 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Pestel 4.6.1.3.30 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Baradères 4.6.1.3.31 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Plaisance-du-Sud 4.6.1.3.32 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Grand-Boucan 4.6.1.3.33 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.1.3.34 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à L'Asile 4.6.1.3.35 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Arnaud 4.6.1.3.36 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Anse-à-Veau 4.6.1.3.37 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.1.3.38 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Fonds-des-Nègres 4.6.1.3.39 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Paillant 4.6.1.3.40 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Miragoâne

Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.2 La mise en place d'un réseau d'infrastructure de maintien de l'ordre	**4.6.2.1.00 La construction/réhabilitation de bureaux régionaux de la police dans les pôles régionaux de développement** 4.6.2.1.01 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Miragoâne (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) 4.6.2.1.02 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Les Cayes (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) 4.6.2.1.03 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Jérémie (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) **4.6.2.2.00 La construction/réhabilitation des commissariats de police dans les pôles locaux de développement** 4.6.2.2.01 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Aquin 4.6.2.2.02 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Les Cayes 4.6.2.2.03 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Port-Salut 4.6.2.2.04 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Les Côteaux 4.6.2.2.05 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Chardonnières 4.6.2.2.06 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Anse-d'Hainault 4.6.2.2.07 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Jérémie 4.6.2.2.08 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Corail 4.6.2.2.09 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Miragoâne 4.6.2.2.10 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Anse-à-Veau 4.6.2.2.11 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Baradères **4.6.2.3.00 La construction/réhabilitation des postes de police dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.2.3.01 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Aquin 4.6.2.3.02 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Louis-du-Sud 4.6.2.3.03 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Cavaillon 4.6.2.3.04 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Maniche 4.6.2.3.05 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Camp-Perrin 4.6.2.3.06 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Cayes 4.6.2.3.07 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Torbeck 4.6.2.3.08 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chantal 4.6.2.3.09 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Arniquet 4.6.2.3.10 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Saint-Jean-du-Sud 4.6.2.3.11 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Port-Salut 4.6.2.3.12 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Roche-à-Bateau 4.6.2.3.13 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Côteaux 4.6.2.3.14 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Port-à-Piment 4.6.2.3.15 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chardonnières 4.6.2.3.16 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Anglais 4.6.2.3.17 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Tiburon 4.6.2.3.18 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Irois 4.6.2.3.19 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Anse-d'Hainault 4.6.2.3.20 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Dame-Marie 4.6.2.3.21 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chambellan 4.6.2.3.22 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Moron 4.6.2.3.23 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Abricots 4.6.2.3.24 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Trou-Bonbon 4.6.2.3.25 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Jérémie 4.6.2.3.26 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Roseaux 4.6.2.3.27 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Beaumont 4.6.2.3.28 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Corail 4.6.2.3.29 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Pestel

Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.2 La mise en place d'un réseau d'infrastructure de maintien de l'ordre	4.6.2.3.30 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Baradères 4.6.2.3.31 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Plaisance-du-Sud 4.6.2.3.32 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Grand-Boucan 4.6.2.3.33 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.2.3.34 La construction/réhabilitation d'un poste de police à L'Asile 4.6.2.3.35 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Arnaud 4.6.2.3.36 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Anse-à-Veau 4.6.2.3.37 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.2.3.38 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Fonds-des-Nègres 4.6.2.3.39 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Paillant 4.6.2.3.40 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Miragoâne
4.6.3 La mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt	**4.6.3.1.00 La construction/réhabilitation de prisons dans les pôles locaux de développement** 4.6.3.1.01 La construction/réhabilitation de la prison d'Aquin 4.6.3.1.02 La construction/réhabilitation de la prison de Les Cayes 4.6.3.1.03 La construction/réhabilitation de la prison de Port-Salut 4.6.3.1.04 La construction/réhabilitation de la prison de Les Côteaux 4.6.3.1.05 La construction/réhabilitation de la prison de Chardonnières 4.6.3.1.06 La construction/réhabilitation de la prison d'Anse-d'Hainault 4.6.3.1.07 La construction/réhabilitation de la prison de Jérémie 4.6.3.1.08 La construction/réhabilitation de la prison de Corail 4.6.3.1.09 La construction/réhabilitation de la prison de Miragoâne 4.6.3.1.10 La construction/réhabilitation de la prison d'Anse-à-Veau 4.6.3.1.11 La construction/réhabilitation de la prison de Baradères **4.6.3.2.00 La construction/réhabilitation/aménagement de maisons d'arrêt dans les Chefs-lieux de Communes** 44.6.3.2.01 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Aquin 4.6.3.2.02 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Saint-Louis-du-Sud 4.6.3.2.03 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Cavaillon 4.6.3.2.04 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Maniche 4.6.3.2.05 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Camp-Perrin 4.6.3.2.06 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Cayes 4.6.3.2.07 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Torbeck 4.6.3.2.08 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chantal 4.6.3.2.09 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Arniquet 4.6.3.2.10 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Saint-Jean-du-Sud 4.6.3.2.11 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Port-Salut 4.6.3.2.12 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Roche-à-Bateau 4.6.3.2.13 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Côteaux 4.6.3.2.14 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Port-à-Piment 4.6.3.2.15 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chardonnières 4.6.3.2.16 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Anglais 4.6.3.2.17 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Tiburon 4.6.3.2.18 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Irois 4.6.3.2.19 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Anse-d'Hainault

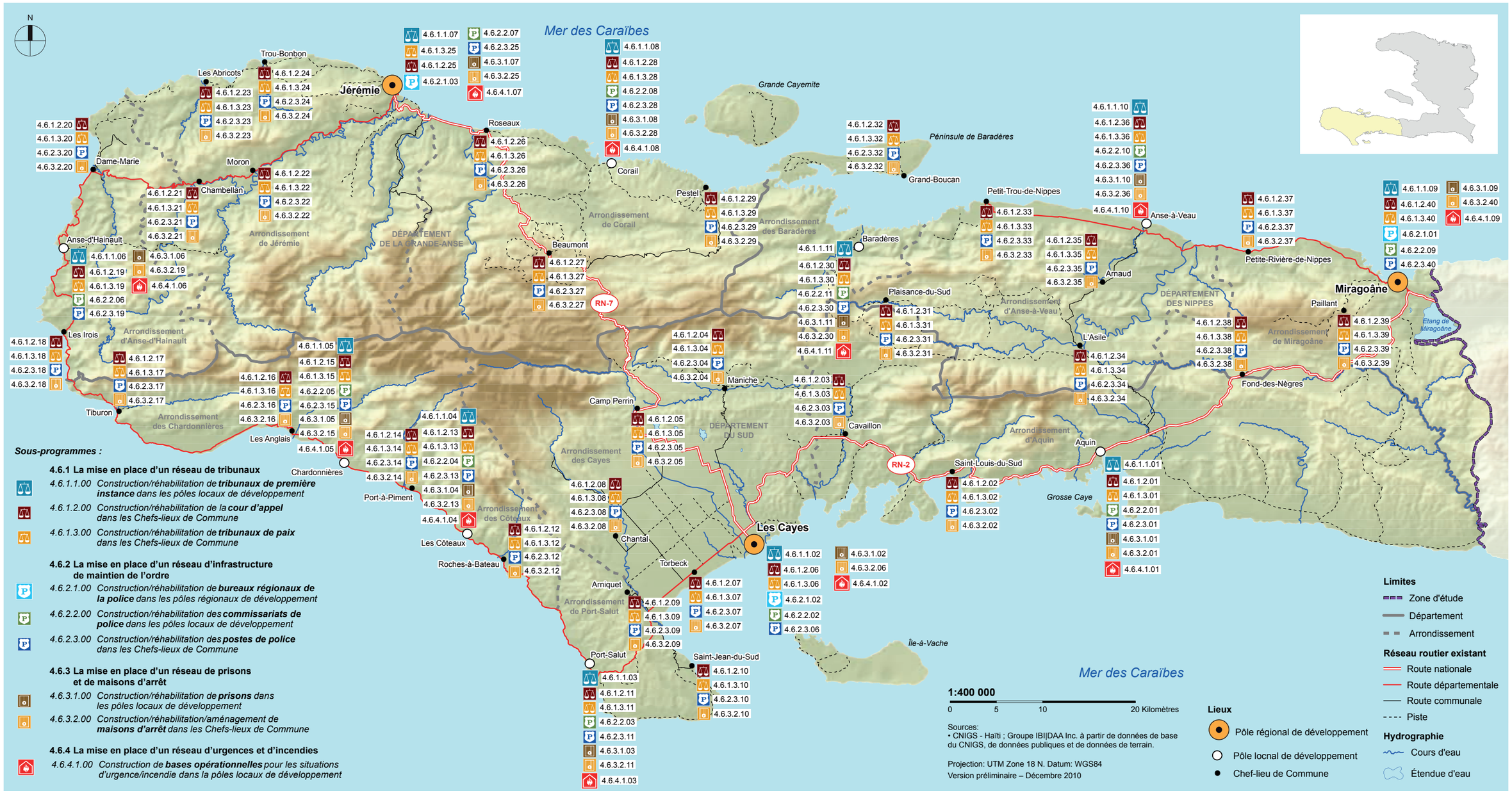
Tableau nº 26 :

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI

PROGRAMME 4.6 : L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ

Sous-programmes	Projets - résultats - localisation
4.6.3 La mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt	4.6.3.2.20 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Dame-Marie 4.6.3.2.21 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chambellan 4.6.3.2.22 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Moron 4.6.3.2.23 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Abricots 4.6.3.2.24 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Trou-Bonbon 4.6.3.2.25 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Jérémie 4.6.3.2.26 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Roseaux 4.6.3.2.27 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Beaumont 4.6.3.2.28 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Corail 4.6.3.2.29 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Pestel 4.6.3.2.30 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Baradères 4.6.3.2.31 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Plaisance-du-Sud 4.6.3.2.32 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Grand-Boucan 4.6.3.2.33 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.3.2.34 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à L'Asile 4.6.3.2.35 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Arnaud 4.6.3.2.36 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Anse-à-Veau 4.6.3.2.37 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.3.2.38 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Fonds-des-Nègres 4.6.3.2.39 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Paillant 4.6.3.2.40 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Miragoâne
4.6.4 La mise en place d'un réseau d'urgences et d'incendies	*quoi au niveau des pôles régionaux de développement?* **4.6.4.1.00 La construction de bases opérationnelles pour les situations d'urgence/incendie dans la pôles locaux de développement** 4.6.4.1.01 Construction de la base opérationnelle d'Aquin pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.02 Construction de la base opérationnelle de Les Cayes pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.03 Construction de la base opérationnelle de Port-Salut pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.04 Construction de la base opérationnelle de Les Côteaux pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.05 Construction de la base opérationnelle de Chardonnières pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.06 Construction de la base opérationnelle d'Anse-d'Hainault pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.07 Construction de la base opérationnelle de Jérémie pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.08 Construction de la base opérationnelle de Corail pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.09 Construction de la base opérationnelle de Miragoâne pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.10 Construction de la base opérationnelle d'Anse-à-Veau pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.11 Construction de la base opérationnelle de Baradères pour les situations d'urgence/incendie *quoi au niveau des Communes?* *quoi au niveau des Section-Communales?*

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



Carte 22 : **PROGRAMME 4.6: L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ**

7

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

7 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÉNINSULE SUD

Ce plan sera élaboré à la suite des consultations qui auront lieu sur cette proposition préliminaire de Stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud du pays.

Annexes

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe

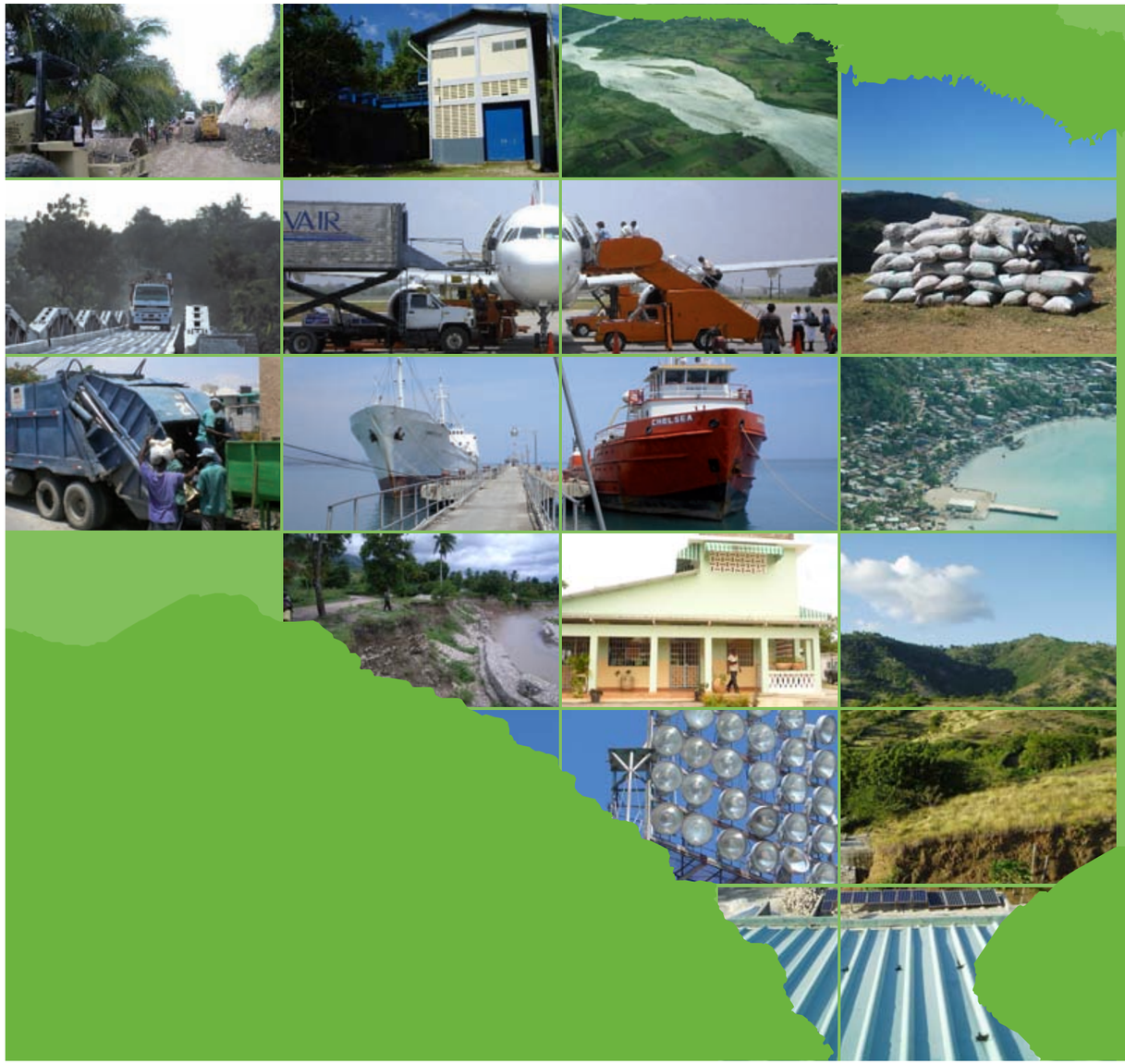


TABLEAU DES PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET PROJETS À METTRE EN ŒUVRE POUR LA

La refondation territoriale

DE LA PÉNINSULE SUD

Grand chantier nº 1

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.1 LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT	**1.1.1 L'intégration routière nationale**	1.1.1.1 La construction de la route Miragoâne – Petite-Rivière-de-Nippes 1.1.1.2 La construction de la route Petite-Rivière-de-Nippes – Anse-à-Veau 1.1.1.3 La construction de la route Anse-à-Veau – Petit-Trou-de-Nippes 1.1.1.4 La construction de la route Petit-Trou-de-Nippes – Baradères 1.1.1.5 La construction de la route Baradères – Carrefour Zaboca – Pestel 1.1.1.6 La construction de la route Corail – Pestel 1.1.1.7 La construction de la route Carrefour Charles – Corail 1.1.1.8 La construction de la route Carrefour 44 – Mouillage Fouquette – Côte-de-Fer 1.1.1.9 La réhabilitation de la route Jérémie – Moron – Dame-Marie – Les Irois 1.1.1.10 La construction de la route Les Irois – Tiburon – Les Anglais – Chardonnières – Port-à-Piment 1.1.1.11 La construction d'une voie de contournement de Les Cayes liant la RN2 à la route de Les Cayes – Jérémie 1.1.1.12 La construction d'une voie de contournement de Les Cayes correspondant à un prolongement de la RN2 vers le secteur de Torbeck
	1.1.2 L'intégration routière locale	1.1.2.1 La construction/réhabilitation de la route Miragoâne – Paillant – Salagnac – Fond-des-Nègres 1.1.2.2 La construction/réhabilitation de la route Vieux-Bourg-d'Aquin – l'Asile – Morne Bogard – Arnaud – Anse-à-Veau 1.1.2.3 La construction/réhabilitation de la route l'Asile – Suzanne – Changieux – Trois Mangots 1.1.2.4 La construction/réhabilitation de la route Cavaillon – Gros Marin – Bonne Fin – Ka Sud – Baradères 1.1.2.5 La construction/réhabilitation de la route Carrefour Moussignac – L'Homond – Fond-des-Blancs – Mouillage Fouquette 1.1.2.6 La construction/réhabilitation de la route Jérémie – Trou-Bonbon – Les Abricots 1.1.2.7 La construction/réhabilitation de la route Port-à-Piment – Randel 1.1.2.8 La construction/réhabilitation de la route Torbeck – Chantal – Ducis 1.1.2.9 La construction/réhabilitation de la route Carrefour Joute – Saint-Jean-du-Sud 1.1.2.10 La construction/réhabilitation de la route liant la futur port international des Cayes à la RN2 1.1.2.11 La construction/réhabilitation de la route Ka Sud – Plaisance Sud 1.1.2.12 La construction/réhabilitation de la route Moron – Massif de la Hotte 1.1.2.13 La construction/réhabilitation de la route Beaumont – Massif de la Hotte 1.1.2.14 La construction/réhabilitation de la route Ducis – Les Platons *Exemples d'autres projets potentiels à étudier :* La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la grande Plaine des Cayes La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la Grande-Anse La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du plateau de Rochelois La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Baconnois La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant les secteurs caféiers La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Les Irois – Anse-d'Hainault – Dame-Marie – Moron, incluant la zone côtière et la zone cacaoyère La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine d'Aquin La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Saint-Louis-du-Sud La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine de Fond d'Icaque La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de la rivière de Cavaillon La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la vallée de Plaisance du Sud La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales des bassins amont de la Grande-Rivière-de-Nippes La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone de Baradères – Fond Tortue La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'axe Pestel – Eaux Basses – Grand-Boucan La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la plaine côtière de Gomier – Roseaux La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone du Paradis des Indiens La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales du bassin versant Tiburon – Port-Salut La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de la zone d'intervention spéciale du Parc Macaya La construction/réhabilitation du réseau de routes/pistes rurales de l'Île-à-Vache
	1.1.3 L'amélioration de la circulation urbaine et interurbaine	*Projets à déterminer*

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJETS - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.1 LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT	**1.1.4 L'établissement de liaisons fiables avec les principales îles de la Péninsule Sud : l'Île-à-Vache, Grosse Caye, la Grande Cayémite et la péninsule de Baradères**	**1.1.4.1.00 L'établissement de navettes liant les principales îles de la Péninsule Sud et la Péninsule de Baradères** 1.1.4.1.01 L'établissement d'une navette entre Les Cayes et l'île-à-Vache 1.1.4.1.02 L'établissement d'une navette entre Aquin et Grosse Cayes 1.1.4.1.03 L'établissement d'une navette entre la Grande Cayemite et Pestel, la Grande Cayemite et Corail et la Grande Cayemite et Petit-Trou-de-Nippes 1.1.4.1.04 L'établissement d'une navette entre la péninsule de Baradères et Baradères et la entre la péninsule de Baradères et Petit-Trou-des-Nippes **1.1.4.2.00 La construction/réhabilitation de débarcadères et d'équipements d'accueil** 1.1.4.2.01 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Madame Samedi (Île-à-Vache) 1.1.4.2.02 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à l'Islet (est de Les Cayes) 1.1.4.2.03 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Anse-à-Mason (Grande Cayemite) 1.1.4.2.04 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grand-Boucan (Péninsule de Baradères) 1.1.4.2.05 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Grosse Caye 1.1.4.2.06 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Aquin 1.1.4.2.07 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Pestel 1.1.4.2.08 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Corail 1.1.4.2.09 La construction/réhabilitation d'un débarcadère et d'équipements d'accueil à Baradères
	1.1.5 La réhabilitation et la construction d'infrastructures aéroportuaires	1.1.5.1 La transformation de l'aéroport des Cayes en un aéroport international 1.1.5.2 La réhabilitation de l'aéroport local de Jérémie
	1.1.6 La réhabilitation et la construction d'infrastructures portuaires	1.1.6.1 La construction d'un port en eaux profondes dans la Baie Du Mesle ou à la Baie des Flamands (étude en cours) 1.1.6.2 La réhabilitation et mise à niveau du port de Miragoâne 1.1.6.3 La réhabilitation et mise à niveau du port de Jérémie 1.1.6.4 La réhabilitation et mise à niveau du port d'Anse-d'Hainault 1.1.6.5 La réhabilitation et mise à niveau du débarcadère de Port-à-Piment 1.1.6.6 La construction du débarcadère de Petite-Rivière-de-Nippes 1.1.6.7 La construction du débarcadère de Petit-Trou-de-Nippes 1.1.6.8 La réhabilitation et mise à niveau du port de Corail

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.2 L'ÉLECTRIFICATION DE LA RÉGION	**1.2.1 L'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique**	**1.2.1.1.00 Construction/réhabilitation de centrales de production d'énergie électrique** 1.2.1.1.01 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale hydroélectrique de Saut-Mathurine 1.2.1.1.02 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Les Cayes 1.2.1.1.03 L'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Petit-Goâve 1.2.1.1.04 La réhabilitation et l'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Jérémie ou son remplacement par une centrale de plus grande capacité 1.2.1.1.05 La construction d'une centrale thermique en lien avec le futur port en eaux profondes de Les Cayes **1.2.1.2.00 L'étude du potentiel hydroélectrique** *Une étude du potentiel des principaux bassins versants serait en cours* *Exemples de projets :* La construction d'une centrale hydroélectrique à Saut-du-Baril La construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Voldrogues La construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Grande-Anse La construction d'une centrale hydroélectrique sur la ravine du Sud La construction d'une centrale hydroélectrique sur la Grande-Rivière-de-Nippes **1.2.1.3.00 L'étude du potentiel éolien** *Exemples de projets :* La construction d'un parc éolien dans le secteur de la Péninsule de Port-Salut **1.2.1.4.00 L'étude du potentiel solaire** *À déterminer* **1.2.1.5.00 L'étude d'autres sources d'énergies** *À déterminer*
	1.2.2 L'accroissement de la capacité de transport d'énergie électrique	1.2.2.1 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie électrique liant la centrale de Sault-Mathurine à la Ville de Les Cayes, Port-Salut et Cavaillon 1.2.2.2 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Jérémie jusqu'à l'axe Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Les Irois 1.2.2.3 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va d'Aquin vers le pôle touristique de la Côte-de-Fer 1.2.2.4 La construction/réhabilitation d'un réseau qui va de Miragoâne à Anse-à-Veau 1.2.2.5 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui va de Miragoâne à Fond-des-Nègres 1.2.2.6 La construction/réhabilitation d'un réseau de transport d'énergie qui relie Miragoâne à Petit-Goâve
	1.2.3 L'accroissement de la capacité de distribution de l'énergie électrique	*Exemples de projets :* La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Les Cayes et des localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Jérémie et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la grande agglomération urbaine de Miragoâne et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone touristique de Port-Salut et la presqu'île de Port-Salut, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone de pêche et touristique de l'axe Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Les Irois La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique desservant la zone industrialo-portuaire de la région de Les Cayes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Saint-Louis-du-Sud, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe touristique Aquin – Côte-de-Fer, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant le plateau de Rochelois, ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Baconnois, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la Grande Plaine des Cayes, incluant l'ensemble des ses localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la Grande-Anse, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de la rivière Cavaillon, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine côtière de Gomier-Roseaux, incluant les principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant l'axe caféier de Corail – Pestel – Beaumont – Baradères, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la zone cacaoyère de Dame-Marie – Anse-d'Hainault – Chambellan, incluant ses principales localités et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la plaine de Fond d'Icaque et les localités environnantes La construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique couvrant la vallée de Plaisance-du-Sud et les bassins versants amont de la Grande-Rivière-de-Nippes, incluant les principales localités et les localités environnantes

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.3 L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	**1.3.1 L'accroissement de la connectivité du territoire**	1.3.1.1 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Port-au-Prince, Miragoâne et Les Cayes 1.3.1.2 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit entre Les Cayes et Jérémie 1.3.1.3 La construction du lien primaire de télécommunications à haut débit de Vieux-Bourg d'Aquin à Côte-de-Fer et vers Jacmel
	1.3.2 Le développement des usages et services publics et communautaires	**1.3.2.1.00 La mise en place des équipements et réseaux de connectivité Internet dans tous les établissements d'enseignement du réseau public de la Péninsule Sud** *À déterminer* **1.3.2.2.00 La mise en place des équipements et réseaux de connectivité Internet dans tous les établissements publics** *À déterminer*
	1.3.3 La création d'un réseau de centres multimédias	**1.3.3.1.00 La construction et mise en place d'un centre multimédia dans chacun des Chefs-lieux d'Arrondissement et de Commune** *À déterminer* *Autres à déterminer*

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.4 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	**1.4.1 La construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable**	1.4.1.1 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud 1.4.1.2 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Cavaillon 1.4.1.3 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant des Cayes 1.4.1.4 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut 1.4.1.5 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie 1.4.1.6 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Grande-Anse 1.4.1.7 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux 1.4.1.8 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau 1.4.1.9 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes 1.4.1.10 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve 1.4.1.11 La construction du réseau d'eau potable intégré du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer 1.4.1.12 La réalisation d'étude hydrogéologique de la Péninsule Sud, de la demande et du potentiel d'exploitation de l'eau potable 1.4.1.13 L'élaboration d'un plan de gestion de l'eau potable pour la région de la Péninsule Sud, incluant la conception et la mise en place graduelle d'un modèle de gestion, des moyens de tarification et des outils techniques de gestion de la consommation et de l'exploitation de l'eau potable 1.4.1.14 L'élaboration d'un plan/schéma de gestion de l'eau potable à l'échelon de chacun des Arrondissements/méso bassins-versants
	1.4.2 La construction et la réhabilitation de réseaux d'assainissement (drainage et eaux usées)	1.4.2.1 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud 1.4.2.2 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Cavaillon 1.4.2.3 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant des Cayes 1.4.2.4 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut 1.4.2.5 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie 1.4.2.6 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Grande-Anse 1.4.2.7 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux 1.4.2.8 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau 1.4.2.9 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes 1.4.2.10 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve 1.4.2.11 La construction du réseau d'assainissement intégré du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer
	1.4.3 Le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides	1.4.3.1 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud 1.4.3.2 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Cavaillon 1.4.3.3 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant des Cayes 1.4.3.4 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Tiburon - Port-Salut 1.4.3.5 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie 1.4.3.6 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Grande-Anse 1.4.3.7 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux 1.4.3.8 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau 1.4.3.9 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes 1.4.3.10 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve 1.4.3.11 La mise en place du système intégré de gestion des déchets solides du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.5 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	**1.5.1 La planification nationale et régionale**	1.5.1.1 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle d'une Stratégie régionale de développement pour la Péninsule Sud
	1.5.2 L'élaboration et la mise en œuvre de Schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire (SLDAT)	1.5.2.1 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant d'Aquin 1.5.2.2 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Les Cayes 1.5.2.3 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Port-Salut 1.5.2.4 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant des Côteaux 1.5.2.5 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Chardonnières 1.5.2.6 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Miragoâne 1.5.2.7 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondisseme nt/Bassin versant d'Anse-à-Veau 1.5.2.8 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Baradères 1.5.2.9 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Corail 1.5.2.10 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SSLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant de Jérémie 1.5.2.11 L'élaboration et la mise en œuvre graduelle du SLDAT de l'Arrondissement/Bassin versant d'Anse-d'Hainault
	1.5.3 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'urbanisme	1.5.3.1 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Aquin 1.5.3.2 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Saint-Louis-du-Sud 1.5.3.3 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Cavaillon 1.5.3.4 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Cayes 1.5.3.5 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Torbeck 1.5.3.6 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chantal 1.5.3.7 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Camp Perrin 1.5.3.8 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Port-Salut 1.5.3.9 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Roches-à-Bateau 1.5.3.10 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Côteaux 1.5.3.11 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Port-à-Piment 1.5.3.12 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chardonnières 1.5.3.13 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Anglais 1.5.3.14 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Tiburon 1.5.3.15 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Irois 1.5.3.16 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Anse-d'Hainault 1.5.3.17 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Dame-Marie 1.5.3.18 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Moron 1.5.3.19 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Les Abricots 1.5.3.20 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Trou-Bonbon 1.5.3.21 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Jérémie 1.5.3.22 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Léon 1.5.3.23 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Roseaux 1.5.3.24 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Corail 1.5.3.25 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Beaumont 1.5.3.26 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Miragoâne 1.5.3.27 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Paillant 1.5.3.28 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Fond-des-Nègres 1.5.3.29 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de l'Asile 1.5.3.30 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme d'Anse-à-Veau 1.5.3.31 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Petit-Trou-de-Nippes 1.5.3.32 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Plaisance-du-Sud 1.5.3.33 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Baradères 1.5.3.34 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Ducis 1.5.3.35 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Chambellan

GRAND CHANTIER Nº 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.5 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	1.5.4 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement rural	1.5.4.1 À déterminer à partir des SLDAT
	1.5.5 Le déplacement des constructions des zones de risque d'innondation	1.5.5.1 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Madame Samedi 1.5.5.2 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière de Torbeck 1.5.5.3 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la Grande-Rivière-de-Nippes à L'Asile 1.5.5.4 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Grand-Anse 1.5.5.5 Le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la ravine du Sud 1.5.5.6 Le déplacement des constructions situées dans l'exutoire naturel de la rivière Port-à-Piment 1.5.5.7 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Baradères 1.5.5.8 Le déplacement des constructions situées dans le lit de la rivière Froide à Petite-Rivière-de-Nippes
	1.5.6 Le dragage annuel des exutoires de rivières	1.5.6.1 Le dragage annuel de l'exutoire de la ravine du Sud 1.5.6.2 Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière de la Grande-Anse 1.5.6.3 Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière Baradères 1.5.6.4 Le dragage annuel de l'exutoire de la rivière Brossard (Anse-à-Veau)
	1.5.7 L'élaboration et la mise en œuvre annuelle de CLDAT	1.5.7.1 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Aquin pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.2 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Les Cayes pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.3 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Port-Salut pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.4 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Les Côteaux pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.5 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Chardonnières pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.6 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Miragoâne pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.7 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Anse-à-Veau pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.8 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Baradères pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.9 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Corail pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.10 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement de Jérémie pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural 1.5.7.11 L'élaboration et la mise en œuvre du CLDAT de l'Arrondissement d'Anse-d'Hainault pour la mise en œuvre de leur SLDAT, Plans d'urbanisme et Plan(s) d'aménagement rural=

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.6 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	**1.6.1 La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité**	1.6.1.1 La création de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault 1.6.1.2 La consolidation et le développement du Parc National Macaya 1.6.1.3 La création de la ZIS de la zone du Parc National Macaya 1.6.1.4 La création de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau 1.6.1.5 La création de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud 1.6.1.6 La création de la ZIS du Plateau de Rochelois 1.6.1.7 La création de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes 1.6.1.8 La création de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault 1.6.1.9 La création de la ZIS de la Cahouane 1.6.1.10 La création de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots)
	1.6.2 La gestion du marché du charbon de bois	**1.6.2.1.00 La mise en place d'un programme de subventions ciblées visant à favoriser l'utilisation du propane, du gaz, de briquettes, etc. en remplacement du charbon de bois** **1.6.2.2.00 La production commerciale du charbon de bois** *À déterminer* **1.6.2.3.00 La mise en place d'un programme permettant de contrôler la coupe de bois**
	1.6.3 L'orientation de la production sur des pratiques adaptées aux conditions environnementales	*À déterminer à partir des Plans d'aménagement rural*

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.7 LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS	**1.7.1 Le reboisement des bassins versants**	1.7.1.1 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la ravine du Sud 1.7.1.2 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière de la Grande - Anse 1.7.1.3 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Voldrogue 1.7.1.4 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Roseaux 1.7.1.5 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes 1.7.1.6 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Cavaillon 1.7.1.7 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Anse-à-Veau 1.7.1.8 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Baradères 1.7.1.9 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Saint-Louis-du-Sud 1.7.1.10 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière d'Aquin 1.7.1.11 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière l'Acul 1.7.1.12 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Port-à-Piment 1.7.1.13 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière des Anglais 1.7.1.14 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière de Tiburon 1.7.1.15 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Mulet 1.7.1.16 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Froide 1.7.1.17 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Bonbon 1.7.1.18 Le reboisement de la partie amont du bassin versant de la rivière Les Abricots
	1.7.2 La construction de murs secs de contour pour le contrôle du ruissellement et la recharge des nappes phréatiques	1.7.2.1 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la ravine du Sud 1.7.2.2 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière de la Grand-Anse 1.7.2.3 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Voldrogue 1.7.2.4 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Roseaux 1.7.2.5 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la Grande-Rivière-de-Nippes 1.7.2.6 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Cavaillon 1.7.2.7 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Anse-à-Veau 1.7.2.8 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Baradères 1.7.2.9 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Saint-Louis-du-Sud 1.7.2.10 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière d'Aquin 1.7.2.11 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière l'Acul 1.7.2.12 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Port-à-Piment 1.7.2.13 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Les Anglais 1.7.2.14 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Tiburon 1.7.2.15 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Roches-à-Bateau 1.7.2.16 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Froide 1.7.2.17 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Bonbon 1.7.2.18 La construction de murs secs de contour dans le bassin versant de la rivière Les Abricots

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.7 LA PROTECTION ET LA CORRECTION DES BASSINS VERSANTS	**1.7.3 La construction de barrages écréteurs de crues**	1.7.3.1 La construction de barrages écréteurs de crues sur la Grande-Rivière-de-Nippes 1.7.3.2 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Cavaillon 1.7.3.3 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière l'Acul 1.7.3.4 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière L'Islet 1.7.3.5 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Port-à-Piment 1.7.3.6 La construction de barrages écréteurs de crues sur la ravine du Sud 1.7.3.7 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Voldrogue 1.7.3.8 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Roseaux 1.7.3.9 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Grande-Anse 1.7.3.10 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière de Plaisance-du-Sud 1.7.3.11 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Dose 1.7.3.12 La construction de barrages écréteurs de crues sur la rivière Serpente
	1.7.4 La modification ou la correction du lit des rivières	1.7.4.1 La déviation d'une partie de l'écoulement des eaux de la ravine du Sud vers l'étang Laborde lors de périodes critiques 1.7.4.2 La correction du lit de la rivière Froide 1.7.4.3 La correction du lit de la ravine du Sud 1.7.4.4 La correction du lit de la Grande-Rivière-de-Nippes (autour de l'Asile)
	1.7.5 La protection des berges	1.7.5.1 La construction d'épis - gabions de protection des berges - ravine du Sud 1.7.5.2 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière l'Acul 1.7.5.3 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Torbeck 1.7.5.4 La construction d'épis - gabions de protection des berges - Grande-Rivière-de-Nippes 1.7.5.5 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Port-à-Piment 1.7.5.6 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière Dame-Marie 1.7.5.7 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de la Grande-Anse 1.7.5.8 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière de Baradères 1.7.5.9 La construction d'épis - gabions de protection des berges - rivière Froide
	1.7.6 La préparation aux saisons pluvieuses et cycloniques	*Projets à déterminer annuellement*

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
1.8 LA RÉNOVATION URBAINE	**1.8.1 La rénovation urbaine des pôles régionaux et locaux de développement**	1.8.1.1 La rénovation urbaine de Les Cayes 1.8.1.2 La rénovation urbaine de Jérémie 1.8.1.3 La rénovation urbaine de Miragoâne 1.8.1.4 La rénovation urbaine d'Anse-à-Veau 1.8.1.5 La rénovation urbaine d'Aquin 1.8.1.6 La rénovation urbaine de Port-Salut 1.8.1.7 La rénovation urbaine de Les Côteaux 1.8.1.8 La rénovation urbaine de Chardonnières 1.8.1.9 La rénovation urbaine de Baradères 1.8.1.10 La rénovation urbaine de Corail 1.8.1.11 La rénovation urbaine d'Anse-d'Hainault
	1.8.2 La rénovation urbaine des villes-tampon accueillant les flux migratoires	1.8.2.1 La rénovation de Torbeck 1.8.2.2 La rénovation de Chantal 1.8.2.3 La rénovation de Ducis 1.8.2.4 La rénovation de Cavaillon 1.8.2.5 La rénovation de Camp Perrin 1.8.2.6 La rénovation de Roseaux 1.8.2.7 La rénovation de Léon 1.8.2.8 La rénovation de Trou-Bonbon 1.8.2.9 La rénovation de Moron 1.8.2.10 La rénovation de Chambellan 1.8.2.11 La rénovation de Plaisance-du-sud 1.8.2.12 La rénovation de Fond-des-Nègres 1.8.2.13 La rénovation de L'Asile
	1.8.3 La rénovation urbaine à des fins touristiques	1.8.3.1 La rénovation urbaine de Port-Salut (aussi un pôle local) 1.8.3.2 La rénovation urbaine de Dame-Marie 1.8.3.3 La rénovation urbaine d'Anse-d'Hainault (aussi un pôle local) 1.8.3.4 La rénovation urbaine de Les Irois 1.8.3.5 La rénovation urbaine de Les Abricots 1.8.3.6 La rénovation urbaine de Saint-Louis-du-Sud 1.8.3.7 La rénovation urbaine d'Aquin (aussi un pôle local)

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



TABLEAU DES PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET PROJETS À METTRE EN ŒUVRE POUR LA

La refondation économique

DE LA PÉNINSULE SUD

Grand chantier nº 2

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.1 LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE	**2.1.1 L'encadrement des pratiques de l'agriculture et de l'élevage**	**2.1.1.1.00 L'acquisition de connaissances sur l'état et les potentiels de la ressource sol par méso-bassin versant et leur suivi périodique** 2.1.1.1.01 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud et leur suivi périodique 2.1.1.1.02 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Cavaillon et leur suivi périodique 2.1.1.1.03 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Les Cayes et leur suivi périodique 2.1.1.1.04 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Tiburon - Port-salut et leur suivi périodique 2.1.1.1.05 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie et leur suivi périodique 2.1.1.1.06 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Grande-Anse et leur suivi périodique 2.1.1.1.07 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux et leur suivi périodique 2.1.1.1.08 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau et leur suivi périodique 2.1.1.1.09 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes et leur suivi périodique 2.1.1.1.10 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve et leur suivi périodique 2.1.1.1.11 La réalisation d'études sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer et leur suivi périodique **2.1.1.2.00 La définition et la mise en place d'un zonage agricole (incluant l'élevage) par méso-bassins versants** 2.1.1.2.01 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud 2.1.1.2.02 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Cavaillon 2.1.1.2.03 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Les Cayes 2.1.1.2.04 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Tiburon - Port-salut 2.1.1.2.05 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Les Irois - Jérémie 2.1.1.2.06 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Grande-Anse 2.1.1.2.07 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Voldrogue-Roseaux 2.1.1.2.08 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Corail - Anse-à-Veau 2.1.1.2.09 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Grande-Rivière-de-Nippes 2.1.1.2.10 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Miragoâne - Petit-Goâve - Grand-Goâve 2.1.1.2.11 La définition et la mise en place du zonage agricole (incluant l'élevage) du méso bassin versant de Bainet - Côte-de-Fer **2.1.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de développement du secteur de l'agriculture par filière/zone agricole homogène** 2.1.1.3.01 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement de la filière du cacao de la zone de Dame-Marie, Anse-d'Hainault et une partie de Chambellan 2.1.1.3.02 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières du café et des cultures vivrières de la Vallée de la Grande-Anse 2.1.1.3.03 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières du café et du cacao de la zone de Corail-Pestel-Beaumont-Baradères 2.1.1.3.04 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement agricole de la Grande-Plaine des Cayes 2.1.1.3.05 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières agrumes, canne à sucre et élevage de la Plaine de Baconnois 2.1.1.3.06 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières vivres alimentaires et céréales de l'axe Anse-à-Veau - Petite Rivière de Nippes - l'Azile 2.1.1.3.07 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de développement des filières culture maraîchère et vivres alimentaires du Plateau de Rochelois 2.1.1.3.08 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la filière vétiver dans la Presqu'île de Port-Salut 2.1.1.3.09 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine d'Aquin 2.1.1.3.10 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Saint-Louis-du-Sud 2.1.1.3.11 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la vallée de la rivière de Cavaillon 2.1.1.3.12 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Fond d'Icaque 2.1.1.3.13 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la vallée de Plaisance-du-Sud 2.1.1.3.14 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole des bassins amont de la Grande-Rivière-de-Nippes 2.1.1.3.15 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine côtière de Gomier – Roseaux 2.1.1.3.16 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Les Abricots 2.1.1.3.17 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Trou-Bonbon 2.1.1.3.18 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Les Anglais 2.1.1.3.19 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Chardonnières 2.1.1.3.20 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Roche-à-Bateau 2.1.1.3.21 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement agricole de la plaine de Port-salut **2.1.1.4.00 L'élaboration et la mise en place d'outils de contrôle et de suivi de l'agriculture et de l'élevage** 2.1.1.4.01 La création d'une banque de données et d'outils de gestions sur les producteurs agricoles, infrastructures et équipements agricoles incluant un système de licences 2.1.1.4.02 La création d'une banque de données et d'outils de gestion des productions agricoles par filières (incluant des données sur la santé et un système de veille phytosanitaire) 2.1.1.4.03 La création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières 2.1.1.4.04 L'établissement d'une règlementation sur l'agriculture et l'élevage (normes de travail, normes d'installations/équipements, normes environnementales, etc.)

GRAND CHANTIER N° 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.1 LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE	2.1.2 La distribution de matériel et d'intrants agricoles et/ou l'aide au financement pour leur acquisition	*À détailler en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes*
	2.1.3 La construction/ réhabilitation de systèmes d'irrigation	*Projet à déterminer en fonction des Études sur l'état des sols et le potentiel d'exploitation agricole et d'élevage, des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.* *Voici des exemples de zones agricoles où les besoins de construction/réhabilitation des systèmes d'irrigation pourraient être étudiés :* *Grande plaine des Cayes (incluant système de l'Acul - Barrage de Dubreuil et Barrage d'Avezac - Camp-Perrin)* *Plaine d'Abraham* *Zone de l'Asile (Des Pins, Mahot, Serpent)* *Zone d'Arnaud* *Zone de Miragoâne (Dufour, Duparc, Abraham)* *Zone de Dame-Marie* *Plaine de Baconnois* *Plaine d'Aquin* *Zone de Fond-des-Nègres* *Secteur de Tenturier* *Zone de Petit-Trou-des-Nippes (Rivière Cadet)* *Zone de Baradères (Rivière Salée, La Plaine et La Découverte)* *Zone de La Jouvence - Bassin Bleu* *Zone de la basse Voldrogue (Ancienne plantation coloniale à Canon - 1iere section)* *Plaine de Gomier (4ième section) secteur de Roseaux* *Plaine de Balisier (2ième Section) - secteur de Les Abricots* *Zone de Pelmel* *Plaine des Anglais* *Plaine Saint-Louis-du-Sud*
	2.1.4 La mise en place d'une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles	*Équipements et sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.*
	2.1.5 La mise en place d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	*Équipements et sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement agricole par filière/zones homogènes et du zonage agricole.*

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.2 LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE LA PÊCHE	2.2.1 L'encadrement des pratiques de pêche	**2.2.1.1.00 L'acquisition de connaissances sur les ressources et le suivi de leur situation** 2.2.1.1.01 La réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks de poissons et le potentiel d'exploitation des espèces pélagiques et côtières 2.2.1.1.02 La réalisation d'études et le suivi périodique de l'état des stocks et du potentiel d'exploitation des fruits de mer 2.2.1.1.03 La réalisation d'études du potentiel de l'aquaculture 2.2.1.1.04 La réalisation d'études du potentiel de la pisciculture **2.2.1.2.00 Le zonage des ressources maritimes et côtières** 2.2.1.2.01 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur nord de la Péninsule Sud 2.2.1.2.02 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur sud de la Péninsule Sud 2.2.1.2.03 Le zonage des ressources maritimes et côtières du secteur ouest de la Péninsule Sud **2.2.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre de Plans de développement du secteur pêche** 2.2.1.3.01 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des espèces pélagiques et côtières 2.2.1.3.02 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pêche des fruits de mer 2.2.1.3.03 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de l'aquaculture 2.2.1.3.04 L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement de la pisciculture **2.2.1.4.00 L'élaboration et la mise en place d'outils de contrôle et de suivi de la pêche (incluant l'aquaculture et la pisciculture)** 2.2.1.4.01 La création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les pêcheurs/producteurs, infrastructures et équipements de pêche incluant un système de licences 2.2.1.4.02 La création d'une banque de données et d'outils de gestion sur les prises/production par filières/espèces (incluant des données sur la santé des espèces) 2.2.1.4.03 La création d'une banque de données et d'outils de suivi du marché des différentes filières 2.2.1.4.04 L'établissement d'une règlementation sur la pêche en fonction de zones de pêche et des espèces (période de pêche, engins de pêches, tailles minimales et quotas) 2.2.1.4.05 L'établissement d'une règlementation sur l'aquaculture et la pisciculture (installations et équipements, normes environnementales et sanitaires, etc.)
	2.2.2 La distribution de matériel et d'intrants de pêche et/ou l'aide au financement pour leur acquisition	*Projets à déterminer en fonction des besoins par filière*
	2.2.3 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP)	2.2.3.1 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de la Presqu'île de Baradères 2.2.3.2 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de Petit Trou de Nippes 2.2.3.3 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de Petite Rivière de Nippes 2.2.3.4 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de l'axe Dame-Marie - Les Irois – Port-Salut 2.2.3.5 L'implantation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans le secteur de l'axe Aquin - Saint-Louis-du-Sud – Saint-Jean-du-Sud

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.2 LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE LA PÊCHE	2.2.4 L'aménagement de lacs collinaires	2.2.4.10 **La construction et l'aménagement de lacs collinaires** *Voici des secteurs où le potentiel d'implantation de lacs collinaires devrait être étudié :* Plaisance-du-Sud (Nippes) Lièvre (Nippes) Changieux (Nippes) Paillant (Étang Rey) (Nippes) Grande Rivère de Nippes (Étang Ladimette) (Nippes) Plaine de Baconnois (Nippes) Fond-des-Nègres (Nippes) Fond Palmise (Nippes) Fond Tortue (L'étang) (Nippes) Étangs de Laborde (Sud) Sucrerie Henry (Sud) Axe Duchity, Beaumont, Cadiche (Grande Anse) Annete et Fond Cochon (Grande Anse) Plateau de Fond d'Icaque (Grande Anse) Amont de la Rivière Vieux-Bourg d'Aquin (Sud)
	2.2.5 L'implantation de fermes piscicoles	*À déterminer en fonction du résultat des études de potentiel et du Plan de développement de la pisciculture*
	2.2.6 L'implantation de fermes aquacoles	*À déterminer en fonction du résultat des études de potentiel et du Plan de développement de l'aquaculture*
	2.2.7 La mise en place d'une chaîne du froid pour les produits de la pêche (réseau de chambres froides et d'usines à glace)	2.2.7.10 **La construction d'usines à glace** *sites à déterminer en fonction des Plans de développement du secteur de la pêche* 2.2.7.20 **La construction de chambres froides** *sites à déterminer en fonction des Plans de développement du secteur de la pêche*

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL/ MANUFACTURIER	2.3.1 Le développement de l'industrie agroalimentaire	**2.3.1.1.00 Implantation d'unités de transformation du cacao** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Zone de Dame-Marie - Anse d'Hainault - Chambellan Zone de Corail - Pestel - Beaumont - Baradères **2.3.1.2.00 Implantation d'unités de transformation du café** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Zone de Duchity - Beaumont - Baradères - Ka Sud - Plaisance Vallée de la Grande-Anse - Annette - Fond-Cochon **2.3.1.3.00 Implantation d'unités de transformation des fruits, légumes et vivres alimentaires** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Vallée de la Grande-Anse Grande Plaine des Cayes **2.3.1.4.00 Implantation d'unités de transformation de la canne à sucre** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Plaine de Saint-Louis-du-Sud Plaine des Cayes Vallée de la Grande-Anse **2.3.1.5.00 Implantation d'une unité de transformation du lait** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zone potentielle d'implantation :* Grande Plaine des Cayes **2.3.1.6.00 Implantation d'une unité de transformation du vétiver/huiles essentielles** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Grande Plaine des Cayes Plaine d'Aquin Vallée de la Grande-Anse **2.3.1.7.00 Implantation d'une unité de transformation des produits de l'élevage** *Sites d'implantation à déterminer en fonction des Plans de développement de la filière/zones homogènes* *Zones potentielles d'implantation :* Plaine de Baconnois Grande Plaine des Cayes
	2.3.2 L'aménagement de zones industrielles/ manufacturières	2.3.2.1 La construction d'une zone industrielle à Les Cayes 2.3.2.2 La construction d'une zone industrielle à Jérémie 2.3.2.3 La construction d'une zone industrielle à Miragoâne 2.3.2.4 La construction d'une zone industrielle à proximité du futur port international en eaux profondes du Sud

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.4 LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES SERVICES	**2.4.1 La construction d'un centre de congrès et d'exposition**	*À valider : dans le grand pôle régional de développement de Les Cayes.*
	2.4.2 La construction/ réhabilitation de marchés publics	*À déterminer : selon la structuration et l'ampleur des échanges internes.*
	2.4.3 L'aménagement ou la construction de zones ou d'axes commerciaux	*À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.*
	2.4.4 Le développement d'un programme de financement pour la construction d'espaces à bureau	*À déterminer : prioritairement dans les pôles régionaux et locaux de développement.*
2.5 LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	**2.5.1 Le développement du tourisme balnéaire**	2.5.1.1 L'aménagement de la station balnéaire de Port-Salut 2.5.1.2 L'aménagement d'une station balnéaire à l'île à Vaches 2.5.1.3 L'aménagement d'une station balnéaire sur la Grosse Cayes 2.5.1.4 L'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Aquin - Côte-de-Fer 2.5.1.5 L'aménagement d'une station balnéaire dans l'axe Dame-Marie - Anse-d'Hainault 2.5.1.6 L'aménagement d'une station balnéaire dans le secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud
	2.5.2 Le développement d'un réseau d'écotourisme et de tourisme d'aventure	2.5.2.1 L'aménagement du Parc Macaya (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.2 L'aménagement de la Vallée de la Rivière Grande-Anse (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.3 L'aménagement de l'arrière pays des Abricots (Paradis des Indiens) (offre d'activités, capacité d'accueil, etc.) 2.5.2.4 Le développement d'un réseau d'auberge ou de gîtes ceinturant la Péninsule Sud
	2.5.3 Le développement de la navigation de plaisance	2.5.3.1 Le développement et l'aménagement du secteur de Pestel - Cayemites - Baradères (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité) 2.5.3.2 Le développement et l'aménagement du secteur de la Grande Baie des Cayes (Île-à-Vache, secteur d'Aquin - Saint-Louis-du-Sud, Grosse-Cayes, etc.) (incluant marina(s), auberge(s) et resort(s) de très basse densité)
	2.5.4 Le développement du secteur des croisières	2.5.4.1 L'aménagement de Grosse Cayes 2.5.4.2 L'aménagement de la Baie Du Mesle
	2.5.5 La mise en valeur des attraits naturels et du paysage	*Exemples de projets :* La promotion des parcs et réserves naturelles existantes et à créer L'aménagement du site de la Chute de Saut-Mathurine L'aménagement du site de la Chute Marie-Jeanne L'aménagement du site de Saut du Baril L'aménagement du réseau des grottes de la Péninsule Sud L'aménagement de sites de plongée sous-marine remarquable
	2.5.6 La mise en valeur des attraits culturels	*Exemples de projets :* Voir Programme 3.4 portant sur la Protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle
	2.5.7 La mise en valeur du secteur évènementiel et du tourisme d'affaires	*Exemples de projets :* Voir Programme 3.4 portant sur la Protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle

GRAND CHANTIER Nº 2 : LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
2.6 LA RÉALISATION DE TRAVAUX À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE	**2.6.1 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de VRD**	2.6.1.1 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance du réseau routier national 2.6.1.2 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance du réseau routier local 2.6.1.3 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance des réseaux d'eau potable 2.6.1.4 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux de construction et maintenance des réseaux d'assainissement 2.6.1.5 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour certaines tâches associées à la gestion des déchets solide
	2.6.2 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés à la maîtrise de l'eau	2.6.2.1 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction et à la maintenance de lacs collinaires 2.6.2.2 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction et à la réhabilitation de systèmes d'irrigation
	2.6.3 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés à la protection et la correction des bassins versants	2.6.3.1 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés aux travaux de reboisement des bassins versants 2.6.3.2 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction de murs secs de contour pour les bassins versants ciblés 2.6.3.3 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à la construction de barrages écréteurs de crues, d'épis et de gabions associés aux contrôles de processus d'érosion des berges et à la mitigation des risques d'inondation associés à des cours d'eau ciblés
	2.6.4 La mise en place d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée pour les travaux associés au développement de l'offre récréative et touristique	2.6.4.1 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à l'aménagement et le nettoyage des accès aux sites et attraits naturels et culturels 2.6.4.2 La création et la mise en œuvre d'un programme de recrutement et d'embauche d'une main-d'œuvre non-qualifiée pour les travaux associés à l'aménagement et le nettoyage de sentiers dans des zones naturelles et rurales identifiées et associées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure 2.6.4.3 La fabrication des éléments de signalisation touristique et récréative

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



TABLEAU DES PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES
ET PROJETS À METTRE EN ŒUVRE POUR LA

La refondation sociale

DE LA PÉNINSULE SUD
Grand chantier nº 3

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	**3.1.1 La mise en place d'un réseau de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement**	3.1.1.1 La construction du campus universitaire principal à Les Cayes 3.1.1.2 La construction du campus universitaire secondaire à Jérémie 3.1.1.3 La construction du campus universitaire secondaire à Miragoâne
	3.1.2 La mise en place d'un réseau de centres de formation professionnelle et technique dans les pôles locaux de développement	3.1.2.1 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Miragoâne 3.1.2.2 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à l'Anse-à-Veau 3.1.2.3 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Baradères 3.1.2.4 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Jérémie 3.1.2.5 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Anse-d'Hainault 3.1.2.6 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Corail 3.1.2.7 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Aquin 3.1.2.8 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Port-Salut 3.1.2.9 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Les Cayes 3.1.2.10 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Les Côteaux 3.1.2.11 La construction d'un centre de formation professionnelle et technique à Chardonnières
3.2 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	**3.2.1 La mise en place d'écoles fondamentales dans les Sections Communales de chaque Arrondissement (du premier au troisième cycle)**	*Projets à déterminer en fonction des besoins et de l'état des équipements existants. Prévoir au moins une École fondamentale par Chef-lieu de Section Communale (à établir en fonction de la population totale, des distances à parcourir et des facilités de déplacement pour les étudiants). Une École fondamentale pourrait être implantée en dehors d'un Chef-lieu de Section Communale.*

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.2 L'ACCÈS À L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	**3.2.2 La mise en place de lycées dans les Communes de chaque Arrondissement**	3.2.2.1.01 La construction/réhabilitation de Lycées à Aquin 3.2.2.1.02 La construction/réhabilitation de Lycées à Saint-Louis-du-Sud 3.2.2.1.03 La construction/réhabilitation de Lycées à Cavaillon 3.2.2.1.04 La construction/réhabilitation de Lycées à Maniche 3.2.2.1.05 La construction/réhabilitation de Lycées à Camp-Perrin 3.2.2.1.06 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Cayes 3.2.2.1.07 La construction/réhabilitation de Lycées à Torbeck 3.2.2.1.08 La construction/réhabilitation de Lycées à Chantal 3.2.2.1.09 La construction/réhabilitation de Lycées à Arniquet 3.2.2.1.10 La construction/réhabilitation de Lycées à Saint-Jean-du-Sud 3.2.2.1.11 La construction/réhabilitation de Lycées à Port-Salut 3.2.2.1.12 La construction/réhabilitation de Lycées à Roche-à-Bateau 3.2.2.1.13 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Côteaux 3.2.2.1.14 La construction/réhabilitation de Lycées à Port-à-Piment 3.2.2.1.15 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Chardonnières 3.2.2.1.16 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Anglais 3.2.2.1.17 La construction/réhabilitation de Lycées à Tiburon 3.2.2.1.18 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Irois 3.2.2.1.19 La construction/réhabilitation de Lycées à Anse-d'Hainault 3.2.2.1.20 La construction/réhabilitation de Lycées à Dame-Marie 3.2.2.1.21 La construction/réhabilitation de Lycées à Chambellan 3.2.2.1.22 La construction/réhabilitation de Lycées à Moron 3.2.2.1.23 La construction/réhabilitation de Lycées à Les Abricots 3.2.2.1.24 La construction/réhabilitation de Lycées à Trou-Bonbon 3.2.2.1.25 La construction/réhabilitation de Lycées à Jérémie 3.2.2.1.26 La construction/réhabilitation de Lycées à Roseaux 3.2.2.1.27 La construction/réhabilitation de Lycées à Beaumont 3.2.2.1.28 La construction/réhabilitation de Lycées à Corail 3.2.2.1.29 La construction/réhabilitation de Lycées à Pestel 3.2.2.1.30 La construction/réhabilitation de Lycées à Baradères 3.2.2.1.31 La construction/réhabilitation de Lycées à Plaisance-du-Sud 3.2.2.1.32 La construction/réhabilitation de Lycées à Grand-Boucan 3.2.2.1.33 La construction/réhabilitation de Lycées à Petit-Trou-de-Nippes 3.2.2.1.34 La construction/réhabilitation de Lycées à L'Asile 3.2.2.1.35 La construction/réhabilitation de Lycées à Arnaud 3.2.2.1.36 La construction/réhabilitation de Lycées à Anse-à-Veau 3.2.2.1.37 La construction/réhabilitation de Lycées à Petite-Rivière-de-Nippes 3.2.2.1.38 La construction/réhabilitation de Lycées à Fonds-des-Nègres 3.2.2.1.39 La construction/réhabilitation de Lycées à Paillant 3.2.2.1.40 La construction/réhabilitation de Lycées à Miragoâne
	3.2.3 La mise en place d'une École d'Application et de Certification d'Aptitudes Professionnelles (EACAP) à l'enseignement dans chaque Chef-lieu d'Arrondissement/Pôle local de développement	3.2.3.1 La construction d'une EACAP à Miragoâne 3.2.3.2 La construction d'une EACAP à l'Anse-à-Veau 3.2.3.3 La construction d'une EACAP à Baradères 3.2.3.4 La construction d'une EACAP à Jérémie 3.2.3.5 La construction d'une EACAP à Anse-d'Hainault 3.2.3.6 La construction d'une EACAP à Corail 3.2.3.7 La construction d'une EACAP à Aquin 3.2.3.8 La construction d'une EACAP à Port-Salut 3.2.3.9 La construction d'une EACAP à Les Cayes 3.2.3.10 La construction d'une EACAP à Les Côteaux 3.2.3.11 La construction d'une EACAP à Chardonnières

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.3 LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS	**3.3.1 La mise en place d'un Centre Hospitalier Universitaire**	3.3.1.1 La construction d'un Centre Hospitalier Universitaire à Les Cayes
	3.3.2 La mise en place d'Hôpitaux de Référence dans les pôles régionaux de développement	3.3.2.2 La construction de l'Hôpital de Référence à Les Cayes 3.3.2.3 La construction de l'Hôpital de Référence à Jérémie 3.3.2.4 La construction de l'Hôpital de Référence à Miragoâne
	3.3.3 La mise en place d'Hôpitaux Communautaires de Référence dans les pôles locaux de développement	3.3.3.1 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Miragoâne 3.3.3.2 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-à-Veau 3.3.3.3 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Baradères 3.3.3.4 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Corail 3.3.3.5 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Jérémie 3.3.3.6 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Anse-d'Hainault 3.3.3.7 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Chardonnières 3.3.3.8 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Les Côteaux 3.3.3.9 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Port-Salut 3.3.3.10 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Les Cayes 3.3.3.11 La construction d'un Hôpital Communautaire de Référence à Aquin

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.3 LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS	**3.3.4 La mise en place de Centres de Santé avec lits (CAL) dans les Communes de chaque Arrondissement**	3.3.4.1 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Aquin 3.3.4.2 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Saint-Louis-du-Sud 3.3.4.3 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Cavaillon 3.3.4.4 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Maniche 3.3.4.5 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Camp-Perrin 3.3.4.6 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Cayes 3.3.4.7 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Torbeck 3.3.4.8 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chantal 3.3.4.9 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Arniquet 3.3.4.10 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Saint-Jean-du-Sud 3.3.4.11 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Port-Salut 3.3.4.12 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Roche-à-Bateau 3.3.4.13 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Côteaux 3.3.4.14 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Port-à-Piment 3.3.4.15 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chardonnières 3.3.4.16 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Anglais 3.3.4.17 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Tiburon 3.3.4.18 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Irois 3.3.4.19 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Anse-d'Hainault 3.3.4.20 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Dame-Marie 3.3.4.21 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Chambellan 3.3.4.22 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Moron 3.3.4.23 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Les Abricots 3.3.4.24 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Trou-Bonbon 3.3.4.25 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Jérémie 3.3.4.26 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Roseaux 3.3.4.27 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Beaumont 3.3.4.28 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Corail 3.3.4.29 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Pestel 3.3.4.30 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Baradères 3.3.4.31 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Plaisance-du-Sud 3.3.4.32 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Grand-Boucan 3.3.4.33 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Petit-Trou-de-Nippes 3.3.4.34 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à L'Asile 3.3.4.35 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Arnaud 3.3.4.36 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Anse-à-Veau 3.3.4.37 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Petite-Rivière-de-Nippes 3.3.4.38 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Fonds-des-Nègres 3.3.4.39 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Paillant 3.3.4.40 La mise en place de Centre de Santé avec lits (CAL) à Miragoâne
	3.3.5 La mise en place de Centres de Santé sans lit (CSL) dans les Sections Communales de chaque Arrondissement	*Prévoir au moins un CSL par Section Communale (à établir en fonction de la population totale). La porté de l'intervention est à déterminer en fonction des besoins et de l'état des équipements existants (nouvelle construction, mise à niveau, transformation de dispensaires en CSL).*

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.4 LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS ET LE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE	**3.4.1 La création et la mise en place de programmes de protection des biens culturels**	**3.4.1.1.00 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel** **3.4.1.2.00 La récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel matériel** *Exemples de sites du patrimoine culturel pouvant faire l'objet d'intervention :* La Forteresse des Platons Fort Réfléchi La Caserne Dessalines Fort des Oliviers Fort des Anglais … **3.4.1.3.00 L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de stratégique d'intervention pour la récupération/réhabilitation du patrimoine culturel immatériel** **3.4.1.4.00 La récupération/réhabilitation et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel** *Exemples d'éléments du patrimoine culturel immatériel pouvant faire l'objet d'intervention :* Le vaudou Les chants La musique La danse Les contes et légendes Les textiles L'art culinaire Le savoir faire artisanal …
	3.4.2 La création et la mise en place de programmes de soutien de la création culturelle	**3.4.2.1.00 Le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée internationale et nationale** *Exemples de fêtes et évènements culturels de portée internationale et nationale :* Le Festival de Gelée La Fête de la mer à Pestel La Regate de l'Île-à-Vache Destination Aquin **3.4.2.2.00 Le soutien à l'organisation et à la promotion de fêtes et d'évènements culturels de portée régionale et locale** *Exemples de fêtes et évènements culturels de portée régionale et locale :* La fête de Port-Salut Le Festival de la rivière à Cavaillon **3.4.2.3.00 Le soutien au développement du secteur de l'artisanat** *À déterminer* **3.4.2.4.00 Le soutien au développement du secteur des arts** *Exemples de projets :* Le soutien à la formation en Arts La création et construction d'une École des Arts et Musique (site à déterminer)

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.4 LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS ET LE SOUTIEN DE LA CRÉATION CULTURELLE	**3.4.3 La mise en place d'un réseau de Centres culturels dans chaque Arrondissement/Pôle local de développement**	3.4.3.1 La construction du Centre culturel de Les Cayes 3.4.3.2 La construction du Centre culturel de Jérémie 3.4.3.3 La construction du Centre culturel de Miragoâne 3.4.3.4 La construction du Centre culturel d'Anse-à-Veau 3.4.3.5 La construction du Centre culturel de Baradères 3.4.3.6 La construction du Centre culturel de Corail 3.4.3.7 La construction du Centre culturel d'Anse-d'Hainault 3.4.3.8 La construction du Centre culturel de Chardonnières 3.4.3.9 La construction du Centre culturel de Les Côteaux 3.4.3.10 La construction du Centre culturel de Port-Salut 3.4.3.11 La construction du Centre culturel d'Aquin *Les Centres culturels d'Arrondissement peuvent être jumelés aux installations des Collectivités Territoriales et/ou aux établissements du réseau scolaire (Lycées).* *quoi au niveau des Communes?* *quoi au niveau des Section-Communales?*
	3.4.4 La construction d'une bibliothèque régionale dans chaque pôle régional de développement	3.4.4.1 La construction d'une bibliothèque régionale à Les Cayes 3.4.4.2 La construction d'une bibliothèque régionale de Jérémie 3.4.4.3 La construction d'une bibliothèque régionale de Miragoâne
	3.4.5 La construction d'une bibliothèque publique dans chaque Arrondissement/ Pôle local de développement	3.4.5.1 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Anse-à-Veau 3.4.5.2 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Baradères 3.4.5.3 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Corail 3.4.5.4 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Anse-d'Hainault 3.4.5.5 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Chardonnières 3.4.5.6 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Les Côteaux 3.4.5.7 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement de Port-Salut 3.4.5.8 La construction de la bibliothèque d'Arrondissement d'Aquin *Quoi au niveau des Communes? Dans les lycées et écoles fondamentales?* *Quoi au niveau des Section-Communales? Dans les lycées et écoles fondamentales?*

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.5 LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS	**3.5.1 La mise en place d'équipements sportifs spécialisés dans chaque pôle régional de développement**	3.5.1.1 La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Les Cayes 3.5.1.2 La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Jérémie 3.5.1.3 La mise en place d'équipements sportifs spécialisés de Miragoâne
	3.5.2 La mise en place d'un centre multisports et de loisirs dans chaque pôle local de développement/Chef-lieu d'Arrondissement	3.5.2.1 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Miragoâne 3.5.2.2 La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Anse-à-Veau 3.5.2.3 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Baradères 3.5.2.4 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Corail 3.5.2.5 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Jérémie 3.5.2.6 La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Anse-d'Hainault 3.5.2.7 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Chardonnières 3.5.2.8 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Les Côteaux 3.5.2.9 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Port-Salut 3.5.2.10 La mise en place du Centre multisports et loisirs de Les Cayes 3.5.2.11 La mise en place du Centre multisports et loisirs d'Aquin
	3.5.3 La mise en place d'un réseau local d'équipements socioculturels et sportifs par Arrondissement	*Équipements socioculturels et sportifs à mettre en place en lien avec les établissements scolaires et les administrations locales (selon le type d'équipement)*

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.6 L'ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	**3.6.1 La construction d'un orphelinat dans chaque pôle local de développement**	3.6.1.1 La construction de l'orphelinat de Miragoâne 3.6.1.2 La construction de l'orphelinat d'Anse-à-Veau 3.6.1.3 La construction de l'orphelinat de Baradères 3.6.1.4 La construction de l'orphelinat de Corail 3.6.1.5 La construction de l'orphelinat de Jérémie 3.6.1.6 La construction de l'orphelinat d'Anse-d'Hainault 3.6.1.7 La construction de l'orphelinat de Chardonnières 3.6.1.8 La construction de l'orphelinat de Les Côteaux 3.6.1.9 La construction de l'orphelinat de Port-Salut 3.6.1.10 La construction de l'orphelinat de Les Cayes 3.6.1.11 La construction de l'orphelinat d'Aquin
	3.6.2 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement	3.6.2.1 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Miragoâne 3.6.2.2 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Anse-à-Veau 3.6.2.3 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Baradères 3.6.2.4 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptéee de Corail 3.6.2.5 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Jérémie 3.6.2.6 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Anse-d'Hainault 3.6.2.7 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Chardonnières 3.6.2.8 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Les Côteaux 3.6.2.9 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Port-Salut 3.6.2.10 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée de Les Cayes 3.6.2.11 La construction d'un centre d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée d'Aquin
	3.6.3 La construction d'un établissement médicosocial pour l'enfance inadaptée dans chaque pôle local de développement	3.6.3.1 La construction de la crèche de Miragoâne 3.6.3.2 La construction de la crèche d'Anse-à-Veau 3.6.3.3 La construction de la crèche de Baradères 3.6.3.4 La construction de la crèche de Corail 3.6.3.5 La construction de la crèche de Jérémie 3.6.3.6 La construction de la crèche d'Anse-d'Hainault 3.6.3.7 La construction de la crèche de Chardonnières 3.6.3.8 La construction de la crèche de Les Côteaux 3.6.3.9 La construction de la crèche de Port-Salut 3.6.3.10 La construction de la crèche de Les Cayes 3.6.3.11 La construction de la crèche d'Aquin

GRAND CHANTIER Nº 3 : LA REFONDATION SOCIALE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
3.6 L'ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	**3.6.4 La construction d'un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement**	3.6.4.1 La construction d'un atelier de travail protégé de Miragoâne 3.6.4.2 La construction d'un atelier de travail protégé d'Anse-à-Veau 3.6.4.3 La construction d'un atelier de travail protégé de Baradères 3.6.4.4 La construction d'un atelier de travail protégé de Corail 3.6.4.5 La construction d'un atelier de travail protégé de Jérémie 3.6.4.6 La construction d'un atelier de travail protégé d'Anse-d'Hainault 3.6.4.7 La construction d'un atelier de travail protégé de Chardonnières 3.6.4.8 La construction d'un atelier de travail protégé de Les Côteaux 3.6.4.9 La construction d'un atelier de travail protégé de Port-Salut 3.6.4.10 La construction d'un atelier de travail protégé de Les Cayes 3.6.4.11 La construction d'un atelier de travail protégé d'Aquin
	3.6.5 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement	3.6.5.1 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Miragoâne 3.6.5.2 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Anse-à-Veau 3.6.5.3 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Baradères 3.6.5.4 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Corail 3.6.5.5 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Jérémie 3.6.5.6 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Anse-d'Hainault 3.6.5.7 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Chardonnières 3.6.5.8 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Les Côteaux 3.6.5.9 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Port-Salut 3.6.5.10 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes de Les Cayes 3.6.5.11 La construction d'un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes d'Aquin
	3.6.6 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence dans chaque pôle local de développement	3.6.6.1 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Miragoâne 3.6.6.2 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Anse-à-Veau 3.6.6.3 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Baradères 3.6.6.4 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Corail 3.6.6.5 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Jérémie 3.6.6.6 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Anse-d'Hainault 3.6.6.7 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Chardonnières 3.6.6.8 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Les Côteaux 3.6.6.9 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Port-Salut 3.6.6.10 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence de Les Cayes 3.6.6.11 La construction d'un centre d'accueil pour les femmes victimes de violence d'Aquin

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération externe



TABLEAU DES PROGRAMMES, SOUS-PROGRAMMES ET PROJETS À METTRE EN ŒUVRE POUR LA

La refondation institutionnelle

DE LA PÉNINSULE SUD

Grand chantier nº 4

GRAND CHANTIER N° 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.1 LA RÉVISION DU CADRE LÉGAL	**4.1.1 La révision du cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local**	4.1.1.1 La révision des limites politico-administratives des Arrondissements, des Communes et des Sections Communales 4.1.1.2 La réalisation d'opération cadastrale 4.1.1.3 La cartographie des zones de risque (innodation, érosion, etc.) 4.1.1.4 La création d'une zonification sismique 4.1.1.5 La réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des risques anthropiques 4.1.1.6 La création d'un référentiel géographique de base pour la Péninsule Sud
4.2 LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	**4.2.1 La mise en place d'autorités dédiées pour la protection des ressources naturelles (incluant les Zones d'intervention spéciales)**	4.2.1.1 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Château d'eau de Dame-Marie – Anse-d'Hainault 4.2.1.2 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS et du Parc National Macaya 4.2.1.3 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de Corail – Pestel – Cayemites – Péninsule de Baradères – Petit-Trou-de-Nippes – Anse-à-Veau 4.2.1.4 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de Lièvre – Changieux – Plaisance-du-Sud 4.2.1.5 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Plateau de Rochelois 4.2.1.6 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la zone maritime de la Grande Baie des Cayes 4.2.1.7 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la zone maritime de Les Irois – Dame-Marie – Anse-d'Hainault 4.2.1.8 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS de la Cahouane 4.2.1.9 La mise en place d'une autorité spéciale pour la gestion de la ZIS du Paradis des Indiens (Dame-Marie – Les Abricots)
4.3 LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE	**4.3.1 La construction et l'équipement de centres administratifs dans les pôles locaux de développement et d'aménagement du territoire**	4.3.1.1 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Aquin 4.3.1.2 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Les Cayes 4.3.1.3 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Port-Salut 4.3.1.4 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Les Côteaux 4.3.1.5 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Chardonnières 4.3.1.6 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Miragoâne 4.3.1.7 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Anse-à-Veau 4.3.1.8 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Baradères 4.3.1.9 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Corail 4.3.1.10 La construction et l'équipement des locaux administratifs de Jérémie 4.3.1.11 La construction et l'équipement des locaux administratifs d'Anse-d'Hainault **4.3.1.2.00 La modernisation électronique de l'administration déconcentrée** à déterminer **4.3.1.3.00 La mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés** à déterminer
	4.3.2 L'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés de l'administration publique aux limites des Arrondissements	4.3.2.1 L'harmonisation des limites territoriales des services déconcentrés des différentes institutions de l'administration publique et application des mesures d'intégration des nouvelles limites au processus de gestion des services déconcentrés
	4.3.3 La création ou le renforcement des services d'Arrondissement des Ministères à déconcentrer	à déterminer

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.4 LA DÉCENTRALISATION	**4.4.1 La construction et l'équipement de centres administratifs**	*Prévoir au moins en centre administratif par Commune* 4.4.1.1 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Aquin 4.4.1.2 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Saint-Louis-du-Sud 4.4.1.3 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Cavaillon 4.4.1.4 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Maniche 4.4.1.5 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Camp-Perrin 4.4.1.6 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Cayes 4.4.1.7 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Torbeck 4.4.1.8 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Chantal 4.4.1.9 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Arniquet 4.4.1.10 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Saint-Jean-du-Sud 4.4.1.11 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Port-Salut 4.4.1.12 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Roche-à-Bateau 4.4.1.13 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Côteaux 4.4.1.14 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Port-à-Piment 4.4.1.15 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Chardonnières 4.4.1.16 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Anglais 4.4.1.17 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Tiburon 4.4.1.18 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Irois 4.4.1.19 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Anse-d'Hainault 4.4.1.20 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Dame-Marie 4.4.1.21 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Chambellan 4.4.1.22 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Moron 4.4.1.23 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Les Abricots 4.4.1.24 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Trou-Bonbon 4.4.1.25 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Jérémie 4.4.1.26 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Roseaux 4.4.1.27 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Beaumont 4.4.1.28 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Corail 4.4.1.29 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Pestel 4.4.1.30 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Baradères 4.4.1.31 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Plaisance-du-Sud 4.4.1.32 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Grand-Boucan 4.4.1.33 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Petit-Trou-de-Nippes 4.4.1.34 La construction et l'équipement des locaux administratifs à L'Asile 4.4.1.35 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Arnaud 4.4.1.36 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Anse-à-Veau 4.4.1.37 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Petite-Rivière-de-Nippes 4.4.1.38 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Fonds-des-Nègres 4.4.1.39 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Paillant 4.4.1.40 La construction et l'équipement des locaux administratifs à Miragoâne **4.4.1.2.00 La modernisation électronique de l'administration décentralisée dans les collectivités** *Prévoir la modernisation électronique pour chacun des centres administratifs* **4.4.1.3.00 La mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés dans les collectivités** *Prévoir la mise en place des bases de données et des systèmes d'information associés dans chacun des centres administratifs*

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.4 LA DÉCENTRALISATION	4.4.2 La mise en place de Comités locaux de Développement et d'Aménagement du Territoire dans chaque zone locale de développement et d'aménagement du territoire	4.4.2.1 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Aquin 4.4.2.2 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Les Cayes 4.4.2.3 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Port-Salut 4.4.2.4 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Les Côteaux 4.4.2.5 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Chardonnières 4.4.2.6 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Miragoâne 4.4.2.7 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Anse-à-Veau 4.4.2.8 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Baradères 4.4.2.9 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Corail 4.4.2.10 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement de Jérémie 4.4.2.11 La mise en place du Comité Local de Développement et d'Aménagement de l'Arrondissement d'Anse-d'Hainault
	4.4.3 L'accroissement du nombre de personnel	4.4.3.1 La création et mise en œuvre d'un programme de formation 4.4.3.2 La création et mise en œuvre d'un programme d'appui ou de subvention au retour en région pour les personnes formées à l'extérieur (Port-au-Prince ou ailleurs)
	4.4.4 L'accroissement des ressources financières locales	4.4.4.1 *À déterminer* 4.4.4.2 *À déterminer*
4.5 LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	4.5.1 L'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations régionales	*À déterminer par secteur*
	4.5.2 L'appui à la structuration et à l'élaboration de plans d'affaires et de plans de gestion d'associations d'Arrondissement	*À déterminer par secteur*

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.6 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	**4.6.1 La mise en place d'un réseau de tribunaux**	**4.6.1.1.00 La construction/réhabilitation de tribunaux de première instance dans les pôles locaux de développement** 4.6.1.1.01 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance d'Aquin 4.6.1.1.02 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Les Cayes 4.6.1.1.03 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Port-Salut 4.6.1.1.04 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Les Côteaux 4.6.1.1.05 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Chardonnières 4.6.1.1.06 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Anse-d'Hainault 4.6.1.1.07 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Jérémie 4.6.1.1.08 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Corail 4.6.1.1.09 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Miragoâne 4.6.1.1.10 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance d'Anse-à-Veau 4.6.1.1.11 La construction/réhabilitation du tribunal de première instance de Baradères **4.6.1.2.00 La construction/réhabilitation de la cour d'appel dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.1.2.01 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Aquin 4.6.1.2.02 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Saint-Louis-du-Sud 4.6.1.2.03 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Cavaillon 4.6.1.2.04 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Maniche 4.6.1.2.05 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Camp-Perrin 4.6.1.2.06 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Cayes 4.6.1.2.07 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Torbeck 4.6.1.2.08 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chantal 4.6.1.2.09 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Arniquet 4.6.1.2.10 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Saint-Jean-du-Sud 4.6.1.2.11 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Port-Salut 4.6.1.2.12 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Roche-à-Bateau 4.6.1.2.13 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Côteaux 4.6.1.2.14 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Port-à-Piment 4.6.1.2.15 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chardonnières 4.6.1.2.16 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Anglais 4.6.1.2.17 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Tiburon 4.6.1.2.18 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Irois 4.6.1.2.19 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Anse-d'Hainault 4.6.1.2.20 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Dame-Marie 4.6.1.2.21 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Chambellan 4.6.1.2.22 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Moron 4.6.1.2.23 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Les Abricots 4.6.1.2.24 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Trou-Bonbon 4.6.1.2.25 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Jérémie 4.6.1.2.26 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Roseaux 4.6.1.2.27 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Beaumont 4.6.1.2.28 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Corail 4.6.1.2.29 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Pestel 4.6.1.2.30 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Baradères 4.6.1.2.31 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Plaisance-du-Sud 4.6.1.2.32 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Grand-Boucan 4.6.1.2.33 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.1.2.34 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à L'Asile 4.6.1.2.35 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Arnaud 4.6.1.2.36 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Anse-à-Veau 4.6.1.2.37 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.1.2.38 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Fonds-des-Nègres 4.6.1.2.39 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Paillant 4.6.1.2.40 La construction/réhabilitation de la cour d'appel à Miragoâne

GRAND CHANTIER N° 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.6 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	**4.6.1 La mise en place d'un réseau de tribunaux**	**4.6.1.3.00 La construction/réhabilitation de tribunaux de paix dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.1.3.01 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Aquin 4.6.1.3.02 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Louis-du-Sud 4.6.1.3.03 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Cavaillon 4.6.1.3.04 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Maniche 4.6.1.3.05 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Camp-Perrin 4.6.1.3.06 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Cayes 4.6.1.3.07 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Torbeck 4.6.1.3.08 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chantal 4.6.1.3.09 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Arniquet 4.6.1.3.10 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Jean-du-Sud 4.6.1.3.11 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Port-Salut 4.6.1.3.12 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Roche-à-Bateau 4.6.1.3.13 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Côteaux 4.6.1.3.14 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Port-à-Piment 4.6.1.3.15 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chardonnières 4.6.1.3.16 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Anglais 4.6.1.3.17 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Tiburon 4.6.1.3.18 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Irois 4.6.1.3.19 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Anse-d'Hainault 4.6.1.3.20 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Dame-Marie 4.6.1.3.21 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Chambellan 4.6.1.3.22 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Moron 4.6.1.3.23 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Les Abricots 4.6.1.3.24 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Trou-Bonbon 4.6.1.3.25 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Jérémie 4.6.1.3.26 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Roseaux 4.6.1.3.27 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Beaumont 4.6.1.3.28 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Corail 4.6.1.3.29 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Pestel 4.6.1.3.30 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Baradères 4.6.1.3.31 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Plaisance-du-Sud 4.6.1.3.32 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Grand-Boucan 4.6.1.3.33 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.1.3.34 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à L'Asile 4.6.1.3.35 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Arnaud 4.6.1.3.36 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Anse-à-Veau 4.6.1.3.37 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.1.3.38 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Fonds-des-Nègres 4.6.1.3.39 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Paillant 4.6.1.3.40 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Miragoâne

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.6 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	**4.6.2 La mise en place d'un réseau d'infrastructure de maintien de l'ordre**	**4.6.2.1.00 La construction/réhabilitation de bureaux régionaux de la police dans les pôles régionaux de développement** 4.6.2.1.01 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Miragoâne (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) 4.6.2.1.02 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Les Cayes (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) 4.6.2.1.03 La construction/réhabilitation d'un bureau régional de la police à Jérémie (incluant les espaces pour l'unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) **4.6.2.2.00 La construction/réhabilitation des commissariats de police dans les pôles locaux de développement** 4.6.2.2.01 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Aquin 4.6.2.2.02 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Les Cayes 4.6.2.2.03 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Port-Salut 4.6.2.2.04 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Les Côteaux 4.6.2.2.05 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Chardonnières 4.6.2.2.06 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Anse-d'Hainault 4.6.2.2.07 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Jérémie 4.6.2.2.08 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Corail 4.6.2.2.09 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Miragoâne 4.6.2.2.10 La construction/réhabilitation du commissariat de police d'Anse-à-Veau 4.6.2.2.11 La construction/réhabilitation du commissariat de police de Baradères **4.6.2.3.00 La construction/réhabilitation des postes de police dans les Chefs-lieux de Communes** 4.6.2.3.01 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Aquin 4.6.2.3.02 La construction/réhabilitation d'un tribunal de paix à Saint-Louis-du-Sud 4.6.2.3.03 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Cavaillon 4.6.2.3.04 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Maniche 4.6.2.3.05 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Camp-Perrin 4.6.2.3.06 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Cayes 4.6.2.3.07 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Torbeck 4.6.2.3.08 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chantal 4.6.2.3.09 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Arniquet 4.6.2.3.10 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Saint-Jean-du-Sud 4.6.2.3.11 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Port-Salut 4.6.2.3.12 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Roche-à-Bateau 4.6.2.3.13 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Côteaux 4.6.2.3.14 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Port-à-Piment 4.6.2.3.15 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chardonnières 4.6.2.3.16 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Anglais 4.6.2.3.17 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Tiburon 4.6.2.3.18 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Irois 4.6.2.3.19 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Anse-d'Hainault 4.6.2.3.20 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Dame-Marie 4.6.2.3.21 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Chambellan 4.6.2.3.22 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Moron 4.6.2.3.23 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Les Abricots 4.6.2.3.24 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Trou-Bonbon 4.6.2.3.25 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Jérémie 4.6.2.3.26 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Roseaux 4.6.2.3.27 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Beaumont 4.6.2.3.28 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Corail 4.6.2.3.29 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Pestel

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.6 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	**4.6.2 La mise en place d'un réseau d'infrastructure de maintien de l'ordre**	4.6.2.3.30 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Baradères 4.6.2.3.31 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Plaisance-du-Sud 4.6.2.3.32 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Grand-Boucan 4.6.2.3.33 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.2.3.34 La construction/réhabilitation d'un poste de police à L'Asile 4.6.2.3.35 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Arnaud 4.6.2.3.36 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Anse-à-Veau 4.6.2.3.37 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.2.3.38 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Fonds-des-Nègres 4.6.2.3.39 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Paillant 4.6.2.3.40 La construction/réhabilitation d'un poste de police à Miragoâne
	4.6.3 La mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt	**4.6.3.1.00 La construction/réhabilitation de prisons dans les pôles locaux de développement** 4.6.3.1.01 La construction/réhabilitation de la prison d'Aquin 4.6.3.1.02 La construction/réhabilitation de la prison de Les Cayes 4.6.3.1.03 La construction/réhabilitation de la prison de Port-Salut 4.6.3.1.04 La construction/réhabilitation de la prison de Les Côteaux 4.6.3.1.05 La construction/réhabilitation de la prison de Chardonnières 4.6.3.1.06 La construction/réhabilitation de la prison d'Anse-d'Hainault 4.6.3.1.07 La construction/réhabilitation de la prison de Jérémie 4.6.3.1.08 La construction/réhabilitation de la prison de Corail 4.6.3.1.09 La construction/réhabilitation de la prison de Miragoâne 4.6.3.1.10 La construction/réhabilitation de la prison d'Anse-à-Veau 4.6.3.1.11 La construction/réhabilitation de la prison de Baradères **4.6.3.2.00 La construction/réhabilitation/aménagement de maisons d'arrêt dans les Chefs-lieux de Communes** 44.6.3.2.01 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Aquin 4.6.3.2.02 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Saint-Louis-du-Sud 4.6.3.2.03 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Cavaillon 4.6.3.2.04 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Maniche 4.6.3.2.05 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Camp-Perrin 4.6.3.2.06 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Cayes 4.6.3.2.07 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Torbeck 4.6.3.2.08 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chantal 4.6.3.2.09 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Arniquet 4.6.3.2.10 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Saint-Jean-du-Sud 4.6.3.2.11 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Port-Salut 4.6.3.2.12 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Roche-à-Bateau 4.6.3.2.13 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Côteaux 4.6.3.2.14 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Port-à-Piment 4.6.3.2.15 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chardonnières 4.6.3.2.16 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Anglais 4.6.3.2.17 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Tiburon 4.6.3.2.18 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Irois 4.6.3.2.19 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Anse-d'Hainault

GRAND CHANTIER Nº 4 : LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJET - RÉSULTATS - LOCALISATION
4.6 L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	**4.6.3 La mise en place d'un réseau de prisons et de maisons d'arrêt**	4.6.3.2.20 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Dame-Marie 4.6.3.2.21 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Chambellan 4.6.3.2.22 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Moron 4.6.3.2.23 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Les Abricots 4.6.3.2.24 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Trou-Bonbon 4.6.3.2.25 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Jérémie 4.6.3.2.26 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Roseaux 4.6.3.2.27 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Beaumont 4.6.3.2.28 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Corail 4.6.3.2.29 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Pestel 4.6.3.2.30 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Baradères 4.6.3.2.31 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Plaisance-du-Sud 4.6.3.2.32 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Grand-Boucan 4.6.3.2.33 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Petit-Trou-de-Nippes 4.6.3.2.34 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à L'Asile 4.6.3.2.35 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Arnaud 4.6.3.2.36 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Anse-à-Veau 4.6.3.2.37 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Petite-Rivière-de-Nippes 4.6.3.2.38 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Fonds-des-Nègres 4.6.3.2.39 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Paillant 4.6.3.2.40 La construction/réhabilitation d'une maison d'arrêt à Miragoâne
	4.6.4 La mise en place d'un réseau d'urgences et d'incendies	*quoi au niveau des pôles régionaux de développement?* **4.6.4.1.00 La construction de bases opérationnelles pour les situations d'urgence/incendie dans la pôles locaux de développement** 4.6.4.1.01 Construction de la base opérationnelle d'Aquin pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.02 Construction de la base opérationnelle de Les Cayes pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.03 Construction de la base opérationnelle de Port-Salut pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.04 Construction de la base opérationnelle de Les Côteaux pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.05 Construction de la base opérationnelle de Chardonnières pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.06 Construction de la base opérationnelle d'Anse-d'Hainault pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.07 Construction de la base opérationnelle de Jérémie pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.08 Construction de la base opérationnelle de Corail pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.09 Construction de la base opérationnelle de Miragoâne pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.10 Construction de la base opérationnelle d'Anse-à-Veau pour les situations d'urgence/incendie 4.6.4.1.11 Construction de la base opérationnelle de Baradères pour les situations d'urgence/incendie *quoi au niveau des Communes?* *quoi au niveau des Section-Communales?*

ENSEMBLE DES CARTES CONCEPTUELLES ET DÉTAILLÉES INCLUSE DANS

La Stratégie régionale de développement

DE LA PÉNINSULE SUD D'HAÏTI